TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'O.R.S.T.O.M

## ESSAIS SUR LA REPRODUCTION DE FORMATIONS SOCIALES DOMINÉES

(Cameroun, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Sénégal, Madagascar, Polynésie)





#### **EDITIONS DE L'OFFICE** DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

#### RENSEIGNEMENTS, CONDITIONS DE VENTE

Pour tout rensaignement, abonnement aux revues périodiques, achat d'ouvrages et de cartes, ou demande de catalogue, s'adresser au:

#### SERVICE CENTRAL DE DOCUMENTATION DE L'ORSTOM 70-74, route d'Aulnay, 93140 BONDY (France)

- Tout paiement sera effectué par chèque banceire barré au nom de RÉGIE ORSTOM BONDY, ou par chèque postal (compte n° 9.152-54, Paris, RÉGIE ORSTOM BONDY).
- Achat au comptant possible à la bibliothèque de l'ORSTOM, 24, rue Bayard, 75008 PARIS.

#### I - CAHIERS ORSTOM

BIOLOGIE ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET PARASITOLOGIE

HYDROBIOLOGIE HYDROLOGIE

**OCÉANOGRAPHIE** PÉDOLOGIE SCIENCES HUMAINES

séries trimestrielles

France Abonnement:

Etranger 156 F.

36,30 US dollars

GÉOLOGIE » série semesmielle

Abonnement: France

96 F. Etranger 120 F.

28.00 US dollars

#### II - BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET VÉTÉRINAIRE

12 numéros par an

(15 fascicules)

France Abonnement: Etranger 130 F.

115 F.

30,25 US dollars

Nous vous signalons dans la même collection:

Communautés rurales et paysanneries tropicales

(Travaux et Documents de l'ORSTOM nº 53, 209 p., ISBN 2-7099-0410-1, 65 F)

Communications présentées à l'occasion du Colloque d'Abidian (7-13 février 1976)

## TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'O.R.S.T.O.M. Nº 64

#### ESSAIS SUR LA REPRODUCTION DE FORMATIONS SOCIALES DOMINÉES

(Cameroun, Côte d'Ivoire, Haute Volta, Sénégal, Madagascar, Polynésie)

O. R. S. T. O. M. PARIS 1977

© O.R.S.T.O.M. 1977 ISBN 2 - 7099 - 0441 - 1

### **Sommaire**

I.	AFRIQUE DE L'OUEST	
	Variation Mossi sur le thème: reproduction des milieux ruraux mis en contact avec le système capitaliste extérieur — G. ANCEY	1 15 25 39
11.	AFRIQUE CENTRALE	
	Appareil scolaire et production des milieux ruraux — JY. MARTIN	55 69
H).	MADAGASCAR	
113.	Le nord-est de Madagascar de R. CABANES	87
	De l'ostentation à l'accumulation production et reproduction des rapports marchands dans les sociétés traditionnelles à partir de l'analyse du surplus — J. CHARMES	105
	Les Sakalava du Ménabe et la colonisation de la vallée de la Tsiribihina — B. SCHLEMMER	139
IV.	POLYNÉSIE	
	Reproduction sociale ou changement en Polynésie orientale. Le cas tahitien	159

#### Introduction

L'objet de cet ouvrage est de présenter une analyse concrète de l'évolution de plusieurs sociétés rurales tropicales, toutes confrontées à l'intervention du capitalisme.

- Pourquoi une analyse concrète? Parce que, pour nombre d'études de ce type déjà réalisées, l'accent a été mis trop unilatéralement en fonction de découpages universitaires occidentaux soit sur la permanence de ces sociétés, soit sur leur inévitable insertion dans le mode de production capitaliste. On a trop souvent envisagé l'articulation des pays européens avec les sociétés autochtones comme le choc de deux systèmes autonomes, la société moderne et la société traditionnelle, et interprété en bloc les réactions de la dernière (en termes de résistance ou de perméabilité). Alors que les sociétés dites traditionnelles sont comme toutes les sociétés le lieu de contradictions internes, sur lesquelles l'intervention de l'Occident s'appuie. Il s'agit pour nous de rendre compte de l'évolution de ces sociétés dans leur articulation propre avec l'intervention extérieure précoloniale, coloniale ou néo-coloniale, et donc de spécifier les structures sociales, objets de ces interventions, de décrire les processus de leurs transformations.
- La diversité des structures sociales et la dispersion géographique des sociétés décrites ne doivent pas masquer l'homogénéité de l'approche : l'intervention extérieure se répercute sur les rapports de classes ou couches dominantes avec les classes ou couches dominées ; qu'au cours de ce processus de transformation les anciens rapports d'exploitation se reproduisent sur de nouvelles bases, se renversent, ou soient supplantés par de nouveaux rapports, l'analyse des mécanismes de pénétration de l'économie capitaliste passe par cette analyse spécifique des formations sociales dominées.

De ces diverses études doit naître la nécessité d'une unification des concepts utilisés et de l'élaboration d'un cadre théorique cohérent. Il ne s'agit donc pas ici de « produire une connaissance », ce qui aurait impliqué une démarche inverse, c'est-à-dire un débat théorique préalable à l'analyse concrète. L'objectif de cet ouvrage est de susciter un tel débat. Cette production constitue une contribution susceptible de nourrir une réflexion ultérieure de l'ensemble des chercheurs économistes et sociologues qui se sentent concernés par ce problème.

# Variation Mossi sur le thème : reproduction des milieux ruraux mis en contact avec le système capitaliste extérieur

Gérard Ancey

L'exemple offert par la société mossi, sur le plan de la connaissance des modes d'articulation entre une société villageoise traditionnelle et le système extérieur, présente un intérêt essentiel. En effet, une mise en contact aussi brutale que peut être l'exploration massive de sa force de travail ébranle, plus que toute autre, les fondements de la société concernée, les conditions de sa production et la nature même de sa reproduction.

En un mot, elle rend le système « disfonctionnel » — point que je me propose de développer au cours de cette note — état infiniment plus grave que celui décrit par le fameux concept-clé de « dualisme » (un secteur moderne plaqué sur un secteur traditionnel) parce que vécu totalement, beaucoup plus en profondeur, par la société; parce qu'aussi on voit moins bien comment il est possible d'en sortir.

Le concept de dualisme bien que non dépourvu d'intérêt, au moins en première approche des problèmes, rencontre en fait très vite ses limites en raison de son contenu beaucoup trop global qui l'amène à considérer d'un côté le « secteur traditionnel », comme un tout, soigneusement maintenu dans son flou, doté d'une certaine logique interne, et le « secteur moderne » de l'autre, doté pareillement de sa propre logique interne. On raisonne ainsi de bout en bout en termes de macro-économie sans en fait analyser réellement le milieu précapitaliste, sinon par quelques généralités (rareté du capital, faible productivité des facteurs, satisfaction prioritaire des besoins de subsistance, d'où forte autoconsommation, bas degré de monétarisation et par suite d'investissement...).

Outre que ces lieux communs sont parfois faux, on ne se rend pas compte que l'on prête à ce milieu, qu'on le veuille ou non, par le simple fait de le définir en ces termes une logique économique qualitativement identique à celle prévalant dans le secteur moderne. La seule différence sera affaire de quantité et d'efficacité, presque une affaire d'exposant.

Ce que dit G. Althabe (cf. Oppression et Libération dans l'imaginaire) à propos de l'argent est rigoureusement (et malheureusement) exact :

... « Donner à l'argent un mode d'existence qui ne correspond pas à la structure de communication bâtie par ceux qui le manipulent (il entend par là le fait de le considérer comme un « symbole abstrait » moyen d'échange) n'est qu'un avatar, parmi bien d'autres, de l'ethnocentrisme qui, d'une part, nie aux autres le droit de créer leur propre forme de communication, d'autre part fait passer comme cadre universel sa propre organisation de la communication, particulière cependant... ».

Qui de nous n'a ressenti, à l'évidence, que le « vieux » offrant au visiteur un maigre poulet, une cola, « communiquait » par ce simple geste son rang hiérarchique avec au moins autant d'insistance qu'il aurait pu faire avec un billet, que d'ailleurs il n'a pas...

Mais cette réflexion du sociologue peut être élargie en remplaçant tour à tour le mot « argent » par consommation, investissement, épargne, capital.

Assez curieusement une telle analyse qui ne soulève pourtant guère de contestation lorsqu'elle traite par exemple du mariage dans les sociétés archaïques fait souvent figure — après un bref salut au passage — de raffinement plus ou moins esthétisant lorsqu'elle est le fait de l'économiste, alors qu'elle est au contraire au cœur du problème. L'analyse de la reproduction ne peut s'affranchir, pas plus que de celle de la production, de l'analyse préalable de la « communication » pour reprendre le terme bien-venu de G. Althabe.

Or, la manipulation monétaire, précisément parce que l'argent n'est pas un symbole abstrait, mais une parole, s'avère être un révélateur privilégié des structures de communication pour peu que l'on fasse l'effort d'éclairer de l'intérieur l'opaque enveloppe, globale et anonyme, que rend si bien l'expression de « budget familial ».

2): 2): 2):

Après avoir à grands traits présenté le milieu mossi, j'esquisserai donc la méthode d'enquête, notamment en matière monétaire, qui m'a amené au constat de disfonctionnement. De là diverses conséquences pourront être tirées quant aux modalités de la production et de la reproduction des rapports sociaux.

非常

#### I. LE MILIEU MOSSI

#### a. aspects sociologiques.

J'ai observé une année complète 103 zakse (pl. de zaka) dans trois régions différentes du pays mossi et 78 zakse dans deux autres régions de colonisation hors pays mossi.

La zaka ou enclos familial est une unité de résidence regroupant en moyenne une dizaine de personnes sous l'autorité du chef de zaka, avec toutefois une assez grande dispersion de tailles (1 seul individu à plus de 100 dans certains cas extrêmes). Elle peut être scindée entre plusieurs « exploitations » définies comme des unités de production et de consommation, dirigées chacune par un chef d'exploitation, la première étant bien sûr celle du chef de zaka.

Dans la majorité des cas, la chefferie de zaka se transmet suivant la filière collatérale (au profit du plus ancien des frères cadets) bien que les ayants droit au patrimoine (cheptel...) soient habituellement les enfants en ligne directe. En fait, on

rencontrera selon les zones, parfois selon les villages ou les sous-groupes ethniques, les schémas suivants :

- 1 transmission et succession collatérales.
- 2 transmission collatérale et succession directe,
- 3 transmission collatérale et succession mixte,
- 4 transmission directe et succession mixte,
- 5 transmission et succession directes.

Dans l'ordre décroissant de fréquences on aurait les cas n° 2, 3, 1, 4, 5. Le cas nº 5, plus rare, aboutit en principe à des cellules familiales moins complexes, de taille plus faible, à une seule exploitation (le frère cadet résidant éventuellement aux côtés de son aîné, se retire de la zaka avec ses dépendants lorsque l'ainé des fils prend la chefferie car ce serait donner autorité au neveu sur son « petit-père »). Les autres schémas permettent des stratégies plus élaborées. Ainsi, dans le cas nº 1, une scission au sein de la zaka entre exploitations autonomes pourra profiter à des enfants mariés. Dans le cas nº 2, elle pourra profiter plutôt, si elle a lieu, à des collatéraux. La scission d'exploitations paraît ainsi correspondre à un moyen d'autorégulation du système, un élément de compensation face à certaines inégalités ou tensions susceptibles d'aboutir à un éclatement plus radical des unités de résidence. Il en découle que la taille des exploitations, proche en moyenne de 9, est moins dispersée que la taille des zakse, comme si la société ressentait plus ou moins confusément une optimalité dans la dimension jugée idéale pour un groupe de production et de consommation. (Cet idéal est d'ailleurs largement mythique et demanderait presque des recherches au niveau de l'inconscient puisque, on le verra, les superficies cultivées ne sont pas identiques d'une région à l'autre.)

Dans tous les cas, l'examen attentif de la composante familiale reste la première étape à la compréhension du système. Une méthode simple et efficace consiste à regrouper les membres familiaux en quatre groupes élémentaires de parenté :

- G 1 = chefs d'exploitations (CE), épouses (Ep. CE), enfants célibataires (EC);
- G 2 = enfants mariés (EM), épouses (Ep. EM), enfants (EEM);
- G 3 = frères mariés (FM), épouses (Ep. F), enfants (EF);
- G 4 = frères célibataires (FC), et autres (A).

Ce regroupement se faisant soit, comme ci-dessus, au niveau de l'exploitation, soit au niveau supérieur de la zaka.

L'importance relative de chaque groupe demande ensuite à être explicitée par la prise en compte du système successoral.

Raisonnant au niveau exploitation, G 1 comprend selon la zone entre 57 % et 81 % des résidents, c'est donc partout l'assise de base des groupes de production ; G 4 oscille de 3 % à 13 % et peut être considéré comme un appoint éventuel en force de travail ; G 2 regroupe de moins de 2 % à 28 % et G 3 de 4 % à 11 %.

Le pivot du système, aussi son point le plus fragile, repose ici, à la charnière des deux groupes G2-G3 où tendent à se concentrer les forces de contradiction (la grande variabilité propre au groupe G2 en témoigne) et les dangers d'éclatement nés de l'ambiguïté des règles de succession.

On voit ainsi l'extrême diversité des solutions et la complexité des rapports sociaux. La stratégie économique de l'un ne sera pas nécessairement la stratégie économique de l'autre et l'un comme l'autre auront à tenir compte de la stratégie sociale d'un trolsième...

L'âge moyen d'accession au rang de chef d'exploitation (de peu inférieur à celui de chef de zaka) est d'environ 34 ans, celui du premier mariage proche de 29 ans. Ces deux chiffres montrent la lenteur du processus social, la longue maintenance sous tutelle des cadets fussent-ils mariés (d'où l'importance numérique des groupes G 2 - G 3)

puisqu'un homme attend encore quelque 5 années après son mariage avant d'obten!r — statistiquement — l'autonomie d'exploitation.

Si l'on considère les taux migratoires dans les tranches d'âge 15-34 ans, on constate que d'une part, tous les individus de sexe masculin, à l'exception de ceux détenant déjà le rang de chef d'exploitation, se trouvent actuellement en migration dans une proportion moyenne voisine de 45 %, que d'autre part, le fait d'être marié atténue à peine cette propension migratoire : non compris les chefs d'exploitations, les hommes mariés migrent à raison de 46,5 % alors que les célibataires de même âge atteignent de leur côté le taux de 48,7 %. On peut donc conclure que le mariage n'est qu'un premier pas vers l'exercice des responsabilités sociales, qui devra quelques années plus tard recevoir sa « confirmation » (par exemple dans le décès de l'ainé) pour que l'homme puisse réellement prétendre aux prérogatives de l'adulte. Tant que l'individu n'est pas au minimum chef de son exploitation, il est d'ailleurs perdant à âge égal dans l'accumulation des épouses. Un calcul d'ajustement a montré qu'un individu titulaire de la chefferie de village doublait son nombre d'épouses par rapport aux autres hommes de son âge, qu'un individu détenant une simple chefferie de zaka « gagnaît » quelque 1,5 % et que tous les individus sans statut particulier devaient se contenter d'un moins grand nombre d'épouses que celui auquel leur âge leur donnait théoriquement accès. Il est intéressant de noter à ce propos la similarité du processus, que ce soit à l'intérieur du pays mossi ou en zones de colonisation, second indice (après l'idéal de groupe vu plus haut) — on en verra d'autres — manifestant d'une viscosité des structures qui nous permet déjà d'avancer que si l'hypothèse de disfonctionnement vaut pour le « plateau mossi » intérieur, elle vaudra vraisemblablement au même degré à l'extérieur.

#### b. techniques et structures foncières.

Les trois strates intérieures au pays mossi s'apparentent assez étroitement. La surface mise en valeur annuellement par exploitation s'étend sur environ 5 ha dont près des 9/10 consacrés aux diverses variétés de mil. Pour près des 3/4 ces terres sont cultivées en vertu de droits d'appropriation obtenus par héritage lignager, ce qui confirme la prééminence des alnés dans le contrôle de la répartition foncière. La possibilité d'achat n'existant pas, il reste comme autres formules d'accession au foncier, le défrichement de terres considérées comme inoccupées de date immémoriale (12 % environ des surfaces), l'échange (1,5 %) ou l'obtention de simples droits d'usage (7,9 % obtenus à l'intérieur du lignage, 3,9 % hors-lignage). Il en résulte que, toutes modalités d'accession confondues, l'individu titulaire d'un droit de culture l'est en moyenne depuis plus de 25 ans... le temps d'une génération. Le cycle de transmission des terres a ainsi une durée calquée sur le rythme des successions.

Les conditions sont naturellement autres dans les zones de colonisation où l'exploitant mossi ne peut être qu'usager du sol. Dans le cas de Tougan, vieille aire d'accueil en milieu samo, l'ancienneté du droit d'usage ne remonte pas à une moyenne supérieure à 13 ans, bien que le chef d'exploitation type soit âgé de 51-52 ans et soit arrivé dans la zone voici 35 ou 36 ans (il était alors simple aide familial). Le cycle de transmission s'est donc raccourci par rapport au rythme des successions qui demeure à peu près constant. Ce phénomène d'accélération, relativement au pays mossi, tient bien entendu à la plus grande précarité des droits, mais aussi à la petitesse des exploitations (3 ha contre 5 ha), à la moindre densité d'occupation du sol (l'espace disponible (1) par exploitation équivaut à 2,4 fois l'espace cultivé contre 0,73 fois en pays mossi) et au fait que le système de production est plus orienté sur l'élevage (capital cheptel de 50 000 F CFA contre 16 500 F CFA). Le point important à souligner reste que le raccourcissement du cycle d'accession aux droits fonciers est loin d'avoir abouti à un raccourcissement égal du processus social. Tout au plus, note-t-on une plus grande faculté de scinder la zaka entre exploitations autonomes (nombre moyen

<sup>1.</sup> C'est-à-dire l'espace momentanément non cultivé entourant chaque exploitation.

d'exploitations par zaka proche de 1,30 contre 1,05 à 1,10 en pays mossi) et encore n'est-il pas certain que cette faculté trouve son explication uniquement dans le système juridico-foncier.

A Dedougou, autre zone de colonisation mais plus récente et toujours actuelle, en milieu bobo, les structures sont encore trop fraîches pour donner lieu à la même analyse diachronique. Deux remarques cependant : la taille d'exploitation passe à 8,5 ha, très vite, presque dès l'année d'installation et se stabilise ensuite à ce niveau, qui signifie grosso-modo un doublement de surface par résident relativement au pays mossi. Compte tenu des moyens humains et techniques mis en œuvre, on a affaire à un système de culture délibérément extensif (il faut le plus vite possible se tailler le plus vaste terroir possible) de type quasi-itinérant (1) revenant à semer le mil très large afin d'occuper le terrain, puis à renouveler la même opération dans un autre secteur dès que l'on croit percevoir la moindre baisse de rendement, c'est-à-dire avec une périodicité voisine de 5 ou 6 ans. On aboutit à un véritable pillage-gaspillage foncier par une extraordinaire surconsommation d'espace que i'ai pu estimer à près du décuple. annuellement et par résident, du niveau observé à l'intérieur du pays mossi. (Celui-ci par contre, en dépit d'idées bien reçues, peut être taxé de sous-consommatoire, trop avare d'un espace qui ne lui fait pourtant pas totalement défaut - en dépit toujours de ces idées reçues - cf. le coefficient de 0,73 cité plus haut).

Il y a donc de part et d'autre une certaine irrationalité dans la gestion de l'espace disponible. Irrationalité qui correspond à une irresponsabilité dans ces nouvelles zones de colonisation spontanée - entrainant déjà dans les rapports écologiques avec la nature et sociologiques avec les populations autochtones d'accueil - irrationalité qui tient à la rigidité excessive du milieu social (à son disfonctionnement comme on le verra plus loin) dans les vieilles zones de départ. Il est douteux que de ces deux irrationalités naisse une rationalité à l'échelon national, justifiant les déplacements internes de populations considérés par certains, avec un bel optimisme, comme une alternative possible aux «migrations de travail ». Toute autre considération exclue, c'est en effet oublier la disproportion des effectifs en cause. (On estime qu'il y a actuellement 130 000 Mossi, femmes et enfants compris, Installés à la périphérie de leur milieu d'origine, soit 15 000 chefs d'exploitations, avec depuis 1970 un flux net annuel de l'ordre de 800 ménages). Ces chiffres sont bien inférieurs à ceux des seuls Mossi partant annuellement ou établis de longue date en Côte d'Ivoire et qui ne représentent, le sait-on assez ? que la moitié de l'effectif voltaïque expatrié.

En outre, il faut bien comprendre que ces deux « populations » ne sont pas homogènes. Un « migrant de travail » cesse en général ses migrations vers 35 ans et un « migrant-colon » décide de partir au moment où il a atteint l'âge de devenir chef d'exploitation... c'est-à-dire vers 34 ans, de sorte que beaucoup de colons ont dans leur jeunesse connu l'expérience de la migration et beaucoup de fils de colons sont, ni plus ni moins que les autres, actuellement des migrants. Songer à remplacer le phénomène « migration de travail » par le phénomène « colonat » est donc un leurre et témoigne d'une double incompréhension, quantitative et plus encore qualitative.

Un dernier point concernant les structures productives qui mérite d'être signalé. dans le cadre de cette courte note, a trait à la distinction au sein d'une même exploitation, entre le « pukasinga » ou « grand champ » réunissant l'ensemble des travailleurs et dont le produit servira à la consommation collective et les beolse (sing. beolga) ou parcelles cultivées à titre individuel par certains membres familiaux.

<sup>1.</sup> Ce comportement ne paraît pas spécifique aux colons mossi. Une étude déjà ancienne de J C. PAUVERT (L'ancienne colonisation Kabré et ses possibilités d'expansion dans l'Est-Mono - ORSTOM - Institut des Recherches du Togo - 1955) révèle le même phénomène : « les émigrés n'ont pas conservé le système de cultures intensives propres aux Kabré du pays natal, où il n'est pas rare que de génération en génération, on cultive le dedjasuteto, la « terre du grand-père ».

Dans une zone comme Koudougou, à très forts courants migratoires (66 % des hommes âgés de 15 à 34 ans absents) où les scissions de zaka entre exploitations autonomes sont assez difficiles, 40 % des superficies — taux énorme — correspondent à des beolse, sans qu'il soit permis d'interpréter ce fait comme le système d'autorégulation propre à cette zone, car la plupart de ces champs appartiennent à la fraction féminine de la population. C'est donc un signe de désorganisation profonde des structures productives, éclatant l'exploitation entre une pluralité de centres de décision, rendant difficile une bonne coordination des tâches tant au niveau des rotations d'assolement, du choix des spéculations et de la mise en œuvre de la force de travail. Comment dans ces conditions, pourrait-il y avoir une gestion saine de l'espace ?

#### II. LE DISFONCTIONNEMENT SOCIO-MONÉTAIRE

On sait que les méthodes classiques du statisticien-économiste dans l'étude des budgets familiaux reposent sur deux postulats implicites :

- 1 l'argent symbole abstrait permettant l'échange dans une économie monétaire ;
- 2 le budget enveloppe globale, somme résultante de flux sur laquelle un pouvoir unique de décision, en la personne du « chef d'U.B.», exerce un certain nombre d'arbitrages entre différents postes de consommation, entre celle-ci et l'épargne, entre l'épargne et l'investissement, choix dont l'ensemble traduit la fonction de préférence collective du ménage.

L'homme en tant qu'être social, perd son identité et ne joue aucun rôle dans ce budget où les fonctions se déterminent en dehors de lui par le mécanisme de lois économiques universelles: propension à épargner, capacité d'investissement, élasticités des consommations, besoin minimum de numéraire pour régler des dépenses objectives (impôt...)

Or, tout ce raisonnement, valable peut-être dans nos économies où règne l'anonymat monétaire et la libre convertibilité de l'argent en marchandises diverses, est pris en défaut lorsque le numéraire remplit une vocation culturelle avant ou sous-jacente à sa fonction marchande. C'est donc la nécessité d'appréhender aussi cette vocation culturelle qui m'a conduit à faire précéder l'analyse classique (en termes de niveaux et de structure par postes) d'une analyse matricielle, ce qu'en introduction, j'ai qualifié d'éclairage de l'intérieur. L'avantage de cette approche est de refuser l'anonymat des transactions, de restituer aux flux monétaires leur sociabilité. Pour ce faire, j'ai appliqué aux budgets familiaux les principes des matrices de relations interindustrielles, les chefs d'intitulé en lignes et colonnes étant représentés par les éléments de parenté tels qu'ils ont été définis plus haut (CE, Ep. CE, EC, EM, Ep. EM, EM, FM, EP, F, EF, FC, A).

Tout acte de dépense est ainsi reporté au croisement d'une certaine ligne i (l'élément-payeur originaire du flux) et d'une certaine colonne j (l'élément-bénéficiaire). Sans entrer dans les détails méthodologiques de cette technique d'analyse ou les conventions qu'elle suppose, on peut dire qu'un élément i quelconque se trouve monétairement défini à la lecture de trois séries de chiffres.

 $Sa_{ii} = la$  part auto-fournie en valeurs marchandises, inscrite par définition sur la diagonale principale de la matrice carrée.

Sa<sub>ij</sub> = la part de ses ressources qu'il consacre à l'entretien d'autres éléments (pour être plus précis, d'éléments relevant d'un autre statut que le sien) inscrite en ligne.

 $\mathrm{Sa}_{\mathrm{ji}} = \mathrm{la}$  part de ses consommations dont il est redevable aux autres éléments, inscrite en colonne.

Pour estimer l'effet net de domination ou de dépendance que i exerce à l'égard de j, il convient bien entendu de ne retenir dans une matrice « nette » que la différence des sommes reportées brutes, dans les cases disposées symétriquement de part et d'autre de la diagonale.

En définitive, un individu déterminé par sa relation de parenté pourra théoriquement occuper n'importe quelle position entre les trois extrêmes de son polyèdre monétaire :

- 100 % d'autonomie : l'individu n'est alors absolument pas intégré financièrement au noyau familial dont il relève ;
- 100 % de dominance : il emploie l'intégralité de son pouvoir d'achat à « dominer net », autrui, sans se réserver à lui-même la moindre part;
- --- 100 % de dépendance : toutes ses consommations nettes lui sont fournies par autrui.

On perçoit l'intérêt majeur d'une telle démarche qui permet non seulement de mesurer l'intensité des relations monétaires entre chacun des agents pris deux à deux, de représenter ces relations asymétriques dans un graphe orienté, donc de définir des filières d'emprise monétaire (qui entretient qui puis qui...) mais aussi de comprendre le comportement des individus face à l'argent, la manière dont ils l'utilisent socialement.

Une première constatation, d'importance, a été de découvrir que les relations monétaires pouvaient à peu près dans tous les cas, faire l'objet d'une triangulation matricielle parfaite, c'est-à-dire qu'après modification dans l'ordonnancement (purement arbitraire au départ) des différentes lignes-colonnes, tous les soldes (Sa; -Sa; ) s'inscrivaient d'un seul côté de la diagonale. Cela tend à montrer que la hiérarchie monétaire établie entre agents à statuts divers, bien qu'elle puisse varier d'une région à l'autre (comme les stratégies successorales d'ailleurs) est de type linéaire. En d'autres termes, la société mossi manipule l'argent d'une certaine manière, elle se comporte dans son ensemble comme si chacun de ses éléments se voyait attribuer une place et assigner une fonction aussi clairement définies que le sont les degrés d'une échelle (on verra dans la conclusion sur quoi débouche cette assignation de fonction).

Dans une pareille structure, il sera fort difficile de permuter les rôles, sauf et de façon très marginale en changeant carrément de milieu d'insertion.

Par contre, il sera toujours loisible de se retirer, en quelque sorte, du jeu, d'en fausser les règles, d'en refuser les contraintes — ce qui est aussi une forme de contraintes — en s'effaçant du système, en adoptant un comportement d'autonomie maximale : ce que fait le migrant, physiquement lorsqu'il part et financièrement lorsqu'il revient, ce que fait aussi — sans prendre même la peine de se déplacer — le « frère cadet » à longueur d'années tant qu'il reste sous la coupe d'un aîné chef d'exploitation. Que fait-il celui-là sinon « migrer de l'intérieur » en s'extrayant financièrement de la zaka ? (voir tableau ci-après)

Le migrant au sens le plus profond du terme est un individu qui s'en va, au risque de paraître énoncer une lapalissade, mais le déplacement physique n'est que la manifestation la plus grossière de cette évasion, et certainement pas la plus fréquente ni la plus efficace.

Tout Mossi qui n'a pas encore enterré son ainé — frère ou père — poursuit sans trêve son cheminement migratoire intérieur par un repli sur soi de sa capacité monétaire.

Chez les Mossi, migrer ou être cadet est une relation sociologiquement équivalente car l'une et l'autre traduisent avant tout l'obligation d'adopter un certain comportement monétaire. Un migrant n'est jamais aussi absent qu'au moment précis où il revient car c'est à cet instant qu'il se voit retirer son libre-arbitre et imposer par la société la structure de consommation convenant à son rôle de cadet.

Les chefs d'exploitations contrôlent pratiquement moins de la moitié de la masse monétaire en circulation, encore que leur participation attelgne 80 % lorsque l'opération de dépense a un contenu social clairement exprimé, c'est-à-dire lorsqu'elle a pour objet de nouer des liens d'amitié ou de clientèle avec des personnes n'appartenant pas à leur groupe de résidence. Tel est le cas des transferts d'argent (dons, prêts, remboursements, au total 3,5 % des dépenses) et des offres de marchandises acquises au moyen de l'argent (5,5 % des dépenses). On a donc là un premier signe indiquant la manière dont les rôles respectifs des uns et des autres sont distribués au départ, indépendamment de la masse monétaire qu'ils sont susceptibles de contrôler.

Puisque l'on en est aux transferts, à propos desquels on voit le rôle prééminent des individus à statut élevé, qu'en est-il des transferts purement en nature effectués vers l'extérieur ?

Estimés en valeur marchande ils représentent à peu près le double des transferts précédents et par rapport au revenu monétaire brut quelque 23 % (en moyenne) pour le pays mossi, sensiblement moins dans les zones de colonisation car ils restent constants quel que soit le niveau de revenu. Leur fonction économique n'est donc pas essentielle et l'est de moins en moins avec la progression des revenus monétaires. Par contre, leur fonction sociale est incontestable, plus encore que les transferts d'argent, en ce sens qu'ils ouvrent la cellule familiale — en même temps qu'ils la réinsérent — à l'univers villageois (c'est leur aspect relationnel) et qu'ils maintiennent, par leur répétitivité, le sentiment des valeurs hiérarchiques nécessaires à la cohésion du groupe (c'est leur aspect traditionnel). Or que voit-on ? Les chefs d'exploitations contrôlent 87,6 % de cette offre. Plus question de confier ces « petits gestes », beaucoup trop lourds de signification, aux cadets. La manière la plus certaine de ne pas commettre d'erreur quant à savoir qui détient la véritable autorité au sein du groupe est de se fier dans les 9/10 des cas au geste de l'offrande !

Le tableau ci-dessous résume en quelques chiffres les réflexions précédentes.

colonne 1 : dépense mensuelle par individu (F CFA) selon son statut :

colonne 2 : coefficient d'autonomie; colonne 3 : coefficient de dominance; colonne 4 : coefficient de dépendance;

colonne 5 : poids de chacun dans la manipulation monétaire ;

colonne 6 : poids de chacun dans les offres en nature.

Statut	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
EM	3 016 2 586 2 545 7 237 86 222 120 98 143 58 4 $\overline{x} = 573$	89,0 66,3 96,4 99,4 37,5 27,8 22,7 51,4 18,1 23,2 1,3	11,0 33,6 3,4 0,3 1,5 4,7 0,9 3,7 0,6 e 0	0 0,1 0,2 0,3 61,0 67,5 76,4 44,9 81,3 76,8 98,7	13,5 49,1 4,3 13,1 0,2 7,3 0,8 0,7 10,4 0,5 0,06	3,5 87,6 0,7 1,7 0,08 3,0 0,1 0,07 1,8 1,5 0,01

Les statuts sont classés selon l'ordre hiérarchique déterminé par la triangulation de matrice, toutes strates confondues.

La dépense mensuelle moyenne — per capita — s'établit donc à 573 F CFA. On voit que les chefs d'exploitations (CE) ne sont ni les premiers selon la hiérarchie monétaire ni les plus importants manipulateurs d'argent; de ce point de vue, ils sont très nettement dépassés par leurs enfants mariés (EM) et leurs frères cadets célibataires (FC). Par contre, leur coefficient d'intégration à la zaka — complémentaire à 100 de leur autonomie — est sensiblement plus élevé que celui des autres hommes adultes résidant auprès d'eux. En d'autres termes, ils consacrent une fraction plus élevée de leur budget à exercer sur autrui, en la diluant davantage, leur emprise monétaire. En ce sens ils demeurent, malgré tout, le lien articulant le groupe familial alors que d'autres (EM, FM et plus encore FC) apparaissent comme de véritables

isolats monétaires. D'où vient l'autonomie de ces derniers ? De toute évidence, de la spécificité de leurs occupations, à savoir : migrations et commerce.

C'est ici qu'il convient d'introduire la notion de disfonctionnement en essayant de comprendre le rôle que la société mossi a conféré à la monnaie, de son introduction à nos jours, du point de vue à la fois de sa valeur marchande et sociale.

Fonctions sociale et marchande sont disjointes ou disfonctionnelles (comme l'a clairement montré l'attitude particulière à l'égard des transferts), sans doute plus profondément de nos jours que naguère, car une fraction bien supérieure de l'argent provient actuellement d'activités productrices ou redistributrices sur lesquelles le détenteur de l'autorité familiale traditionnelle ne se soucie plus d'exercer la moindre emprise.

La fonction marchande (qui participe pour plus de 1/3 des rentrées d'argent) se trouve le plus souvent remplie par des cadets, notamment des jeunes migrants rentrés de Côte d'Ivoire. Il se développe ainsi un circuit monétaire plus ou moins clos reposant sur le jeu réciproque des revenus migratoires et commerciaux et qui échappe dans une assez large mesure au droit de regard des anciens... avec leur consentement et leur bénédiction puisque ces occupations sont autant de dérivatifs pour les cadets.

Jadis, les produits de l'exploitation intervenaient certainement pour une proportion bien supérieure aux 42-43 % d'aujourd'hui dans les rentrées brutes d'argent. En somme, par un consensus général, liberté est offerte aux cadets de manipuler tout l'argent qu'ils désirent, cela leur est même vivement recommandé, sous réserve, et c'est la seconde clause du « marchandage », que la structure sociale ne soit pas remise en cause. La façon la plus efficace de s'en assurer est de les contraindre à faire usage de leur pouvoir à des fins personnelles (il y aurait à ce sujet bien des analogies avec le rôle reconnu ouvertement à la masturbation et à l'homosexualité des adolescents dans certaines sociétés pas toujours archaïques).

Une structure sociale est donc disfonctionnelle lorsque apparaît une contradiction interne entre l'importance du pouvoir monétaire — estimé en volume — détenu par les classes cadettes et la faiblesse de l'usage social qu'elles peuvent en retirer.

De la faiblesse des droits sociaux accordés aux cadets, la première partie de cette note a fourni suffisamment d'exemples, aussi est-il étonnant que tant d'auteurs s'obstinent à prendre l'effet pour la cause dès qu'il s'agit d'analyser l'autonomie monétaire des jeunes migrants de retour. Leur autonomie n'est pas contestée, mais elle est mal comprise et attribuée, sans autres explications, à leur vain souci de parade, au désir de prestige individuel qu'est censé apporter la « consommation ostentatoire », selon l'expression consacrée. Une autre erreur, liée à la précédente, consiste à soutenir selon une optique étroitement psycho-sociologique que le jeune migrant se soumet à une « épreuve initiatique » (autre expression consacrée faisant toujours son effet en matière d'africanité), marquant ainsi son passage vers l'âge adulte (il va dit-on « à la recherche de son phallus »). De toute évidence, c'est faire fi complètement de l'impuissance sociale qui reste la sienne tant qu'il migre et éventuellement tant qu'il « migre de l'intérieur », tel un frère cadet de 40 ans qui se consacrerait au commerce. Au contraire, plus un individu migre plus il s'enferme dans sa condition de mineur. A l'inverse de notre conception occidentale, un Mossi qui en est encore réduit à s'auto-suffire signale par ce fait sa condition immature puisqu'il ne fait que démontrer ainsi son défaut d'assise sociale que lui conférera plus tard son droit d'aînesse.

Le pouvoir monétaire qu'ont développé les uns ne s'est donc pas accompagné de fonctions sociales correspondantes que continuent à exercer les autres. Il serait même plus exact de dire qu'ils n'ont pu développer leur fonction monétaire que parce qu'ils étaient dégagés des pouvoirs sociaux. Mais ce contrat tacite ne se maintient qu'à condition de placer cette masse monétaire entre parenthèses, de la neutraliser socialement, de la vider au moins en partie de son droit libératoire, bref de l'utiliser à certaines fins à l'exclusion de certaines autres. Migrer, c'est d'abord une structure de consommation parce que l'argent c'est d'abord un moyen de communication. On est bien à l'antipode du symbole abstrait dénoncé par G. Althabe.

#### III. CAUSES ET CONSÉQUENCES DU DISFONCTIONNEMENT

On comprend désormais en quoi la migration favorise le disfonctionnement ou du moins l'aptitude du système à développer ses tendances disfonctionnelles puisqu'elle est à la source directe de l'injection monétaire contrôlée par les classes cadettes. A son tour, le disfonctionnement entraîne aux migrations, on verra par quel biais, mais auparavant il faut se demander comment s'est introduit initialement un premier disfonctionnement dans le système. En effet, lorsque les revenus d'exploitation constituaient encore la majeure partie des entrées d'argent, le pouvoir socio-économique coıncidait davantage avec le pouvoir monétaire. Dès lors, la question est de savoir comment les anciens détenteurs de ce pouvoir ont pu en partie s'en laisser dessaisir sans perdre aussitôt leur pouvoir social.

Deux facteurs ont dû jouer :

- --- le premier est la non-monétisation de la dot qui n'a pas permis aux jeunes riches l'accès aux femmes :
  - le second est la non-monétisation des terres.

Il serait naîf d'imputer cette non-monétisation foncière au poids des coutumes. On connaît bien d'autres exemples où ces coutumes n'ont pas résisté dès l'instant qu'une demande solvable se manifestait avec une force suffisante — ainsi dans les zones forestières propices aux plantations arbustives de Côte d'Ivoire.

En Haute-Volta, les terres n'ont pas eu de « valeur » parce que l'introduction de la monnaie a plus rentabilisé la redistribution que la production, le commerce que l'agriculture. A l'époque coloniale, le système productif s'est bien entendu trouvé radicalement modifié par la pénétration de l'économie marchande mais le capitalisme extérieur n'avait que faire de frontières purement administratives de sorte que le capital foncier s'est monétisé, non pas où auraient pu apparaître des rentes différentielles de situation dans le cadre étroit de la Haute-Volta, mais là où elles apparaissent dans le cadre du système global — pratiquement sur les bordures forestières du littoral. De ce fait, les différenciations naturelles d'un pays aussi dépourvu « d'attraits » — sinon comme réservoir de main-d'œuvre — que la Haute-Volta ont été gommées par la différence qualitative entre zones de savanes et zones de forêts.

C'est ce que les auteurs libéraux classiques appellent la spécialisation internationale en fonction des rentes de situation. En conséquence, bien que ne contrôlant plus qu'une partie de la masse monétaire en circulation, les détenteurs de la fonction sociale n'ont pas eu, en Haute-Volta, à s'exposer à devoir défendre par une surenchère monétaire, qu'ils n'auraient peut-être pas pu soutenir, leurs prérogatives foncières (de même, l'absence de dot n'a pas autorisé, comme dans d'autres sociétés, une possibilité de surenchère ouverte aux cadets et donc l'accès aux femmes). Les courants migratoires suractivent ainsi constamment la rentabilisation des zones forestières — le travail allant vers le capital — et repoussent toujours plus loin le jour où il deviendrait rentable d'investir dans l'agriculture locale, donc éventuellement payant d'acquérir des terres. Le cercle se referme. Par suite, ils confortent plutôt qu'ils n'amoindrissent le pouvoir social des autorités coutumières et de ce point de vue aussi amplifient l'aptitude du système au disfonctionnement. Cet état, comme on l'a dit, favorise en retour les occupations réservées par prédilection aux cadets : migration et commerce.

Exemple : dans la région de Koudougou, le système d'autorégulation (c'est-à-dire tout ce qui d'une manière ou d'une autre donne un peu plus de pouvoir social aux cadets) est à peu près inexistant : difficulté de scinder la zaka, rareté des nouvelles créations, complexité des structures familiales, âge élevé des chefs d'exploitations, maintien en tutelle prolongée des enfants mariés... Le régime successoral y donne avantage au rameau collatéral, mais le frère hérite, peut-on dire, à charge de revanche. S'il témoigne, du vivant de son aîné, d'un comportement jugé trop « égoïste » (en ne contribuant que faiblement à l'entretien de la zaka dont il deviendra le chef), il lui en sera tenu rigueur beaucoup plus sévèrement qu'allieurs.

Il risque alors, au jour de la succession, l'éparpillement de tous les membres de la zaka, notamment des enfants mariés ou célibataires, qui « n'enverront plus jamais rien, dût-on annoncer la mort de leur petit-père ». Cela implique pour le frère une politique délicate et parfois impossible à soutenir sur le plan monétaire puisqu'il est pris en permanence dans la contradiction de devoir plus ou moins ouvrir son circuit clos de financement (et c'est de fait ce que l'on constate à Koudougou, le « frère » s'intègre, dès qu'il est marié, davantage à la zaka) sans prendre pour autant un ascendant social qui serait jugé prématuré.

On a vu d'autre part que l'éclatement de l'exploitation entre de multiples beolse ne pouvait être interprété, bien au contraire, comme le système d'autorégulation propre à cette zone. Or, les anciens sont très conscients du phénomène suivant (que l'on retrouve partout - pays mossi ou zones de colonisation): la superficie d'une exploitation diminue proportionnellement plus vite que le nombre de résidents. Un calcul valable au moins pour toutes les exploitations comprises entre 1 et 10 ha, en pays mossi, soit plus de 91 % des cas, a révélé que chaque individu en moins dans une exploitation avait pour effet de diminuer la surface cultivée de 4,8 ares par résident, de sorte qu'une zaka de 10 résidents cultivant 5 ha se scindant en 2 exploitations autonomes, ne cultivera plus au total que 4,5 ha. Chaque scission se traduit donc, statistiquement, par une réduction de surface de près de 10 %... L'adage « l'union fait la force » --- correspondant chez les Mossi au proverbe « on ne prend pas la farine avec deux doigts » n'est pas un vain mot. On comprend dans ces conditions que les chefs de zaka aient intérêt à freiner au maximum les scissions internes et ce, d'autant plus que la migration aura déjà réduit davantage l'effectif familial. D'où un processus cumulatif tendant à inciter les cadets à reporter leur effort sur des activités extra-agricoles, d'où aussi l'appel massif adressé aux femmes et aux « inactifs » (enfants et vieillards) pour les travaux agraires... et l'explication des 40 % de champs beolse.

Une autre raison pour laquelle le disfonctionnement socio-monétaire amplifie à la fois migration et commerce plutôt que les activités directement productrices tient à l'incapacité des cadets de réinvestir leurs gains dans la sphère agricole.

Il a déjà été dit que la terre n'avait pas de valeur d'échange. Pour le reste Il suffit d'analyser la structure du capital détenu par tel ou tel individu pour comprendre le mécanisme du disfonctionnement. La démarche suivie en matière de manipulation monétaire peut être répétée sans difficulté en matière de patrimoine, afin de voir si l'emprise exercée sur celui-ci obéit aux mêmes critères que celle exercée sur la circulation de monnaie. Si tel était le cas on devrait observer, à peu de choses près, la même hiérarchie, selon le statut familial de l'individu, dans l'un et l'autre domaine : contrôle des flux monétaires ou accession au patrimoine, ce qui démontrerait :

- 1. que tous les biens capitaux peuvent être détenus en jouissance au même titre par tous les individus;
- 2. que les revenus peuvent, quelle qu'en soit l'origine, s'investir sans obstacle d'aucune sorte dans n'importe quel bien;
  - 3. que le capital, enfin, a pour principale fonction de créer des revenus.

Le premier point implique de toute évidence un faible degré de concentration tant inter qu'intra-familiale puisque chacun aurait librement accès aux mêmes catégories de biens, du poulet à 100 F CFA au gros ruminant à 15 000 F CFA, du cycle à la charrue... Or, ce n'est manifestement pas le cas. Quelle que soit la zone, Mossi de l'intérieur ou régions d'accueil, on constate toujours une double concentration : à l'avantage de certaines exploitations, au profit de certains agents, et la distribution du patrimoine n'a qu'une très faible corrélation avec le revenu monétaire brut (RMB) 6 (S D²)

familial. La formule de corrélation par rang (r=1 — ) appliquée aux deux variables RMB et patrimoine, donne en pays mossi un coefficient r=0.43 absolument pas significatif.

C'est que la valeur globale du patrimoine est étroitement liée à l'importance du troupeau (pour 53,3 % à Dedougou, 66,5 % à l'intérieur du pays mossi, 80,9 % à Tougan) et la valeur de celui-ci dépend essentiellement du gros bétail (54,9 % à Dedougou, 38,3 % en pays mossi, 63,6 % à Tougan), lequel est extrêmement concentré.

Exemple : en pays mossi, la moitié des exploitations détient environ 1/4 des volailles, moins de 1/5 du petit bétail et 0 % des gros animaux dont les 3/4 sont par contre entre les mains de 7 % seulement des exploitations (des CE pour être plus précis). A quelques variantes près, il en va de même ailleurs. Le taux de concentration augmente donc parallèlement au « format » de l'animal. (A Tougan, l'importance de cette concentration entraîne des conséquences d'autant plus graves que la composition du cheptel repose davantage sur le gros bétail et que la zone défavorisée par ses conditions climatiques, se trouve structurellement contraînte chaque année de puiser dans son troupeau pour compenser son déficit vivrier. En 1973, le prélèvement ainsi opéré a été estimé à un équivalent en valeur de 18-19 unités de petit bétail par zaka, soit un déficit de 475 kg de mil... le produit de 1 à 2 ha... plus 3-4 autres unités pour payer l'impôt. Oser préconiser dans cette zone la culture attelée en vue de produire du coton est une tentative criminelle qui devrait relever des tribunaux car cela signifie endettement, amputation du troupeau, réduction des surfaces vivrières...)

Selon le statut individuel, la concentration n'est pas moins importante. Sous forme d'indices, l'éventail des « fortunes » observé en pays mossi va de 100 pour les chefs de village, à 22 pour les chefs d'exploitations ordinaires à 6 pour les enfants ou frères mariés, à 0,5 pour les jeunes célibataires et à 0,3 pour les épouses (le niveau 100 représentant un capital de l'ordre de 79 000 F CFA).

L'analyse structurelle montre en outre que le patrimoine approprié par les détenteurs des plus hauts statuts s'appuie de moins en moins sur les équipements divers (cycle, outillage, confort ménager) au profit de plus en plus exclusif du seul patrimoine réellement prestigieux : le troupeau et à l'intérieur de celui-ci en proportion croissante sur les gros animaux. Voilà ce qu'il en est en vérité du soidisant prestige accordé à la consommation ostentatoire.

Les individus n'ont donc pas accès au même titre à l'ensemble des biens capitaux et l'accès à la monnaie n'ouvre pas automatiquement la voie à la possession patrimoniale.

Un migrant de retour emploie en moyenne 20,2 % de son épargne totale en cycles et accessoires, 3,5 % en achats d'animaux, 0,2 % en dépenses diverses d'exploitation (engrais, pesticides, outillage, salaires)... bien peu de choses à mettre au crédit du développement agricole.

L'usage que peuvent faire en règle générale tous les cadets de leurs revenus est réprimé socialement par leur obligation de non-possession à laquelle les condamne le disfonctionnement. Forcés à consommer ou à ne faire fructifier leur argent que par « investissement » commercial (seule accumulation qui leur soit permise), ils sont tout aussi forcés à le renouveler constamment et pour ce faire, à continuer de migrer physiquement ou mentalement, par le commerce (pour les plus entreprenants). Ils contribuent ainsi à maintenir le système dans sa dépendance économique à l'égard du capitalisme extérieur soit en exportant leur force de travail, soit en important des articles manufacturés. A l'intérieur, ils renforcent l'emprise sociale des aînés.

Le patrimoine mossi n'est donc pas destiné en tant que tel à créer des revenus, en ce sens il n'a pas une fonction productrice au premier degré et n'est pas intégré localement dans une structure de type capitaliste.

Sa fonction beaucoup plus subtile mais non moins efficace du point de vue du système capitaliste extérieur, est une fonction sociale (à usage interne) de distributeur de rôles : rôle de cadet, rôle de migrant, rôle de commerçant, rôle d'aîné, rôle de chef. Vue sous un autre angle, c'est très exactement l'assignation de fonction à un certain niveau de l'échelle sociale qui ressortait de la matrice monétaire.

Il assure ainsi, de façon permanente, la liaison économique avec et au profit exclusif d'un système qui le dépasse et qui se réserve quant à lui, le rôle d'élargir par accumulation — à usage externe cette fois — son appareil de production.

A l'intérieur, l'accumulation n'a nul besoin d'être très importante pour remplir parfaitement sa mission de distributeur de rôles; les transactions en nature, étroitement contrôlées par les aînés (ce n'est pas un hasard que l'on retrouve une bonne correspondance — à l'inverse de la manipulation monétaire — entre le contrôle du patrimoine, le contrôle foncier, le contrôle matrimonial et celui des transactions en nature) suffiraient à défaut d'argent à maintenir et renforcer les positions acquises.

Un chef de haut rang reçoit quantité d'animaux, en très peu de temps, il a aussi grande facilité à organiser à son profit, à tout moment, des « journées » d'entraide de travail et plus le niveau hiérarchique s'élève plus relativement, ces opérations en nature l'emportent sur les flux strictement monétaires.

On voit donc sur quels principes repose la bonne marche du système :

— de la monnaie, aussi volatile et combustible qu'un gaz, animant la circulation intérieure et servant à maintenir les cadets (c'est-à-dire en fin de compte les personnes d'âge actif) dans leur rôle d'automanipulateurs.

Migration et commerce fonctionnant « en phase » à l'image de moteurs jumelés réamorçant constamment la pompe d'injection (la soupape étant la consommation);

— un disfonctionnement qui a pour effet de bloquer le développement interne en limitant au strict minimum l'investissement agricole et qui, de ce fait, perpétue l'asymétrie sociale à l'intérieur et l'asymétrie économique vis-à-vis de l'extérieur.

La grande ingéniosité du capitalisme extérieur est donc d'avoir su intégrer à sa logique moderne celle qualitativement très différente du système économique traditionnel. C'est ce qui rend le tout si cohérent et par suite si difficile à briser. A chacun son rôle et le mode de production capitaliste sera bien gardé...

## Transformation et reproduction d'une société rurale africaine dans le cadre de l'économie de plantation

Le cas des bété de la région de Gagnoa

J.-P. Dozon

#### INTRODUCTION

Ce texte n'a d'autre ambition que de poser une série de problèmes et d'émettre un certain nombre d'hypothèses. Les résultats de ma recherche restent provisoires et sur une question aussi théorique et totalisante que « les mécanismes de la reproduction des sociétés rurales africaines », l'on se doit de différer toute conclusion trop hâtive.

Je voudrais avant toute autre considération éclairer ma lanterne ainsi que celle du collectif sur le problème clef qui nous préoccupe, à savoir la reproduction. Il me paraît prudent d'éviter tout écueil et toute réduction de type économiste. La reproduction n'est pas simplement celle des bases matérielles de la production. Il me semble que nous avons affaire là à une notion trop restrictive de la reproduction. Disons tout de suite, avant de creuser la question plus loin, que si l'on se doit de repérer l'état des forces productives au stade actuel de l'évolution des sociétés rurales où nous travaillons, celles-ci ne peuvent être réellement appréhendées qu'en fonction des rapports sociaux, qui les organisent. Rappelons qu'une « lecture » des bases matérielles renvoie toujours à autre chose qu'elles-mêmes, et ceci dans la mesure où elles ne constituent jamais un ensemble homogène (les techniques, les instruments de production, mais aussi les forces de travail, c'est-à-dire les agents sociaux, forment un ensemble parfaitement hétéroclite).

Une telle mise au point n'est pas formelle. Nous pensons en effet que la reproduction d'une « société villageoise » (l'expression nous paraît convenir en ce sens que les principales institutions ont leur point d'ancrage dans le fait villageois) est celle d'un ensemble complexe. La complexité est d'autant plus grande aujourd'hui que si l'on se réfère à mon propre « terrain », la perpétuation de cette société est souvent fonction d'un « double » non institué, formé de ceux qui sont partis à la ville, et qui redistribuent

une part notable de leurs revenus, participant ainsi très concrètement à la reproduction au sens strict. A cet égard, il faudrait élaborer le concept de cette réalité non visible mais toujours à l'œuvre, supra-villageoise en quelque sorte, qui préside à la reproduction.

De la même façon, et j'y reviendrai plus loin, la question du travail et de son économie chez les Bété ne peut pas à proprement parler se poser dans les termes de la reproduction simple (reproduction stricto sensu des bases matérielles). Ce qui se reproduit là, ce n'est pas seulement le rapport du producteur à ses objets et moyens de travail, mais c'est toute une structure sociale au sein de laquelle les principales institutions ne doivent rien aux activités agricoles et tout aux pratiques cynégétiques et guerrières, ces pratiques étant je le précise, régies par de tout autres principes que celui de la productivité. Ce qu'il faut comprendre, c'est comment la chasse et la guerre, clefs de voûte du système lignager et villageois, ont su se trouver des substituts dans le cadre de l'économie de plantation (café, cacao). Précisons que cette économie-ci, sous l'égide de la paix coloniale, sonne le glas de ces activités-là. Une telle recherche renvoie à une question sous-jacente encore plus fondamentale : celle du rapport homme/femme. Chez ces populations, toute la société s'articule autour de ce rapport. Ce qu'il faut saisir est comment la relation homme/femme s'est reproduite alors que les principales pratiques qui la justifiaient ont disparu.

Un second aspect de la reproduction des sociétés rurales africaines me paraît très important : c'est sa dimension dynamique; il me semble en effet peu souhaitable de présenter la reproduction comme un vestige de l'ancien temps, vestige qui se serait perpétué par delà la domination du monde moderne et capitaliste, ce qui, bien évidemment, débouche sur une problématique dualiste. La démarche correcte nous paraît plutôt d'analyser certains éléments de la reproduction en termes de réaction ou de résistance : partant les tendances à la reproduction des sociétés peuvent être comprises moins comme le résultat de l'inertie des structures et des normes inconscientes que comme stratégies collectives. Une telle problématique permet de situer les populations concernées non dans le cadre abstrait du mode de production capitaliste qui les domine effectivement, mais dans celui d'institutions surtout étatiques qui tendent à les transformer. Dans cette perspective, une place essentielle revient à l'école : celle-ci a joué chez nos populations un rôle considérable dans leur dépeuplement, et l' « investissement » principal des planteurs a été de scolariser au mieux leurs enfants. Il y a là une stratégie qui révèle une apparente contradiction : d'un côté la scolarisation conduit irrémédiablement à l'exode rural, donc à terme à l'épuisement du cadre traditionnel. de l'autre elle permet la reproduction du fait villageois grâce aux redistributions financières induites par cet exode. En réalité il y a cohérence, dans la mesure où ce qui est visé par le villageois est leur insertion dans l'extériorité urbaine étatique.

On peut repérer également des résistances et des stratégies en ce qui concerne les sociétés de développement, autres institutions médiatrices du M.P.C. Là encore le refus ou l'indifférence à l'introduction de nouvelles méthodes culturales, à la pénétration d'innovations agricoles, ne doivent pas être compris comme des effets de la reproduction au sens strict (une telle démarche ouvre la voie aux fameux obstacles socio-culturels) mais comme le produit d'un calcul et d'une pratique socio-économiques. Dans ce calcul bien sûr, sont à l'œuvre les conditions matérielles de la vie d'autrefois et les normes sociales qui les corroboraient, mais celles-ci sont utilisées comme l'expression ou l'alibi de quelque chose d'autre qui définit une position des populations au sein de la société globale et vis-à-vis des institutions étatiques. Autrement dit, les éléments et les structures qui se reproduisent au sein des sociétés rurales sont médiatisés par des facteurs parfaitement exogènes à ces sociétés; l'on ne peut par conséquent analyser la reproduction en éludant tout ce champ extérieur. Ceci nous paraît fondamental en ce sens que ce qui est reproduit (comme du reste ce qui ne l'est pas) l'est souvent par réaction ou en fonction de ce champ. Il y a une sélection du reproduit qui doit être comprise à la lumière de variables extérieures, lesquelles peuvent être, comme nous l'ayons vu. d'origine étatique (école, sociétés de développement, sociétés de crédit etc...) mais également de sources moins instituées, telles que l'exode rural ou la pression foncière. Ces derniers facteurs sont particulièrement importants pour notre terrain, dans la mesure où ils ont modifié certains aspects de la reproduction.

Je voudrais avant d'exposer mes résultats, d'ailleurs très provisoires, quant à la reproduction de la société rurale étudiée, préciser les conditions de cette recherche. Elles nous permettent en effet d'aborder d'emblée le problème des facteurs extérieurs aux sociétés rurales, questions que nous évoquions précédemment.

Mon travail porte sur la région de Gagnoa, située à environ 250 km au nord-ouest d'Abidjan. Cette zone est originellement peuplée de sous-groupes ethniques qui appartiennent au grand ensemble culturel bété. Exceptée une conscience très marquée, qui se manifeste essentiellement au plan politique, l'appartenance de ces groupes à l'univers bété est difficilement cernable. L'histoire, la langue, et même les institutions témoignent en effet d'une profonde hétérogénéité.

Un organisme de développement ivoirien, Société d'Etat, la SODERIZ nous a demandé d'étudier les conditions de développement de la riziculture irriguée dans cette région. Il s'agissait en fait d'examiner pourquoi les autochtones restaient dans l'ensemble indifférents à ce développement, en laissant aux allochtones le soin de mettre en valeur les bas-fonds aménagés par la SODERIZ.

Précisons tout de suite que ma zone d'étude est un pôle d'immigration très attractif. Apparemment, et selon les propos des développeurs, la résistance ne pouvait provenir d'obstacles économiques : la riziculture irriguée est une culture hautement viable, avec deux récoltes par an, le planteur bété pourrait très aisément pallier les difficultés des époques de soudure. Ajoutons que le riz est devenu une culture spéculative puisque tout récemment le prix d'achat au producteur a presque triplé. La résistance viendrait donc d'ailleurs, d'habitudes mentales, d'obstacles socio-culturels, qu'il s'agit précisément de repérer afin d'agir en connaissance de cause sur les comportements.

La problématique était donc simple : la rationalité est du seul côté de l'organisme de développement; chez les « développés », il n'y a que des habitudes ancestrales qui ne correspondent à aucun calcul économique cohérent. Sans entrer dans le détail, disons que les choses se présentent sous un jour assez différent que le tableau ainsi esquissé, D'abord la riziculture irriguée vient se greffer sur des sociétés dont l'économie est fondée sur les plantations du café et de cacao. Cette économie est déjà vieille d'une quarantaine d'années et il est difficile de penser que durant toute cette période le planteur bété moyen n'a pas acquis un certain nombre de mécanismes économiques. La question fondamentale est donc d'évaluer l'impact de l'économie du planteur sur ces sociétés, d'examiner dans quelle mesure elle s'est insérée dans le système traditionnel, et de rendre compte du calcul spécifique auquel elle a donné lieu. Nous pensons en effet qu'il est faux de poser le problème de la résistance à l'innovation en termes d'obstacles technologiques ou socio-culturels. On a toujours affaire à un calcul, c'est-àdire à une configuration complexe, où l'économie pure n'entre que pour une part, et où d'autres éléments ont un poids important, notamment les conditions de travail mais aussi des formes de résistance volontaire; ces formes n'ont rien à voir avec des vestiges d'archaïsmes, elles sont des prises de position très actuelles exprimant un refus de s'insérer dans une économie productiviste.

#### I. LA SOCIÉTÉ PRÉ-COLONIALE

Les populations bété de la région de Gagnoa sont des sociétés lignagères et segmentaires, acéphales, c'est-à-dire sans pouvoir centralisé. Elles sont en outre patrilinéaires et patrilocales, principes qui confèrent au fait villageois toute sa dimension d'institution première. Le village est en effet une unité économique politique et idéologique : c'est un groupe de chasse et de guerre que tout un univers magico-religieux enracine dans son territoire, c'est dans ce cadre que les patrilignages déclinent leurs segments et leurs groupes de familles restreintes. On peut distinguer brièvement trois groupes de filiation : d'abord le grigbé qui constitue le lignage proprement dit, — c'est avec le village, l'institution fondamentale ; puis deux lignages mineurs, toyokossouyoko et noyokossouyoko. Ce dernier retiendra principalement notre attention, il regroupe les descendants agnatiques d'une même aïeule, et se présente comme un véritable « groupe

en corps », en ce sens que le règlement des affaires courantes passe par lui, il semble en outre que l'appropriation du sol s'effectue en son sein.

Comme dans toute société dite harmonique de ce type, ce sont les femmes qui circulent, induisant des échanges symétriques de biens dotaux. Notons que la compensation matrimoniale est assez élevée chez les bété, de l'ordre de 50.000 F CFA en moyenne, encore faut-il ajouter qu'elle n'est que le premier des paiements liant le conjoint à sa belle-famille, la dot inaugure en quelque sorte une dette infinie, qui devra se réactualiser à tous les moments importants de la vie sociale, notamment au moment des funérailles.

J'aural l'occasion d'y revenir plus loin, mais il convient de préciser d'ores et déjà que le principe patrilinéaire doit être sérieusement révisé chez ces populations. Les liens bi-latéraux (patrilignage de la mère, de la mère du père etc...), le noyokossouyoko, groupe des descendants d'une même aïeule évoqué précédemment, l'existence de matriclans (qui ne se rencontrent que dans quatre des sous-groupes ethniques), forment une configuration où la femme est le point de repère dominant.

En ce qui concerne les fondements matériels de la société bété, il s'agit on l'a dit de peuples essentiellement chasseurs et guerriers. Activités exclusivement masculines, chasse et querre donnent la clef de tout le fondement « patri » de la structure sociale. A l'opposé, les activités agricoles sont l'exclusivité des femmes; elles sont complètement occultées, en ce sens qu'aucune institution n'émane d'elles. En leur fondement donc, ces sociétés sont caractérisées par une dichotomie originelle: celle du rapport homme/femme. Au plan économique comme au plan institutionnel, c'est ce clivage qui prédomine. Il y a bien sûr une seconde opposition, celle du rapport aîné/cadet, mais elle me paraît relativement secondaire. L'économie de plantation est révélatrice à cet égard Autrefois les cadets étaient contraints à des prestations de travail chez leur aîné; avec l'introduction du café-cacao la coercition ne s'est dans l'ensemble pas maintenue, le seul désavantage du cadet est sa position par rapport à l'appropriation du sol. Dans des cas précis de pression foncière, les aînés propriétaires, empêchent les cadets d'avoir accès à la terre et de ce fait provoquent leur départ. Il n'y a donc pas exploitation, mais rupture de relation. A l'inverse, l'économie de plantation a entraîné un clivage plus marqué entre les hommes et les femmes, clivage qui s'exprime notamment par une instabilité matrimoniale beaucoup plus forte que jadis. Je reviendrai plus loin sur cette auestion.

#### II. ÉCONOMIE DE PLANTATION ET IMMIGRATION

N'ayant pour le moment que très peu d'éléments sur l'histoire de l'économie de plantation, je me contenterai de quelques observations. Cette économie se répand autour des années 1925-30, et chose essentielle, elle est d'abord et avant tout un fait étranger et ceci doublement; d'une part la région de Gagnoa est l'un des plus importants foyers d'attraction des planteurs européens en Côte d'Ivoire: en 1955, on a pu évaluer à 10.000 ha le total des exploitations mises en valeur par les coloniaux. D'autre part l'arrivée et l'installation des « Blancs » a suscité d'intenses migrations, dans le sens principalement nord-sud: il s'agit en effet des populations appelées communément diula qui peuvent être des Ivoiriens du nord, des Maliens ou des Voltaïques. Plus tard, la région de Gagnoa connaît un afflux d'immigration baoulé.

L'essentiel à retenir dans cette immigration est que les populations allochtones vont induire une dynamique agricole en acceptant très rapidement de pratiquer les cultures industrielles, encore faut-il préciser que cette dynamique est à double tranchant. L'immigration étrangère se traduit par une véritable colonisation foncière. Les planteurs allochtones vont très facilement s'approprier les terres des Bété en profitant, dans un premier temps, de la souplesse du régime foncier (donner une terre n'ayant rien à voir avec une aliénation définitive) et, dans un second, des besoins d'argent des autochtones (impôt, scolarisation...) transformant ainsi la terre en marchandise.

Les problèmes fonciers sont donc particulièrement aigus dans la région, notamment aux environs de la ville de Gagnoa. Ce centre urbain est en effet dominé par les allochtones : 80 % de sa population (35 000 habitants) est composée d'étrangers à la région,

il constitue une zone d'accueil à partir de laquelle vont essaimer planteurs diula et baoulé, formant ainsi de véritables fronts de colonisation. Le village bété où j'ai travaillé a été ainsi touché par ce type de front, et l'on ne peut comprendre ses problèmes sans faire référence à l'avancée des allochtones, qui lui a valu d'être dépossédé de près de la moitié de son terroir.

Au demeurant, et bien que la dynamique agricole ait été impulsée par les européens et par les immigrants, les autochtones ont pris part eux aussi à l'essor de l'économie de plantation, et ceci assez tôt : les premières plantations bété apparaissent vers 1930. Il serait donc faux de présenter les populations indigènes comme réfractaires à toute innovation agricole. Il est vrai qu'à cette époque la nécessité de se procurer de l'argent pour payer l'impôt était une contrainte suffisante, mais je ne pense pas que ce facteur ait été le seul. En effet, très vite, les autochtones se sont aperçus des avantages du café et du cacao : nombreux sont les planteurs qui racontent avec émotion l'aspect miraculeux de leur première traite. Néanmoins les Bété sont restés très en deçà du dynamisme des «étrangers». H. Raulin (1), et ceci a été confirmé par mes propres recherches, a constaté qu'en moyenne les exploitations autochtones étaient deux fois moins étendues que celles des étrangers; en outre leur production est plus faible, ce qui atteste des méthodes culturales relativement rudimentaires. Comment donc expliquer ce caractère très contenu du développement de l'économie de plantation chez les Bété? Je ne saurais pour le moment répondre définitivement à une telle question, pourtant essentielle.

Le seul élément qu'il est possible d'avancer est que le café et le cacao semblent avoir répondu à des besoins très précis, conjoncturels, et qu'au-delà de leur satisfaction, la dynamique agricole n'a pu jouer; ces besoins, du reste n'étaient pas uniquement tournés vers l'extérieur (impôt, main-d'œuvre, achats de produits manufacturés) mais germaient aussi dans le champ de la structure interne, puisque les circuits d'échanges traditionnels se sont monétarisés — ce qui d'ailleurs en a fait au fur et à mesure monter le prix. Il y a là indiscutablement des éléments de reproduction, mais une fois encore il nous paraît incorrect d'en faire des vestiges de passé, il y a là stratégie, résistance et surtout calcul au sein duquel l'économie de la force du travail est prise en compte au même titre que l'acquisition du revenu.

Revenons à l'idée évoquée précédemment, à savoir les problèmes fonciers. Dans le même temps où les populations autochtones intègrent le café et le cacao dans leur économie, elles cèdent massivement les terres aux allochtones. Au début, de telles cessions semblaient ne poser aucun problème dans la mesure où les anciens territoires de chasse débordaient très largement l'espace nécessaire aux cultures vivrières et aux premiers embryons de plantations. D'ailleurs elles ne donnaient très souvent lieu qu'à des tractations symboliques et il ne s'agissait dans l'esprit des cédants que d'un usage usu-fruitier de la terre. Peu à peu la vente et la location se substituèrent à ces formes d'aliénation traditionnelle, transformant la terre en propriété et en marchandise.

En gros, il s'est déroulé le processus suivant: la colonisation française a dans son sillage provoqué celle d'étrangers à la région: Diula dans un premier temps, Baoulé dans un second. Par l'intermédiaire de l'impôt et par le blocage général à la vie sociale autochtone, appelé très pudiquement « paix coloniale » qui entraîne la cessation de toute mobilité spatiale, elle suscite l'émergence de l'économie de plantation, rivant les populations à leurs anciens territoires de chasse. Ce faisant deux éléments vont contribuer à l'aliénation du patrimoine foncier; d'une part le caractère embryonnaire de la nouvelle économie n'a pas permis de couvrir tous les besoins en numéraire, ce qui pousse à brader des terres, à tout le moins lorsque la demande était présente, c'est-à-dire dans les zones attractives d'immigration. D'autre part la monétarisation a provoqué l'inflation des circuits traditionnels (dot, funérailles, etc...), ce qui accroit les besoins d'argent, lesquels n'ont pu se satisfaire que par des ventes de terres. Quel que soit l'angle par lequel on aborde le problème, du fait de la présence d'une masse

<sup>1.</sup> Problèmes fonciers dans la région de Gagnoa et de Daloa H. RAULIN, 1957.

importante d'allochtones, l'économie de plantation ne pouvait déboucher pour les autochtones que sur une réduction notable de leur patrimoine foncier.

Il convient d'ajouter qu'avec l'Indépendance, rien n'a vraiment changé de ce point de vue, l'impôt colonial individuel a été supprimé, mais s'y est substituée la scolarisation, qui est aujourd'hui sans contexte le poste de dépenses le plus important des budgets familiaux.

Cette brève présentation de la genèse de l'économie de plantation et des courants migratoires qui sont à la fois cause et conséquence de l'extension de celle-ci est essentielle à la compréhension du milieu social sur lequel nous travaillons. Les problèmes fonciers, la pression sur la terre et l'exode rural qui en découle, doivent être nécessairement intégrés dans une problématique de la reproduction. C'est en fonction de ces variables exogènes que les populations autochtones trouvent des systèmes d'adaptation, dont l'élasticité permet parfois, comme ce fut le cas dans le village où j'ai travaillé, d'innover en matière agricole (par la riziculture irriguée), ce qui bien sûr n'exclut pas la reproduction d'éléments traditionnels.

#### III. ÉCONOMIE DE PLANTATION, STRUCTURE SOCIALE ET REPRODUCTION

#### Premières réflexions

Ainsi que je l'ai souligné au début de ce texte, je pense qu'il est pertinent de s'interroger sur le problème de la reproduction. Je ne suis donc pas parti immédiatement des notions relatives à la production telles que les types de surproduit ou les formes d'accumulation, la démarche consistant en effet à partir des bases matérielles pour atteindre la stratification sociale me paraît insuffisante, du moins en ce qui concerne la reproduction. J'ai préféré utiliser une méthode s'attachant à appréhender le problème de la reproduction par le biais des différentes pratiques sociales et de leur évolution, en évitant soigneusement de les classer en rubriques « infrastructure » ou « superstructure »; selon moi la sorcellerie est tout aussi révélatrice des rapports sociaux que la production des biens. Aussi longtemps qu'on n'aura pas fait la théorie du statut de l'économie au sens strict dans le cadre du système lignager, il me paraît prématuré d'isoler la production strictement matérielle des autres formes productives.

Partir des pratiques sociales, cela veut dire répertorier et analyser les différentes formes d'activités: chasse, pêche, cueillette, agriculture, guerre etc.... en se fondant bien évidemment sur les données purement matérielles (moyens de production, organisation du travail etc...) mais également sur les productions institutionnelles auxquelles ces formes renvoient. Il s'agit par exemple de comprendre le passage du « langage » cynégétique au « langage » lignager et filiatif. Prenons le cas de la société que nous étudions: le village, expression de la patrilocalité et le grigbé (patrilignage) sont tous deux des groupes de chasse; l'ensemble renvoie à un univers complètement masculin puisqu'aussi bien dans les pratiques sociales essentielles que dans les institutions, c'est le pouvoir de l'homme — et consécutivement l'élimination de la femme — qui sont posés. Par contre un segment de lignage (noyokossouyoko), des structures bilatérales (patrilignage de la mère, de la mère du père, etc...) et des matriclans semblent courcirculter le complexe patriarcal précédemment esquissé.

Ils s'inscrivent dans la mise entre parenthèses de l'activité cygénétique, dans le cadre des échanges matrimoniaux et dans la résurgence des activités agricoles. A cet égard, on a pu constater que l'entraide dans les travaux agricoles passait par de tels groupes, ainsi du reste que les liens de commensalité.

Il s'impose donc de bâtir la théorie de ce système à inflexion bilinéaire, non pour la fascination intellectuelle qu'exerce une telle structure de parenté mais en fonction d'un rapport qui paraît fondamental, à savoir le rapport homme/femme. Celui-ci n'est pas une simple relation économique — la division sexuelle du travail est bien sûr le fait dominant, mais ce qu'il s'agit de comprendre est comment la société des femmes dominée par celle des hommes, induit dans le champ de cette dernière des formes de solidarité qui viennent quelque peu briser la belle harmonie de la patrilinéarité et de la patrilocalité. Alors

que ces deux principes président à la constitution d'éléments compétitifs (chasse), belliqueux et proprement historiques (l'acte de fondation d'un village est toujours plus ou moins lié à l'activité cynégétique ou guerrière), les formes « matrilinéaires » semblent induire des éléments inverses, symétriques : le rapprochement, l'affectivité, étant toujours liés à une femme, qu'elle soit mère mythique (matriclan), mère stricto-sensu, grand-mère, etc... Alors que le lignage est l'institution à partir de laquelle on va prendre femme — souvent avec violence (rapt) — l'ensemble des liens bilatéraux interdisent tout mariage. Les émissaires de paix sont toujours des parents maternels (neveux utérins). Les membres d'un même matriclan évitent de se rencontrer lors de la guerre entre leurs villages respectifs.

Comment ne pas rapprocher tous ces faits, toutes ces inversions de sens, du fondement évoqué précédemment qui exclut précisément la femme des activités cynégétiques et guerrières et la rive aux seules tâches agricoles et domestiques?

Du point de vue de la reproduction, l'on se rend compte que le pouvoir des hommes, qui s'institue comme patrilinéaire et patrilocal, ne peut se perpétuer que par l'intermédiaire de cette parenté appelée faute de mieux — complémentaire — et qui en fait participe pleinement au système. A la limite une structure strictement « patri » est impossible.

En bref, il me paraît essentiel, si l'on s'en tient à la société traditionnelle, d'analyser les mécanismes de production et de reproduction en fonction de cette dichotomie originelle qu'est le rapport homme/femme. Il y a bien sûr dans ce rapport des données économiques, au premier chef la division du travail esquissée plus haut, mais il y a plus, notamment des productions institutionnelles qui excluent les femmes de la pratique et de l'idéologie mais qui les réutilisent comme principe structural. Elles aménagent par làmême des sous-groupes et des types de réseaux sans lesquels la domination des hommes ne saurait être affirmée ni reproduite.

C'est à partir de cette première ébauche d'analyse centrée sur le rapport homme/ femme que l'on doit tenter d'examiner les différents effets de l'économie de plantation et plus généralement, de la domination coloniale sur la société traditionnelle.

Je me contenterai une fois encore d'émettre un certain nombre d'hypothèses. La première des constatations qui s'impose est que la « paix coloniale » entraîne la disparition des activités guerrières, puis cynégétiques, autrement dit, les institutions lignagères et villageoises n'ont plus le support matériel et pratique qui les justifiait autrefois. Par ailleurs, cette paix signifie également le gel de tout ce qui constituait l'histoire des sociétés bété : à savoir segmentations de lignage, mobilité spatiale des villages, etc... Bref, aujourd'hui, les seuls éléments apparents qui permettent la reproduction de ces institutions sont d'ordre matrimonial et idéologique: la circulation des femmes s'effectue toujours en fonction du patrilignage exogamique et de tout un ensemble d'interdits relevant globalement des « retombées » de l'alliance.

En outre, le principe patrilinéaire est sans cesse réaffirmé dans le discours tenu par les hommes : le dévoilement des lignages mineurs, par exemple, se fait toujours en dépit de réticences profondes des informateurs qui réaffirment sans cesse l'intégrité lignagère.

Dans le domaine foncler l'économie de plantation réalise par le biais de l'appropriation privée les virtualités du système traditionnel. En effet si autrefois l'autorité distributive des terres s'identifiait bien au doyen de lignage (grigbegnon ité), celui-ci n'avait qu'un contrôle global sur le territoire de chasse et de fait il déléguait ses pouvoirs aux aînés de second rang, chefs de sous-groupes lignagers. Avec les plantes arbustives (café - cacao) l'accès aux terres de culture paraît précisément s'être effectué à l'échelle de ces groupes plus restreints et sous le contrôle effectif d'aînés dont le pouvoir est à la mesure du nombre de leurs dépendants. Il semble donc que des groupes de filiation, tels le toyokossouyoko et le noyokossouyoko soient les unités pertinentes en ce qui concerne la question foncière. C'est dans leur sein que s'effectuent les prestations de travail entre cadets et aînés, lesquelles annonçalent jadis la promesse d'une future épouse. Aujourd'hui l'entraide dans la production agricole passe par des groupes et des réseaux qui échappent au grigbé: noyokossouyoko, lélé (matriclan),

sailleremo (relation qui unit deux hommes dont les mères respectives appartiennent à un même patrilignage) font du lignage et du village une sorte de cadre, d'arrière-fond au sein duquel s'actualise le principe structurant de la femme. Il est encore trop tôt pour affirmer que tous ces groupes ont une importance plus grande qu'autrefois, retenons simplement que l'économie de plantation a su profiter des liens étroits et spécifiques qu'ils offraient.

Je précise que les cessions de terres aux allochtones furent la plupart du temps le fait des aînés des toyokossouyoko et noyokossouyoko - Aucun grigbegnon ité, aucun chef de terre (doudoubegnon) n'ont pu empêcher l'aliénation du patrimoine villageois. Ces cessions attestent bien la transformation du terroir en un parcellaire assez éclaté. Revenons un instant sur les effets de la disparition des activités cynégétiques et guerrières.

Qu'est-il alors advenu du rapport homme/femme. Alors que les structures patrilinéaires semblent s'être repliées (à tout le moins au niveau des activités productives) autour des sous-groupes lignagers, l'ensemble du pouvoir des hommes s'est reproduit intégralement. L'économie de plantation s'est d'emblée inscrite dans ce cadre et l'ancien pouvoir que conféraient chasse et guerre s'est métamorphosé en pouvoir de commercialisation (1). Rétroactivement, c'est parce que les hommes ont le contrôle de la vente qu'ils sèment, désherbent, récoltent le café et le cacao, façons agricoles qui traditionnellement reviennent aux femmes. De la même façon, les hommes ont parfois accès aux vivriers et participent aux travaux agricoles dans la mesure où ils en contrôlent la commercialisation.

Inversement les femmes, pourtant spécialistes traditionnelles des questions agricoles, n'ont aucune initiative en matière d'innovation culturale parce que la commercialisation du produit leur échappe. Le cas du riz irrigué est ici révélateur. Alors qu'elles auraient dû être les productrices obligées d'une telle culture, à l'instar de celle du riz pluvial, ce sont les hommes qui descendent dans le bas-fond et accomplissent tous les actes culturaux, effaçant par là même, toute la symbolique féminine du paddy. Mais tout ceci ne s'explique que parce que le riz est devenu un produit commercial et spéculatif, ce qui de fait le place sous le contrôle des hommes. Certes, bien qu'elles n'aient aucun pouvoir sur les cultures commerciales, les femmes sont partie prenante de l'économie de plantation mais ce n'est qu'au titre de main-d'œuvre. On assiste donc à la disparition de la division du travail qui régnait autrefois, tout le monde aujourd'hui participe à la production agricole (le vivrier reste malgré tout sous la domination des femmes), mais l'opposition ancienne se traduit par l'utilisation de la femme comme force de travail. Cette force, comme il se doit, est rémunérée: après la traite les hommes versent, au prorata de la récolte, 5 000, 10 000 ou 15 000 F CFA à leur (s) femme (s).

Dans les relations concrètes entre les hommes et les femmes, le rapprochement des deux partenaires au sein du procès de production tend à transformer la complémentarité de jadis en un rapport d'opposition. Une brève enquête auprès des femmes du village où j'ai travaillé permet de constater que l'instabilité matrimoniale chez les jeunes femmes devient de plus en plus grande. L'explication apparente de cette instabilité réside dans la suppression officielle de la dot (elle n'est pas souvent respectée, mais bon nombre de futurs conjoints utilisent la loi pour différer le paiement ou pour ne payer que par tempérament: la dette tend donc à se substituer à la dot). En réalité il semble que cette suppression ne soit qu'un élément adjuvant, plus profondément c'est cette incursion de la femme dans les affaires masculines (les plantations) qui rend de plus en plus précaire le lien conjugal, que l'homme aujourd'hui ne paye pas pour les services rendus par sa femme dans sa plantation, celle-ci est alors en droit de le quitter, arguant d'une rupture de contrat. Il serait superficiel et erroné d'opposer les hommes et les femmes à la façon de deux classes antagoniques, mais il est certain qu'en accumulant les activités agricoles et domestiques, et maintenant les travaux sur les plantations, elles subissent

<sup>1.</sup> Les femmes aussi vendent leurs produits mais il nous paraît difficile d'appeler commercialisation les ventes qu'elles effectuent, soit au champ, soit au marché, sous forme de micro-détail. Il s'agit plutôt d'un complément monétaire de l'auto-consommation.

un rapport de domination et d'exploitation (1). De plus, l'idéologie masculine fait en sorte d'occulter l'activité vivrière et domestique comme travail réel, puisque sans rapport monétaire important, seules les activités rémunératrices sont prises en considération, ce qui met l'homme et la femme sur un apparent pied d'égalité.

La situation de femme au sein de l'économie de plantation paraît d'autant plus intéressante à analyser qu'elle renvoie aux attitudes de l'homme vis-à-vis du travail et de la terre. Nous avons vu précédemment que l'univers masculin de domination attesté par les institutions lignagères et villageoises s'était perpétué notamment grâce au contrôle total des hommes sur la commercialisation des cultures arbustives. L'économie de plantation s'est donc, de ce point de vue substituée aux anciennes activités de chasse et de guerre, mais à la différence de ces dernières, d'où les femmes ont toujours été fondamentalement exclues, la nouvelle activité économique permet leur « entrée » au titre de pure force de travail. Cela dit dans la mesure où le contrôle des hommes est essentiellement celui de la marchandise finale, le procès de production n'a pas entraîné de transformation donnant naissance à de « véritables » travaux agricoles. Le rapport à la terre, avec le café et le cacao reste donc très lâche, et les principaux actes culturaux visant l'amélioration des techniques et de la productivité restent dans l'ensemble délaissés.

A la limite, l'économie de plantation rejoint la cueillette, c'est pourquoi l'on peut parler d'irrationnalité dans l'entretien, le désherbage, la disposition des plants (rarement alignés). Les femmes dans ce cadre (ainsi que la main-d'œuvre allochtone) interviennent précisément dans l'accomplissement des principales phases des procès de production, permettant à la fois la perpétuation des techniques agricoles traditionnelles et celle d'un univers masculin qui ne s'actualise plus que par des substituts aux anciennes activités cynégétiques : séjours prolongés autour du « raphia » (2), jeux collectifs, etc.

Il est à cet égard tout aussi intéressant d'analyser les temps de « loisirs » que les temps de travaux. Alors que ces derniers témoignent de la mise en commun d'un capital de force de travail par la famille restreinte (hommes, femmes, enfants), les loisirs maintiennent la société des hommes à l'écart des exigences nouvelles. Ils signalent que le fait lignager et villageois a besoin pour se reproduire de conserver des différences entre l'homme et la femme; celles-ci ne se manifestant plus aussi distinctement qu'autre-fois dans le travail, doivent s'exprimer pour l'essentiel en dehors de la production.



Dans ce texte deux niveaux d'analyse ont été appréhendés apparemment confondus. Il est bon, pour finir de rappeler ce qui fonde leur « distingo ». Il a été question d'une part de la femme en tant que principe structurant, c'est-à-dire en tant qu'opératrice de groupes et de réseaux et ceci dans le cadre d'une organisation sociale à dominante « patri », d'autre part de la femme au sein des rapports de production et plus généralement au sein des activités socio-économiques. Il va de soi qu'on ne peut passer mécaniquement d'un plan à l'autre. Un tel projet ne peut s'envisager que si plusieurs systèmes de parenté sont comparés en fonction précisément de la place qu'occupent l'homme et la femme au sein des rapports sociaux de production. Les seules données locales que j'ai pu recueillir révèlent que les formes « patri » (filiation, chasse, guerre) véhiculent les notions de violence, scissions, rapt, etc..., alors que les éléments « matri » (alliance, parenté complémentaire, activités agricoles etc...) signifient participation, rapprochement, solidarité; il y a donc une singulière opposition de pratique et de sens et alors même que la femme est exclue des activités non agricoles, activités dont les institutions

<sup>1.</sup> A titre indicatif, la journée de travail d'une femme bété tourne autour de dix heures, alors que celle d'un homme est de l'ordre de cinq.

<sup>2.</sup> Palmier à huile d'où l'on tire le vin de palme ou « banqui ».

attestent la domination, on l'y retrouve comme principe régulateur. C'est cette correspondance là qui fait problème mais qu'il faut affronter si l'on veut s'interroger sur la production et la reproduction de la société bété. Je ne prétends pas pour le moment avoir résolu la question, mais l'évolution de cette société par le détour de l'économie de plantation me paraît révélatrice de l'importance de la position de la femme.

En effet, alors même que les activités cynégétiques et guerrières disparaissent, la vie quotidienne s'organise autour de la famille restreinte, mais également autour de groupes plus larges (inférieurs cependant au grigbe) dont les membres sont liés par un discriminant maternel. Ainsi le village où je travaille et qui s'est le premier porté volontaire pour la riziculture irriguée a su se donner un groupement dont la structure relève la présence de deux noyokossouyoko.

Dans un autre village intéressé lui aussi par cette nouvelle culture, où je viens d'entamer une seconde enquête, ce sont là encore les groupes traditionnels (lélé) qui organisent le groupement des riziculteurs : quatre petites coopératives se sont constituées sur la base de quatre matriclans.

Que peut-on conclure de tels phénomènes? D'abord que les groupes opérationnels en matière d'innovation agricole sont des associations qui court-circuitent l'unité du grigbé, ensuite que ces groupes ont été reproduits sélectivement, moins parce qu'ils présentent la solidité d'un vestige ancien, que parce qu'ils sont adéquats à la situation actuelle où les nécessités agricoles exigent certaines formes de solidarité. Il y a là à mon sens plus production que reproduction. Il faut par ailleurs constater que le « rapprochement » des hommes en fonction d'une mère (rapprochement qui ne vaut que par opposition à la disparition du grigbé en tant que groupe de chasse) est contemporain de leur rapprochement d'avec leur femme au sein du procès de production. Autrement dit, l'entrée des hommes dans l'agriculture semble induire deux mouvements contradictoires qui s'appliquent à deux niveaux différents. D'une part la rencontre du conjoint et de l'épouse sur un même terrain productif n'a pas débouché sur une redistribution des pouvoirs, le contrôle omnipotent de l'homme est resté globalement le même, c'est pourquoi alors qu'on avait pu croire à l'émergence de la famille restreinte comme unité fondamentale, on assiste plutôt à des tendances à l'éclatement : le rapprochement de l'homme et de la femme dans le domaine de la production entraîne paradoxalement, la précarité du lien conjugal. D'autre part le grigbé ayant perdu ses assises matérielles (1) ce sont des unités plus restreintes qui assurent la dynamique agricole des villageois.

Par conséquent, ce sont dans les deux cas les activités agricoles et en particulier l'économie de plantation, qui en remplaçant le vide provoqué par la disparition des anciennes activités de chasse et de guerre, ont induit des déplacements internes de la structure sociale; ces déplacements posent, bien qu'en des termes très différents (l'un reste à l'usage des hommes, alors que le second pose le problème de leur pouvoir), la question de la position respective de l'homme et de la femme au sein de cette structure. Il y a là à la fois perpétuation du pouvoir des hommes, qui se manifeste au niveau de la politique et de l'idéologie comme à celui du contrôle des produits, et mise en question de ce pouvoir dont la manifestation nous est donnée d'un côté par l'éclatement de l'unité lignagère, de l'autre par l'instabilité du lien matrimonial.

<sup>1.</sup> Il reste cependant une unité politique et idéologique.

## L'absence de différenciation économique en pays Serer

lean-Marc Gastellu

#### L'ABSENCE DE DIFFÉRENCIATION ÉCONOMIQUE EN PAYS SERER (1)

Parler de « reproduction » pose quelques difficultés au néophyte. Outre les difficultés théoriques propres à l'appréhension du concept, s'ajoutent d'autres difficultés quant à son extension et dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, se pose la question de savoir sur quelle période mesurer la « reproduction ». En effet, l'arachide a pénétré dans les pays serer au début de ce siècle; il y a donc eu au moins une innovation technique dans l'organisation de la « production »; l'étude de la « reproduction des bases matérielles de la production » ne pourrait donc pas légitimement remonter au-delà du début du siècle. Peut-on estimer, cependant, que la période de temps retenue, c'est-à-dire à peu près l'espace de trois générations, est suffisante pour l'analyse d'une « reproduction » ? Dans l'espace, les pays serer sont très divers quant à l'écologie: les pays du nord et de l'est ne produisent, comme cultures principales, que des mils et de l'arachide; les pays du sud et de l'ouest y ajoutent le riz; les pays côtiers se livrent aussi à la pêche en mer et au ramassage du sel... Il est difficile d'embrasser l'ensemble de ces activités productives dans une seule analyse. Aussi, l'étude qui est présentée ici est-elle limitée à une zone homogène, le sud du Baol, qui forme une unité écologique et politique: unité écologique, parce que le sud du Baol fait partie des pays serer du nord, qui se livrent à titre principal à la culture des mils et de l'arachide, complétée, parfois, par celle du manioc et des haricots; unité historique, parce que ces provinces serer ont toujours bénéficié d'une forte autonomie locale au sein de la monarchie wolof du Baol. Cependant, certaines des analyses qui seront présentées plus loin seront valables pour l'ensemble des Serer; il en va ainsi, par exemple, pour la politique coloniale...

Les difficultés théoriques tenant à l'appréhension du concept de « reproduction » m'ont amené à ne pas aborder ce thème de front. Ce thème sera traité de façon négative,

<sup>1.</sup> Je ne fais que résumer ici une synthèse en voie d'achèvement sur : « L'égalitarisme économique des Serer du Sénégal », qui est le fruit d'enquêtes menées dans les pays Serer entre 1967 et 1972. Ce résumé a été rédigé en juin 1975 ; il ne serait pas repris dans les mêmes termes actuellement, surtout pour ce qui concerne le concept de « reproduction ».

en portant l'attention sur les problèmes d'apparition de différenciations économiques dans les sociétés paysannes d'Afrique Noire. En fait, ce thème est attaqué de façon doublement négative, pulsque la conclusion des recherches menées dans les vieux terroirs serer est qu'il n'y a pas d'apparition de différenciations économiques. Il est possible que cette négation de la négation débouche, en fait, sur la « reproduction des bases matérielles de la production » d'une société paysanne...

L'extension de la culture de l'arachide aux pays serer au début de ce siècle a marqué leur insertion totale dans une économie mondiale fondée sur le profit, alors que cette insertion n'était auparavant que partielle, puisque limitée aux seuls échanges commerciaux. Il est donc paradoxal d'affirmer que cette insertion dans une économie de profit n'a pas entraîné l'apparition de différenciations économiques, alors qu'ailleurs (Côte d'Ivoire, par exemple) on a vu émerger une bourgeoisie rurale dans un laps de temps plus court. Ce paradoxe est expliqué par l'écologie des pays serer, l'organisation interne de la société serer et l'histoire de ses contacts avec le monde extérieur.

#### I. CULTURES ANNUELLES ET ORGANISATION DE LA PRODUCTION

Le sud du Baol est englobé, comme la majeure partie du Sénégal, dans une zone de savanes à cultures annuelles. Le propre des cultures annuelles est que le plant est entièrement arraché à la récolte. Il n'y a donc pas d'investissements immobilisés dans l'exploitation agricole pendant plusieurs années, à l'inverse de ce qui est observé dans les pays de forêts. Dès lors, il y a peu ou pas de compétition pour l'accaparement des moyens de production. Ainsi, dans les pays serer, peut-on remarquer que les moyens de production sont dispersés entre une multitude d'individus et qu'il n'y a pas intervention de non-producteurs dans l'organisation de la production.

#### 1. Des moyens de production aux producteurs .

La tenure de la terre en pays serer est le résultat d'une longue évolution historique, où cette tenure est passée successivement d'un « maître de feu », unique au sein d'une province et légendaire, à quelques « maîtres de la terre », puis à une multiplicité d' « usagers » qui, en versant des redevances foncières, acquéraient une emprise de plus en plus grande sur la terre; ces usagers ont toujours considéré ces redevances comme un « achat » (dyiku), tandis que les « maîtres de la terre » les percevaient comme une « location » (ndalu).

Cette évolution a été couronnée par la loi sur le Domaine National de 1964. Dans son principe, la loi transférait la propriété de la terre à l'Etat, qui en remettait la gestion à des « communautés rurales », organismes à créer qui devaient regrouper les terroirs de plusieurs villages. Le but évident, mais non avoué, de cette loi était la suppression des redevances foncières. Mais, comme le décret d'application était long à venir, les paysans serer ont interprété la loi dans le sens de l'évolution historique antérieure : ils se sont purement et simplement approprié la terre. Dorénavant, la terre est rattachée à chaque unité d'habitation et non plus à un « maître de la terre ». Plus exactement, la situation de 1964, où il existait un équilibre entre la population d'une unité d'habitation et la terre qui était acquise par cette habitation selon diverses modalités (emprunts gratuits, locations, héritage), a été figée en l'état.

Cette situation de 1964 est celle que l'on observe de nos jours, car l'évolution démographique n'a pas encore entraîné de rupture de l'équilibre entre la population de chaque habitation et la terre qui y était cultivée. La répartition de la terre dépend donc des décisions de chaque chef d'habitation; son accès est pleinement gratuit. Les prêts à long terme ont totalement disparu, de crainte de voir attribuer définitivement le champ prêté à l'habitation emprunteuse; des prêts à court terme permettent toutefois de remédier à des déséquilibres partiels. L'évolution historique a conduit à un morcellement extrême du terroir, avec des parcelles exiguës (0,5 ha en moyenne pour l'arachide; 1 ha pour le mil) et extrêmement dispersées. Les responsables des champs de mil, dont le produit est destiné avant tout à l'auto-consommation, sont uniquement des hommes, tandis que les champs d'arachide, dont le produit est commercialisable, sont tenus soit par

des hommes, soit par des femmes. La loi sur le Domaine National a arrêté net une évolution récente, provoquée par le décret décennal de 1931, vers l'institution d'une location de terres pure et simple. Bien que subsiste la remise de petits présents aux anciens « maîtres de la terre », témoignant du maintien du lien entre « maîtres de la terre » et cultivateurs au plan des cultes agraires, il n'y a plus aucun versement de redevances; la terre n'appartient pas à une minorité de « propriétaires fonciers » : elle est répartie entre toutes les unités de production.

Il n'en est pas tout à fait de même pour ce qui concerne les instruments de production. Les instruments légers (lièr, hache) sont d'un coût d'acquisition peu élevé (environ 150 francs CFA pour le fer d'un ilèr). Tous les cultivateurs sont donc équipés de ces instruments légers, y compris les petits enfants qui détiennent des ilèr adaptés à leur taille pour aider leurs parents au travail des champs. Par contre, le matériel lourd (semoirs, houes, souleveuses) est cher : il est remboursé en nature auprès de la Coopérative, sur la récolte d'arachides, en plusieurs annuités (trois ou cinq ans). SI l'on fait référence aux normes d'équipement édictées par la SATEC (« programme agricole optimal »), il était évident que les villages étaient sous-équipés dans les années 1970. Les exploitations les mieux équipées étaient celles possédant la plus importante population active, c'est-à-dire celles où il y avait le plus de superficie à cultiver. Il semblerait donc qu'il y ait une correspondance entre le degré d'équipement et le nombre de champs à la disposition de l'exploitation. Cette correspondance est vérifiée par le fait que les instruments lourds circulent peu entre diverses exploitations, et, lorsqu'ils sont prêtés, ils le sont entre deux exploitations ayant chacune une forte population active. En aucun cas, les instruments ne sont détenus par un non-producteur qui percevrait une location pour rentabiliser un « investissement ». Il existe bien quelques mises en gage du matériel lourd auprès de commerçants de la ville voisine, mais elles sont rares et de courte durée.

Le cheptel de trait (chevaux, ânes) est fourni par les troupeaux lignagers. Plus exactement, les animaux d'un lignage sont répartis entre les différentes exploitations dont le chef appartient à ce lignage, en fonction des besoins ressentis par cette exploitation (équipement lourd). Ce prêt se fait sans contrepartie. Il facilite une dispersion du troupeau lignager, ce qui permet de le soustraire au contrôle villageois et à l'inquisition fiscale. On pourrait supposer que cette répartition du troupeau lignager s'effectue sous le contrôle des doyens de lignage, qui détiendraient ainsi une fraction des moyens de production. Les études de cas montrent qu'il n'en est rien: le troupeau ainsi réparti provient d' « unités d'accumulation » qui sont des unités internes au lignage, limitées en extension (8 à 10 personnes) et où le faible écart de générations (une génération en moyenne) ne permet pas d'instaurer de fortes relations de dépendance.

En définitive, l'étude de la détention des moyens de production montre que ces moyens de production ne sont pas accaparés par une minorité de non-producteurs; ils seraient plutôt répartis en fonction des besoins des exploitations, c'est-à-dire en fonction de la superficie à cultiver.

#### 2. L'absence de non-producteurs dans la production.

L'analyse des forces productives conduit à deux constatations fondamentales chez les Serer du Baol : tous les villageois sont producteurs, et ils n'emploient pas de main-d'œuvre salariée.

Tous les villageois sont producteurs : en effet, les enfants, les personnes âgées et les artisans castés participent tous au travail de la terre. Le enfants sont employés aux travaux agricoles dès l'âge de 5 à 6 ans environ ; à cet âge-là, ils ne fournissent qu'un faible apport en travail sur les champs de leurs parents. Puis, entre 7 et 11 ans, leur est confiée la garde diurne et nocturne des troupeaux, à la périphérie des villages. Ensuite, ils reviennent au village d'abord cultiver les champs de leurs parents, puis des champs dont ils sont les propres responsables.

De même, une personne âgée n'abandonne jamals le travail de la terre, sauf en raison d'une infirmité grave, quoique son apport en travail puisse être considéré comme négligeable. Même en cas d'infirmités graves, ces personnes âgées ne demeurent pas inactives : elles s'occupent en général des boutiques villageoises.

Bien que les artisans (griots, forgerons, bourreliers, tisserands...) soient « castés », ils se livrent tous, de nos jours, au travail de la terre. Il semblerait que, dans le passé, les griots en fussent exclus, comme l'indique l'interdiction d'un enterrement pour ce qui les concerne; ils n'étaient pas pour autant inactifs; les griots sont aussi tisserands, et l'on connaît l'importance de la confection des pagnes dans l'ancienne société sénégambienne: ils étaient objets d'échanges.

Les villageois n'emploient pas de main-d'œuvre salariée : ils n'ont donc recours qu'à la population de l'unité de production-consommation et au « voisinage ».

La composition « idéal-typique » de l'unité de production-consommation est la suivante : le chef d'exploitation, sa mère, sa ou ses épouses, ses enfants, ses frères cadets utérins, leurs épouses et leurs enfants. Un tel « modèle » ne s'observe que rarement dans les faits : on n'en rencontre que des variations. Le mode d'accroissement privilégié au sein de l'unité de production-consommation reste donc la reproduction biologique. Le processus est entamé par l'alliance entre deux matrilignages exogames, ouverte par des échanges économiques entre quatre unités d'accumulation : celle de l'époux, celle de son père, celle de l'épouse et celle du père de l'épouse. Parmi les multiples compensations matrimoniales versées par les deux premières de ces unités aux deux dernières, dont certaines en nature (apport en forces de travail), l'une des plus importantes reste la remise d'une vache vivante par le gendre à son beau-père. Il n'est procédé à la remise de ce don que si le beau-père a lui-même effectué la même opération lors du versement des compensations matrimoniales à son propre beau-père. La signification d'une telle règle est claire : par la remise d'un bovin, le futur père acquiert des droits sur les enfants à venir, et notamment sur ce qu'ils représentent comme force de travail; si ce versement n'a pas été fait, un beau-père ne peut pas se libérer de droits qu'il n'a pas lui-même acquis.

L'apport complémentaire des forces de travail de l'unité de production-consommation est fourni, en période de pointe (par exemple : déterrage de l'arachide), par le « voisinage » villageois. Cette notion de « voisinage » n'a rien de flou : il s'agit du regroupement de plusieurs quartiers d'un même village en raison de leur proximité géographique, et de façon que la force de travail présentée par les jeunes de 15 à 30 ans soit suffisamment importante (1). Lorsqu'un producteur a besoin d'un apport complémentaire en forces de travail du fait du faible nombre des résidents de son exploitation et du fait de l'insuffisance de l'équipement agricole, il fait appel à ses « voisins » pour former un groupe de travail plus important. Cette invitation est accompagnée de repas et de menus cadeaux ; l'équipe de travail est formée en fonction d'affinités personnelles et en fonction des travaux à réaliser : groupe d'hommes pour le déterrage de l'arachide, groupe de femmes pour le vannage, groupe mixte pour des sarclages. La réciprocité de cette invitation est différée dans le temps, ce qui assure la continuité de l'institution.

Mais, la cellule permanente de production est l'unité d'exploitation (2). Pour y analyser l'organisation sociale de la production, il est nécessaire de distinguer trois grands groupes de travaux : les cultures en vue de l'auto-consommation, les travaux domestiques, et les cultures commercialisables.

Les cultures pour l'auto-consommation sont pratiquées sur des champs (mils, sorgho) dont le chef de l'unité d'exploitation est le responsable. Ces champs sont travaillés en coopération par l'ensemble des hommes de l'exploitation. Le produit de ces champs est entreposé dans les greniers du chef d'exploitation.

Les travaux domestiques sont strictement le domaine des femmes de l'exploitation. Ils sont multiples et accaparants : pilage, transport de l'eau, cuisine, nettoyage, linge, enfants, etc... Dans un ménage polygame (situation rare), les épouses sont allégées de ces tâches, puisqu'elles les accomplissent à tour de rôle. Dans les exploitations où coexistent la mère du chef d'exploitation et son épouse, la première est dispensée des tâches domestiques et se livre uniquement au travail de la terre.

Les mêmes unités ont été observées chez les Bassari du Sénégal; la raison du regroupement y est géographique : se regroupent les habitations d'un même bassin fluviatile. (GESSAIN (M.) — 1965 — Note sur l'usage des cartes dans l'enquête monographique sur Etyolo. Cahier du Centre de Recherche Anthropologique, n° 3, pp. 63-69).

<sup>2.</sup> L'unité d'exploitation est l'unité de production-consommation étudiée plus haut.

L'organisation du travail des cultures commercialisables dépend de la composition de l'unité d'exploitation en hommes et en femmes, et des deux grands groupes de travaux précédents. En effet, l'analyse des temps de travaux au sein de l'unité d'exploitation révèle que se déroulent des échanges de forces de travail entre les diverses unités internes (unités d'accumulation) au sein d'une unité de production, de façon que ne se produise aucun manque-à-gagner pour chacune de ces unités internes. En effet, dans une exploitation où les femmes sont plus nombreuses que les hommes, ces derniers, se livrant en priorité aux cultures en vue de l'auto-consommation, négligent leurs propres champs de cultures commercialisables; ils bénéficient dans ce cas-là d'un apport en travail de la part des femmes de l'exploitation qui, grâce à leur nombre, ne supportent que des tâches domestiques allégées. Inversement, quand les hommes de l'exploitation sont plus nombreux que les femmes, ils fournissent un complément de travail sur les champs des cultures commercialisables des femmes, car celles-ci, accaparées par les tâches domestiques, ne peuvent fournir tout le travail nécessaire. Une analyse plus détaillée révélerait une stricte division sexuelle des tâches pour l'arachide, par exemple. Mais, cette division sexuelle masque les échanges de travail au sein de l'exploitation, dans la mesure où les cultures commercialisables ne se limitent pas à l'arachide mais comprennent aussi des champs de mil tenus par des hommes autres que le chef d'exploitation, ainsi que des cultures intercalaires de haricots. Seule, la prise en considération de la globalité des heures de travail fournies sur les champs de l'exploitation révèle ces échanges.

En définitive, l'analyse du système de production montre qu'il n'y a pas, chez les Serer du Baol, intervention de non-producteurs aussi bien au plan de la détention des moyens de production qu'à celui de l'organisation proprement dite de la production. Dès lors, il est vraisemblable que des non-producteurs ne pourront pas, non plus, intervenir au stade de la répartition du produit.

#### II. ÉGALITARISME VILLAGEOIS ET ÉCONOMIE DE TRAITE

Avec l'extension de la culture de l'arachide aux pays serer au début du XX° siècle, ces pays se sont trouvés insérés dans une économie mondiale fondée sur le profit. Il aurait dû en résulter un bouleversement de l'organisation sociale et de l'organisation économique. Or, ce bouleversement ne se fait toujours pas sentir, pas plus au plan cultural qu'au plan économique. Au plan cultural, l'arachide a été cantonnée dans une sphère limitée des activités agricoles du village; elle n'occupe qu'un tiers des superficies cultivées; elle ne fournit que 50 % des revenus monétaires; mais, cantonnée, elle n'en a pas pour autant été isolée : elle a été judicieusement insérée dans un système de rotation des terres avec régénération des sols (1). De même, l'arachide a été insérée dans le système de production sans perturbation de l'organisation antérieure. Dans le système de production antérieur, il existait trois grands groupes de travaux : des cultures (mils, sorgho, manioc) pour l'auto-consommation, qui bénéficiaient d'un travail coopératif des hommes de l'exploitation; des travaux domestiques et les cultures de case, qui étaient réservés aux femmes ; et, enfin, des cultures (mils, sorgho) dont le produit était destiné soit à l'auto-consommation de l'exploitation, quand cela s'avérait nécessaire, soit à l'accumulation lignagère du responsable du champ, quand le produit des champs cultivés de façon coopérative était suffisant pour l'auto-consommation annuelle; ces champs étaient travaillés individuellement par les hommes de l'exploitation. L'arachide a été intégrée dans le système de production en empruntant des éléments au système antérieur, et sans pour autant faire disparaître celui-là : travail individuel des hommes et des femmes de l'exploitation; produit, d'abord, destiné à satisfaire des besoins de consommation courante, comme les cultures de case; produit, ensuite, destiné à alimenter l'accumulation lignagère, comme certains champs de mils.

<sup>1.</sup> Cf. PELISSIER (P.) — 1966 — Les paysans du Sénégal. Saint-Yrieix, Imprimerie Fabrègue, 940 p.

Au plan économique, ce bouleversement ne se fait pas non plus sentir : 11 n'y a aucune différenciation économique entre « gros producteurs » et « petits producteurs » d'arachides dans les vieux terroirs serer, alors que cette différenciation apparaît à la périphérie des pays serer (champs des marabouts; exploitations des Terres-Neuves). D'une part, ce phénomène est dû à la non-intervention de non-producteurs dans l'organisation de la production; mais, d'autre part, un mécanisme intervient au moment de la répartition du produit : l'égalitarisme villageois. Ce mécanisme a été conforté par le régime économique assis sur le Sénégal : la rationalité de l'économie de traite est de ne pas intervenir dans l'organisation de la production.

#### 1. L'égalitarisme villageois.

L'analyse du système de production avait révélé qu'aucun non-producteur n'intervenait dans l'organisation de la production. L'analyse de la répartition du produit montre non seulement qu'aucun non-producteur ne prélève une fraction du produit, mais encore que des mécanismes sont mis en place pour aboutir à la moindre différenciation économique possible entre les individus. Ces mécanismes trouvent leur assise dans le système de parenté.

Le système de parenté serer présente deux caractéristiques majeures : la filiation y est de type bilinéaire, mais avec une forte prédominance matrilinéaire; le mode de résidence y est virilocal, dans la majorité des cas. Le mode de résidence virilocal entraîne l'obligation, pour une épouse, d'aller habiter chez son mari, et celle, pour le mari, de pourvoir à la subsistance de cette épouse et de ses enfants. Mais, la filiation à prédominance matrilinéaire fait que l'accumulation des biens est accomplie non pas entre mari, épouses et enfants, mais entre parents utérins. Ainsi, à cause de l'organisation de la parenté, tout producteur, qu'il soit homme ou femme, appartient à deux unités économiques distinctes : une unité de production et une unité d'accumulation.

L'unité de production (ou d'exploitation), on l'a déjà vu, est composée du chef d'exploitation, de ses parents utérins les plus proches (mère et frères cadets), de sa ou ses épouses, des épouses des frères, et des enfants des uns et des autres. Mais, au sein de ces unités de production, s'opèrent des regroupements entre membres issus d'un même matrilignage : ce sont les différentes « unités d'accumulation » ; ainsi, le chef d'exploitation, sa mère et ses frères cadets forment une unité d'accumulation, tandis que chacune des épouses en forme autant d'autres avec ses propres enfants. L'unité d'accumulation n'est pas circonscrite à l'intérieur d'une unité de production : une épouse participe, avec ses enfants, à l'unité d'accumulation formée par ses frères dans une autre unité d'exploitation. Une norme sociale agit pour que les membres d'une même unité d'accumulation ne soient pas trop dispersés dans l'espace malgré la règle de virilocalité, ce qui offrirait un obstacle aux opérations économiques communes : c'est la norme de la « reine des mariages » (mad ngilog). Cette fonction importante (dons reçus à l'occasion de tous les rites de mariage) est occupée par une femme réputée s'être mariée dans l'habitation la plus proche de celle de son père, c'est-à-dire de celle où sont demeurés ses frères germains ou utérins ; il s'en faut de beaucoup que cette norme soit toujours respectée, mais elle agit dans le sens de la moindre dispersion possible des membres d'une même unité d'accumulation. L'unité d'accumulation, distincte de l'unité de production, ne doit pas être confondue avec le matrilignage: accumulation et héritage des biens s'accomplissent entre membres de cette unité, et non entre membres du matrilignage; une unité d'accumulation n'hérite les biens d'une autre que par extinction de cette dernière. Comment distinguer formellement unité d'accumulation et matrilignage? Il est difficile d'édicter des règles, car les faits observés sont singulièrement touffus et échappent à toute tentative de généralisation. Cependant, il semblerait qu'on puisse avancer que les membres d'une unité d'accumulation ne sont séparés que par une génération; ils sont apparentés en remontant à une femme-ancêtre commune à la troisième ou quatrième génération, c'est-à-dire qu'ils ne sont séparés au maximum que par 4 ou 6 degrés de parenté; la composition moyenne d'une unité d'accumulation varie entre dix et quinze individus des deux sexes; tous les parents utérins dont les degrés de parenté sont plus élevés n'appartiennent plus à la même unité d'accumulation,

mais au même matrilignage: cette appartenance au matrilignage n'entraîne plus d'obligations économiques, mais de simples interdits (exogamie). Loin d'être le fruit d'une évolution récente vers l'individualisation, l'unité d'accumulation paraît être une unité fondamentale de l'organisation économique de la société serer: en ce sens, son existence est vraisemblablement ancienne; on conçoit mal une organisation passée fondée sur des matrilignages ou des unités d'habitation indifférenciés et sans structure interne. Si l'unité d'accumulation résultait d'une fragmentation récente des matrilignages, il resterait à expliquer comment cette unité a acquis une fonction parfaitement définie au sein des unités de production.

Le produit des activités agricoles, et, plus généralement, le produit de toutes les activités économiques, est réparti entre l'unité de production et l'unité d'accumulation en deux étapes. Dans une première étape, le produit des cultures pour l'auto-consommation et une fraction du revenu monétaire tiré des cultures commercialisables servent à satisfaire les besoins de l'unité de production : besoins collectifs en auto-consommation, besoins individuels de consommation courante (achats de vêtements, d'ingrédients alimentaires; paiement de l'impôt; voyages, etc...). Ce qui n'est pas consommé à cette étape peut être considéré comme un surproduit. Dans une seconde étape, ce surproduit est versé par chaque producteur à son unité d'accumulation; ce surproduit participe à la formation de l'accumulation lignagère, constituée pour l'essentiel par le cheptel bovin. Cette accumulation non-productive est collective : collective au plan de la formation. puisque deux membres de l'unité d'accumulation peuvent mettre leur surproduit en commun pour acquérir une ou plusieurs bêtes; mais aussi, et surtout, collective au plan de l'utilisation, puisqu'il existe une norme sociale contraignante qui exige que l'accumulation lignagère ne doive servir qu'aux intérêts de l'unité d'accumulation, et jamais à des fins individuelles. Les fins collectives sont, avant tout, les alliances des hommes de l'unité d'accumulation, puisque les biens dotaux à remettre à l'unité d'accumulation de l'épouse ou à celle du père de l'épouse sont prélevés sur la « richesse » (halal) de l'unité d'accumulation d'Ego. En second lieu, cette accumulation peut servir à l'entraide entre les membres de l'unité en cas de disette. En troisième et dernier lieu, certains des biens accumulés peuvent être prêtés à des membres de l'unité à des fins productives : c'est le cas des chevaux et des ânes. En définitive, l'utilisation « collective » est celle qui vise au maintien de l'unité d'accumulation. Toute autre utilisation est qualifiée d' « individuelle » et est condamnée au titre de la dilapidation. Cette norme n'est pas du tout abstraite; elle est sanctionnée par l'exclusion de la vie villageoise : en 1970, un habitant de Ngohe a dû déménager à cause de l'hostilité de ses voisins; il faut préciser qu'il avait vendu le troupeau de son unité d'accumulation pour aller à La Mecque...

Le surproduit ne débouche donc jamais sur la formation d'une accumulation productive. En effet, cette accumulation ne se fait jamais en termes monétaires, mais en biens dont la valeur est circonscrite à l'univers villageois : cheptel (chevaux, ânes, bovins, moutons, chèvres), bijoux, etc... On pourrait objecter que les instruments de production « lourds » (semoirs, houes, souleveuses) sont considérés comme faisant partie de l'accumulation lignagère ; or, ils constituent une accumulation productive. Mais, justement, il a déjà été dit que ces instruments étaient acquis par endettement auprès de la coopérative ; ils sont remboursés en nature sur la récolte d'arachides, c'est-à-dire dans une étape antérieure à celle de la satisfaction des besoins de consommation courante ; ce remboursement n'est aucunement prélevé sur le surproduit, qui ne se dégage que dans la phase finale du processus de répartition du produit. Donc, les biens acquis sur le seul surproduit sont à considérer comme peu (cheptel) ou pas (bijoux) productifs.

De plus, cette accumulation ne se réalise jamais à un niveau individuel. Chaque producteur ne dispose que de la masse monétaire strictement nécessaire à ses besoins de consommation courante, sous le double contrôle des membres de son unité de production et de ceux de son unité d'accumulation; le surproduit tombe dans l'indivision. Aucun producteur ne peut donc accaparer les moyens de production; mais, il ne peut pas, non plus, disposer d'une fraction du surproduit pour avoir recours à une maind'œuvre salariée. Le seul apport en travail sur quoi il peut compter, en sus des membres de l'exploitation, est celui fourni par les travaux collectifs villageois, ce qui explique le large maintien de ces derniers. Il y a donc un double barrage (accumulation improductive

et collective) pour empêcher tout producteur de se différencier des autres au plan économique.

Ce mécanisme d'égalitarisme villageois ne respecte aucunement les différenciations sociales : il affecte tout autant les « gens de caste » (griots, tisserands, bourreliers, forgerons) que les « hommes libres » (simples cultivateurs). Les artisans castés disposent, cependant, d'un revenu monétaire supérieur à celui des simples cultivateurs, dans la mesure où ils ajoutent d'autres activités à celles de la terre. Leur surproduit est, lui aussi, collectivisé et rendu improductif, et la seule forme de « richesse » qui leur soit permise est justement celle sur laquelle débouche l'accumulation lignagère : l'acquisition d'un nombre de femmes plus élevé que la moyenne (1). Il n'est pas évident que seule leur condition de « gens de caste » les exclue de toute appropriation des moyens de production : un lignage de griots ne prétend-il pas, à Ngohe, avoir été « maître de terres » dans le passé ? Il semblerait qu'ils soient purement et simplement soumis aux mécanismes d'égalitarisme au même titre que les autres villageois.

Les croyances religieuses des Serer du Baol renforcent et perpétuent ce mécanisme (2). En effet, les cultes rendus aux ancêtres (pangol) sont toujours très vivaces : il suffit d'une visite dans un village pour constater d'abondantes traces de libations sur les troncs des baobabs ou sur les pilons enfouis, pour rencontrer des bris de canaris, pour se heurter à des enclos sacrés... Or, ces cultes sont rendus soit à ses propres pangol, soit aux pangol du père. Une interprétation peut être proposée de cette dualité des cultes : ces cultes situeralent chaque producteur dans le prolongement et de l'unité de production du père, à laquelle il a appartenu lorsqu'il était enfant, et de l'unité d'accumulation de la mère. Ainsi, ces cultes contribueraient à maintenir chacune de ces unités économiques, en les rattachant à une longue lignée d'ancêtres, et à perpétuer aussi leur distinction.

La parenté reste donc l'assise de l'organisation économique serer et l'origine du mécanisme d'égalitarisme. Il est cependant surprenant qu'une telle organisation se maintienne, alors que les pays serer sont insérés depuis le début du siècle dans une économie mondiale fondée sur le profit. L'analyse du régime économique imposé au Sénégal explique cet apparent paradoxe.

### 2. L'économie de traite.

La politique coloniale exercée sur les pays serer se divise en trois grandes phases. Dans une première phase (1859-1910), il fut procédé au démantèlement (Baol) ou à la neutralisation (Sine) des anciennes monarchies sénégambiennes, afin de pouvoir mettre en place une infrastructure d'évacuation de l'arachide. La seconde phase (1910-1950), fut celle de l'apogée de l' « économie de traite ». Dans la troisième phase (1950-1960), des réformes furent entreprises afin de remédier aux insuffisances constatées quant à l'apport économique des colonies dans une situation de conflit généralisé ; ainsi, furent créés le FIDES et la Caisse Centrale, ainsi fut lancé le « plan de développement économique et social... ». Dans cette dernière phase, le « modèle » de l'économie de traite fut perturbé, puisqu'il y eut essai d'intervention économique en milieu rural. Seule, sera retenue ici la phase comprise entre 1910 et 1950 comme illustrant parfaitement ce que fut l' « économie de traite ».

Dans une zone de savanes à cultures annuelles, il n'est pas opportun d'effectuer de gros investissements dans la production : ainsi, le produit est obtenu au moindre coût des facteurs. Par contre, il devient très rentable d'investir dans les transports et les entreprises commerciales : c'est à ce niveau qu'un profit appréciable pourra être récupéré, c'est à ce niveau que se sont installées les maisons de commerce métropolitaines. Ce

<sup>1.</sup> Les griots peuvent avoir jusqu'à trois épouses; les ménages polygames sont peu nombreux dans la vie villageoise.

<sup>2.</sup> Ce passage doit beaucoup à des discussions avec Mile M. DUPIRE (C.N.R.S.) et M. Marcel DIOUF (Archives Culturelles du Sénégal).

regime économique est d'autant plus avantageux que l'infrastructure d'évacuation a été mise en place sur les fonds du budget du territoire du Sénégal, c'est-à-dire qu'elle a été financée par les cultivateurs sénégalais, alors que le profit est récupéré par des maisons de commerce sises en métropole, c'est-à-dire qui échappent à la fiscalité du territoire. Telle est la rationalité de l' « économie de traite ».

La politique qui est appliquée par l'administration coloniale entre 1910 et 1950 a pour but de ne pas fausser le régime de l'économie de traite; il s'agit donc de ne pas intervenir dans la vie villageoise afin de ne pas perturber l'organisation de la production existante. Cette politique de non-intervention fut appliquée dans le domaine économique, dans le domaine administratif, et dans le domaine éducatif et religieux.

Une fois l'infrastructure d'évacuation de l'arachide mise en place, la politique économique appliquée par l'administration coloniale fut de ne plus intervenir et de laisser face-à-face « traitants » et producteurs. Les producteurs d'arachides étaient doublement soumis aux « traitants » : d'une part, par le fait qu'achats et ventes étaient liés chez le même commerçant, d'autre part, parce que s'y ajoutait tout le processus du crédit et de l'usure. Le prix d'achat de l'arachide était fixé unilatéralement par l'administration à chaque « traite » sans tenir aucun compte des coûts de production (1). Cependant, des scrupules humanitaires animaient quelques administrateurs coloniaux: ainsi, furent créées les « sociétés de prévoyance »; mais, le but principal de ces organismes était de faire garnir des « greniers de réserve » afin d'éviter les catastrophes engendrées par les disettes; il ne s'agissait pas à proprement parler d'une intervention dans l'organisation de la production. Un tel régime économique était malsain : il existait un trop grand déséquilibre entre l'absence d'investissements dans la production et une forte capitalisation dans le secteur du commerce et des banques. Ce déséquilibre aboutit à une crise de surcapitalisation en 1930, déclenchée vraisemblablement par la crise mondiale de 1929. Les paysans serer n'étaient pas dupes du régime économique qui leur était appliqué: leur résistance se manifesta par des grèves des ventes de l'arachide.

La politique administrative appliquée dans les pays serer fut de ne pas intervenir dans la vie interne des villages. Une fois les monarchies sénégambiennes supprimées ou neutralisées, deux niveaux seulement d'organisation administrative furent laissés face à face : un niveau d'exécution et un niveau de décision. Le niveau d'exécution est celui des villages (chefs de villages) et celui des cantons (chefs de cantons); à ce niveau, le personnel est de simple exécution : il se contente de répercuter les ordres de l'administration coloniale; ce personnel est autochtone : ainsi, l'administration est-elle assurée aux moindres coûts, en évitant toute intrusion d' « étrangers » qui aurait perturbé la vie villageoise. Le niveau de décision est celui du cercle (commandants de cercle) et celui du territoire (directeur des affaires politiques; gouverneur); le personnel est d'origine métropolitaine, expatrié et a l'initiative d'un certain nombre de décisions; il réside dans les centres urbains et ne se déplace qu'occasionnellement dans les villages.

La politique religieuse appliquée dans les pays serer fut, là aussi, de ne pas intervenir. Mais, cette non-intervention résultait non pas d'une politique délibérée, mais d'un manque total d'unanimité quant à la politique à suivre. En effet, les analyses des administrateurs coloniaux divergeaient quant à l'influence respective des diverses religions: les tenants de l'islam estimalent que seul le puritanisme musulman favoriserait une forte production arachidière; d'autres soutenaient que l'animisme serer aboutirait au même résultat, du moins tant que le roi du Sine continuerait à occuper le trône pour ses seules fonctions religieuses; enfin, les derniers pensaient que la conversion des Serer au catholicisme empêcherait la formation d'un bloc monolithique musulman qui serait un danger pour le colonisateur. Ces différentes analyses s'annulant mutuellement, on laissa faire. L'animisme serer se maintint; des établissements catholiques s'installèrent dans tous les pays serer, avec des écoles qui assuraient un

<sup>1.</sup> Se reporter à la démonstration chiffrée : VANHAEVERBEKE (A.) — 1970 — Rémunération du travail et commerce extérieur : essor d'une économie paysanne exportatrice et termes de l'échange des producteurs d'arachides du Sénégal. Université de Louvain, thèse, 253 p.

enseignement primaire en milieu rural aux moindres coûts pour l'administration coloniale (1); enfin, l'islam, et surtout le mouridisme, se propagèrent rapidement à travers les pays serer.

Avec l'indépendance, apparut un nouveau partenaire économique : l'administration sénégalaise. Ce nouveau partenaire essaya de s'interposer entre les producteurs arachidiers et les entreprises commerciales. Mais, l'indépendance ne faisait qu'entériner une lente évolution entamée au lendemain de la seconde guerre mondiale : peu à peu, les vieilles maisons « bordelaises » (Peyrissac, Buhan et Teissère, Maurel et Prom. Marthe et Vézia....) furent supplantées par des firmes multinationales (Unilever, NOSOCO, SCOA...). Alors que, du côté sénégalais, le gouvernement et l'administration s'affirmaient comme nouveaux partenaires face à l'ancienne puissance coloniale. inversement, de l'autre côté, les centres de décision économique n'étaient plus circonscrits à l'intérieur de l'ancienne métropole, mais se diluaient dans l'espace international. Les négociations de gouvernement à gouvernement ne pouvaient désormais en rien modifier un régime économique qui échappait au contrôle de chacun d'entre eux. De plus, depuis la fin de la seconde querre mondiale, la conjoncture internationale était défavorable à l'arachide sénégalaise, du fait de l'apparition de produits de substitution aux Etats-Unis et de la concurrence d'autres Etats africains. Le cours mondial de l'arachide était une donnée extérieure imposée au gouvernement du Sénégal. Dans de telles conditions, tous les essais de réforme du gouvernement sénégalais pour améliorer l'organisation de la production ne parvinrent aucunement à modifier le régime antérieur de l'économie de traite.

Dans les pays serer, cet échec peut être mis en évidence grâce à l'analyse de trois interventions : la loi sur le Domaine National, l'action de vulgarisation de la SATEC, et le système coopératif.

La loi sur le Domaine National avait pour but de supprimer le versement des redevances foncières aux « maîtres de la terre » et de transférer le contrôle de la terre à l'Etat, qui la redistribuerait à des organismes intervillageois à créer. Cette réforme foncière a eu un effet positif, puisqu'elle a fait disparaître des inégalités naissantes en milieu paysan. Toutefois, on peut se demander si elle a été suffisante. En effet, supprimer les redevances foncières, c'est abolir la rémunération de la terre en tant que facteur de production. Or, il n'est pas possible, par ailleurs, d'inclure cette rémunération dans le prix d'achat de l'arachide au producteur, puisque ce prix dépend d'une conjoncture mondiale qui le fixe au cours le plus bas. Ainsi, voulant améliorer l'organisation de la production, la loi sur le Domaine National n'a fait que renforcer le régime de l'économie de traite, qui est de fixer les coûts de production au niveau le plus bas: la terre est désormais « gratuite ».

Une analyse voisine peut être présentée pour ce qui concerne l'action de la SATEC. Aux termes d'un contrat passé avec le gouvernement sénégalais, la SATEC s'engageait à faire croître de 25 % en trois ans la production arachidière, de façon à compenser la perte suble par la disparition des surprix garantis par la CEE. Pour parvenir à ce but, la SATEC mit sur pied une action de vulgarisation et d'équipement auprès des producteurs. Dans les pays serer, cette action fut un échec : les exploitations ne furent que très faiblement équipées, bien au-dessous des normes techniques. De plus, l'effort d'amélioration des productions fut porté non pas sur l'arachide, mais sur les mils. La cause immédiate de cet échec réside dans une mauvaise conjoncture climatique : les trois années de vulgarisation furent de mauvaises années agricoles; dans une telle conjoncture, l'effort est porté sur les cultures pour l'auto-consommation. Mais, allant au-delà, il faut reconnaître que le producteur, sur qui pesait tout le poids de l'équipement agricole (endettement à 3 ou 5 ans), n'était pas le principal bénéficiaire de l'opération, puisqu'il n'attendait aucune amélioration du prix d'achat de l'arachide : bien au contraire, on lui annonçait qu'il allait chuter... De nombreux entretiens avec des paysans serer ont montré qu'ils étaient conscients de l'enjeu et qu'ils

<sup>1.</sup> Les familles des élèves participaient à la scolarité des enfants.

refusaient volontairement de s'équiper. Ainsi, un effort d'investissement dans la production s'est soldé par un échec relatif parce que la maîtrise du cours de l'arachide échappait aux autorités responsables.

Il en est de même pour le système coopératif. Dans la pensée du président Mamadou Dia, les coopératives et l'Animation Rurale devaient assurer une transformation profonde de l'appareil de production et le passage à une économie « socialiste ». Son élimination de la scène politique sénégalaise n'a en rien été fortuite et traduit une orientation précise en politique économique. Cependant, les coopératives et l'Animation Rurale avaient été mises en place. Grâce à l'institution des coopératives et à la suppression du commerce privé de l'arachide, les abus les plus criants de l'économie de traite ont été effacés : disparition du crédit usuraire, disparition du lien entre ventes d'arachides et achats de biens de consommation. Mais, si l'on pousse plus loin l'analyse, force est de constater que l'Animation Rurale n'a qu'une efficacité très limitée, faute de moyens d'intervention, et que les coopératives ont été vite transformées en simples magasins de vente de l'arachide et d'achat de certains biens (matériels, engrais, fongicide, mil de soudure). Il est significatif que, dans les pays serer, n'adhère à la coopérative qu'un résident par unité d'habitation ou d'exploitation: c'est lui qui est chargé de la vente de la production de l'unité; il ne s'agit en aucun cas d'une minorité de paysans « animateurs ». L'implantation des coopératives en milieu serer n'a en rien transformé l'organisation de la production; par contre, ces coopératives sont devenues très vite la plate-forme privilégiée d'expression des conflits politiques villageois. Le développement de ces conflits voile l'absence de transformations économiques en profondeur... L'installation du système coopératif a fait sauter l'un des maillons de l'économie de traite : la couche des « traitants » de brousse, là où résidaient les abus les plus criants, a disparu. Mais, l'organisation générale de ce régime économique reste la même; le cours mondial de l'arachide est fixé par la conjoncture internationale; l'arachide est achetée au producteur par un organisme public (ONCAD, puis OCAS) en tenant compte de ce cours international et de ses propres frais de fonctionnement; le prix d'achat au producteur est donc toujours fixé au niveau le plus bas, celui de la subsistance de la force de travail (1). Il n'est pas question de rémunérer les différents coûts de production: l'économie de traite est purement et simplement maintenue.

Le maintien de l'économie de traite explique le fonctionnement actuel de l'égalitarisme villageois, puisque ce mécanisme n'a en rien été perturbé par des interventions extérieures. Il l'a peut-être même en partie renforcé : la loi sur le Domaine National a fait disparaître les seules inégalités économiques qui auraient pu se développer et aboutir à l'apparition d'une propriété terrienne. Pour tout individu qui désire changer de condition économique, il ne reste qu'une solution : émigrer.

### **CONCLUSION: Migrations et renforcement de la parenté**

La migration des Serer du Baol est faible si on la compare à la population des villages d'origine. Elle se répartit à peu près à égalité entre les Terres-Neuves et les centres urbains.

La migration en direction des Terres-Neuves est uniquement composée de cultivateurs à la recherche de terres moins exiguës que celles du terroir d'origine. Cette migration s'est déroulée en plusieurs vagues. Une première vague, entre 1930 et 1940, s'est dirigée vers Gossas, à l'est immédiat des pays serer; une seconde vague, entre 1950 et 1960, a atteint la région de Kaffrine, au sud-est de la zone précédente; enfin, à partir de 1970, une troisième vague d'émigration « dirigée » s'est implantée au-delà,

<sup>1.</sup> Il faut noter, ces dernières années, une hausse du prix d'achat au producteur. Cette hausse ne doit être appréciée qu'en termes de l'échange au producteur. A. VANHAEVERBEKE a bien montré que les termes de l'échange du producteur arachidier ne s'étaient en rien améliorés entre 1885 et 1970.

aux confins du Sénégal Oriental. Seuls, les comportements économiques des deux premières vagues de migrants seront décrits avec précision, puisque les études concernant la dernière vague de migrants sont en cours (1).

La migration des Serer en direction des centres urbains est composite: boys, manœuvres, plantons, ouvriers non qualifiés, petits artisans, etc... L'analyse de cette migration révèle que l'insertion des Serer en milieu urbain ne dépasse jamais le niveau des « petits cadres », le plus souvent intégrés à l'administration : ils sont, au mieux, instituteurs, gendarmes, militaires, employés de bureaux, infirmiers... Ils occupent rarement des postes de décision. Au lieu d'y voir une spécificité « ethnique » (la combativité des Serer, renommée dans les combats de lutte sénégalaise, les destinerait au métier des armes...), il faut en rechercher l'explication dans le fonctionnement du système scolaire implanté dans les pays serer. En effet, grâce aux nombreuses écoles des missions catholiques, les Serer forment la population rurale la plus alphabétisée du Sénégal: un niveau d'instruction primaire y est commun. Mais, au niveau de l'accès à l'enseignement secondaire et au cours du cycle secondaire, les enfants des paysans serer se trouvent confrontés aux enfants des « citadins », qui ont bénéficié d'un environnement culturel beaucoup plus favorable, dès leur plus tendre enfance, et cela parfois depuis plusieurs générations, comme c'est le cas dans les « quatre communes » (Dakar, Saint-Louis, Gorée, Rufisque). Les élèves serer sont, dans bien des cas, rejetés du secondaire et se tournent vers les emplois qui correspondent à leur degré d'instruction : ce « cursus » des études explique leur forte proportion dans les métiers militaires et para-militaires.

Les comportements d'utilisation des revenus sont les mêmes chez les Serer émigrés dans les Terres-Neuves et en milieu urbain. Dans les Terres-Neuves, le surproduit obtenu par les cultivateurs serer est utilisé à la constitution de deux troupeaux : un troupeau, sur place, qui est destiné aux enfants, et un autre troupeau, dans le terroir d'origine, qui est destiné aux parents utérins :

« En somme, il y a deux catégories de bovins, qui ne se transmettent pas de la même façon. Les Serer paraissent d'ailleurs trouver tout à fait normal de respecter d'une part les coutumes traditionnelles, tout en en adoptant d'autres en milieu d'émigration » (2).

Les comportements économiques des Serer émigrés en milieu urbain sont parallèles, bien que ne s'exerçant pas sur les mêmes catégories de biens. D'après mes propres enquêtes en milieu urbain, le surplus restant après satisfaction des besoins de consommation courante est destiné à deux types d'accumulation : d'une part, une accumulation constituée sur place et réservée aux enfants (maison, voiture, livret d'épargne, compte bancaire...); d'autre part, une accumulation dans le village d'origine et réservée aux parents utérins (contribution à la formation du troupeau lignager).

Ainsi, les Serer qui émigrent peuvent avoir quelque chance de dépasser leur condition économique d'origine: ils peuvent être « gros producteurs d'arachides » dans les Terres-Neuves (rares exemples) ou petits cadres de l'administration en ville (minorité des émigrés en milieu urbain). Mais, ce processus d'émergence n'est pas cumulatif: les enfants nés dans les Terres-Neuves ou en milieu urbain voient une partie du surproduit de leurs parents repartir dans le village d'origine et alimenter l'accumulation lignagère, ce qui diminue d'autant le capital dont ils pourraient disposer pour se lancer dans les affaires.

Mais, là ne réside pas l'essentiel. En effet, l'hypothèse la plus classique concernant l'évolution des sociétés matrilinéaires est leur passage à la patrilinéarité sous

<sup>1.</sup> Recherches de l'équipe composée de : J.-P. DUBOIS (géographe), P. MILLEVILLE (agronome) et P. TRINCAZ (sociologue).

<sup>2.</sup> DUBOIS (J.-P.) — 1971 — L'émigration des Serer vers la zone arachidière orientale. Contribution à l'étude de la colonisation agricole des Terres-Neuves au Sénégal. Dakar, ORSTOM, multigr., p. 70.

l'influence de la « modernisation » (1), c'est-à-dire à un type d'organisation familiale très proche de la nôtre et adapté aux nécessités de l'industrie moderne. Or, les comportements d'utilisation des revenus et d'accumulation des biens ne traduisent pas, de la part des Serer émigrés, un passage pur et simple à la patrilinéarité: si une part du surproduit est désormais destinée aux enfants (alors qu'ils n'héritaient que de peu de biens dans l'ancienne société serer), les parents utérins n'en sont pas oubliés pour autant, puisqu'ils bénéficient toujours d'une contribution à l'accumulation lignagère. Plutôt qu'une évolution vers la patrilinéarité, il s'agirait, pour le moment, d'un renforcement de la bilinéarité, puisque les deux lignes de filiation sont désormais traitées à parité.

Ce renforcement de la bilinéarité signifie que la parenté continue toujours de servir d'assise à l'organisation économique. Partant, le mécanisme d'égalitarisme, luimême fondé dans la parenté, n'est en rien atteint. En définitive, les Serer émigrés consolident un mécanisme auquel ils se trouvent eux-mêmes soumis! Peut-être que ce renforcement de la bilinéarité n'est qu'une étape provisoire dans une évolution vers la patrilinéarité et l'éclatement futur de la société serer... Mais, dans l'immédiat, il est toujours impossible qu'apparaisse quelque différenciation économique dans les vieux terroirs serer; quant aux différenciations qui pointent à la périphérie (Terres-Neuves, villes), elles ne servent qu'à maintenir l'égalitarisme de la vie villageoise.

<sup>1.</sup> GOUGH (K.), SCHNEIDER (D.M.) — 1962 — Matrilineal Kindship. Berkeley, University of California Press, 761 p.

## Mouridisme et économie de traite

# Dégagement d'un surplus et accumulation dans une confrérie islamique au Sénégal

G. Rocheteau

Les mourides du Sénégal sont les adeptes d'une Confrérie islamique fondée à la fin du XIXe siècle par le prophète Amadou Bamba sur le modèle des Grandes Confréries qui se sont développées dans le monde arabe et en Afrique au sud du Sahara à partir du XIIe siècle.

On en retrouve dans le Bambisme les caractères généraux :

- autorité d'un chef religieux initiateur d'une liturgie spécifique (Wird) et investi de pouvoirs mystiques particuliers (Barke) qui en font un médiateur entre les hommes et l'au-delà.
- obéissance supposée absolue des disciples (talibe ou murid) liés à un marabout (Shaikh) par un lien personnel de soumission librement consenti.

Le fondement de ce lien de dépendance établi entre un Maître et un disciple réside dans une division des responsabilités au regard de l'objectif et de la tâche suprême : l'ascension spirituelle et l'Union à Dieu.

L'union mystique exige le recueillement et l'oraison continue. La Sainte Oisiveté est la condition du progrès spirituel. Mais le Saint, le Marabout ne peut vivre dans l'inaction méditative que grâce aux dons des disciples qui pourvoient à sa subsistance et qui reçoivent en retour ses bénédictions et le bénéfice de son enseignement.

La particularité du Mouridisme sénégalais est d'avoir fait de la relation de Maître à disciple le point de départ d'une stratification sociale à base économique : l'offrande religieuse s'y trouve à l'origine d'une accumulation de biens entre les mains des Marabouts et les hiérarchies confrériques prenant la suite des chefferies traditionnelles éclatées sous l'effet de la pénétration coloniale, se sont constituées en pouvoir centralisé incontestablement dominant dans une vaste partie de l'intérieur du pays wolof. Le Mouridisme regroupe aujourd'hui un demi-million de disciples et les paysans mourides sont actuellement responsables de près de la moitié de la production arachidière sénégalaise.

### L'EXPANSION MOURIDE ET LA PÉNÉTRATION DU CAPITALISME AGRAIRE DANS LE BASSIN ARACHIDIER SÉNÉGALAIS

Les marabouts ont joué, de longue date, un rôle important à l'intérieur des Etats wolof, en particulier en qualité de conseillers ou de représentants de ses chefs dans leurs contacts avec les commerçants européens. A la faveur des progrès de l'islamisation, leur pouvoir contrebalança à plusieurs époques celui des chefs traditionnels.

La haute période de l'Islam militant, essentiellement marquée par les campagnes de conversion religieuse effectuées en pays wolof par le Marabout toucouleur El-Hadj Omar coıncida dans la première moitié du XIXº siècle avec les débuts de l'implantation coloniale et l'installation des premiers comptoirs commerciaux à Gorée et Saint-Louis. La montée de l'Islam contribua à affaiblir la cohésion du système politique traditionnel, déjà menacé par l'opposition grandissante des populations au pouvoir despotique des Damel et ouvrit la voie à la constitution d'un Etat théocratique susceptible de faire face à l'occupation militaire décidée par Faidherbe en 1854. L'Islam représenta ainsi, dès l'origine, pour le colonisateur, à la fois l'incarnation de la résistance à la domination extérieure et son meilleur appui dans l'objectif de destruction des Etats wolof. Il est incontestable que Faidherbe, tout en s'efforçant d'abattre les principaux foyers de la résistance islamique, joua efficacement, en plusieurs occasions, sur les dissensions entre les Marabouts et les Damel. L'union sacrée entre les deux parties, consacrée par la conversion à l'Islam du Damel du Cayor, Lat-Dior, en 1864, se produisit trop tardivement pour faire longtemps obstacle à la pression des forces coloniales.

A l'issue de la déposition de Lat-Dior, en 1882, un nouvel appel à la conversion religieuse et au rassemblement à l'intérieur du pays lancé par le Marabout Amadou Bamba, établi à Diourbel dans les confins du Baol, exerça un attrait irrésistible sur le petit peuple qui y trouva les conditions d'un retour à la sécurité au sein de communautés villageoises restructurées. Aux mercenaires royaux (tyedo) désormais sans emploi était offerte la possibilité de reprendre place dans la société rurale. Enfin, les Notables des anciens royaumes trouverent vraisemblablement dans le nouveau mouvement un moyen de redonner une assise locale à leur autorité, même s'ils durent la partager avec les nouvelles élites religieuses issues de couches plus vastes de la société.

Ainsi le Mouridisme a-t-il pu être simultanément interprété comme une réaction à l'oppression coloniale et comme le résultat des contradictions internes de la société wolof où les masses rurales subissaient de plus en plus difficilement le règne des Damel soutenus par les exactions à peu près incontrôlées de bandes mercenaires.

Il s'avère cependant que l'administration française a très tôt compris qu'une fois la paix coloniale instituée « la révolution réalisée au nom de la civilisation islamique contre le despotisme aveugle des tiedo pourrait être favorable aussi bien à la population wolof, soumise à ce despotisme, qu'au développement du commerce » (1) et il semble bien que l'on ne puisse exclure, dès l'origine, malgré les préventions initiales du colonisateur envers le prophète du Mouridisme, suspecté de fomenter une révolte générale contre l'occupant, l'établissement d'une alliance objective, jamais réellement démentie jusqu'à nos jours, entre les hiérarchies confrériques et le pouvoir central : alliance consacrée par le maintien d'un statu quo sur le plan politique, assorti, au bénéfice des Marabouts, de l'application d'un système d'administration indirecte et, au bénéfice des deux parties, d'une action concertée en vue du développement de l'économie de traite.

Ainsi amorcée, au début du siècle, à partir des premiers foyers de regroupement mourides dans la région de Touba et Diourbel, un vaste mouvement de conquête pionnière, dirigé par les Marabouts, se développa vers l'intérieur des terres en suivant,

<sup>1.</sup> Rapport du gouverneur PINET-LAPRADE de sept. 1860... cité par Jean HALPERN. in : « La Confrérie des Mourides et le développement au Sénégal ». Cultures et Développement. 1972. N° 1. PP. 99-125.

en direction de l'Est, la pénétration des voies de communication — routes et surtout voies ferrées — gagnant ainsi à la colonisation agricole toute la partie centrale du pays. Bien que l'on assiste à un ralentissement du peuplement et à une stabilisation du front pionnier depuis 1945, comme conséquence d'une part de la raréfaction des terres vacantes (1), d'autre part de l'exutoire représenté par l'accélération des migrations urbaines, la marche vers l'Est se poursuit aujourd'hui et prolonge ses avancées au Sud vers le Saloum et le Sénégal oriental.

Plusieurs facteurs ont joué de façon concomitante pour transformer le mouvement mouride en un système d'organisation sociale orienté vers la colonisation agricole et l'expansion de l'arachide :

Outre les considérations tenant à ses origines, qui en ont essentiellement fait, comme nous l'avons vu, un foyer de regroupement de populations d'agriculteurs, et indépendamment du facteur critique constitué par l'existence d'un arrière-pays à peu près vide d'hommes qui rendit possible une politique d'expansion territoriale, on met généralement en avant, à juste titre, l'efficacité, du point de vue de l'encadrement et de la capacité de mobilisation des masses, d'un système d'autorité fortement centralisé et légitimé par une idéologie d'inspiration mystique qui privilégie l'ascétisme et l'abdication de la personnalité (2).

L'élément négligé, tout au moins dans l'ordre des facteurs rendant compte de la rapide extension de la culture de rente, relève de motivations tenant aux intérêts propres du groupe dirigeant : les Marabouts semblent bien en effet, du vivant même d'Amadou Bamba, avoir considéré leur position dominante, au sein de la Confrérie comme un moyen d'obtenir des avantages matériels grâce aux prestations, en travail et en argent, fournies par les disciples et ils auraient ainsi encouragé la monétarisation de l'économie dans un but d'accumulation et d'utilisation privative du capital. Dans cet ordre d'idées, une hypothèse séduisante, quoique très probablement forcée, est celle proposée par J. Fouquet, pour lequel le commerce de l'arachide aurait représenté pour les Marabouts un substitut au commerce des esclaves, aboli en 1848, dont ils auraient été les premiers bénéficiaires et sur lequel ils auraient établi une partie de leur ancienne puissance (3).

On ne saurait cependant omettre le fait que l'exceptionnelle réussite du Mouridisme dans l'ordre du prosélytisme religieux tient, dans une mesure non négligeable, à l'appui apporté à la Confrérie par l'administration coloniale, en particulier pour l'ouverture des voies d'accès aux Terres Neuves (4), l'écoulement des produits et, surtout, la solution du problème de l'eau dans les zones de colonisation récente : l'attrait exercé de ce point de vue par les villages mourides sur les cultivateurs sénégalais de toutes origines a incontestablement contribué à l'expansion de l'influence religieuse de la Confrérie (5).

<sup>1.</sup> découlant en partie elle-même de la volonté de l'administration centrale de faire respecter les périmètres classés servant de refuge aux pasteurs nomades sur les marches du désert du Ferlo.

<sup>2.</sup> sur tous ces points, cf, en particulier : P. PELISSIER « Les paysans du Sénégal » Imprimerie Fabrègue. Saint-Yriex. 1966. (Livre 5, Ch. 6 : « Conquête pionnière et mouridisme dans les Terres Neuves du Ferlo occidental »).

<sup>3.</sup> Cf. J. FOUQUET. « La traite de l'arachide dans le pays de Kaolack ». Centre IFAN, 1958, pp. 71-77.

<sup>4.</sup> travaux d'infrastructure, mais aussi expropriation des pasteurs peul de leurs terrains de parcours traditionnels.

<sup>5.</sup> Cf. P. PELISSIER, opus cité.

### DE LA SOUMISSION RELIGIEUSE A LA DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE : LA RELATION DU MAITRE ET DES DISCIPLES

Le lien de dépendance spirituelle qui qualifie, sur le plan social, l'union mystique d'un Maître et d'un disciple, dans un but d'édification religieuse, se manifeste selon des degrés d'intensité très divers, qui vont d'une allégeance formelle, consacrée par des visites religieuses plus ou moins régulières (ziara) et l'offrande rituelle au Marabout (haddiya), à une soumission corps et biens à ce dernier, représentée par la condition des tak-der regroupés en daara (1) utilisés comme main-d'œuvre gratuite sur les exploitations maraboutiques.

La conscience populaire distingue sans ambiguité le *murid sader* « qui est comme un tissu : le Marabout peut le plier dans tous les sens et le mettre dans sa poche » et le *murid* ordinaire « qui est comme une natte que le Marabout ne peut plier que dans un seul sens à la fois » (2). Ce dernier « accepte de temps en temps un service pour le Marabout, de temps en temps il s'y refuse ».

Cette soumission au Marabout est interprétée comme un vœu d'obéissance inconditionnel : sans référence aucune à un système normatif dont le Marabout serait l'énonciateur ou le garant. Un murid sader conclut ainsi son acte de soumission (dyebalu) à Amadou Bamba: « Si tu me demandes de tendre l'index, je le garderai ainsi toute ma vie, sans manger et sans boire ». Tel autre « place un crochet dans son nez, y attache une ficelle et en tend l'autre bout au Marabout ».

Le bénéfice de cette soumission au Marabout est essentiellement ambigu : accès aux lumières du divin, grâce à l'intercession du Marabout, mais aussi puissance magique qui donne la maîtrise du concret. Un Marabout félicite un de ses meilleurs disciples : « Si tu veux guérir quelqu'un d'une maladie, tu lui tendras un peu de terre, cela suffira ». De tel autre murid sader il est dit : « si on refuse de l'amener en automobile, celle-ci ne démarre pas »... C'est qu'en effet le pouvoir du Marabout lui-même, qu'il tient de la Grâce divine (Barke) est d'essence magique : « Amadou Bamba reçoit un disciple, qui vient faire son dyebalu. C'est le crépuscule : le prophète demande au disciple de se retirer quelques instants parce qu'il veut faire sa prière. Le disciple s'éloigne et s'attarde dans une case. Un paysan qui revient des champs passe auprès d'Amadou Bamba et le salue. Ce dernier le confond avec son disciple : il lui crache sur les mains et lui dit : va, tu obtiendras dans la vie tout ce que tu désires. Quelques instants plus tard le disciple revient et se fait reconnaître. Le prophète, constatant sa méprise, lui dit : cours, rattrape l'autre et demande-lui de cracher à nouveau sur tes mains » (« le second doit redonner la Barke au premier »).

Le bon disciple attend passionnément « sa récompense », sur terre et dans l'audelà. Mais il sait qu'elle n'a rien d'automatique. D'abord parce qu'elle ne sanctionne pas un comportement en soi, mais qu'elle dépend de l'appréciation que portera le Marabout sur son disciple : « Si quelqu'un tend un bol sale, on ne lui donne pas à boire. Un murid qui ne travaille pas bien n'obtiendra pas les remerciements de son Sérigne » (3). Ensuite, parce que la Barke ne devient efficace que sous certaines

<sup>1.</sup> tak-der: « Littéralement attache-ceinture, allusion au ceinturon de cuir souvent porté par les intéressés ». Daara: Le mot a deux acceptions: il désigne les écoles coraniques ordinaires mais également, en pays mouride, « les communautés qui se consacrent au travail agricole et dans lesquelles le seul enseignement à la disposition des talibe est celui qu'ils se donnent eux-mêmes ». Cf. Ph. COUTY, Glossaire in : J. COPANS et al. « Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. I. Doctrine et pratique du travail chez les Mourides. « Travaux et Documents de l'ORSTOM. Paris. 1972.

<sup>2.</sup> Les citations inclues dans ce chapitre sont directement extraites d'entretiens avec des paysans mourides (traduits par M. Kodé BABOU).

<sup>3.</sup> La plupart des observateurs (cf. COPANS et Al. ORSTOM 1972, opus cité) ont noté le caractère laxiste et l'apparence de fête populaire que prennent assez souvent l'exécution des tâches prestataires effectuées au profit des Marabouts : le but est de *montrer* son attachement au Marabout, afin d'en obtenir les remerciements et les faveurs. La qualité objective de l'offrande a, de toute évidence, une importance secondaire, au moins dans l'esprit des disciples.

conditions, qui donnent au salut ou à la simple réussite matérielle le caractère d'une prédestination élective : « la tasse ne peut pas contenir ce que contient une casserole, la casserole ne peut pas contenir ce que contient un seau, le seau ne peut pas contenir ce que contient une bassine ».

La condition à remplir pour que deviennent efficaces les bénédictions du Marabout est d'appliquer les règles de comportement et de respecter le système d'autorité traditionnel.

Tel est le sens de l'apologue dit « Des trois sortes d'enfants » (1) :

« Il y a trois sortes d'enfants :

Premièrement l'enfant de terre :

Si un mari veut toucher son épouse et qu'elle s'y refuse, il la bat et la possède de force : l'enfant qui naîtra n'obtiendra rien dans la vie parce que son père n'était pas du tout content de sa mère.

Deuxièmement, l'enfant de bord de lit :

L'épouse pose ses conditions et exige un cadeau avant de satisfaire son époux. L'enfant qui naîtra aura quelque bien dans la vie, mais peu, parce que son père n'était pas totalement content de sa mère.

Troisièmement, l'enfant de milieu du lit.

L'épouse consent sans discuter à tout ce que désire son mari. L'enfant qui naîtra obtiendra tout ce qu'il voudra dans la vie ». Telle est la récompense du « travail de la mère » (ligei yundei).

Ce récit prend toute sa valeur, et sa saveur, lorsque l'on sait qu'en pays mouride la femme n'a pas de Marabout, parce que son mari en tient lieu. Il éclaire ainsi singulièrement la nature essentiellement passive et strictement personnelle du lien de soumission religieuse. Mais surtout il montre l'enracinement profond de l'apport mouride dans le système de valeur proprement wolof qui, à maints autres égards, demeure prévalent:

L'autorité du Marabout ne peut aller à l'encontre de celle du père de famille : « Lorsqu'un homme se présentait devant Amadou Bamba et lui demandait de demeurer auprès de lui, le prophète lui disait : retourne chez toi afin d'obtenir l'autorisation de tes parents ». « Ce sont ceux-là les murid sader, qui sont devenus par la suite des Marabouts ». Aujourd'hui comme par le passé, ni l'entrée à la daara ni le choix d'un Marabout ne s'effectuent à peu près jamais en dehors du consentement familial.

Dans le même ordre d'idées, le contenu concret de la relation de dépendance religieuse, dont l'excellence est représentée par la condition de tak-der, voué à un travail servile sur les exploitations agricoles maraboutiques, et dont la manifestation commune consiste dans l'exécution de travaux agricoles collectifs dont les produits sont offerts au Marabout, renvoie aux valeurs essentielles d'une société d'agriculteurs vivant dans un environnement hostile où l'acquisition de la simple subsistance exige pendant une courte période de l'année, un effort physique intensif.

### DU PROJET RELIGIEUX A LA RÉUSSITE ÉCONOMIQUE L'ARGENT ET LA GRACE

L'attitude du Mouride, dans ses rapports avec la réalité temporelle, se trouve placé sous le signe d'une essentielle contradiction : le travail y est donné comme une ascèse individuelle et en offrir les fruits à son chef spírituel est le suprême renoncement, mais l'Union à Dieu suppose une âme non oppressée par les soucis de ce monde, une vie entièrement consacrée à la prière et à la méditation.

<sup>1.</sup> dicté au magnétophone par un informateur pédagogue, avec l'approbation d'une nombreuse assemblée, comme étant le mieux susceptible d'éclairer la lanterne de l'étranger sur le sens, limpide pour tous les wolof, de l'aphorisme plus haut cité « de la tasse, de la casserole, du seau et de la bassine... ».

La trajectoire idéale du paysan mouride est de passer son adolescence à la daara, d'où il sortira, aux alentours de la trentaine, avec les « remerciements de son Marabout »; puis, après avoir rejoint sa famille et économisé pour se constituer une dot, de se marier et de travailler à sa propre prospérité; enfin, aux alentours de la cinquantaine, de troquer les haillons du cultivateur contre la robe du Sérigne, de l'homme pieux et respecté, entouré d'une nombreuse dépendance de femmes, fils, neveux et employés saisonniers qui « travaillent à sa place », lui permettant ainsi d'accéder aux avantages de la Sainte Oisiveté.

Le système lignager des wolof et le système hiérarchique mouride se rejoignent et se renforcent mutuellement pour constituer un système social parfaitement intégré où le projet religieux à la fois justifie la réussite économique et y trouve une condition de sa réalisation.

La profession commerciale est particulièrement prisée parce qu'elle permet de s'enrichir plus vite, en quelque sorte de « brûler les étapes ». Le commerçant en pays wolof n'est en rien un marginal, encore moins un individu coupé de son milieu d'origine (1).

Le tak-der Dame Lo qui consacre, en ce qui le concerne, tous ses jours et tous ses efforts, sans en recevoir aucun salaire, au service du Marabout, introduit le capital commercial dans les catégories mourides en un étonnant raccourci dialectique : « Tous les commerçants d'ici ont la Barké (la Grâce, le Charisme) parce qu'ils ont la paix et l'argent. Cependant les commerçants ont eu l'argent avant d'avoir eu la Barke; les Marabouts, eux, ont eu la Barke avant d'avoir eu l'argent (parce qu'ils sont nés avec) ».

On comprend mieux, sur un tel fond, qu'aient pu coexister et ce, dès les premiers temps de la Confrérie, une puissante religiosité, accompagnée d'excès dans les registres de l'ascétisme et de l'abnégation, et un affairisme tout aussi intense et tout aussi manifeste; on comprend mieux qu'aient pu se développer parallèlement les agglomérations voisines de Touba, la Ville Sainte, établie sur l'emplacement de la tombe du Fondateur de la Confrérie et de la Grande Mosquée qui la contient, et de M'Backé, le Centre du négoce où nombre de grands Marabouts ont une résidence secondaire.

### L'ACCUMULATION DANS LE CADRE DES HIÉRARCHIES CONFRÉRIQUES

Les Marabouts ont acquis les droits de premier occupant sur les terres nouvelles ouvertes à la colonisation agricole. Le noyau initial des premiers regroupements de population paraît bien avoir été constitué par les communautés solidaires regroupant, autour d'un Marabout, les talibé lui ayant prêté le serment d'obéissance (dyebalu). Mais la distinction s'est très rapidement opérée entre les exploitations personnelles des Marabouts mises en valeur par les disciples ayant fait vœu de complète obéissance (tak-der) et les périmètres cultivés par les talibe ordinaires, sur lesquels les prérogatives des Marabouts n'ont jamais dépassé celles reconnues dans la coutume wolof au maître de la terre (borom suf) ou au fondateur d'un village (borom dekh): installation des nouveaux arrivants, répartition des terres vacantes et droit de reprise des terres tombées en déshérence. Les prestations et les versements au Marabout n'ont jamais revêtu, en pays mouride, le caractère d'une redevance foncière. L'assaka, ou dime coranique, à l'inverse de ce que l'on constate dans d'autres régions du Sénégal, y conserve dans la presque totalité des cas sa destination originelle d'une aumône au pauvre, au demeurant rarement transmise au Marabout qui est alors supposé la redistribuer aux nécessiteux (2). En tout état de cause, les paysans établis sur les domaines

Nombre d'individus ayant versé l'assaka : 66 sur 98

Destination de l'assaka : 19 » »
don familial : 18 » »
don au Marabout : 7 » »
rémunération d'un service : 2 » »

Interrogés sur leurs aspirations, vingt-huit des trente tak-der de la daara de Darou Kharim, dans les Terres Neuves du Saloum oriental, ont déclaré souhaiter devenir commerçant.

<sup>2.</sup> Nos observations dans ce domaine effectuées en 1971 dans deux villages de colonisation, sont les suivantes :

fonciers des Marabouts, si l'on excepte le cas des tak-der des daara, n'ont pas été nécessairement recrutés parmi les propres disciples de ces derniers. Les recoupements constatés entre un lien de dépendance foncière et un lien de dépendance religieuse doivent être considérés comme circonstanciels : les Marabouts, dont le but est d'augmenter leur influence personnelle, accueillent très favorablement les talibe dépendant menter leur influence personnelle, accueillent très favorablement les talibe dépendant d'autres Marabouts, dont les enfants, sinon eux-mêmes, représentent des postulants potentiels au dyebalu.

La main-d'œuvre des exploitations maraboutiques est presque exclusivement composée aujourd'hui de jeunes tak-der, âgés de dix à trente ans. Le recrutement en est en principe basé sur le volontariat, mais, dans la pratique, les travailleurs des daara ont été confiés au Marabout par leurs parents dès leur plus jeune âge et doivent attendre que celui-ci décide de les « libérer » pour retourner dans leur famille ou s'établir de façon indépendante.

Environ un enfant mâle sur trente, selon nos propres observations, serait ainsi dirigé vers les daara. Dans la mesure où les adolescents doivent, avant leur mariage, aide et assistance à leur père ou leur frère ainé (1), le choix pour un garçon de la condition de tak-der peut représenter pour le chef de famille un véritable sacrifice économique : on constate ainsi que les jeunes tak-der sont, dans la majorité des cas issus de familles rurales dont les domaines fonciers sont de toute évidence trop étroits au regard de leurs disponibilités en main-d'œuvre (2) : au-delà des motivations purement religieuses, qu'il convient malgré tout de ne pas sous-estimer, la persistance de l'institution s'expliquerait ainsi, en partie, par les fonctions qu'elle remplit pour maintenir les équilibres socio-économiques au niveau des unités familales.

L'offrande religieuse proprement dite (Haddiya) est faite à l'occasion d'une visite religieuse (ziara) qui coïncide le plus souvent, en pays mouride, avec le pèlerinage annuel à la mosquée de Touba, qui est l'occasion d'un immense rassemblement de tous les Mourides et l'institution essentielle par laquelle la Confrérie manifeste sa grandeur et raffermit sa cohésion.

Le Haddiya, qui conserve en tout état de cause, le caractère d'une offrande privée n'est pas une redevance obligatoire et le calcul de son montant est laissé à la libre appréciation du donateur. L'abstention ou la parcimonie d'un talibe ne font l'objet d'aucune sanction, même occulte, de la part des Marabouts. Ces derniers sont amenés, en fait, soit eux-mêmes, soit en y déléguant leurs adjoints directs, à procéder à d'incessantes campagnes de propagande religieuse dont le but est de rappeier les talibe à leur devoir et à leurs intérêts. La croyance profonde dans la nécessaire médiation du Marabout sur le plan religieux, et la pression diffuse de l'opinion, entretenue par les représentants locaux des Marabouts, suffisent en général à convaincre les talibe.

Observés en 1971 dans deux villages de colonisation récente, les versements de l'Haddiya se distribuaient comme suit :

Nombre d'observations	Pas de Haddiya	500 à 999 F	1 000 à 1 999 F	2 000 à 2 999 F	3 000 à 4 000 et plus	Moyenne des dons
. 46	5	3	20	8	10	2 200 F

<sup>1.</sup> Le statut socio-économique à l'intérieur de la concession familiale d'un garçon céli-bataire, voire de certains hommes mariés non émancipés, est en tout point semblable, en pays wolof, à celui du travailleur dépendant étranger à la famille (surga) : il doit au chef de concession cinq matinées de travail par semaine.

<sup>2.</sup> d'où la proportion importante observée dans les daara d'individus marginaux, d'orphelins, d'enfants appartenant à des castes artisanales.

Le nombre des abstentions, on le voit, est relativement très faible et la somme moyenne des versements représentait le dixième environ des revenus arachidiers des paysans concernés (1).

Au Haddiya viennent essentiellement s'ajouter les prestations collectives de travail fournies sur les champs de mercredi (tool-u-allarba), cultivés en principe une fois par semaine par les talibe d'un même Marabout au sein d'une même unité villageoise, ou sur les champs personnels des Marabouts — les prestations prenant alors la forme de la culture-invitation (Santaane).

On a pu calculer que l'effort ainsi consenti au profit du Marabout représentait près de 10 % du temps de travail agricole des paysans mourides (2). Cependant, comme nous l'avons déjà noté, la qualité du travail accompli est médiocre et les rendements agricoles sur les champs-de-mercredi sont toujours plus faibles que ceux obtenus par les paysans sur leurs propres parcelles.

Une nouvelle forme de prélèvement est pratiquée depuis une date relativement récente : le sas, qui représente dans la coutume wolof la quote-part versée par un individu en vue de la réalisation d'une opération collective, et que les Mourides ont repris à leur compte pour obtenir le financement des grands travaux d'intérêt général, en particulier la construction et la réfection de la grande Mosquée de Touba.

Le montant global en est fixé par le Conseil des Mourides, composé du Grand Khalife et des cinq ou dix plus grands Marabouts, qui établissent par ailleurs la contribution attendue des différents *Khalifa* (lignages maraboutiques). La perception du Sas exige ainsi de chaque Marabout la mise en place d'une véritable procédure de recouvrement : établissement de listes de « contribuables », application de taux différentiels en fonction du niveau individuel des richesses, enfin rappels à l'ordre des récalcitrants, faute de l'existence de toute institution proprement répressive (3).

Comme l'a, le premier, noté O'Brien (4), le Sas réserverait ainsi une possibilité de passage d'un système de contribution volontaire à un système d'imposition forcée assorti d'une centralisation accrue des responsabilités politiques du groupe dirigeant de la Confrérie.

L'accélération des migrations urbaines, d'autant plus ressentie en pays mouride que leur développement depuis 1945 au niveau de l'ensemble sénégalais a coïncidé avec la stabilisation du front pionnier dans la zone d'influence de la Confrérie, présentait pour les Marabouts le risque de soustraire les talibe à leur influence exclusive, beaucoup plus aisée à entretenir dans le contexte de la communauté villageoise et d'aboutir, par voie de conséquence, à un relâchement du lien de dépendance religieuse et une diminution de la pratique des offrandes rituelles.

Pour répondre à cette situation nouvelle, les Marabouts ont encouragé la constitution de groupements d'intérêts religieux (da'ira), qui sont des associations volontaires, généralement mais non nécessairement composées de talibe d'un même Marabout ou de Marabouts appartenant à un même Khalifa. Leur activité principale, au plan manifeste, est d'organiser des séances de chants religieux, à l'issue desquelles sont effectuées des quêtes au profit du Marabout et de percevoir les cotisations de ses membres (5) dont une partie est apportée au Marabout à l'occasion d'une visite religieuse (Ziara).

<sup>1. 1</sup> ha 5 d'arachide cultivé par actif, un rendement allant de 600 à 800 kg/ka et un prix de vente de 21 F/kg en 1971, ce qui amène à un revenu monétaire par actif de 20 000 à 25 000 F par an.

<sup>2.</sup> cf J. COPANS, Ph. COUTY, J. ROCH, G. ROCHETEAU « Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. I. Doctrine et pratique du travail chez les Mourides ». Travaux et Documents de l'ORSTOM. Paris 1972.

<sup>3.</sup> En 1971, le Sas perçu pour la construction de la clôture de la Grande Mosquée était de l'ordre de 1 000 F pour un paysan ordinaire et de 3 000 F pour un petit fonctionnaire.

<sup>4.</sup> cf. D.C. O'BRIEN. The Mourides of Senegal. Faber et Faber. London 1972.

<sup>5.</sup> En 1971, les cotisations étaient de l'ordre de 200 F pour un immigré récent et de 1 000 F pour un salarié de rang inférieur.

Une de leurs finalités objectives est d'établir un relais entre le Marabout et les disciples dispersés dans les divers quartiers d'une ville et de faciliter ainsi la collecte des diverses contributions maraboutiques (1). Mais elles sont aussi des institutions de solidarité, qui facilitent l'insertion des migrants dans la cité et leur permettent de bénéficier des réseaux d'influence de la Confrérie pour la recherche d'un emploi ou l'acquisition d'un logement.

Le grand succès obtenu par les da'ira a entraîné leur diffusion dans les villages de brousse, où elles ont eu tendance à se calquer sur des institutions anciennes auxquelles elles ont redonné vie : associations de classes d'âge et groupements féminins — le Mouridisme donnant ici, une nouvelle fois, la preuve de sa capacité à gérer le changement sur la base d'une réinterprétation des catégories traditionnelles de la société wolof. Les da'ira villageoises, outre leurs activités comme groupes de chanteurs, cultivent des champs collectifs dont le produit est destiné au Marabout. Les prestations effectuées dans le cadre des da'ira ne viennent évidemment pas se substituer à celles dues par un individu à d'autres titres (Haddiya, champ-de-mercredi, sas, etc.).

Finalement, très peu de Mourides échappent, de fait, au paiement de l'une ou l'autre des nombreuses sortes de contributions, en argent ou en travail, pour lesquelles ils se trouvent sollicités en diverses occasions.

La valeur globale du tribut prélevé par la Confrérie, si l'on y inclut le travail fourni par les *tak-der* des *daara*, pourrait ainsi se situer aux alentours de six cents à sept cents millions de francs CFA par an, répartis entre moins de deux cents Marabouts réellement importants.

Chaque Marabout devant l'offrande religieuse au Marabout qui lui est immédiatement supérieur dans l'ordre des prééminences lignagères à l'intérieur des lignages maraboutiques et dans l'ordre des prééminences confrériques au niveau des chefs de lignage maraboutiques, le produit des prestations suit en principe une redistribution ascendante accompagnée de prélèvements effectués aux différents degrés de la hiérarchie. Il s'en suit une tendance à la concentration des richesses entre les mains d'un petit nombre de Marabouts, tendance renforcée par la propension des nouveaux disciples à prêter le serment d'allégeance aux Marabouts les plus prestigieux dont le charisme (barke) est très précisément apprécié à la mesure de ses preuves manifestes : accumulation en biens et en dépendants. O'Brien (2) a ainsi montré, pour la région de Diourbel, où l'influence mouride est prépondérante, que les exploitations agricoles personnelles d'une dizaine de Marabouts représentaient, à elles seules, près des deux tiers de la totalité des surfaces contrôlées par l'ensemble des Marabouts mourides, trois d'entre eux en détenant presque la moitié.

### LES BÉNÉFICES DE LA «TRAITE»

La relation entre le Maître et ses disciples, qui est une relation hautement personnalisée et qui implique la soumission du talibe au Marabout et un devoir de protection morale de ce dernier envers le premier, n'est pas compatible avec le caractère contractuel des relations entre un commerçant et ses clients. Ainsi, à quelques très rares exceptions près, les Marabouts ne se sont jamais directement insérés dans le circuit de la traite, ni au niveau de la commercialisation de la culture de rente ni à celui de la distribution des marchandises importées. C'est au commerçant-traitant, dépendant luimême des Grandes Compagnies commerciales, que le paysan mouride s'est donc trouvé ici essentiellement confronté.

<sup>1.</sup> Les multiples da'ira de la capitale ont été regroupées, ces dernières années, pour constituer une da'ira unique, dont les membres cultivaient un grand champ collectif au profit du Grand Khalife de la Confrérie, dans la banlieue de la ville.

<sup>2.</sup> cf. D.C. O'BRIEN, opus cité.

Les Marabouts ne se sont cependant jamais opposés, bien au contraire, à ce que leurs disciples s'installent comme traitants, revendeurs ou transporteurs à l'intérieur des villages. Même lorsque ces derniers n'étaient pas leurs talibe directs, les Marabouts établirent avec eux des formules d'association où les deux parties trouvaient leur intérêt : compte tenu de leur influence personnelle au plan local, les Marabouts pouvaient garantir au commerçant de leur choix une clientèle nombreuse, en contrepartie de quoi ils exigeaient d'eux un certain nombre d'avantages pour l'écoulement de leur propre production ou l'achat des marchandises importées (conditions de prix et de crédit).

Occultée par la prévalence, au plan manifeste, de la relation religieuse, l'alliance de classe entre Marabouts et commerçants a pu se développer sans que l'hostilité des paysans contre le système de la traite se retourne jamais contre les hiérarchies confrériques. Il est incontestable, en tout état de cause, que quelques-unes des plus belles réussites commerciales, en pays mouride, ont été et sont encore très largement celles d'individus ayant vécu dans l'entourage direct des Marabouts et qui ont spéculé à leur profit ou en leur nom.

Le développement du mouvement coopératif, par contre, a constitué une opportunité dont ils ont essayé de profiter pleinement et pour eux-mêmes.

Le premier effort coopératif au Sénégal a été représenté par les Sociétés de Prévoyance, introduites à partir de 1919. Les S.P. se présentaient comme des organismes para-administratifs contrôlés par les Commandants de Cercle, qui en désignalent les dirigeants, pris parmi les éléments les plus « assimilés » de la population. En pays mouride, les Marabouts, considérés comme les meilleurs interlocuteurs du pouvoir colonial, ont ainsi bénéficié, directement ou par l'intermédiaire de leurs représentants, de l'essentiel des avantages concédés par l'administration en matière d'acquisition de matériel agricole, de prêts de soudure ou de distributions de semences.

Constatant l'échec, au plan associationnel, des Sociétés de Prévoyance, le législateur décida, en 1945, de l'établissement d'un système de coopération libérale, calqué sur celui de la métropole : la création coopérative relevait de l'initiative autochtone et la gestion en incombait pleinement à l'assemblée de ses membres. Ne pouvant faire obstacle à l'application de la loi, les Marabouts se sont efforcés d'en détourner le sens à leur profit en créant leurs propres coopératives. Cinq grandes coopératives mourides ont ainsi vu le jour dans la région de Diourbel entre 1947 et 1951. Les Marabouts avançaient le capital initial de la Société, payaient les cotisations des adhérents et parvenaient à bénéficier ainsi de tout le fonctionnement coopéraitf.

Au lendemain de l'Indépendance, par contre, l'objectif de socialisation des campagnes qui organisait le crédit agricole et la commercialisation des arachides sur une base nationale, constitua pour les Marabouts un défi autrement difficile à relever. Usant essentiellement de leur influence politique, basée sur leur puissance électorale, ils s'efforcèrent de maintenir leur position antérieure en se faisant nommer aux postes de responsabilité des coopératives nouvellement créées sous l'égide du Gouvernement. On peut admettre qu'ils ont réussi dans la moitié des cas, mais leur marge de manœuvre est beaucoup plus réduite et la progression irréversible du mouvement présente pour eux des dangers certains :

D'une part les talibe, mieux informés, mieux éduqués, sollicités de l'extérieur par la propagande du Parti et les instances administratives régionales, sont de plus en plus conscients de leurs droits de coopérateurs. Les Assemblées générales se réunissent et le recours à l'arbitrage de la fonction publique n'est pas exclu lorsque le fonctionnement coopératif est par trop défectueux.

D'autre part, les Marabouts se trouvent en position de concurrence les uns par rapport aux autres au sein d'une même communauté villageoise : le contrôle coopératif présente des avantages tels qu'aucun d'eux ne se désiste volontairement au profit de l'un de ses pairs. Ces conflits tournent finalement à l'avantage des disciples, qui n'hésitent plus à porter à la Présidence des coopératives les candidats de leur choix, quelle que soit leur origine. Les paysans, qui, par ailleurs, ne se plaignent jamais de l'absence de générosité des Marabouts envers les pauvres, quelle que soit la fortune personnelle

de ces derniers ou l'ostentation de leur comportment, se révèlent par contre aujourd'hui d'une virulence inattendue dans les critiques qu'ils leur portent comme Présidents ou secrétaires de coopératives. Tous ont parfaitement compris que la coopérative avait pour finalité de se substituer au traitant de l'arachide, de rendre les mêmes services dans de meilleures conditions et à moindre coût : sur ce plan, l'absence d'un système efficace d'avances sur récolte, les retards dans les paiements et les détournements de fonds, dont les cadres dirigeants des institutions communautaires sont tenus pour responsables, ont été interprétés dans les campagnes comme des échecs décisifs renforçant en fait la nécessité du recours au commerçant usurier. En acceptant un rôle sans liaison avec leur qualité de chefs politiques et religieux, les Marabouts ont pris le risque de ne plus être perçus par les masses comme de bons ou de mauvais Marabouts, mais comme de simples gestionnaires dont les exactions ne peuvent plus être justifiées par leur fonction sacerdotale.

Le danger pour la cohésion de la caste maraboutique est tel que l'on assiste, probablement sur les instances du groupe dirigeant de la Confrérie, à un retournement de situation : les Marabouts se dégageant progressivement du contrôle coopératif et adoptant le parti des masses paysannes dans leurs revendications contre l'action gouvernementale en milieu paysan.

### LES PRÉBENDES DE L'ÉTAT

Soit que leur puissance ait tout simplement inspiré le respect, soit que leur collaboration ait paru exiger des précautions supplémentaires, les faveurs de l'Etat n'ont jamais fait défaut aux Marabouts et ceux-ci n'ont jamais manqué de les solliciter en toutes occasions : dons à la Confrérie (essentiellement des subventions pour la construction de la Mosquée de Touba), mais surtout octroi d'avantages particuliers à ses plus hauts responsables. Pour nous en tenir à la période contemporaine, et en référence à des exemples précis, citons : crédits spéciaux auprès des Banques de développement, conditions de prix exceptionnelles lors de l'achat des arachides par les organismes publics de commercialisation, déclassement de zones forestières, fourniture d'une assistance technique gratuite sur les exploitations maraboutiques.

Si les avantages ainsi concédés ont parfois été très importants, il est tout aussi certain que les bénéfices en ont été réservés au petit noyau de Marabouts appartenant au groupe dirigeant de la Confrérie (l'Etat concentrant évidemment ses concours au niveau où ils sont susceptibles d'être politiquement payants). Et il est tout aussi certain que l'administration oppose des refus courtois et des délais constamment renouvelés à la multitude des demandes d'assistance émanant de Marabouts de moindre importance.

### L'UTILISATION DES SURPLUS PAR LES MARABOUTS

Au moment de la création d'un nouveau village, les Marabouts apportent une aide non négligeable aux paysans premiers installés dans le but de les encourager à persévérer et de susciter de nouvelles demandes d'installation. Mais lorsque la communauté est stabilisée, cette assistance se limite à quelques prêts en nourriture et quelques cadeaux aux solliciteurs les plus pressants, qui ne sont pas nécessairement les plus nécessiteux (parmi ceux-ci les gens de caste, traditionnellement admis à quémander). L'assistance occasionnelle, au demeurant jamais très importante, fournie par les Marabouts aux talibe n'a ainsi pas le sens d'une redistribution. Elle paraît bien davantage être le prix que les premiers sont parfois obligés de payer pour se gagner ou conserver l'attachement des disciples (1).

<sup>1.</sup> Nous approcherions ici d'une relation de clientèle, au sens habituel du mot dans le langage sociologique. Mais on n'en constate en réalité qu'une amorce.

Les Marabouts disposent ainsi en toute liberté de leurs revenus, quelle que soit leur origine, et il est exact que certains d'entre eux utilisent une partie de leurs surplus personnels pour investir dans le secteur moderne de l'économie. Mais l'importance, et surtout la généralité du phénomène, ont été très surestimés. La plupart des considérations avancées pour faire valoir le comportement des Marabouts comme entrepreneurs capitalistes reposent sur les opérations commerciales et industrielles du Grand Marabout Shaikh M'Backé, qui est, très certainement, l'un des hommes d'affaires sénégalais les plus riches et les plus efficaces mais qui agit de façon relativement isolée, tant au niveau de la Confrérie, dont il représente une branche dissidente, qu'à l'égard des groupes de pression de la bourgeoisie nationale.

La plupart des « Marabouts entrepreneurs » limitent leurs activités à la spéculation immobilière et à des placements souvent par l'intermédiaire de prête-noms, dans les transports et le commerce urbain.

Dans le but de redonner son poids relatif à un phénomène évidemment difficile à appréhender avec précision, nous fournirons ici quelques indications sur le budget d'un Marabout déjà important, puisque situé entre le vingtième et le trentième rang de la hiérarchie.

Nous avons, en 1971, avec son aide (1), calculé en ce qui le concerne, les revenus suivants :

Haddiya ,	2 000 000 F	(environ 1 000 <i>talibé</i> )
Versements des da'ira	200 000 F	
Production agricole des daara	1 400 000 F	(70 <i>tak-der</i> , 140 ha)
Produit des champ-de-mercredi	400 000 F	
Total	4 000 000 F	

Ce Marabout disposait ainsi d'un revenu de l'ordre du centuple de celui d'un paysan ordinaire de la région. Ce revenu, cependant, de toute évidence, suffisait difficilement à répondre aux besoins d'une très nombreuse famille (39 épouses, pour la plupart offertes au Sérigne par leurs parents sans possibilité de refus (2), et une centaine d'enfants dont quelques-uns, pris parmi les fils des premières épouses, suivaient une scolarité normale dans un lycée de la région) et aux exigences d'une nombreuse théorie de Bök neg (gestionnaires et gardiens des greniers), de griots (louangeurs professionnels), de secrétaires et autres maîtres en Coran; sans omettre les visiteurs de marque qui se succèdent jour après jour et qu'il convient de traiter honorablement.

La gestion de la Maisonnée n'était rien moins que parcimonieuse, et la recherche de l'excès, de la parade et du luxe dans la nourriture, le vêtement et le logement contrastait avec la pauvreté extrême de la culture matérielle observée dans les villages environnants : bijoux et vêtements des femmes ; surabondance de plats et préférence pour la nourriture carnée ; salle d'eau, meubles modernes, salons lambrissés et... volière d'agrément, peuplée d'une centaine de colombes absorbant, sous l'œil attendri des disciples en visite, le meilleur mil des daara en pleine période de disette (3).

<sup>1.</sup> ou malgré elle, notre hôte, comme tous les Marabouts, avant tendance à surestimer sa fortune pour mieux marquer son importance - mais nous disposions de quelques observations directes et d'un certain nombre de possibilités de recoupements...

<sup>2.</sup> La pratique du don d'une épouse au Marabout, qui entraîne au moins les dépenses d'une fête et d'une dot, constitue une charge pesante en raison des excès auxquels on aboutit dans ce domaine : si un marabout de moyenne importante peut avoir jusqu'à quarante femmes, les Grands Marabouts en ont « reçu », eux, des centaines, plusieurs approchant le millier...

<sup>3.</sup> La maison du Marabout est ouverte à tous, riches et pauvres talibe. Tous sont admis à en admirer de près les munificences. Mais seuls les riches ont espoir de s'y voir traiter comme des hôtes : Le pauvre talibe ni ne demande, ni n'exige : il donne. Cependant, s'il ne peut donner, personne ne le chasse et le Marabout ne lui refusera pas, pour cette seule raison, son salut et sa bénédiction.

L'essentiel des surplus, finalement, étaient engloutis dans l'entretien du parc automobile : une « Mercédès » d'occasion utilisée pour effectuer les tournées de propagande religieuse dans la campagne et à Dakar, et une camionnette servant au transport des tak-der et des produits dans les villages de colonisation. Le seul placement spéculatif que nous ayons pu enregistrer consistait dans un abonnement annuel de billets entiers de la Loterie nationale pris à la Chambre de Commerce de Marseille... dont les bénéfices authentifiés (13 millions de francs CFA) servaient à payer la construction d'une nouvelle maison à quelque vingt mètres de l'ancienne...

#### CONCLUSION

L'idéologie de la dépendance religieuse, magnifiée par les disciples qui s'y attardent bien souvent avec plus de complaisance que les Marabouts eux-mêmes, mieux placés que quiconque pour savoir qu'elle est toute relative, implique la reconnaissance de la légitimité mais aussi l'affirmation des limites du pouvoir des Marabouts comme animateurs et cadres responsables, sur la base d'une organisation agraire rénovée, de la reconstruction de la société traditionnelle wolof disloquée sous l'effet de la pénétration coloniale (1).

Ainsi s'explique que le Mouridisme se soit progressivement constitué en un système de valeur orienté vers l'action dont les fonctions, du point de vue de l'intégration sociale, dépassent celles d'une idéologie au sens étroit du terme comme simple rationalisation d'un système d'exploitation économique. Comme y insiste O'Brien dans la nouvelle formulation de sa thèse (2), il est probablement insuffisant de ne voir dans le Mouridisme « rien de plus qu'une variante, à la réussite exceptionnelle, d'un type bien connu d'abus de confiance dans le domaine du sacré ». Et le rapport capital est bien, d'une certaine façon, celui qui s'est établi « entre allégeance religieuse et structure agraire au cours du dernier demi-siècle ». C'est cependant, à notre avis, adopter une vision partielle des choses que de le ramener, comme le fait ce même auteur, à la relation entre une prestation de services (les fonctions sociales du Mouridisme) et sa contrepartie (la soumission religieuse et le tribut volontaire). Comme nous avons essayé de le montrer plus haut, c'est la liaison entre expansion mouride et pénétration du capitalisme agraire, entre Mouridisme et économie de traite qui est fondamentale parce que seule susceptible de réintroduire la causalité dans l'histoire : entendons par là, puisqu'il s'agit d'histoire coloniale et de transition à l'économie marchande, de manifester le capital dans son mouvement : en initiant un type de société dont l'articulation fondamentale (la relation de Maître à disciple et ses transpositions dans l'ordre des hiérarchies confrériques) non seulement tolère mais se soutient de la monétarisation de l'économie. le Mouridisme a représenté un substitut aux moyens de l'accumulation primitive (expropriations, impôts, cultures obligatoires) rendus ailleurs nécessaires chaque fois que la société traditionnelle s'oppose à l'extension de la production marchande (3).

Le surplus dégagé au profit des cadres confrériques n'est pas à l'origine de la hiérarchisation sociale. Cependant, dans la mesure où il n'est pas redistribué aux disciples et où il est utilisé à des fins personnelles par les Marabouts, il est pour ces derniers la sanction du statut et un moyen de son élargissement : plus un Marabout

<sup>1.</sup> Pour tout ce qui touche, en particulier, à l'idéologie mouride, nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage de J. COPANS : « Stratification Sociale et organisation du travail agricole dans les villages Wolof mourides du Sénégal » E P H E, Paris 1973.

<sup>2.</sup> cf. D.C. O'BRIEN. « Don divin, don terrestre : l'économie de la Confrérie des Mourides » Archives Européennes de Sociologie XV (1974) pp. 82-100.

<sup>3.</sup> L'expropriation des pasteurs peuls par les agriculteurs mourides, tolérée, voire encouragée par l'administration coloniale, a bien constitué un moyen, mais occulté parce qu'indirect, de l'accumulation primitive. Comme le dit en substance O'BRIEN (opus cité, 1974) : « C'est aux dépens des moyens de vie de quelques-uns que réussit l'organisation qui assura l'émancipation de quelques autres »...

a de disciples qui le fournissent en offrande, plus il devient riche et prestigieux; plus il est riche et prestigieux, plus il attire à lui les disciples qui apprécient sur cette base le degré de son pouvoir surnaturel — comme médiateur entre Dieu et les hommes — et le poids de son influence personnelle — comme intermédiaire entre la communauté mouride et l'extérieur (administration et monde du travail). A un autre niveau, mais sur des prémisses de même nature, l'utilisation des surplus dans une politique de grands travaux (construction de la Grande Mosquée, aménagements de la Ville Sainte) renforce le prestige et l'attrait de la Confrérie sur les masses sénégalaises et constitue un instrument du prosélytisme religieux.

La plupart des Marabouts utilisent ainsi la majeure partie de leurs richesses de façon improductive, pour l'entretien de leur maison et de leur cour ou dans des dépenses qui leur sont imposées par le simple accomplissement de leurs charges. Un petit nombre d'entre eux, cependant, ont tiré parti de leur appartenance au groupe dirigeant de la Confrérie pour s'insérer dans l'organisation coopérative ou obtenir des avantages substantiels directs de l'administration centrale, et dégager ainsi une épargne productive susceptible d'être investie dans les secteurs modernes de l'Economie. Le surcroît de richesse acquis par le Marabout dans des activités d'entrepreneur renforçant son pouvoir personnel et son influence religieuse.

Les limites imposées à l'extension du système économique sont donc réelles, mais cette extension, très précisément parce qu'elle est limitée et réservée en fait aux plus puissants Marabouts, joue très précisément dans le sens de la conservation du système social parce qu'elle représente un moyen essentiel par lequel la Confrérie résoud sa principale contradiction interne : la tendance à la prolifération des Marabouts et à la dilution du pouvoir confrérique entre un nombre de plus en plus grand de lignages maraboutiques concurrents :

La quasi-totalité des Marabouts sont des descendants en ligne directe d'Amadou Bamba ou de ses frères ou des descendants des Marabouts intronisés de son vivant par le prophète lui-même. La dévolution des charges et des biens, au sein des lignages maraboutiques, s'effectue selon les règles de succession appliquées en pays wolof : si l'autorité se transmet par droit d'aînesse, les biens, par contre, font l'objet d'une appropriation collective au niveau du groupe local. La Grâce surnaturelle (Barke), issue de l'aïeul, passe ainsi en quelque sorte de façon indivise à l'ensemble des membres de la grande famille maraboutique (1) : si c'est le serment d'allégeance, librement consenti par les disciples, qui, au plan formel, crée le Marabout, en pratique les disciples s'héritent de père en fils, ou des aînés aux cadets, à l'intérieur des familles maraboutiques. Au moins tous les enfants des épouses légitimes d'un Marabout (2) sont des Marabouts potentiels, appelés à se partager la clientèle de leur père. Les conflits de pouvoir et les luttes d'influence qui en découlent, y compris au niveau le plus élevé pour la succession aux fonctions suprêmes de Grand Khalife, sont à l'origine d'un éclatement des lignages maraboutiques qui constitue une menace permanente pour la cohésion de la Confrérie.

D'où l'importance de toutes les règles du fonctionnement social assurant en quelque sorte la sélection au deuxième degré des Marabouts : la pratique de la redistribution verticale des offrandes à l'intérieur de la classe maraboutique agit, comme nous l'avons vu, dans le sens du maintien des structures hiérarchiques ; cependant, dans la mesure où l'accumulation des richesses est l'instrument de la reproduction élargie du statut, c'est la réussite économique différentielle des Marabouts, fondée sur une position initiale dominante mais générée et entretenue par une liaison privilégiée avec le pouvoir d'Etat, qui est le facteur dynamique de la sélection des élites maraboutiques et de la reconstitution des structures pyramidales de l'organisation confrérique.

<sup>1.</sup> Tous les descendants du prophète ou de ses frères portent le même nom patronymique : M'Back'e M'back'e.

<sup>2.</sup> Seuls les quatre premières épouses sont légitimes au regard de la loi islamique.

Le Mouridisme nous fournirait ainsi l'exemple d'une formation sociale du capitalisme périphérique dans laquelle une organisation politique autonome, produite en réaction à la pénétration coloniale et ayant servi de relais dans l'absorption de l'agriculture traditionnelle dans le mode de production capitaliste, aurait trouvé dans les développements ultérieurs de ses relations au système économique et politique dominant le moyen essentiel de sa reproduction.

# Appareil scolaire et reproduction des milieux ruraux

J.-Y. Martin

Prolongement pseudopodique de l'école européenne, de par ses origines coloniales et le maintien actuel de liens étroits avec les puissances qui détenaient il n'y a pas si longtemps le pouvoir officiel, sans compter l'absence ou l'échec des réformes de base dans la plupart des pays depuis l'indépendance, l'école en Afrique tropicale réalise, au plan idéologique, une articulation essentielle entre la sphère capitaliste et un univers plus ou moins émietté de milieux ruraux où n'opèrent pas (ou pas encore des rapports de production capitalistes. Cette articulation n'est en aucune manière directe. En effet, l'enseignement, système possédant des mécanismes propres de reproduction, n'est qu'un élément d'un système englobant à l'échelle nationale — l'Etat — et qui se reproduit, le système étatique lui-même étant partie prenante ou instrument, d'un autre système englobant, mais à l'échelle mondiale, le mode de production capitaliste. Ce dernier, comme on le sait, ne peut se reproduire que par un renouvellement permanent de ses bases économiques, et cette condition d'existence même est le moteur de l'impérialisme.

Dans les pays dominés d'Afrique tropicale, l'existence de rapports de production capitalistes n'est pas nécessaire à l'exercice de cette domination. Il suffit que ces pays tiennent la place où ils sont relégués dans le cycle des échanges internationaux (matières premières contre produits manufacturés). Il faut cependant pour cela que des conditions politiques et idéologiques soient remplies, et c'est à ce moment du processus qu'intervient l'Etat.

Dans un premier temps ce fut l'Etat colonial qui assura l'encadrement politique permettant une exploitation multiforme sous le couvert d'une légitimation aujourd'hui bien démentie : l'œuvre civilisatrice. Comme le dit G. Leclerc : « La contradiction essentielle, c'était (et c'est toujours) que le colonialisme prétendait éduquer et il freinait l'éducation, il prétendait industrialiser et il exportait (ou importait) les matières premières, il prétendait assimiler et il instituait le racisme et la discrimination. » (1). A l'indépendance, des équipes autochtones, formées à l'école occidentale, ont remplacé progressivement l'administration coloniale. Leurs attaches — au double sens du terme — avec

<sup>1.</sup> in Anthropologie et colonialisme, Fayard, Paris, 1972, p. 198.

leurs prédécesseurs font que la nature du pouvoir d'Etat, quoique changeant dans ses expressions matérielles et surtout dans ses manifestations idéologiques (le « développement », la légitimation africaine, le charisme, la construction nationale), est restée la même, c'est-à-dire étrangère, pour les milieux ruraux. Héritage colonial, l'entreprise de scolarisation a été poursuivie de manière élargie, et elle intervient maintenant pour le compte de l'Etat sur l'ensemble des formations rurales. De par ses liaisons à l'Etat et par delà au monde de production capitaliste, l'appareil scolaire opère conjointement avec d'autres appareils issus du même ensemble de médiations et intervenant pour leur part dans les domaines économique et politique : en particulier l'appareil administratif et les sociétés (ou opérations) dites de développement. Tous ces éléments se supportent les uns les autres dans une action interventionniste globale et tous les niveaux des formations rurales sont touchés.

Nous voyons ainsi que le mode de production capitaliste ne peut agir que par médiations successives, ce qui fait qu'à l'extrémité de la chaîne la réalité scolaire qui s'offre à nous est complexe dans la mesure où elle participe de deux autres réalités qui l'englobent mais qui ne sont pas parfaitement homogènes, que de plus l'appareil scolaire peut relever d'une analyse de système puisqu'il possède ses déterminations propres, et qu'enfin l'école s'insère dans des sociétés aux orientations historiques originales qui régissent un mode particulier de reproduction et donc de réaction.

Les analyses les plus récentes de l'enseignement en France ont relié de façon étroite enseignement et reproduction sociale. Ces analyses ne sont pas transférables en tant que telles. En effet, si nous voulons montrer que l'appareil scolaire participe à la reproduction élargie du mode de production capitaliste en étant l'un des instruments majeurs de la reproduction de l'Etat, cette reproduction ne peut s'effectuer que parce qu'il y a avant tout production, et production idéologique particulière qui joue un rôle de transformation dans les mécanismes de reproduction des sociétés rurales d'Afrique noire.

A partir d'exemples empruntés à la situation du Cameroun, nous allons, dans une première partie, voir comment l'école, médiatrice de l'Etat, diffuse l'idéologie propre à ce dernier et envisager les effets qui en résultent au plan des nouveaux rapports sociaux, tout en soulignant que l'appareil scolaire n'a pas le monopole de cette production idéologique. Dans une deuxième partie, nous verrons comment l'école est intégrée ou non dans ce qui est reproduit dans diverses formations rurales, et cela en fonction du type d'articulation et de degré de proximité que ces formations ont choisi de se donner par rapport à l'Etat, dans un pays où c'est l'Etat qui dirige la société, et non l'inverse.

### I. PRODUCTION DE L'ÉCOLE

Dans le cadre géographique du découpage colonial (le Cameroun actuel est la résultante des actions de conquête successives ou simultanées de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de la France), la constitution du nouvel Etat, véritable duplication du modèle européen, repose sur l'annihilation des structures politiques concurrentes, en particulier celles qu'on a qualifiées de tribales, et dont on ne voulait reconnaître que le caractère centrifuge. La nouvelle administration, s'appuyant au besoin sur la force militaire, veille scrupuleusement à ce que chaque groupe reste dans le cadre politique établi, pendant que, parallèlement, s'organise une entreprise idéologique de grande envergure qui consiste à construire une société globale au niveau d'une nation. Extension de l'autorité de l'Etat et formation d'une conscience nationale, telles sont les tâches qui sont, dans cette perspective, confiées à l'appareil scolaire.

Il faut se départir du point de vue machiavélien qui consiste à envisager l'action de l'école sous le seul angle du déracinement ou de l'aliénation qu'elle instaurerait dans les sociétés coutumières par son entreprise de déculturation. Il faut aussi considérer cette action sous l'angle de la possibilité de communiquer avec l'extérieur (et ce ne peut pas être avec le seul ancien maître européen) ainsi que des moyens intellectuels pour comprendre et chercher à maîtriser cette aliénation dont elle dote ceux qui sont

passés par elle. Ne parler qu'en termes d'aliénation conduit à surestimer les capacités de contrôle social du nouveau pouvoir d'Etat, donc à ne pas voir les contradictions dans l'intentionnalité de l'appareil scolaire et aboutit en fin de compte à une sociologie stérile qui serait dans l'impossibilité de rendre compte des faits passés (les protagonistes des luttes pour l'indépendance étaient, au même titre que les « collaborateurs », d'anciens élèves des écoles européennes) et qui rétrécirait exagérément l'éventail des possibles de l'évolution future.

Pour essayer de comprendre ce qui se passe, il faut analyser ce qu'est effectivement la production de l'école.

- 1. Bien que la tendance soit à la scolarisation de masse, cette politique est encore loin de toucher la totalité de la population des 6-13 ans (1), surtout dans les zones rurales : certains villages sont encore trop loin de classes existantes, et dans le cas même où ces classes se trouvent à proximité, certains groupes sont plus ou moins réticents à laisser leurs enfants les fréquenter (nous en verrons des exemples plus bas). Dans ces cas-là, l'Etat se satisfait momentanément de la perception régulière de l'Impôt en tant que signe d'une sujétion sinon acceptée, du moins tolérée, de l'adhésion formelle par le palement des cartes au parti unique, et de la participation aux cultures d'exportation (café, cacao, coton, arachide). Dans le même temps, l'Etat, tout en maintenant en place les chefs coutumiers, ce qui lui permet de contrôler les rapports soclaux villageois par leur intermédiaire, diminue régulièrement leur domaine de compétence, en particulier dans le maintien de l'ordre, la justice et la perception de l'impôt.
- 2. La majorité de ceux qui passent par l'école sont bien soumis à un régime idéologique aliénant, mais ne sont dotés que d'un savoir insuffisant pour comprendre et maîtriser éventuellement cette aliénation, et aussi pour se faire une place ailleurs que dans le secteur dont les pratiques scolaires contribuent à les détourner : la production agricole.
- a) Voyons tout d'abord la question en termes de rendements. Dans une étude faite sur ce problème en 1970, un expert de l'Unesco, A. Labrousse, écrit ceci : « En moyenne, pour l'enseignement public et l'enseignement privé réunis, sur 1.000 élèves qui entrent en première année (cours d'initiation), 505 seulement atteignent la sixième année (CM 2) et 146 obtiennent le C.E.P.E. (2). Ce qui revient à dire que 495 élèves abandonnent avant la fin du cycle et parmi eux 259 avant d'entrer en seconde année (cours préparatoire). Les redoublements représentent environ le tiers des années-élèves dépensées dans le système; au lieu de coûter six ans pour parcourir le cycle primaire, un élève coûte en moyenne 12 ans ». Du point de vue du système, il y a donc un gâchis scolaire certain pour l'ensemble du pays, mais les chiffres que nous venons de citer sont une moyenne nationale et ne tiennent pas compte des écarts régionaux. Pour la région nord, la moins bien lotie sur le plan scolaire, les données sont les suivantes : « sur 1 000 élèves inscrits en première année d'études (C. I.), 190 seulement atteignent la sixième année d'études (CM 2), et 65 obtiennent le C.E.P.E. Ce qui revient à dire que 810 abandonnent avant d'atteindre la dernière année d'études et parmi eux 654 avant d'entrer en deuxième année » Le moins que l'on puisse dire est que ces rendements sont très faibles, mais ne peut-on dès à présent poser la question suivante : l'objectif réel de l'appareil est-il de produire des diplômés (ce qui serait plutôt une fonction du système) ou au contraire de faire passer le maximum d'enfants par l'école ?
  - b) Considérons maintenant le problème sous l'aspect des pratiques scolaires.

Le fait d'être dans une salle de classe, que celle-ci ait été construite en matériaux locaux par les hommes du village (toit de paille à armature de perches reposant sur des murs de pierres jointoyées avec de l'argile) ou qu'elle soit à base d'aluminium sur

<sup>1.</sup> sans compter les générations adultes qui, elles, ne seront jamais scolarisées. Pour le Cameroun, le chiffre officiel de présence dans une école primaire de la population des 6-13 ans était en 1971 de 74  $^{0}/_{0}$ .

<sup>2.</sup> et 20 seulement entreront dans l'enseignement secondaire.

le modèle financé par le Fonds Européen de Développement, implique pour l'élève une séparation physique de sa famille pendant une bonne partie de la journée. Cela signifie non seulement qu'il y a coupure d'avec le travail productif agricole, mais, dans ces sociétés où l'éducation des enfants se fait de manière diffuse et permanente par imprégnation et participation progressive aux activités des adultes, impossibilité de se voir transmettre normalement les acquis familiaux et sociaux sur les plans technique, culturel et idéologique.

Pendant le temps de sa présence à l'école, l'élève sera soumis à l'apprentissage d'un savoir particulier, essentiellement la lecture, l'écriture et le calcul dans une langue étrangère qui peut être le Français (1) pour la majorité ou l'Anglais pour les provinces correspondant à l'ex-Cameroun britannique, mais qui est toujours la langue de l'ancien dominateur et maintenant celle de l'administration.

Cet apprentissage se fait par le truchement de procédés pédagogiques qui visent à transmettre un modèle d'autorité et qui supportent une idéologie à deux faces. Dans le rapport qui met en présence le maître et ses élèves, un fossé est toujours maintenu : le maître est le seul détenteur de l'autorité et du savoir (2) et il est là pour les imposer Il n'y a pas d'appel à la collaboration des élèves, cela n'est pas prévu par les textes réglementaires, et il ne peut y avoir confrontation, elle ne serait pas tolérée. Le maître ne sollicite ses élèves que pour contrôler les acquisitions, et même dans ce cas, les seules réponses admises sont celles qui se conforment à un stéréotype. Il y a ainsi un code des relations élèves-maître auquel les élèves apprennent peu à peu à se soumettre (3). C'est une pédagogie qui fonctionne sur le modèle de l'imposition. Il faut noter que le recours aux sanctions physiques est habituel, et les récalcitrants se voient infliger des coups de badine (appelée « chicotte ») ou bien — dernier cri — de courroie de ventilateur d'automobile. Comme l'explique P. Perrenoud (4), les sanctions disciplinaires n'ont d'efficacité que si elles suscitent, symboliquement, une culpabilisation. Or, « cette dernière n'est possible que s'il y a adhésion aux valeurs implicites incarnées dans l'institution scolaire (p. 34) ». Les enfants du milieu rural qui vont pour la première fois à l'école où ne sont jamais allés leurs parents, sont totalement étrangers à ces valeurs et il ne peut donc y avoir culpabilisation, mais seulement crainte et sentiment de brimade. Tout ceci nous ramène à la notion d'autorité. Par delà la discipline maintenue dans la classe, sur quoi repose l'autorité du maître d'école de brousse quand les parents des élèves ne sont pas encore gagnés au fonctionnement de l'école? Elle tient tout d'abord au fait que le maître est un personnage officiel, agent de l'Etat ou tout au moins d'organismes contrôlés par lui (dans le cas de l'enseignement privé) et qui reçoit mandat d'exercer et directives d'une organisation lointaine, centralisée, hiérarchisée et impersonnelle, en un mot bureaucratique, celle du Ministère de l'Education. Par ailleurs, pour s'implanter et fonctionner dans un village, l'école a besoin de l'appui de toute l'administration : préfet, chef de canton, chef de village, chef de quartier (chargés du recrutement et veillant à la fréquentation) et d'un minimum de neutralité de la population (5).

On peut donc dire que le modèle d'autorité transmis est de type bureaucratique, et cela ne tient pas seulement aux relations hiérarchisées et sans « face à face »

<sup>1.</sup> La fonction impérialiste de la francophonie n'est plus à démontrer.

<sup>2.</sup> On peut même ajouter de la parole. Tout cela ressemble à l'école primaire du début du siècle en France.

<sup>3.</sup> Une psychologue canadienne, C. MERCIER-TREMBLAY, fait une analyse précise de ce type de pédagogie dans un article à paraître : « Pédagogie de l'enseignement primaire nord-camerounais ».

<sup>4.</sup> in Stratification socio-culturelle et réussite scolaire, DROZ, Genève-Paris, 1970.

<sup>5.</sup> La fréquentation normale de l'école a la même signification pour l'appareil administratif que le paiement régulier de l'impôt : c'est le signe de l'acceptation politique de l'encadrement imposé.

auxquelles sont soumis les élèves. Il y a aussi l'apprentissage de la langue étrangère et de l'écriture qui sont les instruments de communication de l'appareil bureaucratique de l'Etat. La possession de ces instruments — dont l'utilité n'est en définitive niée que par peu de monde — est valorisée autant et sinon plus par ceux qui ne les possèdent pas que par ceux qui les possèdent, c'est-à-dire par les parents d'élèves et ceux qui sont redevenus analphabètes après un passage trop bref à l'école. Tout cela est positif du point de vue de l'appareil. La valorisation de la chose écrite ne peut que renforcer l'autorité de celui qui la manipule.

La transmission des nouveaux savoirs, tant par les procédés que par le contenu transmis, est le substrat d'une idéologie à double fonction. Par l'inculcation d'un savoir abstrait, dégagé des réalités concrètes qui font le quotidien des sociétés rurales, l'école extrait l'enfant de son milieu de vie et introduit une coupure qui peut être radicale pour ses perceptions, représentations et comportements. Les connaissances acquises sont inutiles ou inefficaces dans le village, mais ce n'est pas cette seule logique qui pousse l'élève à vouloir les employer ailleurs. En effet, le recours unique au travail intellectuel est inséparable d'un mépris déguisé mais permanent pour le travail manuel. Ce mépris, c'est celui du citadin pour le villageois. Quand le milieu rural est évoqué à l'école, et ce n'est que rarement, il n'en est fait mention que de manière négative : irrationalité, mentalités attardées, quand ce n'est pas lourdeur, bêtise ou paresse. C'est d'ailleurs cette terminologie négative qui alimente la réthorique des discours officiels des dignitaires de l'Etat en « tournées de prise de contact avec les populations ». Il y a ainsi valorisation de l'individualisme et de l'esprit de compétition et dévalorisation des solidarités traditionnelles qui ne sont que parasitisme ou « esprit de clocher ». Il y a culte du savoir pour le savoir, dégagé des nécessités de la production qui ne préoccupent que les esprits terre à terre (c'est le cas de le dire). Il y a ainsi un pays légal, honteux de lui-même, qui nie le pays réel.

Telles sont, en gros, les pratiques scolaires. Leur résultat le plus évident est de dégager les élèves des influences idéologiques de leur milieu d'origine et de les rendre sensibles aux incitations politiques émanant des nouveaux pouvoirs. Les savoirs acquis par la majorité sont insuffisants pour se libérer de cette emprise. De ce point de vue il y a donc une rationalité du gâchis scolaire. D'après les chiffres que nous avons cités plus haut, on se rend compte que 85,4 % des élèves passés par l'enseignement primaire en sortent sans diplôme. Ce pourcentage, outre qu'il révèle l'objectif de l'appareil scolaire de faire passer dans son moule le maximum d'enfants au coût minimum sur le plan politique (quelles revendications d'emploi peut-on baser sur des rudiments de savoir non authentiflés par une peau d'âne ?), révèle un autre aspect de la production de l'école, celle de l'élite.

3. Nous avons vu que sur 1 000 élèves entrés en première année du primaire, 20 seulement entreront dans le secondaire. Reprenons à ce niveau les chiffres d'A. Labrousse. Dans l'enseignement secondaire général (les rendements sont du même ordre pour l'enseignement technique), pour 1.000 élèves qui entrent en classe de sixième, 580 seulement atteindront la classe de troisième et 383 obtiendront le BEPC. Nous ne connaissons pas le taux de passage de troisième en seconde, mais pour 1.000 élèves qui entrent en seconde, 453 atteindront la classe Terminale et 312 obtiendront le baccalauréat. Nous voyons ainsi les cohortes d'élèves s'amenuiser fortement au fur et à mesure du franchissement des différents degrés. Si ces déperditions considérables (dans le primaire comme dans le secondaire) peuvent être imputées aux mécanismes propres au système et à ses insuffisances, du point de vue de l'appareil il est possible de ne considérer que le fait d'une hyper-sélection et qu'en ce sens on peut dire que la fonction la plus évidente de l'enseignement est une fonction élitiste. L'appareil scolaire sélectionne sévèrement dans la masse des scolarisés les éléments de la bourgeoisie nationale et participe par là-même à sa reproduction. La hiérarchie des diplômes peut être considérée comme la matrice de la hiérarchie bureaucratique. Cependant les diplômes ne suffisent pas en eux-mêmes. Il faut encore se soumettre aux lois du marché des concours pour s'intégrer à tel ou tel secteur d'activité (armée, police, chemins de fer, douane, postes, santé, enseignement, administration), ce qui permet à la structure politique d'exercer son contrôle.

Il n'est pas inutile de rappeler que pour la puissance coloniale, l'introduction de l'enseignement avait pour but de former justement une élite restreinte, à caractère bureaucratique et propre à servir d'intermédiaire entre l'administration et les populations. La production présente de l'école se situe donc dans le prolongement de la logique des origines. Il se trouve également que les éléments de l'élite actuellement sélectionnés sont en partie issus de l'élite originelle, de même que l'élite en place aujourd'hui tend à réserver le bénéfice de sa situation à ses propres enfants, comme nous allons le voir.

La logique du système, quand elle joue à plein en s'exerçant dans une politique de scolarisation de masse, entre maintenant en contradiction avec les objectifs de l'appareil. Les déterminations induites par les pratiques scolaires ne peuvent mener en définitive que vers ce dans quoi et pour quoi elles ont été conçues originellement : le milieu urbain. Au Cameroun, les grandes villes se peuplent démesurément tandis que les villes moyennes périclitent. La scolarisation des milieux ruraux n'est évidemment pas la seule cause de ce déplacement vers les villes, mais il est certain qu'elle y contribue. C'est d'ailleurs cette responsabilité que lui attribue l'appareil politique dans ses tentatives pour contenir le flot de l'exode rural. La plus importante de ces tentatives a été ce qu'on a appelé la ruralisation de l'enseignement. Excellente dans son principe, elle tend à faire en sorte que l'éducation transmise à l'école s'appule principalement sur le milieu d'origine des élèves. Cependant son élaboration n'est pas encore achevée, et surtout rien n'a encore été prévu pour l'organisation des passerelles qui relieraient les différents milieux, en particulier pour éviter que la ville ne soit réservée aux seuls citadins. Cependant, une autre tentative, dont les principes entrent cette année en application contribue à dévoiler les objectifs réels de la politique de ruralisation de l'enseignement qui sont effectivement d'empêcher que les enfants d'origine rurale ne puissent s'insérer dans le milieu urbain. Cette autre tentative est la régionalisation du concours d'entrée en sixième. Cela veut dire que l'on ne peut présenter le concours d'entrée en sixième que dans et pour l'établissement d'enseignement secondaire le plus proche de son lieu de résidence. Cela implique d'une part que s'il n'existe qu'un CEG à proximité, on est quasiment voué à une scolarisation secondaire courte, et que d'autre part l'accès aux meilleurs lycées (ceux des grandes villes), qui donnent une plus grande chance d'accéder aux filières de l'enseignement supérieur, est réservé aux enfants qui sont nés dans ces villes.

Ainsi, sous le couvert de l'idéologie de la construction nationale et du développement sont justifiées toutes les pratiques, en particulier scolaires, qui visent à étendre la domination de l'Etat et surtout de la couche sociale qui s'est appropriée ce dernier, la bourgeoisie bureaucratique.

On peut donc dire, en conclusion de cette première partie, que l'école, par son action idéologique sur la masse des élèves des milieux ruraux et par la place qui est attribuée dans la production et dans la hiérarchie administrative à ses diplômés, produit les conditions de la reproduction de l'Etat et de l'exercice de son pouvoir. Face à cette production de l'école, quelles sont les réactions des milieux ruraux?

### **II. REPRODUCTION DES MILIEUX RURAUX**

Nous considérons la reproduction d'une société comme un procès historique qui n'est jamais mouvement intégralement répétitif. A chaque moment du procès, il y a choix des éléments et des structures reproduites. Ces choix sont la résultante de mécanismes globaux et de calculs collectifs multiples. D'une génération à l'autre, les acteurs sociaux ne sont plus les mêmes mais les réponses de ces acteurs aux situations (nouvelles par définition) qui se présentent à eux sont puisées inconsciemment dans le capital social et idéologique qui leur a été transmis dans tous les processus éducatifs et qui fournit un registre défini de réactions possibles. Autrement dit ces réactions préexistent à l'état de potentialités mais peuvent n'être pas identiques dans toutes les situations. Il peut y avoir ainsi des infléchissements du procès dans un sens ou dans un autre. C'est l'accumulation antérieure de réponses (économiques, politiques, idéologiques) définies mais non uniformes dans le temps et dans l'espace qui permet de qualifier l'orientation historique et culturelle d'une société donnée. C'est cette orientation

historique et culturelle qui définit le rapport au monde de cette société et qui préside à sa reproduction. Ce sont les objectifs essentiels visés par cette société, le rapport autour duquel tous les rapports, internes et externes, s'articulent. La poursuite de ces objectifs peut être plus ou moins contrariée par l'environnement, et cela d'autant plus que cet environnement est structuré (par ex.: l'Etat colonial et néo-colonial) et qu'il vise à transformer ces objectifs ou à les détourner à son profit. Face à cet environnement, c'est le maintien de l'identité et des objectifs qui sera recherché, quitte à abandonner certains éléments ou structures au profit d'apports extérieurs qui seront intégrés à la reproduction.

Comme nous le disions dans notre introduction, nous allons voir dans cette deuxlème partie, à partir d'exemples empruntés à la situation du Nord-Cameroun, comment l'école est intégrée ou non dans la reproduction de diverses formations rurales (en particulier le groupe des Peuls — islamisés — et les groupes des Matakam qui font partie de ce qu'on appelle les Kirdi — non islamisés —) et cela en fonction du rapport que ces formations se sont données à l'Etat. Nous privilégions le politique et l'idéologique dans notre approche. Outre la nature de notre objet d'étude, l'école, cela tient aux faits pré-coloniaux et au type de colonisation qui s'est instaurée autant qu'à la nature des sociétés que nous abordons. Autrement dit, la reproduction et la transformation actuelles des sociétés du Nord-Cameroun dépend de l'orientation historique de ces sociétés, orientation qui est autant le produit de leurs déterminations internes que des rapports qu'elles entretenaient entre elles avant la conquête coloniale et du type de contact qui s'est opéré avec l'impérialisme occidental.

### 1. La conquête ; avant et après.

Dans le sud du Cameroun, et en particulier dans les sociétés côtières, il y avait, bien avant que la conquête ne soit entreprise par les Allemands vers 1890, articulation avec l'Occident sur le plan économique (les différentes formes du commerce de traite) et idéologique (missions chrétiennes implantant écoles et dispensaires). L'articulation politique par la conquête et la mise en place de l'Etat colonial ne s'est donc effectuée qu'après tout ce long travail préparatoire sur les autres plans. De plus, le pouvoir colonial n'a pas hésité par la suite à bousculer les sociétés en place et à contrarier leur reproduction déjà transformée : utilisation du travail forcé pour les grands travaux d'infrastructure et regroupements de population (cf. la contribution de J. Weber), pendant que l'action missionnaire était soutenue et même financée en ce qui concernait les écoles.

Dans la région nord il n'y eut pas de préalables économiques et idéologiques à la conquête, mais seulement des incidences à longue distance, en particulier sur la montée et la chute du commerce des esclaves (1). Le contact avec l'impérialisme occidental a donc coıncidé avec son irruption armée. Par ailleurs, bien que l'encadrement administratif ait été assuré par les militaires jusqu'en 1940, l'implantation de l'Etat colonial est toujours restée extrêmement prudente. La domination puis l'apprivoisement ayant été difficiles à mener, du fait du refus durable de l'intrusion du blanc par certains groupes et des antagonismes anciens entre Musulmans et Kirdi, c'est le maintien de l'ordre ou plutôt de la paix qui primait. En conséquence, après les premiers temps d'imposition violente et sanglante de la présence française (qui faisait suite à celle, fort brève, des Allemands), suivis de quelques épisodes de mise au pas des Kirdi qui n'avaient vraiment pas le sens de l'Etat, s'est instaurée une colonisation qui s'est appliquée à ne rien bouleverser. Pas de regroupements de population, pas de grands travaux, pas de grandes plantations, et surtout aucune action scolaire réelle avant 1945 (2) et pas d'implantation missionnaire avant 1950. Toutefois, la fiscalité avait été introduite dès l'origine (pas d'Etat sans impôt) et un certain effort avait été fait pour la culture de l'arachide comme « mode de production » de l'argent (3).

<sup>1.</sup> cf. à ce sujet : C. MEILLASSOUX (éd.) : L'évolution du commerce atricain depuis je XIX° s. en Atrique de l'Ouest, Oxford University Press, 1971.

<sup>2.</sup> les fonctionnaires subalternes étaient originaires du Sud.

<sup>3.</sup> Le coton n'a commencé à être développé qu'à partir de 1952.

En procédant de la sorte, l'administration coloniale faisait plus ou moins consciemment le jeu de ceux qui ont dominé l'histoire de toute la région au XIXº siècle, les Peuls. Nous n'allons pas, dans le cadre de cette contribution, retracer toute cette histoire, mais il est nécessaire à notre propos de noter ceci : les affrontements militaires qui se sont déroulés tout au long du XIXe s. entre les Peuls qui combattaient au nom de la guerre sainte et les groupes Kirdi qui servaient surtout de réserves d'esclaves étaient sur le point de tourner au désavantage des Peuls, quand les premières colonnes allemandes se sont imposées partout à coups de mitrailleuses. Dès lors la situation était gelée militairement et l'antagonisme Peuls-Kirdi ne pouvait plus s'exprimer que sur le terrain politique et selon des modalités précises : celles qui étaient imposées par l'administration coloniale. C'est en voulant maintenir le statu quo apparent que cette dernière a retourné en fait la situation. En «cherchant les chefs» sur lesquels elle voulait s'appuyer pour encadrer la population autochtone, elle a légitimé et renforcé l'autorité jusqu'alors toute nominale d'un certain nombre de chefs subalternes que l'organisation militaire peule avait placés sur toute la région à des fins de quadrillage. Elle a même donné juridiction (à des Peuls sur des groupes Kirdi) là où il n'y avait que fonction de surveillance. C'est ainsi que des Matakam se sont vu flanqués d'un « lamido » (chef peul), ce qui était un contre-sens politique et historique. Les Peuls, qui avaient joué les Français contre les Allemands, ont accepté d'emblée (et pour cause) cette collaboration administrative. Les Kirdi, qui n'avaient pas d'organisation politique centralisée, se trouvèrent ainsi dans l'incapacité de participer, au cas où ils l'auraient voulu, ce qui n'était pas non plus évident, à leur propre encadrement. Par la suite quelques cantons Kirdi ont été dégagés de la tutelle peule, en particulier chez les Moundang.

Telle fut, globalement, la manière dont s'est opéré le contact. Nous voyons que de la part de la puissance coloniale les préoccupations politiques passaient dans la région nord avant les impératifs économiques, à l'inverse de ce qui prévalait au sud. On peut dire qu'il y a eu deux types de colonialisation dans la zone française du Cameroun. Il en résulte au plan scolaire (entre autres) un décalage considérable qui se traduisait en 1969 par les taux de scolarisation primaire suivants : 56 élèves pour 1.000 h. dans le nord, contre 197 ‰ pour le reste du pays.

Cependant ni le type de colonisation ni l'ancienneté de l'implantation scolaire n'entrent seuls en ligne de compte. En effet, ces chiffres, en particulier celui du nord, masquent une hétérogénéité de fait dans la participation des diverses formations sociales à l'école. Il y a ainsi des groupes Kirdi comme les Moundang, les Tupuri, les Gidar, où la fréquentation scolaire par les enfants fait partie intégrante du reproduit ; d'autres comme les Kirdi des monts du Mandara (dont font partie les Matakam) qui se sont toujours refusés à intégrer l'école ; d'autres enfin, comme les Peuls, dont les rapports internes font que certaines strates ont adopté l'enseignement officiel comme élément de leurs stratégies internes et externes, et d'autres non.

### 2. L'école dans la reproduction.

Il n'est évidemment pas question d'analyser ici dans le détail le procès de reproduction de chacune de ces sociétés qui ont participé à une histoire commune et localisée avant que les Européens ne viennent s'y insérer. Nous pouvons néanmoins essayer de répondre à la question plus particulière qui consiste à se demander quelle a été la réaction initiale des Matakam et des Peuls à l'introduction de l'école, dans quelle mesure elle s'y est inscrite et à quels types de stratégies elle a donné naissance vis-à-vis de leur propre reproduction et vis-à-vis de l'État, Initiateur de l'école.

Nous avons vu quels étaient les effets objectifs du fonctionnement de l'école : séparation des enfants de la production et du milieu éducatif; inculcation d'un savoir étranger et « positif » et d'une idéologie extravertie; constitution de la classe possédant le pouvoir politique et économique et qui est extérieure au milieu rural par son mode de vie et ses solidarités. On peut se rendre compte que ces effets ne sont pas simultanés et qu'ils se répartissent au contraire sur le temps d'une génération à partir du moment où l'école a commencé à fonctionner. La réaction d'une société donnée dépendra donc de sa sensibilité à ces différents effets et peut donc varier en fonction du temps mis par ces résultats à se produire. Cependant ces réactions plus ou moins différées ne

sont pas exclusives d'une autre — immédiate celle-là — et qui dépend de la signification globale et diffuse qu'un groupe donne à l'école en relation avec ce qui l'a introduite.

#### a) Les Matakam

Les Matakam font partie de ces agriculteurs montagnards qui se caractérisent actuellement par leur marginalité géographique et sociologique.

Cette marginalité est un produit de l'histoire; c'est le refus de la domination des grands royaumes du bassin du Tchad (Kanem, Bornou, Baghirmi), dont la constitution trouve son origine dans la naissance et l'extension de l'Islam, qui a poussé un certain nombre de groupes de parenté d'origine différente à se réfugier dans les massifs du Mandara, véritable barrière contre les cavaliers. Dans ces massifs pauvres en terre et nécessitant des aménagements considérables (terrasses) pour autoriser une quelconque exploitation, les collectivités de rencontre se sont structurées et différenciées au point de former un certain nombre de groupes ethniques, dont les Matakam.

On peut dire dans un certain sens que l'orientation historique de ces derniers a été donnée dès le départ. Née d'une rupture historique (les groupes de parenté qui sont les ancêtres des Matakan appartenaient à des sociétés diverses qui n'ont plus été en mesure d'assurer leur reproduction du fait de l'expansion des empires tchadiens et ont éclaté), ils ont décidé de vivre leur propre histoire, contre l'histoire des autres, et dans un site qui leur permettait de le faire. A la fois protégés et coupés de l'extérieur, les Matakam ont ainsi poursuivi un cheminement autonome pendant plusieurs siècles, d'autant plus que la pression extérieure ne s'est pas relâchée : aux Kanembou et Bornouans ont succédé les Wandala, aux Wandala les Peuls, aux Peuls les Allemands, aux Allemands les Français, aux Français l'Etat national pénétré par les Peuls... Dans le cadre montagnard qui contribuait à l'entretien de leur particularisme, le problème de la survie économique contraignait l'organisation sociale à se focaliser sur les nécessités de la production et à tenir compte de toutes les contraintes d'une économie d'assiégés.

Le mode de production qui s'est élaboré (1), à la conjonction d'un milieu naturel complètement transformé, et de réalités sociales et historiques, peut être défini comme une agriculture d'auto-subsistance domestique à cadre villageois, auto-subsistance désignant ici moins une réalisation qu'une tendance. C'est la famille restreinte — unité de production et de consommation — qui assure la reproduction économique de la formation sociale. Chaque famille est composée de partenaires aux fonctions nécessairement complémentaires et indissociables pour la bonne marche de l'ensemble. Ainsi les enfants sont incorporés très tôt dans le processus de production : dès l'âge de six ans ils ont la charge de la pâture et du gardiennage des chèvres et moutons. Adolescents, les garçons aideront leur père pour la culture du mil et les filles aideront leurs mères pour leurs champs de case et la préparation des repas, avant de s'insérer vers l'âge de quinze ans, dans les circuits matrimoniaux. Plus la famille sera nombreuse (par les femmes et par les enfants), plus grande sera la quantité de travail qui pourra être fournie aux périodes importantes du cycle agricole et moins la soudure présentera d'aléas.

Dans ce contexte d'une tradition obsidionale et d'un mode de production articulé autour de la survie économique et sociale, on comprend que les premiers contacts avec les Allemands et les Français ne se soient pas passés en douceur. Les réactions à l'introduction de l'école ont été analogues à l'imposition antérieure de la fiscalité. C'est à la force du fusil des goumiers que les premiers impôts sont rentrés et que les premiers enfants sont allés à l'école. Après plusieurs années de récupération contrainte, l'impôt a été accepté comme prix de la tranquillité, d'autant que le paiement en nature, sous forme de petit bétail, a été toléré jusqu'en 1940.

Il n'en a jamais été de même pour l'école. Considérée comme mettant en cause à la fois la survie économique du groupe par le dégagement des enfants de la produc-

<sup>1.</sup> Pour plus de détails on peut se reporter à notre ouvrage : Les Matakam du Cameroun, Coll. Mémoires ORSTOM, Paris, 1970.

tion (1) et son devenir historique par leur détournement des traditions collectives et leur départ à la ville (où ils ne pourront que devenir des Peuls ou être leurs serviteurs), l'école ne s'est jamais vraiment insérée chez les Matakam. Comme du reste aux autres interventions de l'Etat sur les plans économique et social, une stratégie de résistance multiforme s'est progressivement élaborée à son encontre. Dans les débuts, on ne pouvait s'opposer à la réquisition des hommes pour construire la grande case qui servirait de classe ni au recrutement des enfants qui l'occuperaient. On procédait alors sur deux plans : soit du côté du maître sur lequel on exerçait des brimades diverses allant du refus de lui procurer une quelconque nourriture aux voies de fait sur sa personne, soit du côté des enfants dont on organisait un tour de présence pour garder une apparence de fréquentation scolaire. Des écoles ont ainsi été implantées dans une dizaine de village Matakam (2). Certaines ont dû être fermées après quelques années de pseudo-activité. D'autres fonctionnent vaille que vaille : si les enfants répondent au recrutement, la plupart n'y passent qu'un ou deux ans puis abandonnent, et ils ne sont donc touchés que temporairement et superficiellement, pendant que les effectifs stagnent. Il y a bien quelques élèves Matakam dans l'enseignement secondaire, mais ils sont en partie issus de familles qui s'étaient déjà marginalisées par la ville ou le christianisme et en grande partie passés par l'étroite filière de l'enseignement privé catholique.

Si les Matakam (tout comme les autres agriculteurs montagnards) ont eu historiquement l'initiative du refus de l'école et contestaient de la sorte un certain rapport politique et idéologique à l'Etat, il faut y associer le fait qu'objectivement leur développement scolaire n'est plus recherché par ce dernier (3). Par ailleurs, il faut constater que les effets de l'école qu'ils peuvent observer chez eux ne peuvent autoriser un changement dans les stratégies : les rares Kirdi montagnards qui parviennent aux diplômes sont ou neutralisés (par ex. par une affectation lointaine), soit assimilés par le groupe dominant (en l'occurrence les Peuls). On peut avancer plusieurs raisons au relâchement de la pression scolaire chez les Kirdi : celle-ci serait d'un coût politique trop élevé, d'une part à cause de la résistance bien ancrée, et d'autre part, dans l'hypothèse d'une scolarisation totale, comme chez les Moundang, le poids politique des Kirdi déséquilibrerait la structure actuelle du pouvoir. Quoi qu'il en soit, ce que n'a pu faire l'école est maintenant provoqué par la pression démographique : la force de travail qui ne peut plus se reproduire dans le cadre montagnard est automatiquement libérée par l'émigration. Une force de travail sans qualification ne peut que mener à la prolétarisation : les Matakam émigrés sans formation scolaire sont salariés agricoles dans la plaine de Maroua, domestiques ou porteurs d'eau dans les villes du nord, manœuvres dans les entreprises agro-industrielles du sud.

### b) Les Peuls

Les Peuls ont derrière eux une longue tradition d'adaptation aux aléas de l'histoire, mais avec cette particularité qu'ils s'en sont trouvés, à chaque tournant, transformés dans leurs structures mais renforcés dans leur identité, comme dans une sorte de marche en avant hégélienne. Au conservatisme actif des Matakam qui restent eux-mêmes en ne voulant pas changer, il faut opposer le « transformisme » nécessaire des Peuls qui changent en restant eux-mêmes.

Les Peuls de l'Adamawa camerounais distinguent eux-mêmes (4) trois grandes périodes dans leur histoire précédant l'époque des blancs : les origines et les

<sup>1. «</sup> L'école c'est pour les grandes familles » (sous-entendu celles où il y a beaucoup d'enfants) peut-on lire dans un rapport mensuel de maître d'école qui évoque par là les réticences des villageois.

<sup>2.</sup> Il y a environ 80 villages Matakam, pour une population approchant les 130 000 habitants.

<sup>3.</sup> Plusieurs faits l'attestent : non seulement il n'y a plus de nouvelles implantations d'écoles, mais il n'y a plus d'inspection primaire au niveau du département depuis deux ans, et les projets FED sont orientés vers d'autres départements.

<sup>4.</sup> cf. E. MOHAMMADOU. Les traditions historiques des Peuls de l'Adamawa, T.I. Maroua et Petté, multi. Niamey, 1970.

migrations qui les mènent dans leur territoire actuel; puis le Kitaaku (les temps anciens) ou bien jaahilaaku : l'époque pré-islamique de l'ignorance religieuse où les pasteurs Peuls pratiquant un Islam peu approfondi vivent en complémentarité économique avec les agriculteurs animistes; cette époque correspond en gros au XVIIIº s.; puis vient le temps de l'Islam « Zamanu Diina »; c'est l'époque de la guerre sainte qui permettra de se débarrasser de différentes tutelles et fera l'unité de la nation peule. Elle permettra aussi la domination politique des autres groupes par la constitution d'un Etat, l'empire de Sokoto, avec ses différentes provinces, dont l'Adamawa. Parallèlement, la grande majorité des Peuls passe de l'élevage nomade à l'élevage et à l'agriculture sédentaires, pendant que s'élabore une nouvelle société politique, celle des grandes cités qui sont les capitales des grandes chefferies. L'organisation de ces cités doit beaucoup au modèle haoussa, pendant que l'organisation militaire s'inspire du modèle bornouan. Pendant tout le XIXº s. la reproduction économique des principautés peules a reposé sur les razzias opérées dans les champs et les greniers des Kirdi, sur les tributs imposés aux populations assujetties et sur le servage : les esclaves, toujours pris chez les Kirdi, étaient regroupés dans des villages de culture (rumde) quand ils ne servaient pas tel ou tel maître. Ce fut l'époque brillante du lettré-guerrier-chef; puis ce fut l'époque des Blancs.

Comme l'écrit R. Santerre (1) : « Lettré guerrier, tel fut l'idéal du XIX° s., idéal qu'a transmis l'éducation peule aux jeunes générations. Le Pullo libre consacrait son temps à l'étude, à la politique et à la guerre, pendant que ses serviteurs cultivaient et travaillaient. En réduisant l'activité politique et en faisant disparaître la guerre, la colonisation a accentué l'orientation des Foulbé vers l'étude et vers la spéculation. C'est ainsi que s'est formé un grand nombre de lettrés « aux connaissances étendues et fort bien assimilées » (2).

Dans ces conditions, comment peut-on comprendre la transition qu'ont opérée les Peuls d'une société reposant sur l'Islam, la guerre et le servage à une société laïque, « libérale » et marchande, tout en conservant leur suprématie ? Qu'ils ont fini par adopter une école qui diffuse un savoir étranger et positif et qui entrait en concurrence avec leurs écoles coraniques ?

C'est en analysant la structure de la société peule et en cherchant l'orientation de sa reproduction que l'on trouvera la réponse. Si la société peule classique est articulée autour du chef, guide des croyants (llamido djoulbe) et possède une hiérarchie de statuts très différenciée avec un nombre infini de strates socio-professionnelles comme chez les Haoussa, le clivage essentiel est celui qui sépare les hommes libres des autres éléments asservis ou étrangers assimilés. Les hommes libres appartiennent aux lignées des fondateurs des chefferies et sont les tenants du savoir coranique qui fonde et organise leur pouvoir. Les individus non libres constituent une catégorie sociale très complexe que nous n'analyserons pas ici. On peut néanmoins distinguer les esclaves (maccube) et les affranchis (rimaybe) qui restent inféodés. Ces éléments asservis peuvent accéder à des charges très élevées dans l'entourage des chefs et sont utilisés dans les stratégies qui opposent les lignées des prétendants au pouvoir et qui forment l'essentiel du jeu politique. Ils peuvent posséder aussi leurs propres esclaves. Les étrangers (Haoussa, Bornouans, Mandara et Kirdi islamisés) forment les différentes corporations professionnelles (commerçants, tanneurs, bouchers, etc.). Il y a donc l'aristocratie du pouvoir (et du savoir) et les autres.

Cette structure sociale fonctionne sur le modèle de la reproduction élargie. D'une part il y a capitalisation sociale d'individus assimilés ou asservis à partir du microcosme

<sup>1.</sup> in Pédagogie musulmane d'Afrique noire, les Presses de l'Université de Montréal, 1973, p. 28.

<sup>2.</sup> in P.-F. LACROIX. *Poésie Peule de l'Adamawa*, Classiques Africains, Julliard, 1965, T.l., p. 28.

familial (saaré) et villageois (wuro), et d'autre part extension du contrôle politique des rapports sociaux dans les zones non-peules par la diffusion du modèle de commandement peul. Actuellement ce type de reproduction fonctionne beaucoup plus facilement qu'au XIX° s. et cela paradoxalement du fait de la disparition de la guerre qui a entraîné une mise en relation généralisée des différentes ethnies. En effet, la «foulanisation» est une alternative africaine à l'européanisation (sans compter que tous les rapports à l'Etat sont médiatisés par les Peuls), et d'autre part les rapports contractuels impliqués par le salariat dont usent beaucoup les Peuls apparaissent bien entendu plus libres aux Kirdi que les rapports contraires du servage.

Toutefois le passage apparemment si naturel des Peuls de la domination de l'Etat traditionnel à la quasi-annexion (tout au moins en ce qui concerne le nord) de l'Etat néo-colonial n'a pu se faire que par une inversion de la structure sociale.

Nous avons vu comment le contact s'était effectué avec la colonisation française, comment celle-ci avait fait le jeu des Peuls en ne voulant rien bouleverser et en s'appuyant sur leur organisation politique. Nous avons vu aussi comment les chefs peuls s'étaient montrés des collaborateurs actifs de cette politique qui leur fournissait l'occasion inespérée de se re-conforter dans leurs positions. Ces relations positives avec l'administration française leur permettait aussi de garder l'autonomie de la reproduction de leurs rapports internes. Cependant, pour garder leur caractère à ces relations, il fallait également les entretenir, et donc répondre à la demande.

Pour la fiscalité et les recensements, les opérations se sont toujours déroulées très facilement : les chefs peuls en profitaient par une meilleure connaissance du nombre de leurs dépendants et par une plus grande efficacité dans la perception des impôts dont ils prélevaient leur part au passage. Il n'en alla pas de même pour le recrutement scolaire : les chefs peuls s'opposèrent fortement à un enseignement extrareligieux de leurs enfants. Comme les Français ne transigeaient pas, voyant dans la scolarisation des Musulmans dont ils suspectaient toujours l'attachement le meilleur moyen de les imprégner de la « civilisation française » et par là de mieux les dominer politiquement, ils se décidèrent à n'envoyer à l'école des Blancs que les enfants de leurs esclaves ou de leurs affranchis. Ce choix était d'ailleurs une raison supplémentaire de ne pas y envoyer les enfants des Peuls libres, afin qu'ils ne se retrouvent pas sur les mêmes bancs que les enfants des classes inférieures. Pendant les quarantequatre ans de la présence française, l'aristocratie peule s'est ainsi vouée exclusivement à son approfondissement religieux, ses débats théologiques (le groupe des croyants est divisé en plusieurs confréries) et ses stratégies politiques internes. La transformation qui s'est opérée l'a été pour ainsi dire à son insu, et à l'indépendance ceux qui ont véritablement pris le relais des Français en les remplaçant progressivement dans le commerce à gros capitaux, les postes techniques et d'encadrement du secteur privé, et surtout dans l'administration étaient dans la majorité ceux qui dans leur enfance ont été scolarisés par défaut.

Cette nouvelle bourgeoisie économique et politique, à la charnière de l'État, de l'économie marchande et des formations rurales n'a pas pour autant renié ses attaches traditionnelles, en particulier idéologiques. Si le chemin de leur pouvoir est passé par le savoir occidental, l'Islam n'a pas pour autant été rejeté qui était le levier idéologique du pouvoir de l'ancienne aristocratie : l'aboutissement de leur ascension sociale et ce qui en définitive doit la justifier aux yeux de tous est le pèlerinage à La Mecque.

Dans cette brève étude nous avons essayé de montrer que la mise en relation de sociétés rurales avec l'univers capitaliste ne se faisait pas seulement au niveau des rapports économiques, mais aussi politiques et idéologiques par la médiation de l'Etat et de son appareil scolaire. C'est à l'analyse du deuxième chaînon de l'articulation, celui qui relie l'Etat aux formations rurales via l'école, que nous avons consacré l'essentiel de notre contribution. L'analyse de l'école en tant qu'appareil a permis de mettre en lumière des objectifs et des stratégies (de l'Etat comme des sociétés rurales) dans ce qui n'était jusqu'à présent considéré que comme des insuffisances ou des dysfonctions de système, mais ces deux types d'approche ne sont pas exclusifs. Nous n'avons qu'esquissé l'analyse du premier chaînon, celui qui relie l'Etat au mode de production capitaliste, en évoquant simplement un rapport de dominant à dominé. Cette analyse reste à faire.

# Types de surproduit et formes d'accumulation

### La province cacaoyère du centre-sud Cameroun

1. Weber

Notre étude porte sur la province du Centre-Sud du Cameroun, amputée des départements du Mbam, du Nyong et Kellé, et de la bande côtière du département de l'Océan. Soit une zone de 65 000 km², peuplée de 605 000 habitants. La densité moyenne de 9,15 habitants par km² ne doit pas faire illusion : dans la réalité, les densités rurales varient entre 1 et 160 habitants/km².

Nous sommes en pays de forêt, et le cacaoyer trouve ici des conditions idéales de croissance. Il occupe 60 % des terres cultivées et une place importante dans les revenus monétaires.

Les populations qui peuplent notre zone d'étude se rattachent toutes au grand groupe Beti-Bulu-Fang, improprement appelé « Pahouin ». Dans toute la zone, le système social est le même avant l'arrivée des Européens. Dans toute la zone se rencontrent le même mode d'utilisation du sol, les mêmes rapports de production, les mêmes structures socio-politiques et idéologiques.

En 70 ans, cette société a connu des bouleversements considérables, à tous les niveaux : économique, socio-politique et idéologique. Bien que les mêmes colonisations se soient imposées sur l'ensemble de la zone, celle-ci connaît aujourd'hui des évolutions locales divergentes, notamment au niveau du mode d'utilisation du sol, et des formes d'accumulation, donc nécessairement à celui des rapports de production.

Cette évolution est le produit de l'insertion de ces sociétés dans les rapports internationaux de production. Les types de surproduit et les formes d'accumulation en découlent, et il nous faut saisir cette évolution pour les rendre intelligibles.

D'où le plan d'exposition de cette contribution :

- I. Description de l'évolution de l'organisation sociale.
- II. Evolution des procès de production,

- III. La sphère de la circulation,
- IV. L'évolution des formes d'exploitation,
- V. Surproduit, accumulation, et articulation au M.P.C.

### I. L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION SOCIALE

Les Beti et Bulu disent venir du nord de la Sanaga et la traversée de ce fleuve constitue le mythe d'origine de toutes les populations du groupe dit « Pahouin » (1).

L'époque et les causes de cette migration sont très controversées (2). Ils fuyaient des guerres, disent-ils, et nous admettons simplement que la plupart des groupes étaient déjà au sud de la Sanaga au XVIII° siècle.

Cette migration les conduit vers la mer, là où Dieu, « Premier Planteur », attend le soleil « Mère Torche »; prosaïquement, là où débarquent les produits de traite.

La migration n'est pas continue; elle se pratique « à saute-mouton » (3). Un groupe s'installe pour une durée allant d'une dizaine d'années à deux générations; puis tout ou partie du groupe repart en direction de la mer. Le groupe en déplacement s'arrêtera chez des oncles utérins, tenus d'accorder pleine hospitalité, ou bien se taillera une place par les armes et assurera cette place par des échanges matrimoniaux.

Le segment de lignage qui migre emmène avec lui des dépendants de ceux qui restent, et laisse quelques-uns des siens. Ainsi, par le jeux complexe de ces migrations, on assiste à un inextricable enchevêtrement de clans dispersés, le même nom de clan se retrouvant dans des « tribus » différentes, parfois avec maintien du respect de l'exogamie.

Le système de parenté est pratilinéaire et viri-local. Le clan est entendu ici comme le plus vaste ensemble d'individus entre lesquels tout rapport sexuel est prohibé, et se rattachant à un ancêtre unique. C'est le plus vaste niveau d'organisation.

En fait la « tribu », avec ce qu'elle sous-entend de liens généalogiques n'existe pas. Il faut plutôt parler de « nation », ou d' « ethnie-nation », définie par le territoire et la langue. Ce qui explique qu'on puisse retrouver le même clan chez les *Bulu*, les *Fan* et les *Ntumu*, avec prohibition de l'inceste débordant les limites ethniques.

Le clan se subdivise lui-même en lignages, segments de lignages et familles étendues (ou nda-bot).

Dans cette société, il n'existe pas d'autorité politique centralisée au-delà du segment de lignage. Des chefs apparaissent parfois, sur la base de la force ou de la richesse — richesse qui se compte en hommes — mais en ce cas, leur autorité s'étend rarement sur un clan, et ne donne pas naissance à chefferie héréditaire ou institutionnalisée.

A la base de cet édifice, la *nda-bot* (4) ou famille étendue. Elle comprend, sous la direction d'un « aîné », ses frères cadets, ses fils, leurs épouses, ses filles et sœurs non mariées, leurs enfants, des captifs (prises de guerre) et des clients (anciens occupants, ou éléments entraînés dans la migration) tels les *Makiae* du pays *Bulu*, ou les *Beloa* du pays *Eton*. La taille d'un tel groupe peut varier entre une vingtaine et plus de cent individus, le minimum étant dicté par la nécessité de défendre le groupe en cours de migration ou en cas d'attaque.

<sup>1.</sup> TESSMANN 1913 - ALEXANDRE 1965.

<sup>2.</sup> CNRS 1973.

<sup>3.</sup> ALEXANDRE, 1965.

<sup>4.</sup> Nda-Bot, de Nda: maison, et Bot (sin. Mot) = Les hommes.

Cette *nda-bot* est une unité économique, politique, et religieuse. L'aînesse est sociale, et non biologique : elle peut ne pas être dévolue à l'un des plus âgés de la *nda-bot*.

Certaines institutions dépassent le cadre clanique. Il s'agit de rites tel le rite Sô d'initiation, ou de sociétés secrètes telle que le ngi, association de lutte contre la sorcellerie (1), ou encore de cérémonies comme le bilaba (2), lutte dans le don et le contre-don. Ces institutions ne nous intéressent pas en tant que telles, et nous n'y reviendrons par la suite que dans la mesure de leur utilité pour l'analyse.

Telle se présente, sommairement décrite, l'organisation sociale des Beti-Bulu, lorsque la colonisation allemande se met en place (3).

Très rapidement du fait des missionnaires et de l'autorité coloniale, les rites d'initiation et les sociétés secrètes telles le *ngi* disparaissent, et s'opère une très rapide christianisation du pays.

L'administration allemande, pour les besoins de la collecte de l'impôt, les besoins du recrutement de porteurs, les problèmes de collecte des produits, et les nécessités de police, regroupe les populations le long des principales pistes caravannières.

A la faveur de ces regroupements s'opère un début d'éclatement de la nda-bot en ses unités constitutives, ou bon-nda-bot (4) sin. mone nda-bot). Cet éclatement sera consommé avec l'introduction du cacaoyer qui fixe au sol les populations, et conduit à la situation observable aujourd'hui : l'unité sociale (unité résidentielle, unité de production et de consommation) aujourd'hui appelée nda-bot se réduit à un homme, son épouse ou ses épouses, leurs enfants non-mariés, les sœurs utérines non-mariées et leurs enfants, parfois des parents très âgés. Au mieux, elle se composera des familles des fils d'une femme, mais ceci tend à disparaître.

Cette description, extrêmement sommaire, n'avait pour but que d'éviter d'inutiles développement par la suite. Nous reviendrons sur ces transformations au cours de ce papier, dans le but non plus de les décrire mais de les analyser.

# II. L'ÉVOLUTION DES PROCÈS DE PRODUCTION (5)

Dans la période pré-coloniale, et jusqu'à l'introduction du cacao, le procès de production est tout entier contenu dans la *nda-bot*.

L'aîné assigne aux familles élémentaires les terres à cultiver, assure la coordination des travaux agricoles, et détient par devers lui l'usage de certains biens : noix de kola, viande de vipère et de tortue, défenses d'éléphant, peaux de panthère, tiges de fer, etc...

La production fait mouvement vers lui, pour être redistribuée au fur et à mesure des besoins. Par ailleurs, il assure le mariage de ses dépendants.

Ce peuple en migration sporadique n'établit pas de lien durable avec le sol, et ne connaît pas de formes d'appropriation autres que le droit de hache et le droit d'usage du sol défriché et des arbres découverts.

<sup>1.</sup> Pour ces rites, cérémonies, associations, etc... cf. TESSMANN (1913), BERTAUT (1935), TSALLA (1958), BINET-ALEXANDRE (1963), LABURTHE-TOLRA (1969), et M.P. DE THE (1970).

<sup>2.</sup> cf. BALANDIER (1964).

<sup>3.</sup> Début de la colonisation allemande : 1884 - Fondation de Yaoundé ; 1889 - Sangmélima est atteint en 1902 - Début de la colonisation française : 1916.

<sup>4.</sup> bon-nda-bot : lit., « enfants » de la nda-bot.

<sup>5.</sup> Nous laisserons de côté dans ce texte les activités extra-agricoles telles que la forge. Les Beti-Bulu produisaient du fer. La forge était affaire de spécialiste, travaillant avec les matériaux (minerai, bois...) et l'aide en travail fournis par le demandeur de métal, aîné de nda-bot. Cette activité a aujourd'hui totalement disparu.

L'artisanat et les arts (musique, sculpture) ne sont bien sûr pas séparés de l'agriculture.

La terre ici n'a que valeur d'usage, et n'est pas retenue comme « richesse ». Elle est objet et non moyen de travail, dans un mode d'utilisation du sol avec longues jachères.

L'activité agricole commence par la confection d'une clairière, par abattage des principaux arbres et brûlis sommaire. Ce travail est effectué en commun par les hommes de la *nda-bot*.

Tout le reste du travail agricole repose sur les femmes qui individuellement — ou en commun s'il s'agit des filles d'une même mère — avec l'aide de leurs enfants, sèment, entretiennent, récoltent et transportent.

La première culture est celle du ngon, cucurbitacée dont les graines sont un aliment de choix. La récolte est effectuée six mois après les semis; si elle est bonne, le champ sera ensemencé en arachides, macabo, ignames, maïs, manioc et légumes divers.

Deux saisons de culture sont ainsi pratiquées.

Au fur et à mesure que sont récoltées les diverses plantes, il ne reste que du manioc dans le champ. Ce manioc sera lui-même récolté à mesure des besoins.

Les activités de l'homme sont ailleurs : il guerroie, chasse, pêche, et récolte les fruits des arbres utiles (kola, palmistes, ...) qui ne donnent pas lieu à culture.

La chasse se pratique selon diverses techniques, mettant en jeu des groupes divers de coopération (1).

- La chasse au filet avec chien, est pratiquée par un groupe diffus, et donne lieu à partage immédiat et égalitaire du gibier.
- Les chasses à la fosse et à l'assommoir sont pratiquées au niveau de la *nda-bot*, et les prises entrent dans le circuit de prestation redistribution.
  - Les chasses au piège, à l'arbalète ou à la lance sont pratiquées individuellement.

Dans tous les cas, la prééminence des aînés est marquée. A eux reviennent les défenses, les peaux de panthère, les vipères, et à défaut, le chasseur individuel doit partager sa prise dans la *nda-bot* selon un mode très précis de découpage des animaux.

On retrouve les mêmes distinctions pour la pêche :

- pêche avec plusieurs filets: groupe diffus, partage immédiat et égalitaire,
- --- pêche au tremplin (2): pratiquée par la nda-bot, et le poisson est réparti au sein de celle-ci par l'aîné.
- pêche à la ligne, à la nasse, ou avec un seul filet : individu, consommation par la famille nucléaire, une part de la pêche étant donnée à l'ainé.

Les femmes pratiquent la pêche par barrage des petits cours d'eaux, puis ramassage des poissons dans le lit asséché - groupe diffus, partage égalitaire.

Dans ce système de production, au niveau foncier, chaque famille nucléaire (homme-épouses-enfants) a le monopole d'usage des champs défrichés et cultivés par les femmes de cette famille.



Lorsque les Allemands s'installent, ils regroupent les populations de long des pistes caravannières.

Du fait de la disparition des nécessités de défense, un début de morcellement de la nda-bot apparaît. Il est facilité par le monopole exercé par chaque famille nucléaire

<sup>1.</sup> Pour le détail des techniques de chasse : Dr H. KOCH, 1968.

<sup>2.</sup> Un coude de cours d'eau est barré par une claie en raphia. Un tremplin plonge en amont du barrage. Les poissons sauteurs essaient de passer l'obstacle et retombent sur la palette du tremplin : 2 jours de travail, à quatre personnes, pour un fonctionnement pendant deux saisons des pluies.

sur les terres qu'elle cultive. Il est accéléré par la conversion rapide des *Beti-Bulu* au christianisme, entraînant la disparition du rôle religieux de l'aîné, la disparition des rites d'initiation (Sô, mevungu...) et des sociétés interclaniques (ngi). Il est consommé par l'introduction de la circulation monétaire et du cacao.

Le cacao n'a pas été imposé. Lorsque les Allemands quittent le Cameroun, en 1916, les plantations qu'ils laissent sont pillées par les gens, qui plantent un peu n'importe comment. Au nord de Yaoundé, le cacao s'introduit également sans contrainte, à partir du pays Basa (Région d'Edéa-Eséka).

Le cacao prend place en fin de cycle agricole, dans les champs vivriers. Le cycle agricole, qui commence par le travail masculin du défrichement, se referme sur l'activité cacaoyère masculine.

Planté par chacun dans les champs de la famille nucléaire, il implique l'usage d'un sol pendant une période au moins égale à la durée de vie de l'arbre, soit quarante ans. Rapidement, le cacaoyer devient une plante d'appropriation du sol, surtout dans les zones où la densité de population rend difficile l'accès à la terre.

Planté individuellement, entretenu de même, récolté par la famille nucléaire, le cacaoyer consomme la disparition de la grande *nda-bot* en tant qu'unité économique; il alourdit l'asservissement des femmes pour lesquelles le travail de récolte et de transport vient se surajouter au travail vivrier; dans le même temps, il fournit le moyen de l'émancipation des cadets, l'argent circulant entre toutes les mains (1).

Parallèlement, on assiste à la disparition progressive des formes collectives de chasse et de pêche (sauf pour les femmes). Seules demeurent les formes individuelles de pêche et de chasse, celle-ci se pratiquant au fusil, ou par piègeage le long des sentiers conduisant aux plantations.

Disparaissent également les groupes de coopération lignagers pour les défrichements ou la construction des cases. Les premiers sont remplacés parfois par des tontines de travail; pour la construction, il est fait appel à toutes les bonnes volontés (par n'importe qui) contre organisation d'une fête et à charge de réciprocité.

Enfin, la disparition des rapports de maîtres à serviteurs est totale. Il n'en reste de traces que dans les préséances. Les familles de captifs ou de clients forment de nouveaux clans, sans fondateur ni exogamie, à l'intérieur de l'ethnie — nation où elles se trouvent. Ainsi le clan *Mvog Beloa* chez les *Eton*, ou le clan *Makiae* chez les *Bulu*.

Ainsi, par ses multiples conséquences, la cacao - culture va déterminer l'évolution de la zone. Plus exactement, elle permet de caractériser cette évolution, dans la mesure où elle résume l'insertion de ces sociétés dans les rapports internationaux de production :

« dans toutes les formes de sociétés, c'est une production déterminée et les rapports engendrés par elle qui assignent à toutes les autres productions et aux rapports engendrés par celles-ci leur rang et leur importance. C'est comme un éclairage général où sont plongées toutes les couleurs, et qui en modifie les tonalités particulières » (2).

Du point de vue des comportements, la cacaoyère n'entraîne pas une grosse activité de production. Le cacaoyer présente surtout deux caractères : il est une plante d'appropriation du sol, comme nous l'avons déjà vu, et une épargne sur pied.

Epargne sur pied, il est planté en fin de cycle vivrier, sommairement entretenu, sommairement traité et récolté uniquement en fonction de la couverture des besoins prévus par le planteur. Il est très rarement récolté intégralement, sinon dans les zones de forte densité de population où la disparition du gibier et l'appauvrissement des sols rendent les gens dépendants du marché jusque dans leur alimentation.

Enfin, la cacaoyère est l'assurance-retraite de l'émigré en ville qui revient au villagevers 45-50 ans.

<sup>1.</sup> Pour une analyse plus détaillée de l'introduction du cacaoyer, cf. J. WEBER, 1974.

<sup>2.</sup> MARX, 1957, pp. 170-171.

Du point de vue des revenus, le cacaoyer ne rapporte pas plus aux paysans que les cultures vivrières.

Si les mécanismes d'évolution décrits ici sont valables pour l'ensemble de la zone, les situations concrètes se diversifient cependant notablement, en fonction de la pression sur le sol. Le tableau ci-après, établi par enquête sur une année agricole dans deux villages, rend compte à la fois de cette diversité et du caractère d'épargne du cacaoyer, si l'on admet avec l'I.F.C.C. qu'une plantation traitée seulement six fois et entretenue correctement produit 500 kg/ha, soit au moins 45 000 F. CFA.

	Yemesoa	Alen-Zalengang
Densité par km² cultivable Taille moyenne de l'exploitation (1) Revenu cacaoyer par exploitation Revenu vivrier par exploitation Revenu cacaoyer par homme actif Revenu vivrier par femme active Revenu cacaoyer à l'hectare en pieds adultes Achats de vivres et de boissons par personne	120 8,45 32 420 F CFA 33 580 F CFA 20 000 F CFA 12 300 F CFA 22 250 F CFA 7 050 F CFA	4,6 5,38 11 000 F CFA 31 750 F CFA 6 500 F CFA 14 900 F CFA 7 160 F CFA 1 850 F CFA

## III. LA SPHÈRE DE LA CIRCULATION

La circulation n'est compréhensible qu'en référence à la conception sociale de la richesse. Les vieux expliquent que l'homme « riche » (nkukum) est celui qui a beaucoup d'enfants, donc beaucoup de femmes qui donnent les enfants, donc beaucoup de tiges de fer, de cabris et de « choses de Blancs » qui permettent de se procurer les femmes, et enfin beaucoup de nourriture pour faire vivre tout le monde.

Le but de l'activité est ici l'accroissement du nombre des dépendants, et la richesse se compte en hommes.

A l'intérieur de la *ndat-bot*, les produits circulent selon le schéma classique de prestation et de redistribution ; les aînés conservent par devers eux certains biens qui ne circuleront qu'entre eux.

Dans la circulation entre lignages et entre clans doivent être englobés l'échange de femmes, l'échange à longue distance, le *bilaba*, et la guerre. C'est sur cette deuxième forme de circulation liée au niveau politique, que nous nous attarderons.

D'une *ndat-bot* à l'autre, à l'intérieur d'un même lignage, les biens circulent lors des cérémonies liées à l'établissement ou à la remise en cause des alliances. Les solidarités à l'intérieur d'un lignage ou d'un clan ne s'expriment que face à d'autres lignages ou clans.

Ainsi, la mort remet en cause les alliances dont le défunt est le fruit par sa naissance, ainsi que celles nouées entre deux lignages et deux clans par ses mariages. Les cérémonies de deuil, qui ont pour fonction la reconstitution des alliances, entraînent la solidarité matérielle de tous les individus du lignage.

De même, pour le mariage, conclusion d'une alliance.

Entre lignages différents, les produits et les hommes circulent selon le principe de fonctionnement du bilaba.

<sup>1.</sup> Est nommé ici « exploitation » l'ensemble des gens qui travaillent, habitent et mangent ensemble. Yemesoa est à 70 km de Yaoundé, Alen-Zalengang à 250 km. A Yemesoa, l'épouse et les enfants de l'émigré en ville restent au village, et s'intègrent à l'exploitation soit du frère utérin, soit du père de l'émigré. D'où la différence de tallle de l'exploitation.

G. Balandier a longuement étudié une des formes exceptionnelle du bilaba : la lutte dans le don et le contre-don avec surenchère.

Le bilaba dont parle Balandier est considéré comme une danse par les gens, Il met en présence deux individus de clans différents. L'un est dit « de la ville », « de l'ouest », ou encore « évolué » (ngum). L'autre est respectivement appelé « de la brousse », « de l'est » ou encore « attardé » (mvem).

Tous deux sont « riches », donc aînés de nda-bot.

- L' « évolué » est riche de biens importés (vêtements, sel, objets manufacturés, argent, etc...); l' « attardé » est chef de grande nda-bot, et possède beaucoup de femmes, de captifs, de cabris et de vivres.
- L' « évolué » se rend chez l' « attardé » et le tourne en dérision tout en le comblant de cadeaux d'origine européenne que l' « attardé », d'un air méprisant, s'empresse de redistribuer parmi les siens pour bien montrer que c'est peu de choses pour lui. Quelque temps plus tard (un mois, un an...) l' « attardé » rend à « l'évolué » sa visite et le comble de cadeaux d'origine locale, également redistribués.

Cette joute sous forme de dons et contre-dons avec surenchère met d'abord en présence deux individus, puis deux segments de lignages, deux clans, au fur et à mesure que sont entraînés dans la « lutte » les divers niveaux de solidarité.

Le bilaba prend fin lorsqu'un des « danseurs » déclare ne plus être en mesure de donner. Il sort du conflit amoindri socialement. Celui qui denne le dernier en retire grand prestige et... non moins grande pauvreté.

Pris sous cette forme, comme l'écrit P. Ph. Rey (1971, p. 220) « le bilaba, événement extraordinaire, n'est sans doute pas le véhicule régulier des biens échangés entre la côte et l'intérieur. » (souligné par moi).

L' « événement extraordinaire » étudié par Balandier et dont parle Rey est la forme limite du bilaba, et de là vient l'erreur de ce dernier. C'est que le terme de bilaba désigne l'échange sous forme de don et de contre-don avec surenchère ; il désigne donc aussi la cérémonie ostentatoire étudiée par Balandier, mais pas elle seule. Et dès lors que ce fait est bien établi, on comprend que le bilaba a pu être « le véhicule régulier » des biens échangés entre la côte et l'intérieur.

L'échange se pratique d'homme « riche » à homme « riche », donc d'aîné à aîne. Sur une chaîne est-ouest, les produits du crû passent de main en main, d'aîné en aîné, de clan en clan, pour arriver jusqu'à la côte.

Soient trois «camarades d'échange» (2). Le premier remet au second ce qu'il a à offrir pour l'échange. Le second se rend chez le troisième, lui remet tout ou partie de ce que lui a donné le premier, augmenté de ce que lui-même propose à l'échange. Dans l'autre sens, et longtemps après (plusieurs mois), viendront les produits de la traite: sel, fusils, poudre, étoffes, tiges de métal, cauris... La contre-partie que recevra notre premier aîné n'est pas fixée d'avance, et nul n'est capable de préciser des taux d'échange. Nos vieux informateurs sont tous formels sur ce point.

\* Tu donnes ce que tu as, et on te remet ce qui vient. Ce n'est pas la question de dire qu'un fusil vaut tant de peaux de panthère. Ce n'est pas la vente ».

Ainsi s'exprime M. Akou'ou, de Bengbis, qui résume parfaitement les interviews que j'ai pu faire.

Il n'y a pas de taux d'échange, même si par ailleurs les biens ont une valeur d'usage reconnue. Le même M. Akou'ou explique que du temps de son père (vers 1870-80), un individu qui abîmait le fusil de son frère devait lui remettre 25 machettes.

Le fournisseur de produits importés s'arrange — éventuellement par une contribution personnelle — pour placer son co-échangiste en situation d'obligé. Celui-ci

<sup>1.</sup> G. BALANDIER, 1964.

<sup>2.</sup> cf. MEILLASSOUX (1964); DUPRE-REY (1969); DUPRE (1970); REY (1971).

répondra par des dons, par exemple en donnant une femme. L'exemple n'est pas fortuit, car là encore les vieux informateurs sont formels : quand on donne une femme à un camarade d'échange, il ne s'agit pas d'une captive, mais de sa propre fille.

Le don d'une femme place à son tour celui qui le reçoit en situation d'obligé — de « gendre » — et donc de fournisseur de dons à sa « belle-famille ».

Ainsi, par le jeu du bilaba, compris non pas comme cérémonie exceptionnelle, mais comme mode de circulation sous forme de dons et contre-dons avec surenchère, l'échange est entretenu et renforcé par des liens d'alliance, entraînant à leur tour des mouvements de biens.

Le bilaba de Balandier, peut naître d'une rupture de l'échange et du mécontentement d'un échangiste. Ce qui n'était que principe d'échange devient rapport de force, chacun des danseurs du bilaba contraignant l'autre à donner à l'extrême de ses possibilités

La plupart des produits qui circulent dans l'échange entre aînés sont susceptibles d'entrer dans la composition de la dot :

- produits locaux : peaux, ivoire, cabris...
- --- produits de traite : tiges de fer, fusils, étoffes, sel, cauris.

La richesse se compte en dépendants. Se procurer des femmes, nouer des alliances, est le but de l'échange; à son tour, l'alliance débouche sur l'échange en étant génératrice de dons et contre-dons (1).

La guerre prend place dans ce contexte, de deux façons :

- 1º la migration conduit des *Beti-Bulu* vers la mer où débarquent les produits de la traite. Se déplacer revient à se tailler une nouvelle place dans le circuit des biens donc dans le circuit matrimonial.
- 2° la guerre entre clans naît souvent du rapt d'une femme, ou d'un dépendant mâle. Le conflit s'arrête au premier sang, et se solde par un échange de femmes, générateur d'échange de biens.

Dans les 20 dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, des aînés montent des expéditions vers la côte. Plus exactement vers les peuples côtiers, qui tiennent à garder leur situation privilégiée d'intermédiaires entre les traitants européens et les populations de l'intérieur.

La possibilité de monter des expéditions repose sur l'existence de rapports d'alliance avec les différents clans que l'on doit traverser en cours de route.

Chaque fois qu'on traverse un clan donné, l'expédition est dirigée par un neveu utérin de ce clan et reçoit en conséquence hospitalité, aide et protection. Lorsqu'on passe chez un clan non allié, les femmes emmenées avec l'expédition permettent de nouer ces alliances, et d'assurer la sécurité de l'expédition et de celles à venir.

Dans les 15 dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, et précédant l'armée coloniale, commerçants et missionnaires pénètrent à l'intérieur du pays. Ils répandent l'usage de la monnaie, qui jusque là ne servait que dans la dot. En l'espace d'une quinzaine d'années, l'échange marchand, avec taux d'échanges fixes et monnaie, tend à se substituer à l'ancien système à base de dons et contre-dons. A la valeur d'usage se substitue la valeur d'échange.

De même, l'esclavage disparaît; très rapidement, il ne reste rien des anciens rapports serviles, ni au niveau économique, ni au niveau politique. Aucun rapport de supériorité ne demeure entre *Bulu* et *Makiae*, ou entre *Eton* et *Beloa*.

<sup>1.</sup> La circulation des captifs était de même nature que celle des femmes. Le captif doit être entendu comme un dépendant socialement mineur, plus que comme produit-marchandise. Ce qui explique d'une part le nombre peu élevé d'esclaves Beti ou Bulu vendus à la côte, et d'autre part la très rapide et facile disparition des rapports maître-serviteur à partir de la colonisation allemande.

- A Yemesoa, le plus grand planteur, avec ce que cela implique politiquement, est un descendant d'esclaves. Ceux-ci étaient placés sur les marches du territoire clanique, pour servir de tampon avec le clan voisin, et se retrouvent ainsi aujourd'hui avec de grandes portions de terrain.
- A Alen-Zalengang, le vieillard le plus respecté, le plus écouté, est un Maklae, descendant de captif.
- Si l'échange marchand se généralise, il n'implique pas cependant la disparition du bilaba. Celui-ci continue de marquer la circulation politique, circulation des biens et des femmes.
  - Il existe encore aujourd'hui sous diverses formes:
- le bilaba « événement exceptionnel », met encore aux prises des individus mais l'opposition entre formes de richesse ne joue plus depuis les années précédant l'Indépendance du Cameroun. Chacun des danseurs met dans la joute toutes les formes de sa richesse. Cette forme de bilaba est en régression totale (« il n'y a plus de riches comme autrefois ») depuis l'indépendance, et il en subsiste moins d'une dizaine en cours dans le Centre-Sud. Une autre variante du bilaba joute se pratique encore : deux lignages, parfois du même clan, s'offrent à tour de rôle des festins gigantesques.
- Mvem et ngum: dans le Dja et Lobo, la rivière Lobo trace la limite entre mvem (« attardés ») au nord, et ngum (« évolués ») au sud. Cette limite passe aussi à l'intérieur des lignages, deux frères pouvant se trouver l'un au nord, l'autre au sud.

Lorsqu'un «évolué» traverse la Lobo, l' «attardé» qui le reçoit répond à ses moqueries en lui offrant des produits vivriers, des poulets, ou un cabri. Réciproquement, l' « attardé » allant au sud de la Lobo verra répondre à ses moqueries par des dons de vin, de bière, ou de produits manufacturés. Il n'y a, dans cette coutume, ni conflit ni surenchère. Ces cadeaux entraînent une circulation de biens locaux dans le sens nord-sud, et de biens importés dans l'autre sens. Ils entretiennent les amitiés et débouchent fréquemment sur des alliances matrimoniales.

Il semble bien que cette division mvem - ngum se répète à travers tout le pays Bulu, jusqu'à la côte, matérialisant encore aujourd'hui l'ancien circuit des biens : le clan le plus proche de la côte est toujours ngum, le plus éloigné étant mvem.

— L'enquête budgets menée dans deux villages fait apparaître un phénomène d'endettement généralisé des paysans. La dominance du niveau politique, jointe à la disparition des anciens liens économiques entre parents proches semblent avoir débouché sur la création artificielle d'obligations par le jeu de la circulation monétaire. Cette circulation importante et rapide s'opère sous forme de prêts, de tontines, de cadeaux (faibles), de dots.

Les « mouvements de fonds » constitués par ces transferts et transactions sont équivalents aux revenus, dans les deux villages étudiés, et sont bien plus importants dans le village de la Lekie que dans celui du pays Bulu où la disparition des solidarités lignagères est plus lente.

	Yemesoa (F CFA)	Alen-Zalengang (F CFA)
Entrées/personne	9 800 17 925 5 660 10 350	4 200 7 880 2 510 4 710

(L'enquête ayant fourni ces chiffres a été effectuée à raison d'un passage par mois d'octobre 1972 à novembre 1973).

Chacun reçoit plus qu'il ne donne, ce qui traduit deux choses :

- 1° Les paysans sont endettés les uns à l'égard des autres.
- 2º On « emprunte » à l'émigré en ville mais on ne rembourse pas.

Il apparaît même à l'étude des questionnaires, qu'on prête souvent ce que l'on vient d'emprunter, et ce de façon démesurée par rapport aux ressources.

Parallèlement, la vie quotidienne dans les villages laisse l'impression que cette circulation monétaire « à vide » a pour fonction de créer des obligations donc des liens socio-politiques là où les solidarités n'existent plus guère dans la production.

Ces phénomènes traduisent l'autonomie relative de l'instance politique, et reflètent sa prééminence au sein du système social.

Jusqu'à la pénétration des rapports marchands et l'introduction du cacao, les aînés exerçaient un contrôle total sur les différents niveaux, économique, politique, idéologique du système social.

Avec l'installation des commerçants européens et l'introduction du cacao, la *nda-bot* éclate en ses unités constitutives au niveau économique.

Avec la diffusion rapide du christianisme, disparaît la prééminence religieuse des aînés.

Cette prééminence va se perpétuer au niveau politique, par le contrôle des alliances matrimoniales. A présent, n'importe qui peut se procurer les biens nécessaires à la dot, et ce sont effectivement les jeunes qui pourvoient matériellement à leur mariage. Mais seul un aîné peut faire fonctionner ces biens comme dot. Un jeune, sauf exception rarissime, ne pourra pas obtenir lui-même son épouse. Il devra remettre la dot à un aîné, lequel ira demander la femme à un autre aîné. La dot n'est pas toujours nécessaire pour obtenir une femme. L'enlèvement est assez généralisé. Le prétendant enlève sa femme, à la faveur de la nuit, et l'installe chez lui. Quelques temps après, la famille de la femme viendra rendre visite, et posera ses conditions matérielles à la conclusion de l'alliance. La dot sera versée sur une longue période de temps. Même dans le cas du rapt, celui-ci ne peut réussir qu'avec l'accord des aînés. En cas de mésentente avec ceux-ci, la vie sera intenable pour la femme, si elle ne convient pas aux parents de son époux, et les enfants appartiendront au clan de la femme si son époux n'est pas accepté, si l'alliance n'est pas conclue (1).

## IV. L'ÉVOLUTION DES FORMES D'EXPLOITATION

Nous nous sommes attardés sur la circulation parce qu'elle montre le déplacement du contrôle social de la totalité au seul niveau politique. Parce qu'elle montre également comment ce niveau politique est devenu dominant à partir de l'éclatement de la *nda-bot* en ses unités constitutives au niveau économique.

Cette destructuration de la *nda-bot* n'a pas pu se faire sans que se transforment les types de contrôle et d'appropriation du surproduit; sans qu'évoluent les formes d'exploitation.

Nous parlerons d'exploitation lorsqu'un individu ou un groupe contrôle de façon fortuite ou permanente un procès de production, donc contrôle le surproduit dégagé par ce procès de production.

1. L'appropriation du surtravail par un individu ou un groupe n'est que la traduction de l'exploitation, que le contrôle simple du surproduit permet de caractériser. Le contrôle du surproduit n'implique pas nécessairement son appropriation; réciproquement il peut y avoir appropriation d'une partie du surproduit par des non-producteurs sans qu'on puisse pour autant parler d'exploitation dans la mesure où ces non producteurs ne contrôlent rien. Un exemple d'appropriation sans exploitation, parce que sans fonction

<sup>1.</sup> Pour les diverses formes de mariage, cf. H. NGOA (1968).

de contrôle nous est fourni par les invalides dans les sociétés où ils ne sont pas éliminés.

La confusion fréquente entre contrôle et appropriation du surproduit et la réduction de l'exploitation à l'appropriation conduisent à des définitions « morales », ou simplement embarrassées.

Définition « morale » : « tant que les richesses se trouvant en possession des chefs étaient employées en majorité dans l'intérêt général, on ne peut pas parler d'exploitation » (I. Sellnow, 1967, p. 316, souligné par moi).

Définition embarassée : « L'exploitation commence lorsque l'appropriation (du surtravail) est effectuée sans contrepartie, et il est difficile de déterminer le point où la communauté commence d'être exploitée par ceux-là même qui lui rendent des services. » « L'exploitation ne se construit en pratique et ne se justifie idéologiquement que par des services rendus à une communauté ». (M. Godelier, 1966, p. 63).

G. Dupré (1969, p. 41) propose une définition de l'exploitation pour les sociétés lignagères. Cette définition a l'intérêt de lier l'exploitation au procès de production et aux phénomènes de dépendance : « Il y a exploitation lorsqu'une partie du travail fourni par le producteur direct sert à reproduire sa dépendance ».

Cette définition n'est valable que si elle présuppose l'existence de classes sociales. Il ne s'agit pas ici de l'exploitation, mais de l'une de ses formes, l'exploitation de classe.

Or, l'existence de l'exploitation, point de départ de l'émergeance de classes et expression de rapports sociaux antagoniques, ne suffit pas à caractériser l'existence de ces classes. L'exploitation, ne traduisant que le contrôle du surproduit, peut être purement occasionnelle et / ou limitée dans le temps (1).

L'exploitation ne suffit pas à caractériser l'existence de classes : tel n'est pas l'avis de G. Dupré qui écrit (1969, p. 4) : « les aînés exploitent le surtravail produit par les cadets ; ce qui revient à dire que la classe des aînés exploite celle des cadets » (souligné par moi).

Sa formulation est logique, puisque croyant donner une définition de l'exploitation de classe. Il reste à savoir si l'exploitation de classe suffit à définir l'existence de celles-ci.

2. Une deuxième étape dans le processus d'émergence de classes est franchie lorsque le contrôle de surproduit est le fait de groupes sociaux déterminés et non plus occasionnels. A ce stade, l'exploitation débouche sur une fonction de classe; elle devient exploitation de classe.

Et la fonction de classe peut très bien être présente sans que celles-ci soient pleinement constituées. Tel est le cas dans un système de classes d'âges, où la fonction de classe peut être présente sans que les classes soient constituées, parce que contredites par la mobilité sociale.

Il peut donc exister exploitation de classe, sans classes sociales.

3. La dernière étape est franchie lorsque l'exploitation de classes est permanente, et reproduite, en même temps que les groupes qui en sont les supports, par le procès de production.

L'existence de classes se définit dans la permanence et la reproduction des groupes et des contradictions antagonistes nées du système de places attribuées à ces groupes par les rapports de production.

Dans les sociétés « lignagères », si l'on accepte l'analyse qui précède, les contradictions de classes peuvent se situer entre segments aînés et cadets, entre lignages

<sup>1.</sup> Cf. MARX: « L'exploitation de l'ouvrier recommence chaque fois qu'il échange à nouveau son travail contre d'autres machandises. L'épicier, le prêteur sur gages, tout le monde l'exploite encore une fois ». (œuvres complètes, Pléïade, t. II, 1968, p. 153).

aînés et cadets, entre maîtres et esclaves, entre hommes et femmes mais pas entre ainés et cadets au sein d'un même lignage.

Ce qui n'empêche nullement l'exploitation des cadets par les aînés dans chaque lignage, les aînés contrôlant le surproduit fourni par les cadets.

Nous avons vu que tel est bien le cas dans les sociétés Beti-Bulu, les aînés contrôlant le surproduit des cadets, contrôlant la circulation des biens et l'accès aux femmes.

Cette exploitation des cadets s'est perpétuée de nos jours, par la perpétuation du contrôle politique de l'accès aux femmes. Le cadet fournit la dot. Celle-ci est appropriée par celui qui donne l'épouse, donc un aîné. L'aîné receveur de dot doit la transmettre au frère de la fille, s'il existe, et ne garde donc cette dot pour lui que s'il n'a pas d'enfant mâle. Dans le cas contraire, son rôle est purement politique et il ne gardera que certains biens pour prix de ses services (1).

Peu importe ce qu'il garde (vin rouge, bière, vêtements...); il n'en demeure pas moins qu'il contrôle l'accès aux femmes et s'approprie une part de la dot. A ce titre, il y a bien exploitation des cadets qui fournissent les dots, par les aînés qui en contrôlent l'usage.

Les rapports d'exploitation les plus réels sont ceux qui lient les femmes aux hommes.

Autrefois, les filles étaient la plupart du temps mariées dans leur enfance; nombreuses sont celles qui vivent encore et ont connu cette situation.

Elles étaient amenées des le sevrage chez leur futur époux et élevés par la première épouse ou la mère de celui-ci, le mariage n'étant consommé qu'après au moins deux cycles menstruels.

Leur vie était tracée d'avance, comme productrices d'enfants, productrices de vivres et productrices d'autres femmes par leurs filles et par le jeu de la circulation des biens de prestige.

Aujourd'hui, les filles ne sont plus mariées en bas âge, et ont droit de veto dans le choix de l'époux, quand elles ne le choisissent pas elles-mêmes. Cependant,

- 1. Rien ne leur appartient :
- elles sont toujours sur le terrain d'un père, d'un mari, d'un frère ou d'un fils,
- elles sont exclues de l'héritage, l'étant déjà de la possession. Mieux, elles sont elles-mêmes transmissibles, le système du lévirat prévalant encore,
  - les enfants appartiennent au mari ou, à défaut, au père de la femme.
- 2. L'évolution économique et sociale d'ensemble se traduit par une augmentation importante de leurs temps de travaux :
- la scolarisation des enfants les prive d'une aide précieuse pour les travaux domestiques et agricoles (2).
- le cacao vient encore alourdir leur tâche, dans la mesure où elles participent à la récolte, à l'écabossage et au transport. Elles reçoivent pour paiement le cacao de qualité inférieure, souvent payé 40 à 50 F CFA le kg par les commerçants, contre 120 F CFA le kg de cacao supérieur.
- 3. Les femmes sont exclues de la circulation cérémonielle. Mieux, elles y entrent elles-mêmes comme but ultime de la circulation et comme réalisation dernière de l'accumulation.
- Il n'est pas rare de voir des jeunes gens vivant avec des femmes bien plus âgées qu'eux; c'est qu'il n'y a eu que peu ou pas de dot à verser. Le but avoué d'une

<sup>1.</sup> Sur le mariage, cf. M. BERTAUT (1935), H. NGOA (1968).

<sup>2.</sup> Taux moyen de scolarisation supérieur à 90 % dans la Province du Centre-Sud, et voisin des 100 % dans notre zone d'étude.

telle stratégie est de pouvoir épouser par la suite une femme beaucoup plus jeune, grâce au travail fourni par la première.

Si l'on admet l'analyse de l'exploitation et des rapports de classes proposée précédemment, c'est avant tout, me semble-t-il, entre les hommes et les femmes qu'ils sont présents.

Nous avons vu qu'avec la colonisation et l'introduction du cacao, disparaît l'exploitation des cadets par les aînés au niveau économique, dans la mesure ou la nda-bot éclate en ses unités constitutives au foncier, dans la production agricole, et dans l'usage du produit.

L'introduction du cacao, d'après tous ceux qui ont écrit sur la province du Centre-Sud, devrait déboucher sur l'apparition d'une classe de grands planteurs (1).

Déjà G. Balandier (1964) avait montré l'importance des phénomènes régulateurs qui, au niveau de la circulation, tendent à contrecarrer l'émergence individuelle. Nous les avons repris dans le paragraphe précédent. Un autre mécanisme vient ajouter à l'impossibilité d'apparition d'une telle classe : la transmission des biens ou « héritage ».

Dans la société précoloniale, l'héritage était avant tout politique et idéologique. L' « héritier » succédait au défunt dans l'ensemble de ses prérogatives ; il remplaçait l'aîné, se substituait comme aîné à celui qui venait de disparaître. « L'aîné est mort, vive l'aîné », en quelque sorte...

A l'occasion d'un décès, la *nda-bot* pouvait fractionner. La segmentation s'opérait par les femmes », qui donnaient leurs noms aux lignées issues de cette segmentation. Quand un individu donne sa généalogie, il dit être de tel clan, dont le fondateur est un tel. Dans ce clan, il appartient à la fraction issue de telle femme du fondateur, et au lignage de tel fils de cette femme, et ainsi de suite jusqu'au niveau de la *nda-bot*.

La segmentation pouvait se faire si les nouveaux segments avaient la taille minimale nécessaire à la production, mais surtout à la défense.

Le successeur de l'aîné, s'il n'avait pas été désigné par celui-ci de son vivant, était choisi par les oncles maternels du défunt parmi ses dépendants. On choisissait celui qui présentait le plus d'affinités avec le défunt (2), et il devait nécessairement être plus jeune que lui.

« On ne doit pas remonter les générations; le père ne peut pas succèder au fils! » Ce principe régente également la transmission des biens et des femmes, qui ne pouvaient aller qu'à des gens plus jeunes que le défunt: frères cadets, fils, ou neveux utérins.

Lorsque le cacao s'implante, la terre accède au rang de « richesse » du fait des plantations pérennes qu'elle porte, et devient transmissible.

L'héritage socio-politique et l'héritage foncier sont nettement distincts.

Des interviews, il ressort que pour les Beti-Bulu, l'« héritier » est unique : c'est celui qui, remplaçant le « père », reçoit l'héritage socio-politique. Il hérite donc les femmes et la case du père, outre les prérogatives d'aîné.

L'héritage matériel est réparti en un nombre de parts égal au nombre d'épouses du défunt ayant eu des enfants mâles.

Supposons que le défunt ait eu deux épouses, l'une ayant un fils, l'autre en ayant quatre. L' « héritier » (remplaçant du « père ») peut très bien être un des fils de la seconde femme et n'avoir de ce fait que 1/8 des plantations en héritage.

Etre « grand planteur » signifie, implique, avoir beaucoup de femmes, donc d'enfants. Donc, plus un individu est grand planteur, plus on retombe sur des petits planteurs à la deuxième génération (3).

<sup>1.</sup> MARTICOU (1962), OSENDE AFANA (1966), BINET-ALEXANDRE (1963) etc...

<sup>2.</sup> Idéologiquement, le nouvel aîné est le précédent. Lors d'une cérémonie de deuil, on me montra un jeune homme, en disant qu'il s'agissait d'un grand guerrier. Je fis remarquer que vu son âge il n'avait pas dû faire beaucoup de guerres. « Bien sûr, me répondit-on, mais il remplace son père... ».

<sup>3.</sup> Pour une analyse plus détaillée des successions, cf. J.W. (1974).

Dans les zones de faible densité de population, l'accès à la terre est libre, du fait de vastes étendues non encore défrichées. Tout un chacun peut donc se constituer de vastes plantations, la production reposant sur la seule force de travail.

Lorsque la terre est totalement appropriée, c'est-à-dire vers 50 habitants au km², d'une part l'accès à la terre est différé pour les jeunes jusqu'à la disparition de la génération précédente, d'autre part les exploitations sont morcelées à chaque génération. Ne pouvant planter, les jeunes partent à la ville, ou subsistent au village en cueillant le vin de palme, ou grâce à de menus travaux d'artisanat.

Si l'émergence d'une classe de grands planteurs semble peu probable sur la base des formes d'exploitation spécifiques de la société *Boti-Bulu*, on pourrait penser qu'il existe néanmoins une possibilité d'apparition d'une telle classe par le biais du salariaf

Or, le salariat agricole n'existe pas de façon institutionnalisée, comme en Côte d'Ivoire par exemple. On demandera au convoyeur de troupeaux retournant à pieds dans le nord de travailler quelques jours moyennant salaire. L'émigré en ville demandera à un ami ou un frère de récolter sa plantation, mais devra payer très cher ce service (au moins 500 F CFA/jour) ou donner une partie de la récolte. Le niveau des prix du cacao (120 F CFA le kg de cacao de qualité supérieure en 74) rend non rentable l'emploi de salariés là où il serait possible. Dans la Lékié, où la densité de population est très élevée, les surfaces disponibles sont rarement de taille à permettre l'emploi de salariés.

Il apparaît déjà à ce stade de l'analyse que l'insertion dans les rapports internationaux de production par l'extension de la culture cacaoyère, l'émigration en ville et la monétarisation de l'économie se satisfait fort bien de la non émergence de rapports capitalistes de production au sein du milieu rural.

C'est ce que nous allons voir à présent de façon plus détaillée.

# V. SURPRODUIT, ACCUMULATION, ET ARTICULATION AU M.P.C.

Le milieu rural du Centre-Sud n'est compréhensible qu'en référence au marché mondial capitaliste, comme la guasi-totalité des milieux ruraux africains.

Mais cela n'implique ni l'émergence des rapports capitalistes de production, ni l'existence d'une accumulation productive au sein de ce milieu rural.

L'essentiel est que les paysans fournissent leur tribut, et consomment ce que fournit le marché mondial.

Peu importe dans quels rapports de production il remplit ces fonctions.

# 1. La forme de production en milieu rural.

Nous avons déjà vu que les rapports salariés sont quasi inexistants dans la région cacaoyère.

L'introduction du cacao a fait éclater la *nda-bot* en unités de production indépendantes les unes des autres. Le milieu rural se présente aujourd'hui comme une juxtaposition de cellules indépendantes, contenant chacune le procès de production, dont l'unité n'est réalisée qu'au niveau de la commercialisation des produits.

Les planteurs fournissent leurs moyens de production (terre, arbres, outils) et leur force de travail, pour produire selon des normes et à des prix fixés en dehors d'eux, par le marché mondial et l'Etat.

Cette forme de production rappelle celle des « ouvriers à domicile », qui a précédé la manufacture en Europe.

Réciproquement, les paysans dépendent des produits tels que tôles, sel, pétrole, vêtements, etc... dont le système de prix leur échappe. Cette situation est consciemment ressentie par les paysans, qui en font la justification d'une activité basée non pas sur la recherche d'une production maxima, mais sur l'économie de la force de travail, et de l'utilisation du cacao comme plante d'épargne plus que comme réelle production.

L'impact du marché mondial joue différemment suivant la densité de population, et peut conduire à un début de phénomène latifundiaire là où la terre est rare. C'est le cas dans la Lékié: de plus en plus nombreux sont les paysans dont la terre ne suffit plus à assurer la subsistance compte tenu du mode d'utilisation du sol. Ils sont donc dépendants d'autres paysans, qui leur louent ou leur prêtent des terrains. Dans le même temps, la terre, ici devenue objet d'appropriation privée, fait l'objet d'une accumulation entre les mains de hauts fonctionnaires ou de commerçants. Ainsi se constituent de grosses exploitations en zone de pénurie foncière, pouvant compter dans un avenir proche sur la main-d'œuvre des petits paysans environnants dont la terre ne suffit pas à assurer la subsistance (1).

Il ne s'agit là que d'un avenir prévisible et pour l'instant cette accumulation de terres demeure improductive.

Le fait important est que la non-émergence de rapports capitalistes de production n'empêchent nullement le milieu rural de remplir les fonctions que lui assigne le développement du mode de production capitaliste dominant.

# 2. Les fonctions du milieu rural.

Ces fonctions sont au nombre de trois : production de cacao, fourniture de maind'œuvre et fourniture de produits vivriers.

La production de cacao est la plus immédiatement perceptible des fonctions du milieu rural. Elle a aussi été la plus déterminante dans l'évolution des structures sociales, ainsi que nous l'avons vu.

La fourniture de main-d'œuvre est aussi ancienne que la colonisation. Les biographies recueillies montrent que rares sont les vieux n'ayant jamais quitté le village. On partait pour le travail forcé, mais aussi dans le but de l'éviter. Les plantations du Cameroun-Britannique et de la Guinée Espagnole fournissait du travail à une « juste » rémunération. Certains vieux passaient ainsi 10 ans, ou plus, loin du village.

Aujourd'hui, selon A. Franqueville, un tiers des ruraux sont en permanence absents du village, dans la Lékié. Les départs s'effectuent vers 18 ans, avec retour au village vers 45-50 ans. Ces chiffres, nous les avons vérifiée dans maints villages de la zone cacaoyère. Ils signifient simplement que la plupart des ruraux passent le plus beau de leur vie active hors du village, où ils reviendront prendre leur « retraite ».

Dans la Lékié, cette émigration se comprend aisément, par l'impossibilité d'accéder à la terre du vivant du « père » et par la proximité de Yaoundé.

Mais dans les zones de faible densité de population, ces causes ne jouent plus. Le jeune plante du cacao avant de partir mais reviendra bien après que sa plantation sera entrée en production. Or, les taux de départs sont quasiment les mêmes que dans la Lékié. Si causes objectives il y a, je n'ai pas pu les déterminer. Les causes politiques peuvent être nombreuses. On part « chercher la dot »; on fuit l'autorité des vieux; on fuit l'impossibilité d'avoir des rapports sexuels à l'intérieur du village, toutes les femmes étant des « mères », des « épouses », des « sœurs » ou des « filles ». Toutes ces incitations à partir sont réelles mais ne me semblent pas rendre compte réellement du phénomène.

L'attrait d'un emploi salarié en ville est également important mais le marché de l'emploi étant saturé, le jeune émigrant a toutes les chances de connaître un chômage prolongé...

Si les causes des départs ne sont pas clairement élucidées, la fonction qu'ils remplissent est bien nette, et le milieu rural se présente comme réservoir de main-d'œuvre pour les villes.

Enfin, le milieu rural fournit l'approvisionnement vivrier des émigrants et participe ainsi à la reproduction de la force de travail salariée.

<sup>1.</sup> Pour le détail de cette évolution, cf. J. WEBER, 1974.

A la limite, on va vers une situation dans laquelle la production principale est celle de main-d'œuvre, le cacao étant à la fois assurance-invalidité et assurance-retraite, et les plus de 50 ans nourrissant les plus jeunes partis en ville, ceux-ci renvoyant une part de leur revenu au village soit sous forme monétaire soit sous forme de case etc...

#### 3. Les utilisations du revenu.

Dans la cellule de production actuelle, au mieux composée des ménages de frères utérins, les choses se passent comme suit :

A l'homme reviennent les fruits de la plantation de cacao et des arbres utiles. Il doit loger sa famille, l'habiller, pourvoir à la scolarité des enfants et payer l'impôt.

A la femme appartiennent les produits vivriers et le cacao de qualité inférieure que lui donne le mari pour prix de sa contribution à la récolte et au transport de celle-ci. Elle doit nourrir et soigner sa famille et recevoir les visiteurs. En théorie, ce qui demeure une fois satisfaites ces exigences lui appartient. En fait, elle pourvoit souvent à la scolarisation des enfants, à leur habillement, et aux frais médicaux.

La scolarisation est importante dans la zone, le niveau moyen des paysans étant en gros le Cours Moyen 2ª année. Les planteurs qui en ont les moyens poussent leurs enfants dans le secondaire, et dans le Supérieur. Mais ce faisant, ils écartent ceux-ci du milieu rural, pour les faire accéder à la classe bureaucratique. Le fonctionnaire, ou de façon générale, l'émigré-scolarisé, possède une plantation, et construit une belle case au village. Il assoit ainsi son prestige, et assure sa vieillesse.

Les revenus des paysans trouvent leur utilisation au niveau de la consommation et au niveau politique, mais pas à celui de la production.

- Au niveau de la consommation : case, et biens durables (mobylette, transistor).
- Au niveau politique, dans l'accès aux femmes, ou dans les diverses circulations cérémonielles à l'occasion des deuils, des mariages, etc... L'importance du niveau politique étant reflétée par le volume des mouvements de fonds (cf. III). Les cases et les biens durables ont eux-mêmes une fonction politique, par le gain de prestige qu'elles impliquent.

## 4. L'articulation au mode de production capitaliste

L'insertion des sociétés Béti-Bulu dans les rapports internationaux de production a entraîné la désagrégation des anciennes structures économiques : disparition de l'ancienne nda-bot en tant qu'unité de production; indépendance économique des familles restreintes et des « cadets » par rapport aux « aînés ».

Mais cette destruction au niveau économique n'a pas empêché le maintien et le renforcement de la dominance du niveau politique dans ces sociétés.

Le surproduit, entendu comme surtravail matérialisé, s'il est difficilement quantifiable, peut néanmoins être saisi théoriquement par ses divers aboutissements. Le surtravail fourni par les paysans se réalise:

- profits des commerçants, de l'Etat, du marché mondial, et des employeurs en ce qui concerne les émigrés en ville.
  - circulation des femmes et circulations cérémonielles, (niveau politique).
  - consommations à fonction de prestige : cases, biens durables (niveau politique),
  - scolarité.

Il n'existe pas ici de transformation spécifique du surtravail qui permettrait d'emblée de caractériser la forme d'accumulation. Il n'existe pas d'accumulation spécifique comme en connaissent d'autres sociétés dans lesquelles le surproduit est transformé en bœufs, ou en propriété foncière, ou encore en capital commercial.

C'est ici le *niveau* (économique, politique, idéologique) dans lequel aboutit le surproduit sous ses différentes formes, qui permet de caractériser l'accumulation.

La forme d'accumulation — essentiellement au niveau politique — traduit la façon dont les sociétés *Beti-Bulu* ont su «digérer» leur insertion dans les rapports internationaux de production.

Dans le même temps, les rapports de production au sein du milieu rural et la forme d'accumulation à laquelle ils aboutissent montrent bien que cette insertion dans les rapports internationaux de production se satisfait de la non-émergence de rapports capitalistes de production, et de l'inexistence d'une accumulation productive.

Les rapports capitalistes de production : il me semble que se sont en fait les paysans dans leur ensemble qui se trouvent placés dans la situation de travailleurs à domicile, et produisent une plus-value.

L'inexistence d'une accumulation productive : celle-ci s'opère hors du milieu rural, et grâce au surtravail fourni par les paysans, et réalisé à travers les divers procès de commercialisation (cacao, vivrier, produits manufacturés) ainsi que par les émigres en ville.

Yaoundé, septembre 1974.

#### **ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES**

AFANA O., 1966. - L'économie de l'Ouest africain, Maspéro, Paris.

ALEXANDRE P. et BINET J., 1963. — Bulu-Béti-Fang, le groupe dit « Pahouin » P.U.P., Paris, 152 p.

BALANDIER G., 1963. - Sociologie Actuelle de l'Afrique Noire. P.U.F. Paris.

BERTAUT M., 1935. - Le droit coutumier des Bulu, Domat-Monchrétien, Paris, 308 p.

BINET J., 1956. — Les budgets familiaux des planteurs de cacao. L'Homme d'O.M., n° 93, 154 p.

CNRS, 1973. — Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun. (Colloque international, Paris).

DUPRE G., 1969. — Anthropologie des Nzabi t.l.; Orstom Brazzaville, multigr.

DUPRE G. et REY P. Ph., 1969. — Réflexions sur la pertinence d'une théorie de l'histoire des échanges. Cah. Int. de Sociol., vol. XLVI, Juil.-Déc.

GODELIER M., 1969. — La notion de M.P.A. et les schémas marxistes d'évolution des sociétés. in « Sur le M.P.A. », CERM, Paris.

KOCH Dr H., 1968. — Magie et chasse dans la forêt camerounaise, Paris, Berger Levrault.

LABURTHE-TOLRA, 1969. — Le SO des Béti selon M. Hubert Onana, Ann. de la Fac. de Lettres, vol. 1, nº 1, Yaoundé.

MARTICOU H., 1962. — Les structures agricoles du Centre-Sud Cameroun. Secr. d'Etat au dev. rural, Yaoundé.

MARX K. - Contribution à la critique de l'économie politique, Ed. Soc., Paris, 1957.

MEILLASOUX C., 1964. — Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire, Mouton, Paris.

NGOA H., 1968. -- Le mariage chez les Ewondo. Thèse 3º cycle, Paris-Sorbonne.

REY P. Ph., 1971. — Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme. Maspéro, Paris. SELLNOW I., 1967. — Critères des périodes historiques. Rech. Int., nº 57-58.

TESSMANN G., 1913. — Die Pangwe, Volkerskundische Monographie eines westafrikanisches Negerstammes Berlin, Hansa Verlag für mod. Litt. 2 vol., 275 et 402 p., photos, planches.

THE M.P. DE, 1970. — Des sociétés secrètes aux associations modernes. (La femme dans la dynamique de la société Béti, 1870-1966). Paris, thèse Ephe, VIº section, 2 vol., 470 p., multigr.

TSALLA T., 1958. - Mœurs et coutumes des Ewondo, Rev. d'Et. Cam., nº 56.

WEBER J., 1973. — La région cacaoyère du Centre-Sud Cameroun (essai d'analyse d'une forme locale de production dominée). IDEP, Dakar, coll. sur l'émergence du Capitalisme agraire en Afrique, 12 p. In Capitalisme Agraire en Afrique, Anthropos, 1975.

# Le Nord-Est de Madagascar

R. Cabanes

C'est la zone vanillière de l'île qui s'étend sur trois sous-préfectures (Antalaha-Andapa-Sambava) : 15.800 km², 268.000 habitants, soit 17 habitants au km².

La population se concentre le long de vallées perpendiculaires à la côte, sur une mince frange côtière et dans les plaines de l'intérieur dont la plus importante est la cuvette d'Andapa. Tout autour de ces lieux de forte densité, ce sont des massifs forestiers difficiles d'accès mais aptes à la culture de la vanille. Ils ne sont pas cultivés en totalité à cause de l'étroitesse du marché de la vanille dont Madagascar est le principal fournisseur mondial (85 % du marché). Les clients sont en premier les USA (2/3 de la consommation mondiale) ensuite l'Europe occidentale (1/3 du marché).

A l'heure actuelle (1960), la région produit 6.400 tonnes de café (830 millions CFA), 600 tonnes de vanille (1 milliard 200 millions CFA) et 30.400 tonnes de paddy, soit 200 kg par habitant et par an, ce qui est nettement insuffisant pour l'autosubsistance.

La superficie moyenne cultivée par habitant est de 34 ares subdivisés ainsi : 6,5 ares de rizières, 17,4 ares de cultures arbustives (café et vanille), 10,1 ares de cultures séches (riz de montagne, manioc) (1).

Le surplus a toujours existé, même dans les économies les plus « primitives », insérées ou non dans des rapports avec l'extérieur; il n'est pas apparu avec la forme monétaire. Et il continue à exister actuellement, à l'heure où dans le Tiers-Monde la croissance démographique dépasse la croissance de la production agricole par tête, et où la famine côtoie la richesse

Le surplus n'est pas ce qui dépasse les besoins d'une production matérielle simple. Le surplus est toujours social, même lorsqu'on l'appelle économique ou à caractère productif; il est toujours le résultat d'un mode de production déterminé, et dans tous les cas à l'heure actuelle d'une articulation avec un autre (ou plusieurs) mode de production. Cette articulation définit des groupes, catégories, classes... porteuses du surproduit et de son accumulation. Il faut donc identifier, nommer les modes de production et leur articulation pour pouvoir comprendre pourquoi c'est tel type de surproduit (argent,

<sup>1.</sup> Chiffres extraits de « l'Economie Malgache - Evolution 1950 - 1960 ». Commissariat général au Plan. Tananarive 1962.

travail, biens) qui est utilisé, et telle forme d'accumulation (le niveau où elle se concrétise et son intensité) qui se réalise, et non telle autre. On tentera de saisir l'évolution de l'économie et de la société du Nord-Est à travers les étapes historiques qui définissent des changements d'articulation :

- 1. Etat merina et mode de production « de la grande famille ». 1830-1895.
- 2. Colonisation et mode de production « de la grande famille ». 1895-1918.
- Rapports de la communauté domestique et de la colonisation malgache avec la colonisation européenne 1918-1946.
- Communauté domestique, capital usurier et rente foncière, capital marchand, 1947-1972.

Les premiers documents historiques concernant la région remontent à 1823, date de la première prise de contact de la royauté merina des hauts-plateaux avec la région côtière. Dès le milieu du XVII° siècle la région est insérée dans le commerce de traite pratiqué par les navires anglais, hollandais, français, portugais, ou par les pirates. Ce que l'on peut savoir de cette première insertion d'un échange venant de l'extérieur, c'est qu'elle a exacerbé les luttes entre les chefs locaux pour se prendre mutuellement les produits de traite (riz, bœufs, esclaves), favorisant à certains moments un élargissement de la structure sociale du type confédération de clans, entraînant à d'autres moments des querelles intestines au sein des clans et leur éclatement géographique. C'est finalement cette dernière tendance qui prévalait au moment de l'implantation merina qui a cristallisé cet éclatement pour des raisons bien compréhensibles de contrôle politique, tout en réduisant, on verra comment, le pouvoir des chefs de fractions de clans. Ce sont ces fractions de clans qui ont peuplé la région à la fin du XVIII° (la date la plus ancienne qui est retenue est 1772) et au début du XIX°.

# I. ÉTAT MERINA ET « MODE DE PRODUCTION DE LA GRANDE FAMILLE ». 1830-1895

• 1. Vers 1860 donc, la région se présente ainsi : au sommet les représentants de la royauté merina : l'état merina, en son centre, fonctionne sur un style mode de production asiatique ; à sa périphérie, sur la côte, il a pour objectif essentiel de créer les conditions qui lui permettent de contrôler la traite. Les produits de traite sont essentiellement le riz et les bœufs, ensuite le caoutchouc, la cire, la gomme copal, produits de cueillette. Pour assurer le contrôle du commerce, il installe tout le long de la côte des postes fortifiés, rova, entourés de rizières pour la nourriture des garnisons, mais légèrement en retrait de la côte pour être hors de portée des canons des navires. Les lieux où accostent habituellement les bateaux et où la population locale est implantée, sont également sous contrôle merina : le rova et sa garnison ne sont pas loin, un fonctiongaire merina avec une petite force armée réside auprès du chef local. Si un chef local réussit par ruse à traiter directement avec le navire, il saura ce qu'il lui en coûte après le départ de ce dernier.

Les rova sont plus nombreux que les lieux de traite, parce qu'ils permettent de draîner vers les ports tous les produits nécessaires. L'obtention des produits se fait de deux manières : ventes volontaires par les chefs aux officiers merina qui prennent un bénéfice qu'on pourrait appeler droits de douane, razzias organisées par les garnisons des rova dans les villages des chefs où est concentré le surplus, sous des prétextes quelconques d'insubordination, afin d'obtenir, quand besoin est, les produits nécessaires à l'échange. C'est donc le contrôle de la traite qui est l'objectif essentiel : l'impôt, signe de la subordination est minime, les corvées (construction et entretien des rova, entretien des rizières proches des rova, portage) sont peu nombreuses et de surcroît essentiellement accomplies par les esclaves des Merina. (La traite des esclaves a été supprimée en 1817 mais l'esclavage interne à la société merina subsiste).

La conséquence première des razzias est l'affaiblissement des chefs : seuls ne sont pas razziés ceux qui se sentent obligés de porter volontairement leurs produits au rova. Mais le contrôle merina devient moins efficace à partir de l'installation dans les années 1870-1880 de traitants mauriciens, français ou indiens sur place. Leur

Installation a été rendue possible par le bials de l'allégeance personnelle au pouvoir merina (pour les Mauriciens et les Indiens) par le fait qu'un premier protectorat français a permis (1885) l'installation officielle de Français qui sont ensuite restés sur place. Tous ces traitants ont essayé au maximum de commercer directement avec les chefs locaux qui y avaient intérêt eux aussi; et ils y réussissaient dans une certaine mesure puisque un certain nombre de « commerçants » autochtones ont fait le lien entre les chefs locaux et les traitants. Ces commerçants n'étaient pas des délégués des chefs locaux, mais bien des délégués des traitants (manaram'bazaha : ils avaient suivi ces derniers) qui avaient quitté leur lieu d'insertion dans la société locale pour s'installer aux croisements des vallées, sur les itinéraires naturels du commerce.

Ainsi, l'échange avec l'extérieur n'était pas seulement imposé par le pouvoir merina mais voulu par les chefs. En fait le gouvernement merina avait surtout besoin de bœufs qui étaient exportés régulièrement sur Maurice, alors que les chefs locaux vendalent le riz et les produits de cuelllette pour avoir les bœufs nécessaires au fonctionnement et à la reproduction de leur propre société. Aussi les razzias de bœufs chez eux ne pouvaient être très importantes puisqu'ils avaient des troupeaux restreints en comparaison des troupeaux des chefs de la région de Vohémar, immédiatement au nord, qui fournissait à la fois les bœufs pour l'exportation et pour les chefs de la région du sud immédiatement voisine. C'est donc cette région-là qui était prioritairement l'objet de razzias pour obtenir des bœufs. Des razzias dans la région sud avaient pour objectif le riz qui était revendu par les merina ou les traitants sur le marché intérieur (Tamatave et Diègo-Suarez).

Il serait indispensable de nommer précisément le mode de production de l'Etat merina : on ne peut le faire encore. Pour la région, le surplus extorqué par la razzia ou l' « achat » sert à l'approvisionnement du marché intérieur (riz) ou du marché régional (bœufs pour Maurice), dans le but d'entretenir l'Etat et l'oligarchie, dépendants du marché international pour leur approvisionnement (armes en particulier).

• 2. Reste à savoir comment le surplus est produit par la société locale. Il faut signaler que vers la fin du XIXº siècle, des migrations, d'abord temporaires, ensuite définitives se faisaient à partir du sud de la région étudiée. Il s'agissait pour les migrants de fournir par la cueillette, l'argent nécessaire à leurs chefs pour acheter des bœufs. La région de Maroantsetra en effet, déjà peu propice à l'élevage en raison du climat était encore plus contrôlée par l'Etat merina, en raison de sa proximité de Tamatave, mais aussì parce que la conquête y ayant été plus difficile, il devait démontrer plus fréquemment sa force ; au point que les migrations étaient nécessaires ; au point aussi que les migrants, toujours des dépendants, en arrivaient à s'installer définitivement dans la région d'Antalaha fuyant à la fois et l'oppression merina et les exigences de leurs chefs. Ils s'installent dans une région où la structure sociale est plus lâche qu'une structure lignagère et s'y adaptent facilement. Les migrations de la deuxième moitié du XIXe siècle, qui se faisaient pourtant par groupes de plus grande importance que les migrations du XIXe, n'ont pas constitué le réseau d'échange des femmes établi et contrôlé par les chefs, qui permet de parler d'un système lignager. On peut parler d'un mode de production de la grande famille.

Le fonctionnement interne du mode de production de la grande famille est assez simple : défrichement et propriété collective d'une terre inalienable ; possession individuelle et responsabliité individuelle d'une fraction de la propriété collective dans le cadre de travaux collectifs réalisant l'essentiel de chaque opération de culture ; consommation collective et concentration du surplus dans les mains du chef de grande famille (sojabe) assurant la gestion du troupeau collectif pourtant distribué de manière formelle aux responsables de segments de lignage restreints qui n'en deviennent les propriétaires définitifs mais très provisoires qu'au moment de la constitution de la dot de leurs dépendants.

Par contre les chefs de segments de la grande famille se retrouvent possesseurs de bœufs qu'ils ont reçu à l'occasion du mariage de leurs filles, bœufs qui ne sont dépensés qu'exceptionnellement lors des cérémonies collectives de la grande famille (deuil en particulier), les bœufs consommés en priorité étant ceux « économisés » par le lignage par le biais des prestations en nature des dépendants aux chefs de grande famille. Ce n'est donc pas prioritairement par le moyen de la richesse en produits de

culture que la segmentation est rendue possible mais par le moyen d'une nombreuse descendance qui permet de s'enrichir en mariant de nombreuses filles mais aussi de s'appauvrir en mariant de nombreux garçons. Cependant passé le moment des alliances dont on peut penser que les dots fournies aux garçons et reçues par l'intermédiaire des filles s'équivalent, c'est quand même la famille la plus riche en descendants qui peut prétendre à l'indépendance car la force de travail collective qu'elle peut mettre en œuvre est suffisante à son entretien de départ et son développement.

Le principe de la constitution des groupes de grande famille est fondamentalement patrilinéaire. En pratique, le principe est souvent démenti du fait de l'arrivée de migrants : les groupes les moins nombreux (ils peuvent être de 4 à 5 personnes) plutôt que de se constituer de manière indépendante s'agglutinent par l'alliance aux grandes familles déjà capables d'être indépendantes ; le groupe patrilinéaire comprend donc des gendres et leurs enfants resteront dans cette grande famille. En règle générale, étant donné les circonstances de départ (groupes de dépendants en majorité et de taille très variable sans jamais être très importante) c'est le principe de filiation patrilinéaire qui a été réactivé en priorité, mais le principe matrilinéaire a joué aussi, en fonction d'un impératif fondamental qui est celui de la taille minima nécessaire à un groupe pour survivre dans les circonstances économiques de l'époque. Ainsi, les groupes étant constitués sur ces bases (ou aussi sur la base de la fraternité de sang) dès la première génération, il sera encore plus difficile aux chefs de famille de se référer à l'idéologie patrilinéaire pour organiser et contrôler l'échange des femmes.

Par ailleurs, en cas de conflit, mais pas nécessairement, la segmentation individuelle est possible, mais marginale, car tout individu peut quitter la grande famille à dominante patrilinéaire pour aller dans le groupe de la mère de son père ou dans celui du père de sa mère, s'ils sont différents du sien, où il s'intégrera sans problème ni de la part de son lignage de départ, ni de la part de son lignage d'arrivée. Mais évidemment l'individu ne pourra prétendre à l'indépendance puisqu'il est isolé : il lui faut repartir à zéro. C'est pour cela que ce type de segmentation reste marginal malgré l'abondance des terres, car un individu seul ne peut entreprendre le défrichement, puis la culture du riz de montagne ou de marais; il peut, provisoirement, cueillir seul le caoutchouc; mais à ce moment ce n'est qu'un détachement provisoire de la grande famille qui le réintégrera par la suite.

Enfin la possibilité qu'a un individu de réaliser un deuxième ou un troisième mariage par ses propres moyens (en payant lui-même sa dot) et en se servant des moyens matériels et financiers acquis lors du premier mariage, ne peut lui donner qu'une indépendance relative puisque de toute façon il ne peut vivre seul avec son ménage à moins d'avoir une très nombreuse descendance.

Ce mode de production n'avait pas eu le temps de se renforcer, c'est-à-dire de devenir un mode de production lignager, au sens où les échanges de femmes entre lignages et la constitution des groupes n'étaient pas régulés et contrôlés par l'assemblée même informelle des chefs de lignage. On a vu déjà que la constitution des groupes (en principe patrilinéaire) n'était pas effectivement assez homogène pour que l'échange des femmes puisse s'effectuer selon des principes déterminés. Par ailleurs les divers chefs de grande famille n'avaient pas eu l'occasion de se concerter pour un quelconque projet politique, qui leur aurait permis en retour d'affirmer leur autorité à l'intérieur du lignage, par exemple en organisant systématiquement l'échange des femmes, comme cela se passait dans les sociétés lignagères de la région Tsimihety. Aussi la conquête de l'autonomie par les dépendants était possible, en théorie, mais ne se réalisait pas, sauf de manière marginale, car les conditions techniques de la production exigeaient des unités de taille minimale, (20 foyers à peu près et à ce moment-là c'était une segmentation) et de ce fait constituaient la base minimale de l'organisation sociale. Il y avait donc, d'une part, contrôlé par les sojabe (1) échange compétition entre lignages portant essentiellement sur l'affirmation de l'idéologie familiale (cérémonies) dont les bœufs sont le principal instrument de réalisation; échange de femmes contrôlé par les chefs de segments et avec accord du sojabe qui n'a jamais eu un caractère de compétition (aucune inflation des dots).

<sup>1.</sup> Chefs des grandes familles.

L'articulation de ce mode de production avec l'Etat merina se fait sur la base des besoins propres au premier : il ne livre riz et produits de cueillette que dans la mesure de ses besoins en bœufs. Bien sûr, la razzia existe, mais elle n'a pas entraîné, comme dans la région voisine du sud, des migrations. L'articulation conserve intacte le mode de production de la grande famille.

# II. COLONISATION ET « MODE DE PRODUCTION DE LA GRANDE FAMILLE ». 1895-1918

La colonisation n'y change rien, tout au moins jusqu'en 1920.

• 1. Pourtant, le rapport des forces et le contrôle politique sont beaucoup plus présents. L'impôt, nettement plus élevé au départ, quadruple dans les six premières années de la colonisation; les corvées sont fixées à 50 jours puis à 30 jours par an; le code de l'Indigénat permet sous des prétextes futiles, de condamner administrativement les contrevenants à 15 jours de prison. Impôt, corvées, indigénat, n'ont qu'un objectif : obtenir de la main-d'œuvre pour l'administration comme pour les colons. Trop inégal, ce rapport de forces ne sera pas contesté par la société locale mais évacué par des individus : vagabondage, marronage et rapine. Le problème prioritaire pour l'administration est alors de recenser et fixer la population dans les villages proches des routes; les fortes variations des données démographiques sont significatives des flux et reflux de la population.

Dans le cadre de ce rapport de forces s'inscrit une désorganisation de l'économie agricole jusqu'alors pratiquée.

C'est en premier lieu, le rapt par les colons des terres alluvionnaires le long des principaux fleuves. La région n'était en fait peuplée qu'à ces endroits-là où se cultivait un riz de marais, planté comme le riz de montagne actuel, au début de la saison des pluies et récolté au début de la saison sèche. Le riz fournissait alors, plus que les produits de cueillette comme le caoutchouc et la gomme copal, les revenus monétaires qui étaient transformés en bœufs. Les paysans se trouvent donc refoulés dans les zones de collines ou dans les vallées étroites. Ils auraient pu aussi bien produire du riz de montagne (de collines) pour l'exporter comme auparavant sur Tamatave ou Diégo-Suarez, mais les rendements sont moindres; en second lieu la colonisation se refuse à toute commercialisation du riz malgré les remarques répétées de l'administration qui, surtout en fin de période, voit avec anxiété les paysans abandonner le riz et ne s'intéresser qu'aux produits d'exportation : produits de cueillette ou produits de culture (vanille). En fait l'administration elle-même interdisait la culture du riz de montagne, parce qu'elle détruisait la forêt d'abord, mais surtout parce qu'elle favorisait le « vagabondage » : les individus vivant plusieurs mois en forêt ont beaucoup de facilités pour se soustraire à l'impôt et aux corvées. Elle était cependant obligée de tolérer cette culture car chaque pénurie de riz entraînait aussitôt une raréfaction du travail salarié, tous les travailleurs, immigrés du sud y compris, préférant cultiver pour eux-mêmes du riz de montagne plutôt que d'acheter du riz d'importation à des prix « exorbitants » chez les colons, ce que d'ailleurs leur maigre salaire ne leur permettait pas.

S'ajoutant au rapt des terres de berge, l'interruption de la commercialisation du riz (1) oblige les paysans à trouver d'autres sources de revenu, le riz ne servant plus

<sup>1.</sup> Il y a d'une part, le refus des colons d'installer une décortiquerie sur place (au début de la période, le paddy pourrit dans les ports) d'autre part le système commercial usuraire mis en place par la colonisation. Commentant une requête des colons, l'administration écrit : « ce que les Indigènes refusent, c'est de vendre du riz aux colons qui leur vendent à crédit pendant le courant de l'année des marchandises à des prix très majorés, puis se font payer en riz à la récolte en faisant la valeur du riz à des taux très modiques avec menace de saisir, d'adresser plainte au gouvernement. Il en résulte que le riz centralisé par les colons atteint des prix exorbitants dont l'indigène ne bénéficie pas ». (1901).

qu'à l'autosubsistance. Ce sera l'époque de la vente du caoutchouc et des divers produits de cueillette, mais aussi d'une certaine ponction sur les troupeaux de bœufs contrôlés par les sojabe.

Néanmoins, tous ces déséquilibres n'ont pas entravé le fonctionnement du mode de production de la grande famille.

Le riz devient une production d'autosubsistance ; l'absence de réserves rend néanmoins la production sensible à tous les aléas climatiques : alors qu'aux tous débuts de la colonisation une série de catastrophes naturelles (cyclones ou sècheresses) ne mettait pas en cause l'approvisionnement de la région, il suffit maintenant d'un cyclone ou d'une sècheresse pour qu'il y ait pénurie. Mais la pénurie, au lieu d'entraîner un rush vers le salariat, entraîne au contraîre un développement intensif du riz de montagne.

Des sources de revenus plus importantes apparaissent, conséquence de la conjoncture mondiale : le caoutchouc est exporté en Europe jusqu'en 1912, les bœufs en Afrique du Sud et à Maurice jusqu'à la première guerre mondiale.

Aussi l'impôt par tête n'entraîne pas une désorganisation du système de production de la grande famille, puisque le riz, source du surplus avant la colonisation est remplacé par les produits de cueil·lette et les bœufs. Le caoutchouc, cueil·li individuel·lement ou par groupes restreints est vendu à des traitants de brousse et son argent est remis en prestation aux aînés. Les bœufs, contrôlés par les chefs de grande famille, sont commercialisés par eux-mêmes, ou leurs représentants.

L'impôt reste payé collectivement par les chefs de grande famille; ceux qui le fuient — et qui fuient l'administration — en vivant en forêt, restent cependant rattachés à leurs chefs qui les couvrent dans toute la mesure du possible. Ainsi, ne voit-on, durant cette première période, aucun signe de destructuration de la société locale; l'argent est enterré ou déterré selon les besoins; le surplus toujours contrôlé par les chefs de famille subsiste; même le troupeau de bœufs n'est pas sérieusement entamé : il reste stationnaire selon les statistiques administratives.

La société locale semble donc prête à accepter la nouvelle culture de la vanille en introduisant ses revenus dans la structure sociale qui lui est propre pour l'entretenir et la reproduire. Déjà, dans cette période, le produit des premières cultures de vanille est utilisé ainsi, de même d'ailleurs que les rares salaires gagnés par les jeunes. On ne voit pas quelles raisons interdiraient dans l'avenir une telle utilisation des revenus produits par la culture généralisée de la vanille. Au contraire durant les toutes premières années de l'exploitation intensive de la vanille, le troupeau de bœufs augmente de 10.000 têtes. Comme l'on sait par ailleurs qu'il n'y a pas eu inflation des dots à cette époque-là, on peut en conclure que c'est bien toujours les chefs de grande famille qui contrôlent le surplus, et non les chefs de segments de grande famille qui ne font qu'échanger les dots.

Ce n'est donc pas le mode cultural individuel de la production du surplus (cueillette du caoutchouc, culture de la vanille) qui détermine le mode d'accumulation du surplus et son utilisation; ce n'est pas non plus l'arrivée massive de biens d'importation qui a tout à coup suscité un nouvel individualisme susceptible de détruire le mode de production de la grande famille. Ce qui a amené un peu plus tard la destruction de ce mode de production, c'est la fuite des bœufs provoquée par l'arrivée massive d'immigrants et la générafisation de la culture de la vanille.

• 2. Cette résistance de la société locale explique l'échec de la production coloniale par salariat. Le rapt des terres de berge, l'interruption de la commercialisation du riz, les prestations, l'impôt, n'ont pas constitué, additionnés, un facteur de décomposition de la société locale, en conséquence cette dernière n'a pas livré la main-d'œuvre suffisante à la production coloniale en salariat.

Les seuls salariés permanents sont les immigrés antaisaka partis de leur région d'origine pour des raisons de simple subsistance, en même temps que dans le but d'assurer la reproduction de leur propre structure sociale (prestations aux chefs de clans et de tombeaux. Ce n'est que pour éviter les prestations de l'administration que les autochtones s'engagent chez les colons : le travail chez le colon est moins surveillé,

plus proche du lieu de résidence du travailleur, plus souple dans son calendrier. Encore, des colons signent-ils des engagements fictifs, moyennant cadeau de la part des paysans, comptant par ailleurs sur l'administration pour leur fournir la main-d'œuvre. Néanmoins, les autochtones préfèrent, et pratiquent, le rachat des prestations — ce qui les libère de tous côtés.

Les mécanismes de recrutement de la main-d'œuvre mis en place par la colonisation s'avèrent donc inefficaces : l'obligation de fournir de l'argent à l'administration n'atteint la société ni dans la constitution de son surplus ni dans son autosubsistance, l'obligation de fournir du travail ne peut être sérieusement aggravée sans entraîner le « vagabondage » généralisé et des troubles certains ; de plus elle est rachetable car il faut bien ménager les hiérarchies locales. La mesure préconisée par l'administration locale (un mois de travail obligatoire chez les colons, un mois de travail obligatoire pour l'administration) n'est pas retenue pour les raisons politiques précédentes. Longtemps l'administration regrettera de n'avoir pas cantonné les indigènes dans les réserves, non pas tellement pour favoriser l'extension territoriale des colons (les terres ont toujours été suffisantes eu égard aux implantations des colons) que pour les réduire à une autosubsistance précaire qui les aurait inévitablement conduit au salariat.

Cette période de résistance de la société locale, en limitant l'extension de la production coloniale, par le biais du manque de main-d'œuvre a permis la transition à la période de l'entre-deux guerres. Sans main-d'œuvre, les colons n'éprouvent pas le besoin de s'approprier d'immenses surfaces de terre; ils se contentent des terres les plus productives et les plus commodes d'accès. Et lorsque la conjoncture mondiale fera de la vanille un produit hautement rentable, les colons ne pourront empêcher l'immigration massive, dans la région, de paysans venus de diverses régions de l'île et principalement des hauts plateaux qui à leur tour immatriculeront des terres.

En résumé, le mode de production colonial (1), en se substituant à l'Etat merina, exige un surplus en travail au lieu de l'exiger en nature. Des mécanismes efficaces assurant la fourniture régulière du travail n'ont pu être trouvés; il faut se demander s'ils étaient véritablement cherchés. En fait, le capital métropolitain ne s'est pas intéressé à la colonie, malgré tous les travaux d'infrastructure que l'administration coloniale a réalisé durant les dix premières années de la colonisation pour l'attirer. De ce fait, l'administration coloniale, se contentant de ce qui se présentait, la colonisation réunionnaise essentiellement et particulièrement sur la côte est, lui a fourni la main-d'œuvre. Mais en réalité, on va le voir pour la période de l'entre-deux-guerres, la colonisation n'a pas joué le jeu de la constitution d'une classe salariée, et s'est reposée sur l'administration pour ses besoins en force de travail. Et cette dernière est restée réticente car des exigences trop fortes auprès de la société locale lui attiraient des ennuis politiques. Cette première période coloniale voit donc le mode de production de la grande famille se perpétuer, mais les conditions requises pour sa destruction sont mises en place, non pas du fait des colons qui produisent et ont besoin de maind'œuvre, mais par le fait du marché mondial qui, assurant des débouchés très rémunérateurs pour la vanille, a entraîné la destruction du mode de production de la grande famille par la suppression des bœufs. Cependant que la nouvelle structure sociale locale se révèlera être un obstacle au développement de la production coloniale.

# III. RAPPORTS DE LA COMMUNAUTÉ DOMESTIQUE ET DE LA COLONISA-TION MALGACHE AVEC LA COLONISATION EUROPÉNNE : 1918-1946

Dans les années 20, la demande extérieure des produits locaux d'exportation s'accroît. Les prix, soumis toujours à de fortes variations, augmentent globalement presque autant que le prix des marchandises importées. Il faut donc produire dans les colonies, et toujours avec les moyens existants, car le capital ne s'intéresse toujours pas à la production.

<sup>1.</sup> Appellation provisoire et non contrôlée,

 1. C'est aussitôt dans la région d'Antalaha une lutte foncière entre la colonisation européenne, les Malgaches autochtones, et les Malgaches fraichement immigrés. Cette lutte foncière, passées les trois ou quatre premières années où les éleveurs envoyaient leurs bœufs sur les plantations de vanille, se traduit par la constitution d'un prix de la terre (mais seulement de la terre produisant la vanille) et, en conséquence, par l'immatriculation. Les bœufs n'ont pas totalement disparu, mais ils disparaissent en tant qu'éléments-clés de la reproduction du mode de production de la grande famille. Pour éviter le départ des bœufs, il eût fallu soit clôturer la vanille, ce qui supposait un contrôle étroit par les chefs de grande famille de leurs dépendants pour réaliser un travail d'une telle importance, et de plus obtenir que les nouveaux migrants fassent de même ; soit clôturer les parcs à bœufs, ce qui évitait le problème des migrants, mais supposait une organisation sociale tout aussi forte et de plus s'avérait techniquement difficile car dans les régions forestières luxuriantes de la côte est les pâturages sont maigres et nécessitent de très larges espaces. On a donc assisté soit à la liquidation pure et simple du troupeau, soit au départ de segments grande famille chargés de gérer tout le troupeau de cette dernière dans les régions plus accueillantes de Vohémar ou de Mandritsara; ce qui finalement est revenu au même, à la fois parce que l'organisation sociale de la région de départ était trop faible et parce que l'articulation avec les éleveurs de la région d'arrivée n'était pas préparée. Les bœufs partis, les chefs des grandes familles ne peuvent plus fournir la justification pratique et idéologique de leur position : gérer le troupeau pour manifester l'ampleur et la cohésion de leur grande famille.

La production de la vanille s'est donc déroulée dès le départ dans le cadre familial restreint, même si les cérémonies familiales ne perdent rien de leur ampleur, au contraire; mais leur organisation interne a changé : ce n'est plus une grande famille qui manifeste devant les autres familles, et en les invitant, sa cohésion, mais un segment de grande famille voire actuellement un individu qui manifeste socialement sa réussite économique. C'est donc aux chefs de segment qu'est transférée la fonction d'organisation des cérémonies familiales, mais les bœufs seront achetés, et le plus souvent avec la participation des « dépendants », à l'aide de l'argent obtenu par chacun sur ses propres plantations de vanille. De la même manière, la dot, payée en argent et non plus en bœufs, donne la possibilité de s'affranchir du chef de segment; en outre son paiement se fractionne au point que l'on dit couramment qu'il n'y a jamais de dots payées en totalité puisqu'il y a séparation avant. C'est dire que la tutelle du chef de segment n'est plus effective et que seule son approbation est demandée. Le surplus se dégage donc au niveau de la famille restreinte.

Par ailleurs, la vanille n'exige pas, comme le riz de montagne, une organisation collective du travail : la plantation fait l'objet de soins minutieux et répétés (entretiens, fécondation, récolte) qui s'étalent assez bien dans le temps; alors que la culture du riz de montagne exige de grosses quantités de travail à des moments précis (défrichement et récolte, quelquefois sarclage). Devenant la culture dominante, la vanille rend donc caduque la fonction d'organisation du travail collectif exercée par le chef de la grande famille.

Pourtant la culture du riz de montagne a continué à se pratiquer même pendant les périodes de hauts cours de la vanille, mais seulement pour assurer la subsistance et plus pour la vente. C'est d'ailleurs dans la mesure où les groupes de parents sont actuellement assez étendus (de 10 à 15 ménages) qu'ils peuvent prétendre à la culture du riz de montagne (dont les techniques sont inchangées) car la force de travail qu'ils mettent en œuvre n'est pas négligeable dans le cadre de la réciprocité. Et les revenus de la vanille peuvent servir à entretenir la culture du riz de montagne et l'organisation de coopération qu'elle exige.

Ce mode de production de la famille restreinte ou de la communauté domestique est également pratiqué par les nouveaux immigrés qui obtiennent gratuitement la terre par les moyens de l'alliance, de la fraternité de sang ou de la parenté à plaisanterie, et qui s'insèrent dans les circuits d'échange de travail pour produire le riz de montagne.

• 2. Existe également un système de production malgache qui ressemble par certains côtés à la petite colonisation européenne. Il s'agit de notables autochtones, déjà insérés

avant la guerre à la base des circuits commerciaux européens, de fonctionnaires subalternes, autochtones ou immigrés, et qui profitent de leur fonction pour faire travailler la main-d'œuvre à leur profit, ou d'immigrés des hauts plateaux arrivés avec un certain pécule, lettrés, et qui les premiers ont donné le signal du mouvement d'immatriculation. Ces derniers, obtenant une insertion villageoise normale sur simple demande ou par fraternité de sang, raptent les terres des paysans après les avoir endettés en leur prêtant de l'argent.

Cette petite colonisation malgache produit le riz en s'insérant dans les circuits traditionnels d'échange de travail en coopération. Pour la vanille, outre le travail de la famille restreinte, il est fait appel au travail forcé que lui cèdent bien volontiers et moyennant cadeaux, les fonctionnaires subalternes, et au travail « à l'entreprise » : un groupe de salariés accomplit une tâche définie et il est rémunéré à la tâche et non à la journée.

Le surplus part en ville dans l'immobilier, pour les immigrés; même chose, plus les cérémonies familiales, pour les autochtones; dans tous les cas une partie de ce surplus constitue le réseau usurier.

• 3. Cette simple existence de la petite colonisation malgache pose un problème. La colonisation, essentiellement réunionnaise, qui avait pris les meilloures terres dès le début, était en fait de faible envergure : (elle occupait 4.000 ha en 1925) et sans capitaux. Aurait-elle eu des capitaux que le problème de la main-d'œuvre aurait continué à se poser car le seul taux élevé des salaires ne suffit pas à détruire le mode de production de la famille restreinte ; il faut en outre pouvoir payer des salaires élevés, ce qui n'est pas absolument facile s'agissant d'un produit soumis plus qu'un autre aux aléas du marché mondial. Ce n'est donc pas un hasard si c'est une petite colonisation qui s'est finalement implantée, et si les deux sociétés anonymes qui avaient immatriculé 800 et 900 ha de terres les ont laissées pratiquement à l'abandon.

La solution au problème de la main-d'œuvre se trouvait dans une dichotomie du système de production : les indigènes parqués en réserves et n'étant autorisés qu'à faire des cultures rizières, les Européens faisant les cultures commerciales sur les périmètres réservés. Ainsi les Malgaches étaient obligés de rechercher des salaires pour obtenir un surplus ou payer l'impôt. La solution n'a pas été retenue parce que, au niveau de l'île entière, la colonisation était insuffisante. Au niveau local en plus il était impossible de délimiter des périmètres où serait cultivée la vanille car on peut la cultiver partout.

En tenant compte de ces limites, il n'y avait donc que deux solutions possibles : l'immatriculation de terres déjà occupées par les Malgaches sur une surface assez large en forcant les villages inclus dans l'immatriculation à fournir la main-d'œuvre pour les cultures commerciales et en leur laissant cultiver des cultures rizières dans le périmètre même; c'est la solution latifundiaire tentée par un colon à Andapa en 1924 avec l'aide de l'administration et qui eût entraîné une révolte sans la réduction des prétentions du colon de 3.000 à 400 ha - soit l'approvisionnement régulier en main-d'œuvre de la colonisation par divers moyens. Disons tout de suite que le prolétariat ne s'est jamais constitué, même de manière restreinte, à cette époque. Néanmoins, trois catégories principales de salariés peuvent être définies. En premier lieu, les Antaisaka venus du sud-est. Leur émigration, déjà entamée à la fin du XIXº siècle est encore accrue par la colonisation qui exige l'impôt. Ils vont principalement dans le nord où se développent les cultures commerciales européennes, parfois volontairement, parfois recrutés sur place par les délégués des colons du nord. A Antalaha, ce sont les plus gros colons qui feront les frais de recrutement dans le sud-est, et c'est d'abord chez eux que les Antaisaka travaillent avec des contrats de deux ans. Leurs arrivées dans la région sont régulières de même que leurs départs. Ils sont environ 3.000 en permanence; le chiffre baisse un peu lors des baisses des salaires et augmente lors des hausses. Ils rentrent chez eux avec essentiellement des bœufs qui sont utilisés dans les cérémonies lignagères ou dynastiques. Et lorsqu'ils s'installent dans la région, ce n'est pas comme salariés mais comme producteurs indépendants.

Outre les Antaisaka, les « vagabonds » (termes de l'administration coloniale) constituent une importante catégorie de salariés ; l'administration les évalue à 5.000 en 1928.

En fait de vagabonds, il s'agit d'individus, qui pour une raison ou une autre ne sont pas en règle avec l'administration, et qui cherchent provisoirement un refuge dans les concessions européennes où l'administration ne met pas les pieds : nouveaux immigrés partis de chez eux sans acquitter l'impôt et qui entendent bien faire de même dans la région où ils émigrent tant qu'ils n'ont pas trouvé village et concession où s'installer; jeunes nouvellement inscrits aux rôles des impôts et qui entendent retarder au maximum la date fatidique où ils devront se plier aux exigences administratives; paysans pauvres qui n'ayant pu acquitter l'impôt se réfugient de temps à autre sur les concessions européennes; réfractaires des travaux de prestations qui par leur séjour sur les concessions essaient de se faire oublier en amassant l'argent nécessaire à leur rachat; jeunes ou moins jeunes qui voient dans le travail salarié une étape nécessaire pour s'émanciper de la tutelle des chefs de famille et qui par la même occasion évacuent leurs obligations administratives. Toutes ces situations n'aboutissent pas à la constitution d'une catégorie de « vagabonds définitifs », séparés de leurs moyens de production, qu'une législation appropriée aurait pu conduire alors dans le droit chemin du salariat perpétuel. Ces « vagabonds » se réintégreront dans la structure sociale locale à un moment ou à un autre ; ils ne représentent qu'une différence de degré et non de nature par rapport à tous ceux pour qui le salariat constitue un appoint monétaire occasionnel déterminé par les besoins de la structure sociale dans son articulation avec la colonisation : besoin de bœufs pour les cérémonies familiales, besoin d'argent pour payer l'impôt ou quelque bien d'importation précis. Cette main-d'œuvre occasionnelle est bien sûr moins stable que la « vagabonde », et de toute façon la main-d'œuvre produite « naturellement » par l'articulation de la colonisation avec les sociétés locales a toujours été insuffisante, que ce soit la main-d'œuvre Antaisaka, la main-d'œuvre « vagabonde » ou celle des paysans pauvres. Il a fallu « aider la nature », ajouter à l'impôt et à la tentation des biens d'importation, le travail forcé : les 10 jours annuels officiellement dus à l'administration passent (non officiellement) à 30 et sont utilisés par les colons. Même cette mesure ne satisfera pas les besoins de la colonisation : il faut dire que l'administration se heurtait à de grosses difficultés devant la résistance passive de la population : fultes en forêt, « apathie » des chefs locaux... et qu'elle ne disposait pas d'une force militaire suffisante pour organiser systématiquement le travail forcé. De plus, une résistance active s'est développée à certains moments et en certains lieux, qui lui a fait craindre des affrontements violents.

 4. Comment qualifier cette situation bâtarde où la colonisation n'est pas capable de produire seule et a un besoin essentiel de l'aide de l'administration? Quand on compare les courbes de salaires à celles des prix du riz, on s'aperçoit qu'elles sont rigoureusement identiques, et que même aux moments où les prix de la vanille connaissaient une hausse fantastique, les salaires sont restés les mêmes, comme si les colons jugeaient inefficace l'incitation des salaires élevés et préféraient se reposer, malgré la non-satisfaction de leurs besoins, sur l'administration. En fait, les salaires correspondent à 2 kg de riz, ce qui, en tenant compte de la ration personnelle du travailleur, permet de nourrir une famille de quatre personnes, en supposant qu'ils ne mangent que du riz et qu'ils n'ont pas de besoins autres qu'alimentaires; en fait c'est tout juste trois personnes qu'un salaire peut faire vivre chichement. Il n'y a pratiquement pas de famille de trois personnes dans la région, sauf parmi les Antaisaka qui viennent d'ailleurs dans une forte proportion sans femme ni enfants. Le salaire est étudié pour eux principalement. Il est significatif que lorsque, (après 20 ans d'implantation dans la région et suite à une baisse conjoncturelle des salaires), ils ont commencé soit à s'installer comme paysans indépendants dans la région, soit à retourner chez eux de manière plus massive, la colonisation ait jugé utile de les retenir en leur donnant des rizières à cultiver sur ses propres terres. Pourtant les pénuries de riz étajent régulières, son prix augmentait dans d'impressionnantes proportions et les salariés, Antaisaka y compris, quittaient les plantations pour aller cultiver pendant six mois le riz de montagne, revenant ensuite sur les concessions européennes. On peut se demander pourquoi la colonisation préférait organiser la spéculation sur le riz plutôt que de la restreindre puisqu'elle provoqualt le départ temporaire de ses salariés? Il faut alors considérer que la colonisation se trouvait en articulation avec la société locale (le mode de production de la famille restreinte) à un niveau qui était secondairement celui de la production (dans lequel

elle utilisait les mécanismes mis en place par l'administration), et essentiellement celui du commerce et de l'usure.

Tous les colons sont commerçants et usuriers, en ville comme en brousse et à des niveaux différents. L'objectif essentiel est l'endettement des paysans ; l'administration y contribue par l'impôt, les colons en quintuplant (1) le prix des biens d'importation, en organisant la pénurie des produits locaux (riz en particulier) qui crée le phénomène de soudure : en mauvaise année culturale la production d'autosubsistance est insuffisante et les prix sont multipliés par 2,5 ou 10. Tout besoin d'argent est satisfait par les colons, eux-mêmes organisés en réseau le long d'une chaîne qui va de la ville à la brousse la plus reculée et dans lequel les Chinois vont prendre une place prépondérante ; la petite colonisation malgache pratique également ce même système. Le prêt d'argent est remboursé en vanille à la récolte suivante, vanille comptée à la moitié de son prix. C'est autant et plus par l'usure que par la production, que la colonisation obtient la vanille : l'essentiel est d'exporter, non de produire. Mais pour pouvoir faire de l'usure, il faut prêter l'argent sur place aux paysans et être inséré soit dans la production, soit dans le commerce. A l'heure actuelle, les Chinois contrôlent le réseau usurier étranger parce qu'ils sont les seuls installés en brousse et en position de « rendre service » sur-le-champ aux paysans.

Ainsi la colonisation, européenne comme malgache, détourne le surplus potentiel du mode de production de la famille restreinte, par le moyen de l'usure, en même temps qu'elle exploite les salariés provisoires que lui fournit l'administration. Des deux exploitations, la première est prédominante : on le verra à postériori, à l'issue de la révolte de 1947. On peut trouver des arguments dans la période même de l'entre-deuxguerres : par le moyen de l'impôt et de l'usure il était possible d'accroître le nombre des vagabonds et de rendre leur état de plus en plus permanent : le risque était de voir cette population fuir dans d'autres régions; le seul moyen de la retenir était d'augmenter les salaires et d'améliorer les conditions de travail ; mais comment empêcher ces salariés, une fois renfloués, de repartir s'installer en producteurs indépendants. C'est donc l'articulation avec le mode de production de la famille restreinte qui est essentiel et son exploitation par le biais de l'usure. Exploitation qui s'accommode mal de la constitution d'une classe autochtone aisée, capable elle aussi de pratiquer l'usure, mais que l'on ne peut empêcher d'exister dans la mesure où, au même titre que la petite production malgache, elle a droit à la terre, et dans la mesure où, ayant établi des liens avec l'administration subalterne, elle obtient la main-d'œuvre. Ce problème, épineux pour l'administration française n'aurait pu être résolu qu'en remplaçant systématiquement les « indigènes » par les Français. Tout ce système va se trouver considérablement modifié après la révolte de 1947.

• 5. Suite à l'effort de guerre des colonies et au discours de Brazzaville, on assiste en avril 1946, à l'abolition du travail forcé et à la suppression du code de l'indigénat. Cette victoire est imputée par la population à son parti (2) et interprétée comme l'indépendance réelle, l'indépendance politique n'étant plus qu'une affaire d'élections qui allait se régler dans l'année à venir et dont les termes n'étaient pas encore bien pensés. Ce fut donc, au lendemain de cette victoire, une sorte de gigantesque grève générale du travail : travail de corvée pour l'administration, travail salarié pour les colons, « travail » de l'école, des postes médicaux, des missions, grèves enfin de la vente des produits locaux et de l'achat des produits importés. Dans les mois qui suivent, c'est une augmentation de 300 % des salaires payés par l'administration et les colons, pendant que missionnaires et instituteurs ne peuvent que se lamenter. Cette grève bien sûr n'a pas été le gigantesque farniente et le retour à l'état sauvage que décrivait l'administration de l'époque, elle a entraîné au contraîre l'intensification de la production (vivrière et commerciale) dans le cadre de la famille restreinte, en partie pour pouvoir faire face aux innombrables collectes du parti et à la création d'une coopérative

<sup>1.</sup> selon un rapport administratif.

<sup>2.</sup> le M.D.R.M.: Mouvement Démographique de la Rénovation Malgache.

d'achat de produits importés et de ventes de produits locaux. Cette coopérative avait commencé à fonctionner sur place avec l'aide de l'administration, obligée de lâcher du lest, et de quelques commerçants qui jugeaient opportun de suivre le mouvement; elle devait avoir un lien direct avec les importateurs et exportateurs métropolitains par l'intermédiaire des responsables du parti en France. La colonisation a réagi par la violence : provocation, révolte et répression longue et très dure mais à la suite de laquelle une libéralisation progressive a été amorcée, en même temps que les premières tentatives de constitution d'une nouvelle classe dirigeante autochtone qui suivra les directives politiques de la colonisation.

En même temps que la baisse du travail salarié, c'est également le développement de la production paysanne pratiquée déjà par les autochtones et les premiers immigrants, mais en plus par les anciens salariés des concessions et par les nouveaux migrants de la région du centre-nord, qui sont venus en quelque sorte prendre la place laissée par les colons. Ces derniers se replient peu à peu en ville, ne pratiquant plus que le commerce et l'usure. Quant à la petite colonisation malgache, elle sera rabotée par le manque de main-d'œuvre et régressera au stade de la petite production marchande; une bonne partie des immigrés retournera au pays d'origine à la fois parce qu'ils sont limités dans leur production, parce que les Chinois prennent de plus en plus le contrôle du réseau usurier, et parce que certains, compromis en 1947, font l'objet d'une répression particulière de la part de l'administration. Néanmoins, tous ceux qui restent sur place s'insèrent facilement dans les circuits de commercialisation.

# IV. L'ÉPOQUE ACTUELLE 1947 - 1972 : COMMUNAUTÉ DOMESTIQUE, CAPITAL USURIER ET RENTE FONCIÈRE, CAPITAL MARCHAND

• 1. Au sommet de la pyramide, les banques qui financent les campagnes d'achat des exportateurs. Le financement annuel pour la seule campagne de vanille verte peut varier de 30 à 800 millions FMG (16 000 000 FF) au taux de 8,40 % l'an (en 1971).

Les exportateurs sont d'une part des particuliers français : les trois plus importants exportent 34 % de la production. Viennent ensuite les exportateurs chinois : les sept plus importants prennent 38 % du marché. La coopérative d'Etat, qui fonctionne sur le même modèle qu'un exportateur, occupe 9 % de l'exportation. Le reste, soit 19 % se divise en quatorze exportateurs, chinois, français ou malgaches.

Ces exportateurs ont leurs propres réseaux d'acheteurs de vanille : soit ils prêtent l'argent à des taux redoublés à des préparateurs acheteurs (1) qui sont des commerçants installés dans de gros villages de brousse; soit ils prêtent l'argent à des préparateurs-façonniers qu'ils payent ensuite à façon, c'est-à-dire au kilo de vanille préparée. Ces derniers, préparateurs-acheteurs et préparateurs-façonniers achètent la vanille verte soit directement aux paysans soit par l'intermédiaire de commissionnaires payés au kilo de vanille collectée. Les préparateurs-façonniers constituent une profession reconnue : leurs frais et leur marge bénéficiaire entrent dans le différenciel officiel des prix. Les commissionnaires eux ne sont pas reconnus; et leur revenu, de même que la plus-value des préparateurs-acheteurs (somme d'argent s'ajoutant aux frais de préparation et à la marge bénéficiaire normale) qui est fournie par l'achat de vanille sous contrat : les préparateurs-acheteurs qui sont des commerçants, ainsi que les préparateursfaçonniers qui disposent d'un petit capital personnel, profitent du besoin d'argent des paysans (pour l'achat du riz en période de soudure, pour l'achat de médicaments et les frais d'hospitalisation, pour le paiement de l'impôt, etc.) pour leur prêter cet argent contre la promesse de leur vendre la vanille au moment de la récolte à moitié prix,

<sup>1.</sup> La vanille verte se prépare par ébouillantage à 60 degrés pendant 3 minutes ; elle est ensuite séchée au soleil et à l'air frais à l'ombre pendant 2 mois. Matériel nécessaire : locaux et étagères, claies d'étalage et couvertures ; la vanille ne doit pas être mouillée, il faut la rentrer à l'intérieur à la moindre pluie. Le paysan qui n'a pas un besoin immédiat d'argent peut la préparer lui-même.

aoit des taux d'intérêt de 100 % portant sur 2 à 10 mois maximum. On estime à 60-70 % le pourcentage de la vanille achetée sous contrat chaque année. Ceci nous indique déjà qu'une bonne partie des paysans, que nous avions appelé plus haut « paysans indépendants » vit dans un endettement perpétuel.

En considérant les prix différentiels officiels, sur le prix d'un kilo de vanille exporté (en 1971) :

- 31,3 % revient au paysan
- 10,2 % revient au préparateur
- 20,4 % revient aux exportateurs
- 38,1 % revient à l'Etat : 12,6 % de droits de douane

25,5 % pour la Caisse de Stabilisation

Mais si l'on tient compte du fait que 60 % de la vanille au moins est achetée sous contrat à moitié prix, on obtient:

- 21,4 % pour le paysan
- 20,1 % pour les préparateurs
- 20,4 % pour les exportateurs
- 38,1 % pour l'Etat

Cette distributoin des revenus ne tient pas compte évidemment des inégalités économiques du monde paysan. Cependant une frange de paysans riches se retrouve dans la catégorie des préparateurs, le plus souvent comme façonniers, mais aussi comme acheteurs. Certains possèdent un capital de 2 ou 3 millions qu'ils emploient chaque année à l'achat de vanille sous contrat.

Au total donc 78,6 % du prix de la vanille est absorbé par le circuit de commercialisation. Sur les 40,5 % qui reviennent aux préparateurs et aux exportateurs, il y a 18,3 % de frais réels et 22,2 % de bénéfices nets (en tenant compte de la plus-value procurée par l'achat sous-contrat). La part de l'Etat, constituée essentiellement par l'alimentation de la Caisse de stabilisation, ensuite par les droits de douane, est la plus importante. Car c'est finalement l'Etat qui en organisant le marché depuis 1966 a garanti les bénéfices des exportateurs, a favorisé la concentration de l'exportation et permis la réussite spectaculaire de quelques exportateurs, tout en prélevant pour luimême la plus grande part.

• 2. Si l'on considère les revenus monétaires de la seule production agricole on s'aperçoit que l'écart des revenus est grand : de 6 200 FMG par personne et par an à 163 500 FMG; encore faut-il compter dans les bas revenus une certaine proportion due au travail salarié temporaire. D'autre part, ce sont les gens faisant partie d'une descendance réduite et qui ont eux-mêmes peu de descendants qui sont les plus riches.

Plus les enfants sont nombreux et plus la terre est fractionnée, chacun travaillant pour soi. Deuxième condition secondaire de la réussite économique : l'évitement systématique de l'emploi de travail salarié; les ménages qui réussissent sont ceux où mari et femme ne rechignent pas à la tâche et travaillent régulièrement jour après jour toute la journée; c'est le couple qui compte : il est difficile, voire impossible, de faire observer cette discipline aux enfants.

Pour les ménages qui ont constitué un patrimoine foncier appréciable et qui se trouvent pourvus de nombreux enfants, c'est la division automatique de l'héritage, ou plus rarement, la conservation du patrimoine si la plupart des enfants arrivent à réussir les études secondaires au niveau du B.E.P.C.; mais ce n'est en aucun cas une nouvelle extension foncière de cette génération parce que:

a) Si cette génération voulait cultiver dans le village il lui faudrati acheter des terres. Le marché de la terre existe mais il est peu fourni : seuls vendent ceux qui y sont obligés par l'endettement. Et encore le paysan endetté préfère vendre sa vanille sous contrat sur plusieurs années à l'avance et son créancier préfère obtenir de la vanille à moitié prix sans rien faire, plutôt que de prendre la terre et de s'occuper directement de la production.

b) Si elle voulait défricher une terre loin du village cela supposerait un projet commun des frères, ce qui ne se réalise que très rarement, vu les difficultés de la vie dans une zone vierge (pas d'école, pas de commerçant, pas de médicament, 4 ans d'attente pour la production des nouvelles plantations de vanille); ou bien un départ individuel qui est encore plus difficile. En tout état de cause, la solution la plus facile est la division des biens.

D'autres facteurs autres que le départ à la ville des « intellectuels » expliquent qu'on n'assiste pas à une concentration foncière importante sur les terres vanillières (ou caféières). D'une part l'absence de salariés; si dans les villages les paysans pauvres ou les jeunes qui cherchent temporairement des salaires sont assez nombreux, les prolétaires sont une infime proportion et font figure de marginaux. D'autre part, il y a, pour l'instant, une impossibilité technique à mécaniser les travaux de la vanille ou du café; ce qui explique que les riches et les commerçants préfèrent acheter la vanille sous contrat plutôt que d'accaparer la terre. Il est clair enfin que vu la fluctuation importante des cours de la vanille, il est beaucoup plus avantageux pour le paysan riche d'acheter la vanille toujours à moitié prix que de distribuer des salaires qui ne pourraient pas éventuellement être réduits de moitié.

Toutes ces raisons expliquent que les jeunes, fils de paysans pauvres perpétuellement endettés partent à la ville (où ils chôment) ne trouvant pas de travail à la campagne, si ce n'est à la récolte du riz (pour pouvoir le prendre en ville) ou au moment de la préparation de la vanille (pendant deux mois).

• 3. C'est donc moins sur la base de la production vanillière (ou caféière) que s'effectue la différentiation économique et sociale, que par le biais des positions occupées dans le circuit de commercialisation. Le circuit est évidemment dans de très fortes proportions aux mains des Chinois qui, du collecteur de base à l'exportateur occupent tous les échelons intermédiaires, et qui, depuis l'indépendance ont l'accès direct aux banques sans passer par les exportateurs français comme avant l'indépendance. Ce circuit qui commercialise 43 % de la vanille n'est accessible aux Malgaches que dans la mesure où leurs femmes se marient avec des Chinois, et donnent naissance à une catégorie de métis solidaires du milieu chinois plus que du milieu malgache.

Reste aux paysans riches à s'insérer dans le circuit des exportateurs français (38 % du marché), des exportateurs malgaches (2 % du marché) ou de la coopérative d'Etat (17 %). Comme le circuit des exportateurs français est en grande partie occupé là aussi par la catégorie des métis (français-malgache) qui résident en ville sans exploiter beaucoup, c'est donc sur 25 % du marché que se greffent les paysans riches vivant en milieu rural et qui sont sur place pour prêter aux paysans pauvres.

Pour s'inscrire dans le circuit commercial de la vanille quand on n'est ni métis chinois ni métis français ou quand on n'est pas un agent électoral actif du parti gouvernemental (pour le circuit coopératif) le meilleur moyen est de produire un surplus de riz. Pas du riz de montagne car les rendements sont bas et les superficies limitées par l'administration (pour éviter la dégradation de la forêt) mais du riz de bas-fonds partout où c'est possible. Et c'est en fait dans la cuvette d'Andapa, où une telle culture est possible et où on assiste depuls une quinzaine d'années, au remplacement des vanilleraies et des caféraies par des rizières, que la différenciation sociale est la plus accusée.

Tout surplus de riz peut être vendu en période de soudure au double de son prix de la période de récolte. L'acheteur, paysan pauvre, qui ne peut payer en liquide, remboursera avec sa récolte de vanille qui lui est payée à la moitié de son prix. Il achète le riz deux fois plus cher et vend sa vanille moitié moins cher. Avec cet argent, le paysan riche monte un commerce de produits de première nécessité (sucre, sel, médicaments de grande consommation) qui lui permettront, comme le riz, d'acquérir la vanille à moitié prix. Avec un tel réseau de clients, le paysan riche se trouve naturellement intégré dans le circuit des 25 %; et s'il se trouve intégré au circuit coopératif (17 %) il devient aussi naturellement un agent du parti gouvernemental. L'inverse est

également vrai ; celui qui est d'abord inséré pour raisons politiques dans le circuit coopératif en profitera pour établir des rizières et asseoir sa position économique personnelle. La coopérative a joué un très grand rôle dans cette émergence d'une classe de paysans riches.

Le début d'accumulation réalisé par la production de riz, se trouve multiplié au niveau de la commercialisation de la vanille, et réinvesti dans l'achat ou l'aménagement de rizières, qui permettra à nouveau l'accroissement des quantités commercialisées de vanille, et ainsi de suite.

Au niveau de la collecte et de la préparation de la vanifle, les rapports de production sont ceux de patron à salarié. Mais les salariés sont temporaires (3 mois par an) et pour l'essentiel des jeunes, fils de paysans pauvres en perpétuel déplacement de la campagne à la ville et de la ville à la campagne; ils «réussissent » lorsqu'ils se font intégrer comme ouvriers permanents chez un exportateur-conditionneur en ville; ils réussissent un peu moins lorsqu'ils sont pris comme ouvriers permanents par un gros préparateur de la campagne qui en dehors de la saison de vanille, les emploie à des tâches d'ouvriers agricoles; ils échouent lorsqu'ils retournent à la campagne obligés de vivoter dans un campement éloigné du village à farie du riz de montagne, à aménager un bout de rizière, à défricher la forêt pour planter la vanille qui ne produira qu'après quatre ans, avec le plus souvent de grosses difficultés pour trouver femme. Beaucoup d'autres restent en ville, où le marché du travail est insuffisant et font quelques séjours en prison.

Au niveau de la production de riz, les rapports de production dominants sont ceux du métavage. Ce n'est pas le salariat d'une part parce que les jeunes préfèrent le demi-salaire demi-chômage de la ville où ils forment un milieu et sont à l'affût d'occasions payantes; il faudra ici aussi une législation impitoyable sur le vagabondage pour les amener à devenir salariés agricoles. De même d'ailleurs pour les métayers qui de plus ne sont pas totalement séparés de leurs moyens de production (ils n'ont pas la rizière mais ils ont de la vanille et du café) et qui seraient prêts à accepter des taux de métayage et de fermage plus défavorables que le travail salarié. D'autre part, parce que les propriétaires, comme pour la vanille qu'ils préfèrent acheter moitié prix plutôt que de la produire, se mettent à l'abri des fluctuations de la récolte en exigeant, année bonne, année mauvaise, un taux fixe de récolte (location) ou la moitié de la récolte, ce qui leur aura de toute façon évité de payer du travail salarié inutile en cas de mauvaise saison. Dernière raison, la plus déterminante, à la non-pénétration de rapports de productoin capitalistes dans la production de riz : les propriétaires produisent le riz afin d'amener les métayers à leur vendre la vanille sous contrat ; c'est dans la commercialisation de la vanille que se trouve leur principal avantage. En réduisant leurs métayers au salariat, et bien que cette éventualité soit techniquement et financièrement la meilleure pour eux au simple plan de la production du riz (malgré les risques inhérents à toute production agricole qui dans cette région sont très importants). ils s'exposeraient au départ d'une bonne fraction des métayers, parce que ces derniers ne pourraient survivre avec la seule production de vanille ou de café, étant donné que nombre d'entre eux ne pourraient être employés comme salariés agricoles. Par ailleurs les salariés agricoles sont gens inintéressants parce que nourris (donc pas de problème de soudure de riz) et employés à temps plein (donc ne produisent pas de vanille).

Une évolution voisine du latifundium serait peut-être possible : emploi par les propriétaires d'un grand nombre de salariés agricoles temporaires (nombre équivalent à celui des métayers actuellement) qui cultiveraient par ailleurs leurs propres parcelles. Mais ces salariés temporaires pourraient-ils vivre et se reproduire avec leur vanille et leur demi-salaire, en remplacement du métayage et de leur vanille (le métayage est financièrement plus intéressant que le demi-salaire et laisse plus de temps pour la culture de la vanille)? D'autre part, il faut observer que le rapport des forces entre propriétaires et métayers dépend de la position des propriétaires au niveau de la commercialisation de la vanille.

Les paysans riches vivant et produisant en campagne et participant au système de commercialisation ne représentent que 25 % d'un marché sur lequel ils tentent de prendre une place de plus en plus importante. Les métayers leur sont nécessaires

pour raffermir leur propre position dans le circuit de commercialisation de la vanille, d'abord parce qu'ils leur vendent en priorité leur propre vanille, ensuite parce qu'ils leur permettent d'acheter de la vanille avec le riz produit; production à laquelle les métayers portent plus d'intérêt que d'éventuels salariés.

D'où l'idéologie, commune aux propriétaires et à une partie des métayers, que le propriétaire rend un immense service aux métayers en leur donnant une rizière à cultiver. Cette idéologie ne s'inscrit pas pourtant dans un rapport personnel entre le propriétaire et son métayer : le changement de métayer sur une même terre est fréquent, et ces derniers trouvent les propriétaires durs dans la mesure où ils n'hésitent jamais à chasser les métayers de leur terre s'ils en trouvent d'autres prêts à payer des taux de location plus élevés. Mais la classe des propriétaires rend toujours service à la classe des métayers dans la mesure où elle ne les réduit pas au salariat.

C'est un « service » de nature différente que rendent les propriétaires quand, au même titre que les commerçants chinois, ils prêtent du riz ou de l'argent aux paysans dans le besoin : dans la période libérale de juin à octobre 1972, la fonction d'usurier a été nettement condamnée par les assemblées populaires, mais pas celle de propriétaire ; seule leur brutalité était mise en cause.

 4. Cette période met en évidence des faits, déjà présents dans la période précédente, mais que la suppression du travail forcé met en valeur; la limitation de la communauté domestique au seul secteur de la production empêche toute accumulation du fait de l'usure. L'usure est pratiquée soit par la petite colonisation malgache qui avait pris son essor à la période précédente en combinant usure et travail forcé; mais il n'est possible de se reproduire à ce niveau qu'en s'insérant dans le secteur de la commercialisation, ce que la création de la coopérative facilitera après l'indépendance, pour toute la clientèle politique du pouvoir; par ailleurs l'insertion de cette petite bourgeoisie dans les circuits commerciaux peut venir de positions importantes occupées dans la production de riz en jouant du phénomène de la soudure; sur ces rizières se développe une rente foncière déterminée par les besoins de la conquête du secteur commercial. En même temps, la fonction dominante de l'ancienne colonisation européenne, à présent « repliée » seulement sur le secteur commercial, n'est plus l'usure mais l'exploitation commerciale ; les banques s'étant insérées à l'échelon le plus élevé des prêts, le capital financier se transforme en capital commercial aux mains des exportateurs, la fonction usuraire étant abandonnée aux échelons inférieurs. Ces transformations s'accompagnent d'une exploitation plus intensive des paysans produisant dans le cadre de la communauté domestique, en même temps qu'apparaît un agent économique nouveau : l'Etat.

Une étude récente (1) fait apparaître que lors des trois dernières années où le marché de la vanille n'était pas organisé (1962-63-64), la part du produit de la vente de la vanille revenant aux paysans était de 52 %, celle revenant aux autres secteurs étant de 48 %. Sur sept années, de 1965 à 1971, après l'organisation du marché, la part des paysans est réduite à 25,5 %; celle des autres secteurs passe à 74,5 %. Si l'on estime, comme nous l'avons calculé pour l'année 1971 (p. 19) que 25,5 % du prix de la vente revient à la Caisse de stabilisation, la caisse apparaît comme le plus grand bénéficiaire de l'opération. Elle a pris en moyenne de 67 à 72, 28 % sur le prix de vente de la vanille, et si l'on y ajoute la ristourne qu'elle obtient sur les droits de douane (3 % en moyenne) cela fait 31 %. A titre d'exemple, son excédent de recettes pour l'exercice 70-71 a été de 1 milliard 445 millions de FMG. Cet argent est en partie redistribué aux exportateurs sous la forme d'indemnités de stockage largement calculées (19,55 FMG par kg et par mois en 1971), ce qui pour l'exercice 71-72, a entraîné une dépense de 290 millions ; le budget de publicité pour la vanille naturelle devait atteindre 200 millions, les dépenses de fonctionnement, cotisations diverses et assurances 117 millions; restait donc un excédent prévu de recettes sur les dépenses

<sup>1.</sup> Roland DORDAIN: Monétisation et stagnation économique, le cas de la vanille, Tananarive 1973, 27 p. dactylo.

de 741 millions. Il est difficile de savoir où vont chaque année les bénéfices affectés au Fonds de Réserve de la Caisse; en tout cas, rien n'est redistribué aux planteurs, sauf en cas de destruction de récolte pour cause de surproduction, ce qui arrive à peu près une fois tous les dix ans.

La Caisse sert donc en priorité à éponger divers déficits de l'Etat; elle élimine aussi tous les risques des exportateurs. Ceci n'a rien d'étonnant car l'interprofession est largement contrôlée par l'Etat d'abord, les exportateurs ensuite, et l'organisation du marché, obtenue par l'Etat après une longue lutte contre les exportateurs, n'a pu être obtenue sans que ces derniers y trouvent aussi leur compte; et même dans les cas (exceptionnels) où leur profit n'est pas accru, ils y gagnent quand même car ils n'assument plus les risques du marché. Ils n'ont donc pas besoin de pratiquer systématiquement d'usure comme auparavant.

Autre forme de l'intervention de l'Etat : la coopérative. Censée représenter les producteurs, elle n'a pourtant jamais tenté de les défendre : les prix ont été stabilisés en baisse et elle n'a jamais attiré l'attention des planteurs sur ce fait. Elle a toujours agi main dans la main avec l'Etat, son objectif étant d'être reconnue comme exportatrice et d'être défendue par l'Etat comme tous les exportateurs. Elle agit aussi de concert avec les exportateurs, mais dans une harmonie plus ambiguë : la coopérative a permis à quelques exportateurs de faire rapidement fortune en leur donnant sa propre vanille à stocker; ceci parce que la gabegie et la corruption (politiques) qui existaient en son sein ne lui permettaient pas de dégager des ressources propres pour investir en bâtiments: mais ce faisant, elle modérait la propagande anti-coopérative des exportateurs, propagande qui est facile à prendre sur des paysans pour qui l'Etat est le principal oppresseur visible; enfin, elle compromettait les exportateurs en leur redemandant une partie des bénéfices qu'elle leur avait permis de réaliser, à des fins strictement politiques. Cette entente, à un niveau élevé, entre des parties qui pouvaient apparaître à première vue très différentes, ne pouvait qu'inciter les paysans à la perplexité et à l'inaction; enfin les exportateurs n'étaient pas fâchés d'apporter leur soutien au parti unique, surtout dans de telles conditions.

Cependant la coopérative a commencé à dévoiler son jeu lorsqu'elle a revendiqué le monopole d'achat de la vanille verte. Réclamation prématurée : n'ayant pas les moyens d'assurer seule la collecte, elle aurait dû employer les réseaux des exportateurs; ces derniers ont pu facilement faire valoir la qualité de leurs services en comparaison de ceux rendus par la coopérative, et ont fait échouer la revendication. Mais le problème se trouve à l'ordre du jour; il sera vraisemblablement reposé par le nouveau pouvoir qui a l'intention de contrôler le secteur commercial étranger.

Ainsi peut-on apercevoir finalement la fonction de la politique agricole de l'Etat; au moyen de la Caisse de stabilisation, ponctionner une proportion appréciable du revenu agricole pour ses propres besoins financiers, tout en assurant au capital marchand une part supplémentaire de profit; au moyen de la coopérative, créer une classe de paysans-commerçants destinés à prendre la relève aux échelons intermédiaires de l'import-export, cependant que lui-même, prenant par ce biais le contrôle de l'exportation, s'assurerait de substantiels profits.

Pendant la colonisation, l'Etat, ne pouvant assurer la production capitaliste, assure la production marchande qui se fait sous le contrôle total du capital étranger. Après la colonisation, l'Etat vise à prendre le contrôle de la production marchande et du capital marchand, tout en constituant une classe de paysans-commerçants usuriers qui sera dans sa dépendance.

# **QUESTIONS**

Il est courant de dire que le mode de production capitaliste domine les formations sociales pré-capitalistes. Il faudrait spécifier. Si le capital marchand n'est pas créateur de plus-value, comme le capital industriel, et s'il ne sert qu'à la réalisation d'une phase particulière de la reproduction capitaliste, en prélevant son profit sur la plus-value,

(Le capital, tome III, 4º section), ne doit-on pas reconnaître que ce capital marchand, bien que non créateur de plus-value, l'élargit cependant quasiment à volonté lorsqu'il s'articule aux économies des pays colonisés? C'est l'organisme professionnel regroupant les trois compagnies qui ont le monopole du transport maritime à Madagascar qui détermine des coûts de transport fort avantageux pour lui. De l'importateur au détaillant de brousse les marges commerciales sont libres et énormes; elles suivent régulièrement la hausse des cours des produits locaux. Parce que, sans doute, l'écoulement de la production du capital industriel se heurte à la résistance des sociétés dominées dont le but est avant tout d'assurer leur propre reproduction. Le capital marchand s'insère dans ce décalage et « en profite », sans s'élargir. Ce capital marchand reste en position d'attente jusqu'à l'heure actuelle où il commence à opérer sa reconversion en capital industriel produisant sur place, parce que le marché local s'est élargi. L'exportation des produits locaux est au début obtenue par les moyens politicomilitaires de l'impôt et du travail forcé, et par le moyen économique de l'usure ; le but recherché n'est pas de dégager un surplus mais d'endetter, puisque l'endettement est un moyen plus économique de déclencher la production que la violence militaire obligeant au travail forcé. Cependant l'endettement ne peut être excessif car il stopperait l'importation des biens produits par le capital industriel : c'est le rôle d'une classe autochtone de s'approprier la fonction du capital usurier et d'acheter les biens d'importation. Le capital marchand en se diffusant chez les autochtones assure sans problème sa reproduction, au-delà des aléas politiques. Et pour l'impérialisme, peu importe le procès de travail, par salariat ou pas, puisque le produit arrive. La question ne se posera vraiment que lorsque la demande en produits locaux s'accroîtra tellement que seul un procès de travail de type capitaliste (salariat) sera jugé apte à la satisfaire. Tant que ce mécanisme ne joue pas, la production marchande suffit, quelque forme qu'elle prenne, puisqu'elle permet à la fois, par sa classe exploitée, de fournir les produits nécessaires à l'impérialisme, et par sa classe exploiteuse de consommer les biens que ce dernier produit. L'Etat néo-colonial n'a plus qu'à contrôler ce mécanisme : contrôle politique de la classe usurière de la production marchande, contrôle économique du circuit d'exploitation ; il est facile avec l'indépendance de chasser les colonialistes (1).

Peut-on donc dire que les colonies n'ont connu le mode de production capitaliste que sous la forme d'un capital marchand, et qu'il n'est dès lors pas étonnant que le mode de production capitaliste ne soit pas implanté en général en Afrique?

Les formes de contrôle de la production marchande par l'Etat sont nombreuses : vulgarisation lâche ou intensive, encadrement paysannal du quasi-salariat (2), prise de participation dans les domaines agro-industriels, mais toutes visent à la constitution de classes exploiteuses qui, dans les différentes formes de production-commercialisation, sont les relais politiques de l'Etat. Car le secteur de la production agricole pour le marché mondial est plus important économiquement et politiquement (au moins à Madagascar) que le secteur de la production industrielle pour le marché intérieur. Il est de plus facile à contrôler parce qu'il requiert peu d'investissements et permet des bénéfices appréciables.

Mais chassés par la porte, ils rentrent par la fenêtre : le capital marchand colonial se transforme en capital industriel néo-colonial produisant sur place les biens manufacturés pour le marché intérieur, ou pour l'exportation.

<sup>2.</sup> Voir contribution de CHARMES.

# De l'ostentation à l'accumulation production et reproduction des rapports marchands dans les sociétés traditionnelles à partir de l'analyse du surplus

J. Charmes

Dans la mesure où les économies d'auto-subsistance ne sont plus que des souvenirs ou des points de référence imaginaires à l'usage des ethnologues, le problème de la reproduction des rapports sociaux dans les sociétés traditionnelles doit désormais être posé d'un double point de vue:

- celui de la reproduction des rapports sociaux traditionnels,
- celui de la pénétration, disons de la production, des rapports marchands.

Ce double point de vue peut s'analyser encore sous l'aspect des modalités par lesquelles chacun de ces deux types de rapports sociaux essaie d'imposer sa primauté.

## Ceci signifie qu'il convient d'étudier:

- --- d'une part, la marchandise et la monnaie comme élément de la reproduction des rapports sociaux traditionnels,
- d'autre part, les rapports sociaux traditionnels comme vecteurs de pénétration des rapports marchands, c'est-à-dire encore comme éléments de production de ces rapports.

Cette ambivalence généralisée des phénomènes est en effet l'aspect fondamental de l'analyse que nous voudrions présenter ici.

Il ne s'agira donc pas ici de mettre bout à bout les divers 'éléments de la structure

sociale traditionnelle pour montrer comment celle-ci se reproduit, ou plutôt se reproduisait, mais bien d'analyser des schémas de transition, plutôt que de reproduction.

Dans ces schémas de transition ce sont précisément les modalités de l'émergence, de la captation et de l'utilisation du surplus, et notamment sa forme partielle l'ostentation, en tant que moteur de l'accumulation, qui nous serviront de fils conducteurs.

Notre analyse ne sera donc soumise ni à un ordre chronologique strict, à la manière historisante, ni à un ordre structurel a-historique, à la manière structuraliste.

\*

La littérature anthropologique abonde en descriptions et en analyses des modes d'utilisation du surplus dans les sociétés dites primitives, c'est-à-dire non pénétrées par les rapports marchands: le mode d'utilisation le plus connu étant la destruction pure et simple, dans le potlach amérindien. Dans de tels cas, l'ostentation, phénomène collectif ou individuel est un mode d'utilisation du surplus permettant d'éviter les différenciations économiques, tout en affirmant une différenciation sociale entre groupes, ou entre chefs, fondée au départ sur l'ancienneté (1).

Plus précisément, le surplus, lorsqu'il existe, est un élément du mécanisme de reproduction des rapports sociaux traditionnels: les biens de prestige, non directement utilisables à la reproduction matérielle de la société, assurent aux « aînés » le contrôle des femmes, et c'est sur ce contrôle qu'est fondé en fin de compte leur pouvoir sur les « cadets », comme l'a bien montré Claude Meillassoux (2).

En ce qui nous concerne, il s'agit en fait de savoir comment est mis en œuvre le processus de pénétration et finalement de domination des rapports marchands dans de telles sociétés.

Dans la société traditionnelle où l'auto-subsistance est dominante, les impulsions du pouvoir central (3) en vue de promouvoir les rapports marchands, sous la forme de cultures commerciales notamment, restent circonscrites dans d'étroites limites à l'intérieur desquelles leurs effets délétères se manifestent avec difficulté: les champs réservés au paiement de l'impôt en sont un exemple bien connu, et de ce point de vue, la dévolution à un emploi déterminé des gains monétaires obtenus sur telle ou telle spéculation, est le signe d'une rationalité sociale, sipon d'une rationalité marchande.

Or, comment passe-t-on de ce stade de neutralisation pure et simple où les rapports monétaires se caractérisent par la vacuité de leurs effets, à un stade ultérieur d'absorption où la marchandise et la monnaie deviennent éléments de la reproduction des rapports sociaux traditionnels en pénétrant les circuits cérémoniels par exemple, pour aboutir à un stade ultime de transformation où les rapports sociaux traditionnels sont devenus les vecteurs de pénétration et d'affirmation des rapports marchands?

Telles sont donc les questions auxquelles nous essaierons de répondre en utilisant le surplus comme concept opératoire : un tel concept recouvre en effet le champ où s'affrontent les processus et stratégies d'intégration ou de domination des rapports sociaux, en situation de contact asymétrique, le champ où s'affrontent les processus et stratégies de différenciation propres à chacun des groupes sociaux en présence. Nous

<sup>1.</sup> Notre propos n'étant pas de développer le rôle du surplus ostentatoire dans les sociétés « primitives », nos propositions sont sur ce point suffisamment générales pour n'être pas polémiques.

<sup>2.</sup> CI. MEILLASSOUX: « Essal d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto-subsistance ». Cahiers d'Etudes Africaines - nº 4 - 1960 pp. 38-67.

<sup>3.</sup> Impôt, obligations monétaires diverses. Cf. J. CHARMES: « Les blocages socio-culturels au développement en tant que manifestations de rapport de domination ». ORSTOM: Tananarive 1973, multigr. 42 p.

mènerons l'analyse à partir de deux sociétés que nous avons eu l'occasion d'étudier sur le terrain, à Madagascar :

- la société Merina des hauts plateaux centraux (1),
- la société Merina-Sihanaka de la région du lac Alaotra (2).

# Modalités de l'émergence, de la captation et de l'utilisation du surplus.

Comme nous allons le voir, ces trois types de phénomènes sont intimement liés et il est parfois difficile d'analyser l'un sans faire référence aux autres, et réciproquement : comment rendre compte en effet des modalités de l'émergence du surplus sans montrer que ce surplus est accaparé par des institutions ou des groupes sociaux déterminés, et que c'est peut-être dans la captation et dans l'utilisation de ce même surplus, qu'il faut rechercher les causes mêmes de son émergence?

Dans un souci de rigueur, nous examinerons néanmoins séparément ces divers phénomènes, ou plutôt ces divers aspects d'un même phénomène qui apparaît comme étant au centre de la reproduction des rapports sociaux. Mais auparavant, nous essaierons de préciser le concept de surplus.

## I. LE CONCEPT DE SURPLUS

Nous le définirons de la manière la plus simple : il s'agit de la part de la production réelle non affectée aux besoins nécessaires à la reproduction matérielle simple du groupe. Dans ces conditions, le surplus ainsi défini correspond d'une part aux investissements productifs permettant une reproduction sociale élargie, et éventuellement l'apparition d'un profit à caractère économique, d'autre part aux investissements dits « dépenses improductives » dont la fonction est d'assurer la reproduction idéologique et politique du pouvoir, au niveau local des notables villageois, comme au niveau de la nation dans son ensemble.

Or, la relative stagnation, et parfois la décroissance, du niveau de vie de la paysannerie, malgache en particulier (3), qu'attestent les statistiques officielles du Produit agricole par tête durant la dernière décennie, donnerait à penser qu'on a assisté, parallèlement, à une diminution drastique du surplus.

Cependant, il n'en a rien été, et toutes les recherches de socio-économie rurale décrivent l'inflation des circuits cérémoniels traditionnels et vilipendent la généralisation et l'accroissement des dépenses de prestige, même lorsqu'elles se font à l'intérieur de la sphère productive (sous la forme de tracteurs par exemple).

<sup>1.</sup> J. CHARMES: « Les effets d'une action de vulgarisation dans une communauté villageoise en destructuration. L'opération productivité-riz et le projet *tanety* de mise en valeur des collines à Antanimasaka-Manjakandriana ». ORSTOM - Tananarive 1973, multigr. 53 p. + 183 p. + 69 p.

<sup>«</sup> Processus de stratification sociale et action de vulgarisation sur les hauts plateaux malgaches ». Terre Malgache nº 13. Juillet 1972, pp. 69-95.

<sup>«</sup> Théorie et pratique de la vulgarisation agricole ». Cahiers ORSTOM - Série Sciences Humaines. Vol. XII nº 3, 1975. pp. 249-258.

<sup>2.</sup> J. CHARMES: « Evolution des modes de faire-valoir et transformation des structures sociales dans la région de l'Anony (Nord-Ouest du lac Alaotra) ». ORSTOM. Tananarive. 1972, multigr. 55 p.

<sup>«</sup> De la rente foncière au capitalisme agraire : Transformation des structures sociales sur les périmètres d'Anony et Sahamaloto (SOMALAC) ». Terre Malgache n° 15. Juillet 1973, pp. 127-149.

J. CHARMES: « Métayage et capitalisme agraire sur les périmètres Nord de la SOMALAC ». Cahiers ORSTOM - Série Sciences Humaines, vol. XII, nº 3, 1975, pp. 259-282.

<sup>3.</sup> Le problème est en fait beaucoup plus général : il est même à l'ordre du jour des grandes organisations internationales puisque pour l'ensemble du Tiers Monde, la croissance démographique dépasse la croissance de la production agricole.

Une telle contradiction n'est pourtant qu'apparente : elle s'explique par le fait que le surplus a changé de fonction et de nature. Dans les sociétés traditionnelles d'aujourd'hui (1), le surplus n'a plus aucun lien sinon formel avec celui que les indiens Kwakiutl détruisaient lors des cérémonies du potlach. Sa nature est devenue marchande : si, globalement et en volume il semble avoir diminué (2), il a en réalité considérablement augmenté en valeur.

En effet, son accaparement par une minorité se traduit corrélativement par un endettement important du côté de la paysannerie pauvre : ainsi globalement, l'augmentation éventuelle, mais de toute façon minime, du volume de surplus, ne rend pas du tout compte du gonflement considérable de sa valeur, puisque par le système de la soudure et de l'usure que nous analyserons ultérieurement, ses détenteurs sont en mesure d'en accroître (au taux de l'intérêt usuraire) la valeur marchande. De ce fait, la fonction du surplus s'est profondément transformée : son rôle n'est plus d'affirmer la cohésion de la communauté, ni d'assurer directement le contrôle social ; son accaparement par une minorité a désormais pour fonction d'assurer le pouvoir économique et finalement le pouvoir politique à ses détenteurs. De symbole et représentation de l'union qu'il était, le surplus est devenu signe et réalité de l'exploitation.

Ainsi, l'analyse des modalités de l'émergence du surplus revient-elle à étudier les causes premières de la différenciation sociale et de la monétarisation du surplus (c'est-à-dire le passage du surplus-nature au surplus-marchandise).

## II. MODALITÉS DE L'ÉMERGENCE DU SURPLUS-MARCHAND

Nous rappellerons brièvement les conditions d'implantation des rapports marchands (3), avant de montrer par quels relais de la société traditionnelle, ceux-ci ont pu se reproduire de manière de plus en plus large.

# 2.1. La pénétration des rapports marchands, ou : l'histoire de la monétarisation du surplus.

Cette histoire, c'est aussi celle de la création de besoins monétaires ex-nihilo dans des sociétés sinon d'auto-subsistance, du moins où l'échange est étroitement limité et prend la forme du troc, plutôt que la forme marchandise (4).

La création des besoins monétaires répond à deux nécessités : d'une part l'ouverture de nouveaux débouchés à l'industrie manufacturière, d'autre part la mobilisation d'une main-d'œuvre que l'abolition de la corvée avait rendue à ses activités d'auto-subsistance Ces deux préoccupations sont constantes dans la doctrine politico-économique du colonisateur, et Gallieni s'en explique devant l'Union Coloniale (5) :

« Il est avéré que partout dans la grande lle la production a progressé au fur et à mesure de l'assujetissement plus complet de nos sujets malgaches aux charges fiscales. C'est que, pour les populations encore primitives de la plus grande partie de la colonie, les besoins essentiels une fois satisfaits, la production est fonction de l'impôt ».

Par cette expression antinomique, nous entendons les sociétés traditionnelles que nous avons étudiées, où les rapports marchands sont devenus (ou sont sur le point de devenir) dominants.

<sup>2.</sup> En réalité, la commercialisation de soudure en dehors des circuits officiels, ne permet pas de décider s'il y a eu ou non diminution du volume de surplus.

<sup>3.</sup> Cf. J. CHARMES: «Les blocages socio-culturels...» et «Les effets d'une action de vulgarisation...», op. cit. tome III, pp. 40-49.

<sup>4.</sup> Cela signifie que la valeur d'usage y domine la valeur d'échange.

<sup>5.</sup> GALLIENI. Rapport du 15 décembre 1904 à l'Union Coloniale.

Mais en tant que facteur d'ordre politique, l'impôt présente l'inconvénient de susciter la résistance : nécessaire dans un premier temps, il doit donc être susceptible d'être remplacé ultérieurement par des facteurs d'ordre idéologique (1).

Actuellement les divers cultes religieux jouent un rôle qui est loin d'être négligeable dans la pression des besoins monétaires sur les paysans : nous avons pu montrer par ailleurs (2) que la ponction opérée par eux était à peu près équivalente à l'impôt de capitation (3). Censé être accepté idéologiquement, ce mode de capitation du surplus acquiert une efficacité bien plus grande.

Car en réalité, l'impôt et les redevances cultuelles ne sont que des modes de captation à l'origine de l'émergence du surplus (4): il est évident que le rôle principal de ces institutions est de provoquer l'apparition d'un surplus, non de l'accaparer: l'impôt de capitation ne représente au niveau national, qu'une part insignifiante des recettes budgétaires. Par contre, du fait même de sa perception sous forme monétaire, il représente une part relativement importante de la production paysannale, car il implique une vente de la production à un prix sous-estimé (souvent de moitié), au moment de la récolte.

Ainsi par rapport au surplus perçu en nature nécessitant des structures coercitives relativement importantes pour une productivité généralement faible (travail forcé), le surplus marchand ou monétaire se caractérise par une accélération du processus de paupérisation et de différenciation sociale : si l'impôt monétaire représente une faible part des recettes budgétaires, il permet par contre un gonflement des revenus usuraires en accentuant la soudure pour les petits paysans.

Face à ces dépenses obligatoires ou acceptées, à quelles solutions vont faire appel les paysans? S'il suffisait à chaque contribuable de vendre une part (relativement faible) de sa récolte pour s'acquitter de l'impôt, les marchés urbains seraient alors suffisamment approvisionnés en produits vivriers, mais on ne pourrait parler de création d'un surplus. En réalité, les créations artificielles de besoins monétaires que nous venons d'examiner, ne tirent leur force que de leur convergence avec deux autres facteurs déterminants: la pression démographique et le rôle du pouvoir politique traditionnel.

## 2.2. Les origines de la différenciation sociale.

Les besoins monétaires, de par leur nature et leur origine, sont inflationnistes : ils constituent les modalités par lesquelles « l'appêtit dévorant » du surtravail va pouvoir prendre son essor. Aussi les solutions apportées par la paysannerie à la satisfaction de ces besoins ne pourront jamais être que provisoires et insuffisantes. La recherche de ces solutions est néanmoins tout à fait nécessaire puisqu'on ne peut se soustraire à certains de ces besoins : impôts, endettements sont justiciables de la force politique et la migration « spontanée » n'est pas permise aux imposables et aux débiteurs.

Du fait de la création de ces besoins, la pression démographique sur les subsistances va donc revêtir un caractère partiellement (parfois totalement) artificiel. Son caractère « naturel » (lié à l'écart éventuellement croissant entre taux de natalité et taux de mortalité (5) n'est donc pas principalement déterminant, la plupart du temps : le rôle de la croissance démographique reste secondaire, et dépend du niveau des

<sup>1.</sup> L'impôt de capitation n'a été supprimé à Madagascar qu'en 1972, année de l'arrivée au pouvoir du nouveau régime militaire : ce fut l'une des premières mesures prises par le nouveau régime pour signifier la « seconde indépendance » : jusqu'à cette date, l'impôt était resté le symbole de l'oppression coloniale.

<sup>2.</sup> J. CHARMES: « Les effets d'une action de vulgarisation... » op. cit. tome III, p. 42.

<sup>3.</sup> Soit approximativement 4 000 FMG par chef de famille (1 FMG = 0,02 FF).

<sup>4.</sup> Il n'en va pas de même lorsque ces redevances sont en nature. C'était autrefois le cas de l'impôt perçu sous la forme du travail forcé. C'est encore le cas du denier du culte perçu sous forme de travail ou de paddy, destiné à l'entretien des catéchistes-instituteurs.

<sup>5.</sup> Sur les hauts plateaux centraux de Madagascar, particulièrement en Imerina centrale, le taux de croissance démographique avoisinerait 2,8 - 3 % par an.

forces productives, et pour un niveau constant de celles-ci, de l'importance de la ponction du surplus qui peut s'opérer au détriment des subsistances. C'est donc ce phénomène — non purement démographique — et que nous qualifierons de « surpression démographique » qui va entraîner la vente d'une fraction de plus en plus grande de la récolte, tant en valeur absolue que relativement au niveau des besoins d'autoconsommation.

En effet, le mécanisme d'évolution endogène de la société lignagère est expansionniste, lorsque la terre n'est pas rare: le pouvoir y étant fonction du nombre des dépendants, c'est-à-dire de l'importance de la descendance, la mise en valeur de la terre y sera optimale, compte tenu du niveau atteint par les forces productives. Par contre, lorsque la terre devient rare et surtout lorsque toute terre cultivable est occupée, le mécanisme endogène devient régressif, car il voit se développer en son sein une contradiction fondamentale: alors que travaux agricoles et besoins monétaires exigent une force de travail importante, donc une descendance-dépendance nombreuse, par contre l'accroissement de la descendance s'oppose au maintien d'un patrimoine foncier suffisant à subvenir aux besoins de l'auto-subsistance. Dès lors que cette limite est atteinte, les hasards de la démographie, mais surtout les déterminismes de la structure sociale vont jouer dans le sens d'une paupérisation puis d'une prolétarisation d'une fraction de plus en plus grande de la paysannerie, corrélativement à une concentration de la propriété foncière et à une accumulation de la richesse.

Mais avant d'analyser la manière dont opèrent ces déterminismes, il convient de voir comment vont se mettre en place les conditions permissives d'une telle opération, c'est-à-dire par quels cheminements l'accroissement régulier de la surpression démographique, au sens complexe que nous avons donné à ce terme, va entraîner une modification des rapports de production : car c'est bien ainsi que doit être posé le problème, et non pas en termes de systèmes de production (au sens d'ensemble de techniques culturales et instrumentales), comme le fait E. Boserup (1).

Ainsi lorsque l'équilibre population-ressources (= subsistances) a été atteint, c'est-àdire lorsque toute la terre disponible au niveau de la communauté a été mise en valeur et a permis de subvenir aux besoins d'auto-consommation et aux besoins monétaires créés artificiellement, il est arrivé un moment où cette terre répartie à peu près égalitairement (2) s'est trouvée insuffisante et répartie inégalitairement lors de la génération suivante. Cette répartition inégalitaire avait deux causes : d'une part le nombre variable d'enfants dans chaque famille restreinte, d'autre part la conservation par les parents (c'est-à-dire la non dévolution successorale de leur vivant) d'une parcelle suffisante pour leur auto-consommation : ce dernier phénomène est attesté par le fait que, généralement, dans les études que nous avons faites sur les Hauts Plateaux malgaches en Imérina, les familles de moins de 3 personnes (en fait les Anciens) disposent d'une superficie de rizières d'environ 30 ares, soit la superficie modale du terroir qui correspond à l'équilibre production-consommation (3). Ainsi apparaissaient les conditions nécessaires à la mise en place d'un système de captation du surplus par les Anciens, mise en place accélérée et consolidée par la généralisation de la soudure et de l'usure. Dès l'instant que l'on se situe au point d'équilibre Production-Consommation ou a fortiori au-dessus, tout gain monétaire ou tout recouvrement de prêt peut être

<sup>1.</sup> E. BOSERUP: « Evolution agraire et pression démographique ». Flammarion 1970. Cet auteur envisage en effet les relations et les interactions entre facteurs humains et facteurs techniques, sans examiner les conséquences de ces interrelations sur les rapports sociaux qui s'établissent entre les hommes, du fait de leur inégal accès aux moyens de production, aux hommes d'abord, en tant que producteurs, à la terre et au capital ensuite.

<sup>2.</sup> En réalité il s'agit d'une répartition égalitaire pondérée puisque jusqu'alors l'accès à la terre était libre, dans le cadre du lignage : chaque famille restreinte disposait alors de la superficie qui lui était nécessaire compte tenu du nombre de bouches à nourrir.

<sup>3.</sup> Un tel mode prouve que la répartition ne s'est pas faite au hasard. Cette concordance entre taille modale et équilibre population-ressources n'est évidemment pas fortuite.

Cf. J. CHARMES: « Processus de stratification sociale... » art. cit. pp. 73 s. et infra.

investi en paddy et multiplié par le phénomène de la soudure : cette accumulation n'existe et n'a de sens que parce qu'elle a pour corollaire la prolétarisation, et donc le développement de besoins en subsistances.

Le cycle de la soudure et de l'usure est en effet le rouleau compresseur sous lequel vont passer tous les candidats potentiels à la migration et au salariat : obligés (1) de vendre une proportion de plus en plus grande d'une récolte de plus en plus faible (en raison de la parcellisation des terres), les petits paysans ne peuvent plus satisfaire leurs besoins de consommation ordinaires jusqu'à la récolte suivante : après avoir vendu leur récolte au prix faible, ils sont obligés de la racheter au prix fort, d'autant plus fort que l'absence momentanée de ressources monétaires les oblige à accepter des taux usuraires parfois supérieurs à 100 %.

Mais c'est déjà là un des modes de captation du surplus que nous allons étudier maintenant.

## III. MODALITÉS DE LA CAPTATION DU SURPLUS

L'analyse des modes de captation du surplus revient en fait à l'analyse des modes de dépendance. C'est en effet par l'établissement de liens de dépendance à leur propre profit, que certains individus ou groupes d'individus sont en mesure de draîner vers les positions qu'ils occupent au sein de la structure sociale, tout ou partie du surplus produit par la société. Ces liens de dépendance sont de deux ordres ; il existe :

- des liens de dépendance institutionnelle, eux-mêmes d'ordre politique, idéologique ou économique,
- --- des liens de dépendance communautaire ou/et personnelle, d'ordre économique et idéologique.

L'étude de ces divers liens de dépendance va nous permettre de comprendre les modes de reproduction de sociétés en contact asymétrique avec l'extérieur.

#### 3.1. Les liens de dépendance institutionnelle.

Nous qualifierons ainsi les liens auxquels est soumise la société traditionnelle, et qui la transcendent (2) en étant admis ou subis par elle, parce qu'ils sont l'émanation et la représentation d'une domination extérieure (le pouvoir central, le colonisateur, voire même l'étranger blanc).

Nous avons déjà souligné, à propos de l'impôt, ce lien de dépendance politique, que son rôle était plus de faire naître un surplus que de l'accaparer. Au fur et à mesure que ce rôle s'amenuisait, avec la croissance des besoins monétaires, son paiement devenait signe de reconnaissance de la légitimité du pouvoir.

De même les redevances cultuelles, si elles permettent l'entretien d'institutions qui rendent des services (tel l'enseignement) mais qui dépensent aussi somptuairement, sont devenues signes de reconnaissance de la vérité révélée.

Mais l'un et l'autre de ces liens de dépendance ne tirent leur nécessité, donc leur existence, que de la soumission à un lien de dépendance institutionnelle d'ordre économique que nous avons appelé le quasi-salariat (3).

Le quasi-salariat est le lien de dépendance institutionnelle de caractère économique, autrement dit le rapport de production, que le capitalisme tend à généraliser dans

<sup>1.</sup> Du fait des dépenses monétaires obligatoires, qui toutes interviennent au moment de la récolte, en raison de la solvabilité des paysans à cette époque de l'année.

<sup>2.</sup> Au sens étymologique de : « qui est au-dessus, hors du domaine sensible ».

 $<sup>\,</sup>$  3. Cf. J. CHARMES : « Sociétés de transition, ambivalence des concepts et connaissance statistique », § 2. A paraître.

Et: J. CHARMES: « Les effets d'une action de vulgarisation... » op. cit, tome III, pp. 44 à 49

les sociétés rurales du Tiers-Monde. Ce rapport de production réunit en effet sous une forme unique et transparente les deux sources de la réalisation de la plus-value coloniale et impérialiste, tout en sublimant la terre, en tant que lieu d'un rapport de propriété désuet : le quasi-salariat caractérise en effet un système de petite production marchande où le paysan petit producteur voit son revenu fixé et stabilisé par un double phénomène : d'une part l'achat de sa production à un prix fixe ou à évolution très lente par des organismes étatiques de stabilisation des cours (1); d'autre part l'utilisation forcée ou du moins orientée d'une partie de ce revenu fixe, en achats de biens d'équipement (de la bêche jusqu'au tracteur), de produits intermédiaires (engrais, insecticides...), de semences et même de services de vulgarisation, biens et services dont les prix ont tendance à augmenter au rythme de l'inflation des pays capitalistes. Un tel système de petite production marchande alimente donc le réservoir des produits primaires, tout en fournissant des débouchés aux services et produits manufacturés.

Finalement l'idéologie du développement qui n'hésite pas à jouer sur le réflexe nationaliste ou régionaliste (ethnique) a pour but principal l'entretien d'un tel circuit d'échange impérialiste. On pourra se faire une idée du poids d'un tel circuit sur la paysannerie, à propos d'une opération que nous avons eu l'occasion d'étudier : la SOMALAC (Société d'Aménagement du lac Alaotra): au début des années soixante, cette société d'économie mixte a entrepris la mise en œuvre d'une réforme agraire dans la riche zone de riziculture du lac Alaotra, qualifiée de « grenier à riz de Madagascar ». Sur cette zone déclarée Aire de Mise en Valeur Rurale (AMVR), toute transaction foncière fut interdite, seule la SOMALAC ayant le droit de racheter l'ensemble des terres de la zone. Sans entrer dans les détails de l'opération, il convient de noter que le prix d'achat à l'ha était fonction de la qualité des terres et des rendements obtenus, ce qui a eu pour résultat une faible indemnisation de la petite paysannerie : de 5 à 10 000 FMG/ha, et une forte indemnisation des concessionnaires européens: outre l'effet déplorable provoqué chez les paysans, un tel prix allait leur rendre insupportable le prix de revente qu'ils allaient devoir payer sur 15 ans. Après aménagement (aplanissage, établissement d'un réseau hydraulique terminal, etc...), la SOMALAC redistribuait les terres par lots de 4 ha approximativement, moyennant une redevance annuelle de 740 kg de paddy par hectare (2). Sur 15 ans, à raison de 15 000 FMG la tonne, cela fait 10,6 tonnes × 15 000 FMG = 160 000 FMG/ha. Ce prix est censé couvrir d'une part les frais d'aménagement, estimés par la SOMALAC à 40 000 FMG/ha, d'autre part les frais financiers (3) et les frais d'encadrement : la charge annuelle de ces deux derniers postes s'élève donc pour chaque paysan attributaire de la SOMALAC 160 000 -- 40 000 = 8 000 FMG/ha soit 32 000 FMG pour un lot de 4 ha: 8 fois l'impôt

de capitation (4). Il est vrai que 4 ha de rizières sont censés rapporter un revenu

<sup>1.</sup> La détérioration des termes de l'échange est un phénomène bien connu, contre lequel Calsses de Commercialisation et de Stabilisation des cours ont essayé de lutter, en oubliant parfois que l'amélioration de la rémunération du producteur pouvait être un stimulant à la production : ainsi à Madagascar, où le riz est une culture d'exportation, mais aussi et surtout une culture vivrière, le B.C.S.R. (Bureau de Commercialisation et de Stabilisation du Riz), après avoir fait des bénéfices considérables en pratiquant des prix d'achat extrêmement bas, s'est vu contraint par le nouveau régime d'augmenter quelque peu ses prix en 1973.

<sup>2.</sup> En fait, 500 kg la première année, 650 kg la seconde année, 740 kg de la troisième à la quatorzième année, 570 kg la quinzième année, soit 10.600 kg au total.

<sup>3.</sup> Il s'agit des intérêts des emprunts passés par la SOMALAC auprès du système bancaire, afin d'entreprendre et de mener à bien ses activités.

<sup>4.</sup> Il ne faut pas perdre de vue à ce sujet, que le revenu rural moyen annuel est de 7.300 FMG par tête à Madagascar soit 36.500 FMG pour une famille moyenne de 5 personnes. Nettement plus élevé au Lac Alaotra, il est néanmoins insuffisant par rapport à la redevance qui implique souvent une ponction sur l'auto-consommation. (Population rurale en 1970 : 5.982.000. Revenu de l'Agriculture 30 milliards de FMG. Source : Annuaire statistique des Nations Unies 1973). Encore convient-il de noter qu'une éventuelle augmentation du prix du paddy payé au producteur ne pouvait alléger la redevance fixée en nature : ce qui ne manqua pas de soulever des problèmes en 1973.

conséquent. Nous verrons plus loin qu'en fait, un tel système a empêché les petits propriétaires — anciens paysans sans terre ayant bénéficié de la redistribution — de rentabiliser leurs exploitations, et les a précipités entre les mains de leurs anciens maîtres, ou de nouveaux maîtres.

Or, si d'aussi lourdes opérations n'ont des champs d'intervention que restreints, par contre rares sont les régions où l'on ne recense pas d'actions de développement rural. C'est dire qu'on ne saurait sous-estimer l'importance et le développement de ces nouveaux rapports de production marchands, dont la prise en compte permet de comprendre bien des situations concrètes dans les sociétés rurales du Tiers-Monde, notamment l'accélération du processus d'enrichissement et d'accumulation de la couche des paysans aisés et du processus de paupérisation et de prolétarisation de la couche des paysans pauvres.

# 3.2. Des liens de dépendance communautaire aux liens de dépendance personnelle : paupérisation et accumulation.

Nous avons déjà vu (1) comment, à partir du point d'équilibre population-ressources, les Anciens conservaient un avantage de caractère économique que leur position dans la structure sociale allait leur permettre de renforcer et de consolider. Bien entendu, affirmer que les Anciens constituent une couche alsée, alors que la jeune génération constituerait une couche pauvre, cela ne veut rien dire, car cela revient à repousser le problème au niveau de la génération suivante. D'une part, il existe une différenciation entre les Anciens, cela dès le départ de la lutte pour l'accumulation, et en raison des aléas démographiques ou des positions dans la structure sociale. Mais surtout, nous voulons dire que c'est au niveau des Anciens que va apparaître l'enjeu des luttes concurrentielles pour le pouvoir — économique notamment — qui vont impliquer toute la structure sociale dans une série d'activités et de stratégies où l'ostentation va occuper, en apparence, une place déterminante, mais où en réalité l'accumulation va prendre son essor: ce grain ne demandant qu'à lever sur l'humus constitué par les cendres ostentatoires.

Car à partir du moment où la rareté fait son apparition - rareté de la terre et donc rareté des subsistances - il y a peu de chances pour que se maintienne une répartition égalitaire (pondérée) des ressources dans la société : le déficit vivrier des uns, synonyme d'excédent de main-d'œuvre, va correspondre à un surplus chez les autres, surplus qui, monnayé contre la main-d'œuvre, va se développer sous l'effet de divers multiplicateurs. Pour donner naissance à une véritable accumulation qui pourra se perpétuer et se développer d'une génération à l'autre, ces effets multiplicateurs devront être supérieurs à l'effet de la croissance démographique. Cela signifie que pour être suffisants, c'est-à-dire pour être supérieurs à la limite en deçà de laquelle ils sont annihilés par la croissance démographique, ils devront être toujours plus nombreux et plus puissants: l'enjeu de la lutte sera donc de conquérir ces effets multiplicateurs, attributs de certaines positions dans la structure sociale : ceci ne peut évidemment se faire qu'au détriment de leurs anciens détenteurs, amenés à rejoindre le lot de ceux qui sont en voie de prolétarisation; ici comme ailleurs, la concurrence engendre le monopole, ou du moins l'oligopole. Mais ces mécanismes qui prennent place dans le cadre de l'utilisation du surplus, seront étudiés ultérieurement (2). Pour l'instant, il s'agit de savoir quels sont les effets multiplicateurs, comment ils jouent, et de quelles positions ils dépendent dans la structure sociale. A cette fin, nous analyserons trois types de processus : la constitution d'une rente foncière et l'extension de son corollaire. le métayage; le développement du salariat; et enfin l'éclatement des lignages qui consacre et entraîne à la fois la paupérisation et l'accumulation.

<sup>1.</sup> Cf. § 22, p. 109 supra.

<sup>2.</sup> Cf. p. 124, § IV, infra.

- 3.2.1. De la prestation lignagère à la redevance de métayage : constitution de la rente foncière.
- Constitution juridique de la rente foncière. Dans la société lignagère, la qualité d'ancien se traduit par la réception de prestations de la part des subordonnés. Notamment ce sont les anciens qui contrôlent les produits vivriers, en assurant la redistribution directement ou par l'intermédiaire des hommes mariés.

De nos jours, le système a très sensiblement évolué: nous avons déjà vu comment était organisée la dévolution foncière: de son vivant, l'ancien — disons le père — distribue à ceux de ses fils qui ont pris leur indépendance (par le mariage) et constituent donc des familles restreintes, des superficies à peu près égales (1): le reliquat doit permettre une répartition similaire à l'égard des enfants non encore indépendants (2) et laisse entre les mains du père une superficie supérieure à celle de chacun de ses enfants.

Or, tel est bien le système de prestations à l'égard des anciens : ce sont les enfants qui vont travailler la terre du père, ainsi que la leur propre : ils vont donc assurer les travaux agricoles sur les terres de l'ensemble du segment du lignage, et une partie de la production obtenue (celle qui correspond aux terres qui ne leur sont pas dévolues personnellement) reviendra au père. C'est donc par la répartition des terres que le père, et plus généralement l'ancien contrôle l'ensemble de la production vivrière sur sa descendance : ne lui revient sous forme de prestation que la production de la terre non encore distribuée. Or, il faut bien voir que ce système de prestation lignager, tel qu'il est observable actuellement dans les deux régions auxquelles nous nous référons, est un système de métayage qui apparaîtra sous sa forme véritable, lorsque les ainés (ou les anciens en pays Merina) (3) (4) vont procéder à l'immatriculation des terres au registre des domaines (5).

En effet, l'unité de la propriété est alors juridiquement conservée par l'ainé (ou l'ancien) jusqu'à sa mort : ce sont ses dépendants (ou ses descendants) qui travaillent la terre et lui versent non plus une prestation mais une redevance. Le cas le plus significatif et le plus flagrant d'une telle évolution nous est donné par l'histoire de l'immatriculation foncière à l'ouest du lac Alaotra, en pays Sihanaka : dans les années 1910-1920 y ont été délimités des périmètres de colonisation réservée aux concessionnaires européens et des réserves indigènes, assurant l'autosubsistance des Sihanaka qui y vivaient. Etant donné la riziculture très extensive et peu productive alors pratiquée en raison du faible niveau des forces productives chez les Sihanaka, ceux-ci ont pu craîndre d'avoir atteint la frontière de l'équilibre population-ressources ; l'arrivée des colons européens, consécutive à l'ouverture de la ligne de chemin de fer Moramanga-lac Alaotra qui désenclavait la région, exacerba cette crainte ; et un certain nombre de chefs de lignage firent immatriculer en leur nom propre les terres de leur lignage : à supposer d'ailleurs que de diligents fonctionnaires du service des Domaines aient fait

<sup>1.</sup> En pays Merina, l'aîné de la première femme recevait traditionnellement une plus grande part. Venaient ensuite l'aîné de la seconde femme, le cadet de la première etc... Cette règle ne joue plus guère aujourd'hui, mais son observance sur plusieurs générations a en définitive assuré un avantage relatif décisif aux aînés de la branche aînée dès lors que l'équilibre population-ressources a été atteint.

<sup>2.</sup> Actuellement les filles sont également parties prenantes dans le patrimoine foncier.

<sup>3.</sup> Nous faisons une distinction entre anciens et aînés. Les «anciens» sont les membres de la classe d'âge supérieure : ceux qu'on appelle traditionnellement à Madagascar les ray-amandreny. Le concept d'ancien regroupe donc à la fois aînés et cadets de cette classe d'âge supérieure ; alors que le concept d'aîné, plus restrictif, ne regroupe que ceux des membres de cette classe d'âge qui ont droit à ce qualificatif du fait de leur primogéniture (jusqu'au chef de lignage).

<sup>4.</sup> La suite du texte éclairera la distinction géographique introduite entre pays Merina et pays Sihanaka.

<sup>5.</sup> Ce processus est en train de se généraliser en pays Mérina. Dans la cuvette du Lac Alaotra, il en est à son point terminal. L'installation des concessions européennes, puis la réforme agraire opérée par la SOMALAC l'avait rendu indispensable.

une enquête, tout membre du lignage ne pouvait que répondre : « cette terre est la terre du chef de lignage », la notion de propriété n'ayant guère de sens dans un tel contexte (1). Ainsi, en transformant les chefs de lignage — chefs de terre en propriétaires fonciers, l'enregistrement du Service des Domaines figeait en une structure latifundiaire un système foncier lignager qui était loin d'avoir ce caractère : la prestation allait pouvoir y devenir véritablement une redevance de métayage et la rigidité du système s'accentuait jusqu'à atteindre une situation conflictuelle latente vers les années 60, et susciter ou justifier une tentative de réforme agraire (2).

C'est un processus tout différent que l'on peut observer en pays Merina sur les Hauts Plateaux centraux : la colonisation européenne a suscité au lac Alaotra l'évolution que nous savons, alors que les lignages, le pouvoir lignager et son idéologie étaient encore fortement structurés. En l'absence de colonisation agricole européenne, la tendance à l'immatriculation n'est intervenue que beaucoup plus tard sur les Hauts Plateaux de l'Imerina, où elle n'a d'ailleurs pas encore atteint son point terminal, et, surprenant les structures lignagères en état de décompositon avancée (sous l'influence notamment de la surpression démographique induite), elle n'a suscité qu'une structure minifundiaire, clairsemée de latifundia : ceux-ci furent constitués par certains chefs de lignage nobles (Andriana), proches de l'Administration coloniale ou post-coloniale, qui ont ici également et parfois de longue date immatriculé des superficies considérables : la transition à la rente foncière a alors été immédiate et claire du fait de l'absentéisme de ces propriétaires nobles, occupant généralement des emplois urbains dans l'Administration ou les professions libérales. Ce cas est néanmoins relativement rare et, en tout état de cause, n'atteint pas l'amplitude du phénomène que nous avons décrit pour le lac Alaotra. Pourtant en pays Merina aussi, la tendance à la constitution d'une rente foncière existe bel et bien, mais le processus y est de nature différente.

• Constitution naturelle de la rente foncière. Le morcellement extrême de la toute petite propriété foncière, que ce soit au sein d'une structure elle-même minifundiaire (région des Hauts Plateaux centraux), ou autour d'une structure latifundiaire (Alaotra) (3), va évidemment entraîner une concentration de la terre au profit des plus gros propriétaires. Il s'agit donc de savoir comment la grande propriété va pouvoir absorber la petite propriété parcellaire, alors que l'idéologie lignagère interdit toute vente de terre.

Lorsque la terre reçue en héritage ne suffit pas à subvenir aux besoins de première nécessité, le chef de famille va faire appel aux services du commerçant-usurier (4).

Selon l'importance du déficit vivrier, qui peut intervenir plusieurs mois avant la récolte, il sera demandé au commerçant une certaine quantité de riz, remboursable à la récolte suivante, par une quantité couramment double (5). La logique du marché

<sup>1.</sup> Il convient de signaler que les préparatifs de l'opération SOMALAC ont eu pour conséquence de susciter une vague semblable d'immatriculations, vers les années 60.

<sup>2.</sup> Dans des conditions à peu près similaires, le figement de la structure fonclère dans la plaine de Marovoay (Majunga) a donné naissance non seulement à un système de métayage, mais aussi à un système de sous-métayage généralisé : les chefs de lignage distribuant le domaine à leurs dépendants directs (les cadets de leur propre génération), ces derniers les redistribuent à leurs propres dépendants. Ce n'est là cependant qu'un aspect d'une réalité foncière que nous étudierons ultérieurement (en même temps que l'opération du Lac Alaotra). Une telle évolution ne semble pas avoir existé au Lac Alaotra où P. OTTINO ne note le sous-métayage que pour mémoire en 1960 (P. OTTINO : « Notables et paysans sans terre de l'Anony (Lac Alaotra) » Cahiers de l'ISEA, n° 160, V8 - avril 1965).

<sup>3.</sup> Toutes les terres lignagères n'ont pas été immatriculées selon le processus que nous avons décrit, et autour des grands domaines, subsistait une petite propriété comparable à celle que nous examinons maintenant.

<sup>4.</sup> Généralement de nationalité chinoise ou pakistanaise. Dans les régions de colonisation européenne (Alaotra-Marovoay), ceux-ci sont eux-mêmes de grands propriétaires fonciers.

<sup>5. 1</sup> kg de paddy se transforme ainsi en 2 kg, soit un intérêt de 100 % sur les quantités. En valeur, sur un marché légalement ou illégalement libre, le prix peut doubler entre la période de récolte et la période de soudure : le remboursement de la valeur empruntée se fait donc à l'identique, mais en monnaie (le paddy) dépréciée de 50 %.

louant toujours dans le même sens, un tel intérêt usuraire se traduit par une aggravation constante du déficit vivrier et un allongement continuel de la période de soudure. Bien entendu, il ne sera pas attendu la dernière extrêmité pour tenter de trouver une solution. Mais il est évidemment impossible de faire croître les revenus monétaires tirés du salariat, des migrations saisonnières ou même temporaires, au rythme d'une progression géométrique (1). Le taux d'endettement va donc s'accroître à un rythme très rapide, la terre constituant le gage ultime (2). Or, dans la mesure du possible, le débiteur s'efforcera de ne pas faire jouer ce gage au profit de son créancier: avant que celui-ci ne réclame la réalisation du gage, et pour éviter que la « terre de ses Ancêtres » ne tombe entre les mains d'un étranger à la communauté lignagère, le débiteur s'efforcera de trouver un acquéreur au sein de son lignage, ou au moins dans la communauté de lignages alliés (3) (4), acquéreur susceptible de le garder comme métayer : or ce sont les aînés (et non plus seulement les anciens) qui occupent la position stratégique d'acheteurs potentiels. Même si à l'origine (c'est-à-dire lorsque apparaît la rareté de la terre), leur domaine n'est guère plus étendu que celui de leurs dépendants (5), le pouvoir idéologique dont ils disposent leur permet de mobiliser une main-d'œuvre importante, non plus directement sous forme d'un travail d'entraide que contestent les dépendants (6), mais indirectement par le prélèvement de la prestation qui leur est due (7) et qui s'est monétarisée; les dépendants ont alors recours au salariat, ou aux travaux temporaires ou saisonniers rémunérés (6). Or, le nombre et la valeur de ces prestations seront d'autant plus forts que le lignage sera étendu et que le processus de prolétarisation sera avancé: ainsi, en fin de compte, le mécanisme d'évolution régressif de la société lignagère (8) s'inverse au profit des aînés, qui se constituent en classe de petits et moyens propriétaires fonciers : une classe dont la conscience va se traduire par la transformation de l'idéologie lignagère à son profit.

Parallèlement se crée une classe de paysans sans terre: ces métayers exercent souvent et complémentairement des emplois de salariés agricoles et de petits marchands à la sauvette, quand ils ne finissent pas par aller grossir le flot des chômeurs urbains. Car si, à l'origine, le métayage est purement familial, ou au moins lignager, il tend peu à peu à déborder les frontières de la parenté et à faire éclater les liens de solidarité inhérents à l'idéologie de la parenté. Ce débordement se fait par l'intermédiaire de la fraternité de sang, parenté fictive que doit souscrire le postulant-métayer, étranger au lignage (9). Antérieurement même, un tel débordement avait résulté de l'abolition de l'esclavage. Cette mesure qui date de 1896, avait eu finalement un résultat qui devait devenir par la suite complémentaire de celui obtenu par la transformation du chef de

<sup>1.</sup> Progression géométrique de raison 2, au minimum.

<sup>2.</sup> En droit foncier coutumier malgache le créancier gagiste met en valeur la terre et en perçoit les fruits jusqu'à complet remboursement de sa créance.

<sup>3.</sup> Les lignages alliés sont ceux entre lesquels s'effectuaient traditionnellement l'échange des femmes.

<sup>4.</sup> Lorsque la terre est de faible rendement, la règle lignagère est jetée par dessus bord par les acheteurs potentiels (pour lesquels c'est un devoir d'acheter, afin de conserver le patrimoine des Ancêtres): c'est dans de telles conditions — fort médiocres — que les anciens esclaves (Andevo) devenus métayers, peuvent accéder à la propriété. Il faut toutefois tempérer cette remarque : en effet, les terres marginales ont pu être défrichées à des dates relativement récentes, et ne pas être considérées comme des terres lignagères, au même titre que les autres ; toujours est-il que l'idéologie lignagère n'entre jamais en contradiction avec l'intérêt des aînés.

<sup>5.</sup> Nous avons déjà dit cependant (cf. supra p. 100 note 1) que l'avantage relatif dont ils peuvent bénéficier, est parfois décisif.

<sup>6,</sup> Cf. § 322 p. 120.

<sup>7.</sup> Idéologiquement, mais aussi en tant qu'obligation morale, en échange du service que constitue le rachat de la terre, et l'octroi éventuel de la charge de métayer.

<sup>8.</sup> Cf. § 22 p. 109.

Le paternalisme qui préside souvent aux relations entre propriétaires et métayers prend donc tout son sens dans son origine même.

la terre en propriétaire foncier : en transformant les esclaves en hommes libres, elle les faisait métayers de leurs anciens maîtres (1).

Le processus de concentration de la terre que nous venons d'analyser diffère - tout en étant complémentaire - du mécanisme de constitution juridique de la rente foncière: la rente foncière y joue évidemment sur une échelle beaucoup plus réduite que dans la structure latifundiaire. Dans nombre de cas, les progrès enregistrés au cours d'une génération, s'ils n'ont pas été suffisants, seront complètement annihilés au cours de la génération suivante : pour devenir cumulatifs, ces progrès dans l'extension de la rente foncière doivent dépasser un certain seuil qui ne pourra être atteint que par la prolétarisation toujours plus étendue des dépendants, c'est-à-dire par l'éclatement des relations de parenté au bénéfice de la constitution de clientèles d'obligés dont la seule ressource sera de vendre leur force de travail. En fin de compte, la rente foncière va se concentrer entre les mains des aînés et des chefs de lignage. Très lent aux débuts, et sans cesse remis en cause, puis de plus en plus rapide à partir d'un certain seuil, un tel processus « naturel », poussé jusqu'à son aboutissement logique, aura finalement un résultat identique à celui de la constitution juridique de la rente foncière. La seule différence étant que, dans ce dernier cas, l'histoire aura fait l'économie d'une étape et aura considérablement accéléré le processus d'évolution sociale. Car la structure socio-économique actuelle de la région du lac Alaotra nous montre que la rente foncière y est déjà mise en concurrence avec un capitalisme agraire naissant.

• Emergence du capitalisme agraire : le cas de la région du lac Alaotra (2). Il convient de préciser ici que les tendances d'évolution que nous allons décrire ne sont pas « naturelles » : on peut penser qu'elles ont été largement induites par la tentative de réforme agraire que représente la SOMALAC; mais dans la mesure où cette réforme agraire a elle-même été provoquée par la structure sociale fortement asymétrique qui prévalait dans la région et les conflits sociaux latents qui en résultaient, l'originalité de l'entreprise ne doit pas cacher la généralité de l'évolution dans laquelle elle prend place.

Or, la structure socio-économique, telle qu'elle ressort d'une étude réalisée en 1962-63, à partir des données du Comité d'Aménagement et de Mise en valeur du lac Alaotra (CAMVAL), était la suivante (3).

- 54,4 % des familles n'avaient pas de terre,
- 3,8 % étaient propriétaires de 0 à 1 ha (0,7 % de la superficie),
- 24,4 % étaient propriétaires de 1 à 5 ha (20,8 % de la superficie),
- 9,6 % étaient propriétaires de 5 à 10 ha (21,7 % de la superficie),
- 7,8 % étaient propriétaires de 10 ha et plus (56,8 % de la superficie).

La redevance de métayage due aux propriétaires fonciers variait de 1/3 à 1/2 et même 2/3 de la récolte, selon les termes stipulés dans les baux.

<sup>1.</sup> Même lorsque la terre est libre, par exemple en Antsihanaka, les méthodes de culture sont si extensives qu'elles demandent un cheptel important: c'est grâce à ce cheptel que les maîtres vont récupérer la force de travail de leurs anciens esclaves. Cf. LONGUEFOSSE: L'Antsihanaka, région du Lac Alaotra à Madagascar », in Bulletin Economique de Madagascar, 3° et 4° trimestres 1922, p. 242: « les esclaves qui avaient d'abord tous quitté leurs maîtres, réduisant ceux-ci à la ruine (certains en possédaient 200), se rendirent rapidement compte que sans bœufs, sans argent pour en acheter, ils ne pourraient que mourir librement de faim; ils revinrent peu à peu auprès de leurs anciens propriétaires et l'esclavage reprit sous une forme à peine déguisée ». C'est-à-dire sous la forme du métayage. De la même façon les effets de la réforme agraire entreprise à partir de 1960 ont été très mitigés: ce n'est plus le cheptel, mais le tracteur qui permet désormais aux maîtres de reconstituer leurs clientèles d'obligés (cf. infra p. 119).

<sup>2.</sup> Cf. J. CHARMES: « Evolution des modes de faire-valoir... » op. cit.

J. CHARMES: « Métayage et capitalisme agraire... » art. cit.

<sup>3.</sup> Cf. SCET-Coopération, 1963. « Lac Alaotra - Etude des périmètres Anony-Sahamaloto », p. 74 et s. Echantillon portant sur 19 villages, soit 2 932 familles et 8 961 ha, du Nord-Ouest du Lac.

Bien qu'intervenant dans une économie se disant et se voulant libérale, la réforme agraire, appliquée à partir de 1960 et surtout 1963, a brutalement stoppé le processus d'absorption de la petite propriété (catégories de 0 à 1 et de 1 à 5 ha) par la grande propriété foncière (catégories de 5 à 10 ha, et de 10 ha et plus). On a assisté depuis lors à un gonflement des effectifs pour les exploitations de 0 à 5 ha (1), mais aussi de 5 à 10 ha, au détriment des exploitations de plus de 10 ha, cependant que le nombre des paysans sans terre diminuait sensiblement : sur l'ensemble des périmètres aménagés, 30 % des lots redistribués l'ont été à d'anciens paysans sans terre (2). Incontestablement la rente foncière a été mise en échec et son expansion bloquée : nous avons pu en apporter la preuve, non pas par une statistique des superficies mises en métayage qui restent très importantes (3), mais par la comparaison de 3 indices : le taux de métayage « m », le taux de la rente foncière (rapport du taux de métayage à la part relative du propriétaire dans les frais de production :

$$l+r = \frac{m}{a/a+b}$$

cet indice mesure l'écart qui existe entre la règle du partage de la récolte = taux de métayage, et la règle de partage des frais de production), et enfin le prix de location de la terre, somme fictive qu'il faut ajouter à l'apport effectif du propriétaire, pour que les frais de production soient partagés dans la même proportion que la récolte:

$$\times$$
 tel que r = 0 dans 1 + r =  $\frac{m}{a + x/a + b + x}$ 

On constate que les changements intervenus dans les conditions de métayage (évaluées à prix constants) ont été tels que :

— Antérieurement à 1960-63, taux de métayage et prix de location de la terre évoluaient en sens inverse du taux de la rente; cela signifie que pour s'appliquer sur une base plus large (les 2/3 de la production au lieu du tiers), la rente doit diminuer en taux. L'augmentation du prix de location de la terre prouve simplement que le supplément d'apport réel du propriétaire n'est pas proportionnel à l'augmentation du taux de métayage : c'est le prix de location de la terre (apport fictif) qui est chargé de combler ce vide.

— De nos jours au contraire, pour un taux de métayage devenu constant (1/2), prix de location de la terre et taux de la rente évoluent dans le même sens. Cela signifie que plus l'apport réel du propriétaire s'accroît en valeur absolue et en valeur relative, plus le taux de la rente décroît. Or le sens de cette proposition n'est pas indifférent: si en effet, à taux de métayage constant, on observe une diversité des taux de rente, on peut dire que cette diversité est un indice de la baisse tendancielle du taux de la rente; car la simultanéité de la baisse du prix de location de la terre et du taux de la rente prouve une concurrence entre rentiers fonciers et un rapport de forces favorable aux métayers, et cela d'autant plus que l'apport réel du propriétaire augmente tandis que baisse le prix de location de la terre. Dès lors, les cas de taux de rente élevés ne sont plus que des survivances qui n'ont pu se maintenir qu'à travers un paternalisme suranné.

Mais si, comme nous venons de le montrer, la rente foncière est effectivement en régression du fait de l'intervention de la SOMALAC, comment expliquer que le métayage n'ait pas significativement diminué. C'est qu'en fait est apparue, à côté du métayage traditionnel que nous venons d'analyser, une nouvelle forme de métayage, semblable

<sup>1.</sup> Le lot redistribué par la SOMALAC en location-vente étant en moyenne de 4 ha.

<sup>2.</sup> Notons toutefois que ce dernier chiffre est nettement plus faible sur les périmètres Nord-Ouest où prédominait la grande propriété foncière, et où prend naissance actuellement le capitalisme agraire.

<sup>3.</sup> Le métayage reste le phénomène dominant dans la région.

à l'ancienne en apparence, mais en réalité différente quant à sa nature : le capitalisme agraire qui concurrence la rente foncière sur son terrain même, mais avec des armes différentes. Par une de ces répétitions dont l'histoire a le secret, mais dont la clé se trouve en réalité dans la conscience que les groupes dominants ont de leurs intérêts, la réforme agraire a en effet eu des résultats comparables à ceux de l'abolition de l'esclavage en 1896. De même que, « sans bœufs, et sans argent pour en acheter », les esclaves devenus hommes libres n'avaient eu d'autre recours que de se faire métayers de leurs anciens maîtres, de même une soixantaine d'années plus tard, les métayers-paysans sans terre (1), devenus propriétaires-attributaires de la SOMALAC, sans bœufs, sans charrue, et évidemment sans tracteurs, se trouvent dans l'incapacité de mettre en valeur le lot de 4 ha qui leur est imparti et sont obligés de se soumettre aux conditions que leur imposent les propriétaires du capital d'exploitation.

Que s'est-il passé en effet ? La possession d'un capital d'exploitation adéquat était effectivement un des critères d'attribution parmi d'autres (notamment l'ancienneté de l'établissement dans la région), mais il est bien évident qu'il ne pouvait s'agir là d'un empêchement dirimant, faute de quoi la réforme agraire n'eut été qu'un simulacre. On avait pensé que les travaux à façon consentis par la SOMALAC à des prix raisonnables, mais surtout l'organisation de pré-coopératives qui pourraient acquérir du matériel en commun, permettraient de dépasser un tel obstacle. Mais tandis que les notables s'emparaient des postes-clés dans les pré-coopératives et y bloquaient toute action contraire à leurs intérêts, l'endettement cumulatif issu des pratiques usuraires liées à la soudure n'avait pas disparu, étant donné que rien n'avait été prévu pour le faire disparaître : car, les crédits de faisance-valoir ou d'achat de matériel consentis par le système bancaire (relayé par la SOMALAC), s'ils permettent de démarrer sainement la première campagne agricole, ne peuvent en aucun cas éponger l'endettement antérieur. Le terrain n'étant pas vierge, l'action entreprise risquait de n'être qu'un coup d'épée dans l'eau (2). Et par un renversement de situation qui traduit en fait un renforcement de la situation asymétrique antérieure, les nouveaux petits propriétaires-anciens métayers, se virent contraints, en grand nombre, de faire appel à des métayers : mais des métayers d'une autre nature; des métayers possédant troupeaux et tracteurs, des métayers qui peuvent dicter les conditions du contrat.

Ainsi s'explique la contradiction relevée plus haut, entre la régression de la rente foncière et l'extension constante d'un métayage aux conditions plus favorables pour le métayer.

En effet, sous l'influence d'une législation de réforme agraire, la terre a cedé le pas au capital d'exploitation en tant que vecteur de domination et de constitution de clientèles d'abligés. Et, d'une manière générale, la rente foncière a pu nous apparaître comme régressive: la position de métayer, lorsqu'elle est occupée par un entrepreneur de travaux est en effet devenue une position dominante. Il convient de signaler pourtant que les capitalistes agraires ne sont pas en général (3) les plus importants des anciens rentiers fonciers. Il est d'ailleurs symptomatique que le capitalisme agraire soit en plein essor sur le périmètre de Sahamaloto qui connaît la mécanisation la plus intense (80 tracteurs), alors qu'il est encore peu développé sur l'Anony (42 tracteurs). Cette différence de comportements entre les gros propriétaires de l'Anony et ceux de la Sahamaloto a vraisemblablement des raisons historiques, notamment en ce qui concerne la formation de la propriété foncière (4). Et il est frappant de constater que cette

<sup>1.</sup> Le parallèle que nous établissons ici, ne signifie pas que les métayers de 1960 sont tous des descendants des esclaves de 1896.

<sup>2.</sup> C'est là une condition préalable à toute action en profondeur : le cas de l'opération « Frères du Monde », en Equateur, où les dettes des paysans pauvres sont rachetées aux propriétaires fonciers-usuriers, le montre bien. (Cf. « Le Monde » des 1, 2, 3 et 4 septembre 1974).

<sup>3.</sup> Il existe cependant des exceptions notables.

<sup>4.</sup> En particulier, nous pressentons — mais sans pouvoir en apporter la preuve — qu'il y a, de la part des capitalistes agraires, une sorte de revanche historique sur ceux qui firent tourner à leur profit le processus de constitution juridique de la rente foncière (Cf. p. 114).

dissymétrie régionale nous offre une image à la fois historique et instantanée de la société rurale de cette partie du lac. D'un côté (Anony), une rente foncière régressive et réactionnaire tentant désespérement de récupérer ses anciens privilèges: un certain nombre de gros propriétaires de l'Anony ont en effet piqueté et labouré leurs anciennes propriétés, à la fin de 1972, profitant d'une situation politique confuse, liée au changement de régime: de l'autre côté (Sahamaloto), un capitalisme agraire dynamique et entreprenant, qui serait capable de reconstituer la grande propriété foncière sur une base beaucoup plus large, si la législation n'interdisait les transactions foncières. Car c'est finalement dans cette indéniable aptitude du capitalisme agraire à reconstituer une situation de domination économique que réside le problème: le développement du capitalisme agraire laisse entrevoir en effet un processus corrélatif de désinvestissement et d'endettement chez les petits attributaires qui se trouvent ainsi jetés dans les bras de leurs patrons-métayers-tractoristes.

Ainsi, en moins d'un demi-siècle, les rapports de production lignagers, fondés sur la parenté, cédaient la place, au lac Alactra tout au moins, à des rapports de production réellement capitalistes. Certes, une telle évolution n'a pas été spontanée: la colonisation agricole européenne d'abord, la réforme agraire ensuite, ont largement accéléré dans cette région un processus d'évolution naturellement plus lent, ainsi que nous pouvons l'observer sur les plateaux de l'Imerina, où une rente foncière se constitue difficilement mais irréversiblement, dans l'éclatement des structures lignagères et notamment le développement du salariat.

3.2.2. De l'entraide au salariat et aux travaux rémunérés à l'extérieur : apparition d'un marché du travail et monétarisation de la prestation lignagère (1).

L'éclatement de la petite propriété foncière, en faisant apparaître un sous-emploi rural, libère une force de travail considérable: d'un côté en effet, la terre familiale devient trop restreinte pour assurer le plein emploi de la totalité de la force de travail familiale; d'un autre côté ce rétrécissement empêche l'unité familiale de subvenir à ses besoins nécessaires, ce qui pousse la force de travail sous-employée à s'offrir sur le marché du travail. Des plus réduits au départ, ce marché du travail est principalement extérieur à l'agriculture, au moins régionalement. Car dans un premier temps, la concentration de la propriété de la terre corrélative à la paupérisation des petits propriétaires se traduit par une concentration de l'exploitation agricole, tous les petits propriétaires prolétarisés n'étant pas repris comme métayers. Mais dans un second temps, la prolétarisation frappant un nombre toujours plus grand de petits exploitants, un marché du travail tend à apparaître localement, dans les conditions que nous allons examiner maintenant.

• Le passage des formes d'entraide au salariat. Dans le mode de faire-valoir lignager, comme dans le mode de faire-valoir par métayage, le système de prestation en travail est tel qu'il peut ne pas suffire à la mise en valeur de la terre, notamment lors des pointes du calendrier cultural, c'est-à-dire au moment du repiquage et de la moisson du paddy. Dans nombre de contrats de métayage, la charge de ces deux opérations culturales revient généralement au propriétaire (2).

Dans le système lignager, ce sont les moments privilégiés de l'appel à l'entraide-findramana, entraide-don de travail. Or, à cet appel, les répondants seront d'autant plus nombreux que celui qui le lance sera haut placé dans la hiérarchie lignagère (3). Et, de même que la transformation de la prestation lignagère en redevance de métayage traduit le passage de formes de dépendance communautaire à des formes de dépendance personnelle, de même l'entraide-don de travail va évoluer vers le salariat, traduisant là

<sup>1.</sup> Nous étudierons cette phase du processus, principalement à partir de la société rurale de l'Imérina, où l'éclatement des structures lignagères, plus lent et plus progressif, est sans doute plus facile à observer.

<sup>2.</sup> Parfois la moisson est partagée entre propriétaire et métayer.

<sup>3.</sup> Le plus haut étant l'aîné de la branche aînée.

encore un éclatement des lignages en unités individualisées. Car, si la prestation lignagère - sous la forme de redevance de métayage - apparaît comme un prix de location de la terre, par contre le travail de l'entraide apparaît, lui, comme étant sans contrepartie (hormis le repas qu'offre l'Ancien à ses invités). Il en résulte un désintérêt des travailleurs à l'égard de cette institution. Or, face à ce désintérêt la demande de travail de la part des anciens a tendance à augmenter, car la production pour le marché (et surtout le marché usuraire de la soudure) fait naître chez eux un «appétit dévorant» de travail : outre le fait que l'appel au salariat permet d'accroître considérablement l'offre de travail, il apparaît que la rémunération monétaire du salarié revient moins cher que le coût réel du travailleur de l'entraide (1); en effet, les prestations en travail dans le cadre du findramana font l'objet d'une stricte comptabilité de la part des anciens : si un ancien dispose d'une main-d'œuvre de 5 dépendants de la part d'un de ses pairs, il doit être susceptible de rendre cette force de travail, dès que son pair y fera appel et même au-delà s'il est l'obligé de plus haut que lui dans la hiérarchie lignagère; en réalité, le coût du travailleur de l'entraide doit donc comprendre, outre le prix de sa nourriture, son coût d'opportunité dont le niveau se situe entre le prix de sa nourriture (soit la rémunération d'une journée de travail d'entraide), et tout ou partie (selon l'intensité de la captation par l'ancien) du salaire agricole journalier et même parfois une rémunération supérieure. Etant donné que le passage au salariat est lui-même revendiqué par les dépendants (notamment en raison du fait que le salaire journalier est plus élevé que le prix de la nourriture fournie) il n'v a donc plus aucun obstacle, pas même idéologique (2) à ce qu'il se généralise.

Les mêmes raisons qui ont présidé au passage de l'entraide-don de travail au salariat, sont présentes pour justifier le transformation similaire de l'entraide-échange de travail. Dans cette forme d'entraide, appelée valin-tanana, l'échange de travail se fait directement entre subordonnés, afin de mettre en valeur la terre dont le produit leur est effectivement dévolu ; alors que dans le findramana, c'étaient les Anciens qui s'échangeaient entre eux la force de travail de leurs subordonnés. Or, le valin-tanana ne tend à subsister que lorsque l'argent est rare : c'est en effet dans les couches les plus prolétarisées de la paysannerie que cette forme d'entraide se maintient avec le plus de vigueur (3), sans même changer de nature lorsque sa forme se monétarise sous l'effet de la redistribution qui intervient par l'intermédiaire du findramana; mais même dans ce cas, l'opportunité de travaux à l'extérieur mieux rémunérés entraîne une relative désaffection à l'égard du valin-tanana; ainsi pour pouvoir effectuer la migration saisonnière qui les conduira au lac Alaotra à la moisson, certaines familles des hauts plateaux centraux auront tendance à utiliser le salariat sur leurs propres terres, se libérant ainsi des contraintes de l'échange de travail. En d'autres termes par la monétarisation de l'échange de travail (dans le findramana tout comme dans le valin-tanana), le devoir de rendre le travail reçu cesse d'être obligatoire et disparaît notamment devant toute opportunité de travail mieux rémunéré: les bénéficiaires de telles opportunités font tourner à leur avantage des termes de l'échange plus favorables aux travaux à l'extérieur qu'au salariat local. Car en fin de compte et sous l'influence de la surpression démographique, c'est essentiellement en dehors de l'agriculture (de l'agriculture locale du moins) qu'ont été cherchées les solutions au problème de la soudure, ou plus généralement au problème des besoins monétaires. Mais dans quels secteurs, et pour quels emplois?

• Les travaux rémunérés de l'extérieur. Ne pouvant trouver au sein de son propre système agricole la possibilité de satisfaire ses besoins monétaires, artificiels puis

<sup>1.</sup> On peut calculer que la rémunération en nature (repas des travailleurs du findramana) revient en apparence 3 fois moins cher que la rémunération monétaire des travailleurs salariés (Cf. J. CHARMES: « Les effets d'une action de vulgarisation... » op. cit. tome II p. 73 et tome III p. 27). Mais le coût réel de l'entraide est supérieur à celui du salariat.

<sup>2.</sup> Mais l'idéologie ne tient pas lorsqu'elle entre en contradiction avec l'intérêt général des Anciens et des « cadets » tout à la fois. Cf. J. CHARMES : « Les blocages socio-culturels en tant que manifestations de rapports de domination ». Op. cit.

<sup>3.</sup> Cf. J. CHARMES: « Processus de stratification sociale... », art. cit. pp. 78-79 et infra.

naturels, c'est dans les migrations saisonnières ou temporaires que la paysannerie des hauts plateaux centraux a essayé de trouver les ressources monétaires qui lui faisaient défaut. En dernier ressort, c'est là que se trouve l'origine de la désagrégation des structures de l'entraide.

Dès les débuts de la colonisation agricole européenne au lac Alaotra, les colons nouvellement installés et qui s'étaient vu concéder des superficies parfois considérables, procédèrent à des recrutements de main-d'œuvre en Imerina (1) pour les opérations de repiquage et de récolte. Rapidement l'ampleur de ces migrations organisées s'accrut, et l'on recrute aujourd'hui des travailleurs jusqu'en pays Betsiléo: voyage aller-retour en train ou en taxi-brousse, et logement étant assurés par l'employeur, le salaire perçu par ces travailleurs est couramment le double de celui pratiqué sur les hauts plateaux: comme ces travaux n'interfèrent pas avec ceux du terroir d'origine en raison du décalage des calendriers culturaux, ils sont très prisés par la petite paysannerie pauvre (2) qui pouvait ainsi payer l'impôt (3). Il faut remarquer d'ailleurs que ce sont ces migrations saisonnières qui sont à l'origine de migrations définitives de paysans des Plateaux autour du lac Alaotra (4): d'abord métayers des colons européens qui mettaient ainsi en valeur leurs concessions par le biais de ce mode de faire-valoir indirect, beaucoup défrichèrent eux-mêmes des terres dans les « réserves indigènes », ou établissant des « fraternités de sang » avec des propriétaires Sihanaka, devinrent leurs métayers.

En dehors des possibilités d'emplois qu'offre l'agriculture, hors des plateaux centraux principalement, et plus généralement le secteur primaire (emplois de scieurs), c'est en ville, et surtout dans le secteur tertiaire que la quête de l'argent cherche à s'effectuer : la région de Manjakandriana fournit en particulier d'importants contingents de marchands ambulants qui sillonnent toute l'Île durant la saison sèche et dont certains ont pu parfois devenir propriétaires de magasins dans l'une des grandes villes de la Côte. Ces petits métiers, qui bien souvent sont analysés comme étant du « chômage déguisé », alimentent en réalité en argent frais des circuits ruraux traditionnels où malgré sa rareté, l'argent joue désormais un rôle important, notamment en contribuant à consacrer l'idéologie lignagère en idéologie de classe.

• Constitution de l'idéologie lignagère en idéologie de classe. L'importance des migrations temporaires qui ont tendance à devenir pluri-annuelles et parfois même définitives, est due à l'inadéquation croissante entre la superficie du terroir et la population qui y vit: inadéquation largement induite, comme nous l'avons vu, par les politiques de destructuration. Or il est bien évident que ces migrations constituent l'un des nombreux aspects (5) de l'éclatement des lignages. On pourrait en citer bien d'autres, notamment le développement du mariage uxorilocal, dû à la parcellisation foncière extrême qui pousse le couple à se fixer au lieu du patrimoine foncier le plus important; nous verrons également (6) la multiplication des unités cérémonielles et des tombeaux.

Mais les migrations, en inoculant au sein de la communauté lignagère un flux monétaire dont les effets ne peuvent plus être considérés comme délétères, vont avoir une conséquence remarquable sur le processus de stratification sociale en cours: la manière dont le flux monétaire est accaparé (au moins partiellement) par les anciens, va en effet accélérer la différenciation. Nous avons déjà vu comment la prestation aux aînés avait pu se transformer en redevance de métayage: or tous les dépendants

<sup>1.</sup> A l'origine dans la région de Manjakandriana, région des Plateaux la plus proche du Lac Alaotra auquel elle est reliée par le chemin de fer.

<sup>2.</sup> Il apparaît que nombre de ces migrants saisonniers sont des paysans sans terre, ou propriétaires de parcelles minuscules.

<sup>3.</sup> Le travail d'une saison permet largement d'atteindre cette somme.

<sup>4.</sup> Par contre les migrations définitives organisées vers le Moyen Ouest dans le cadre d'une politique agricole entreprise au niveau de la Province de Tananarive dans son ensemble, ne semblent guère couronnées de succès.

<sup>5.</sup> Et à un certain niveau d'analyse, l'une des nombreuses causes.

<sup>6.</sup> Cf. p. 125 et p. 132.

ne deviennent pas métayers; le métayage accroît en effet la rareté de la terre puisqu'il faut théoriquement une superficie double (si le métayage est à moitié) pour assurer l'auto-subsistance d'une famille. On assiste dans ces conditions, au sein des segments de lignage, à l'organisation des migrations, la terre restant, en propriété ou en métayage, entre les mains d'un seul individu. Or les dépendants qui partent ainsi peuvent en général disposer d'une fraction de la production (1) qui leur est octroyée par les anciens : disposition qui n'est finalement que la contrepartie de la prestation due aux anciens et que les migrants prennent sur leurs gains monétaires.

Ainsi lorsqu'elle n'a pas été transformée en redevance de métayage, la prestation aux ainés s'est monétarisée: les anciennes positions dominantes dans les rapports lignagers sont désormais devenues les pôles d'attraction du surplus agricole et du surplus monétaire (2). Dans le processus de constitution naturelle de la rente foncière, le pouvoir d'achat des ainés s'en trouve accru, cependant que le remplacement progressif des relations de parenté par des relations de voisinage au sein de la communauté villageoise facilite la généralisation de l'usure et développe considérablement la valeur du surplus agricole accaparé.

La transformation de la prestation lignagère en redevance de métayage, et sa monétarisation font que les Anciens, et particulièrement les ainés, sont économiquement les acheteurs potentiels de la terre, alors que idéologiquement ils en sont les acheteurs privilégiés: ils sont donc les artisans du regroupement foncier dont ils sont aussi en fin de compte, les bénéficiaires presque exclusifs.

Or, non seulement l'idéologie et les structures lignagères favorisent objectivement cette concentration de la terre, accélérant ainsi le processus de différenciation sociale, mais encore leur réinterprétation prouve que leur mutation en idéologie et structures de classe est organisée — consciemment ou inconsciemment — par les aînés. La stratégie du lova tsy mifindra, mariage préférentiel « qui ne disperse pas l'héritage) », en est un exemple flagrant (3).

Traditionnellement, le lova tsy mifindra désigne un mariage par échange de sœurs au sein d'un même lignage; il a pour but de sauvegarder l'intégrité du patrimoine foncier lignager, ou d'en assurer l'extension : il n'intervient donc que lorsqu'il y a rareté relative de la terre, et dans des lignages suffisamment étendus pour que leur dynamisme démographique ne soit pas remis en cause: ce type de mariage apparaît donc comme un palliatif des conséquences du déséquilibre population-ressources, à savoir la désagrégation du patrimoine foncier et la destructuration des lignages (4). En tant que simple palliatif, le développement du lova tsy mifindra est resté très limité dans le cadre lignager, mais à l'heure actuelle on constate qu'il se développe hors de ce cadre restrictif, entre familles de niveau économique et social élevé. On ne peut pas dire alors qu'il y a, à proprement parler, regroupement des terres, ou non dispersion de l'héritage : ces termes étaient admissibles du point de vue du lignage; ils le demeurent si l'on se place d'un point de vue de classe; mais ils ne le sont en aucun cas d'un point de vue individuel: pourtant, c'est l'individualisation (au niveau de la famille restreinte) d'un tel point de vue qui sert de médiation entre le lignage et la classe; en réalité, l'union par le mariage de deux familles riches présente en effet un aspect positif du point de vue de l'accumulation, du fait justement de ses retombées cumulatives : à la génération 1, la taille d'une terre peut être suffisante, compte tenu du nombre de bouches à nourrir, pour donner naissance à un surplus aux effets cumulatifs (5); le mariage préférentiel a

<sup>1.</sup> Inférieure à leurs besoins, dans la plupart des cas.

<sup>2.</sup> Ceci explique à notre avis que même sous une très forte pression démographique, l'optimum de natalité demeure un maximum : le pouvoir y est toujours fonction de l'importance de la descendance-dépendance.

<sup>3.</sup> Cf. J. CHARMES: « Processus de stratification sociale... » art. cit. pp. 88 à 91.

<sup>4.</sup> Il semble que c'est un type de processus semblable qu'a observé J.P. DOZON en Côted'Ivoire : cf. J.P. DOZON : « Autochtones et allochtones face au développement de la riziculture irriguée dans la région de Gagnoa » - ORSTOM - Côte d'Ivoire 1974, multigr. (p. 77).

<sup>5.</sup> Grâce à l'usure, ou à la clientèle d'obligés dont il permet la constitution.

pour effet (et pour but) de ne pas faire tomber au-dessous de ce niveau-limite, la superficie de terre dévolue à chaque héritier: dès sa prise d'indépendance, le couple se trouve ainsi en situation de pouvoir accumuler.

Or, ce qu'il y a de remarquable dans la stratégie du *lova tsy mifindra*, c'est qu'elle donne lieu à des conflits inter-familiaux qui structurent une véritable conscience d'intérêts de classe (1): s'il y a en effet de nombreux postulants pour un mariage préférentiel, il n'y a par contre qu'une seule famille élue; le mariage n'éteindra pas la rivalité qui naît de cette concurrence et qui se porte dès le départ sur le plan de la richesse économique et du pouvoir social: car ces deux critères que les familles rivales vont chercher à extérioriser sous forme ostentatoire, sont ceux qui permettront d'emporter la décision (2). Nous voici donc reportés dans la sphère de l'utilisation du surplus: mais dès maintenant, nous concevons que l'ostentation est une phénomène beaucoup plus important et beaucoup moins gratuit que des analyses trop rapides voudraient nous le faire croire.

L'importance des changements en cours que nous venons d'examiner est telle qu'il est remarquable de constater que ce sont les dépositaires de la Tradition, les Anciens, qui tout en occupant les positions dominantes dans la structure sociale traditionnelle, se font les vecteurs de pénétration des rapports marchands et de destructuration de la société lignagère. En d'autres termes, on peut penser être en présence d'une prise de conscience partielle des menaces futures de translation de pouvoir, et d'un essai de récupération par le haut, avant qu'il ne soit trop tard (3). En tout état de cause, les relations de parenté ayant progressivement cédé la place aux relations de voisinage, il apparaît bien que les Anciens tendent à devenir des notables, cherchant à occuper toutes les positions dominantes, quelles qu'elles soient, se constituant des clientèles d'obligés, et structurant plus ou moins inconsciemment une idéologie de classe où la concurrence, moteur de l'ostentation et en fin de compte de l'accumulation, se présente comme un phénomène déterminant.

#### IV. MODALITÉS DE L'UTILISATION DU SURPLUS

L'évolution que nous venons de retracer, et dont les transformations de l'idéologie lignagère en idéologie de classe et des relations de parenté en relations de clientèles sont des symptômes significatifs, traduit en fait un processus de transition à des rapports de production nouveaux : les anciens et plus particulièrement les ainés sont en mesure de devenir des notables, à l'égard desquels les parents deviennent des obligés, et les prestations des redevances.

Or, la production de ces nouveaux rapports sociaux, de type marchand, est concomitante avec l'apparition d'un surplus monétaire et une transformation de l'ancienne superstructure idéologique dans son essence, sinon dans son apparence. Le problème de l'antériorité et de la causalité de chacun de ces éléments structurels par rapport aux autres doit donc être posé si l'on veut appréhender et comprendre les modalités, les tendances évolutives et en dernier ressort la finalité de ces modes de production de transition: et l'analyse des modes d'utilisation du surplus permet, à notre avis, de poser plus clairement, sinon de manière décisive, un tel problème. C'est pourquoi nous tenterons en premier lieu d'opérer une classification des dépenses, afin de présenter ensuite un schèma d'explication de la transition.

<sup>1.</sup> Les conflits qui impliquent les familles pauvres sont au contraire des conflits destructurateurs et freinent l'émergence d'une conscience de classe (cf. J. CHARMES : « Processus de stratification sociale »... art. cit. pp. 91-92 et infra).

<sup>2.</sup> S'il advient que le choix se porte sur une famille tout à fait étrangère, c'est-à-dire ne présentant même pas le caractère de voisinage, alors toute la communauté de voisinage tire argument de l'idéologie traditionnelle pour ramener le défaillant à ses devoirs : la transformation de la conscience lignagère en conscience de classe est donc limitée dans l'espace par l'ensemble de la communauté villageoise elle-même (cf. ibid. p. 91).

<sup>3.</sup> Comme peut-être chez les Agrariens du temps des Physiocrates ou les Junkers du temps de Bismarck.

#### 41. Divers types de dépenses ou d'utilisations du surplus.

Pour construire une telle typologie il est nécessaire de choisir un critère de classification. Si nous nous référons à la théorie classique des blocages dits « socio-culturels », nous choisirons la distinction productif/improductif. Mais, étant donné le type de société auquel on applique un tel critère, il est également indispensable de prendre comme sous-critère, la distinction : collectif (ou communautaire)/individuel. Or, nous verrons que ce sous-critère rend inadéquate l'utilisation du critère lui-même. Si donc nous utilisons ce schéma d'exposition — bien que notre propos soit de montrer que le critère de productivité n'est pas pertinent — c'est afin de mieux montrer les contradictions inhérentes aux schémas d'explication classiques présentés par les « théoriciens du sous-développement ».

# 4.1.1. Les dépenses improductives.

Au niveau collectif, ce sont principalement les circuits cérémoniels qui sont ici concernés. Les fêtes qui sont les occasions privilégiées d'actualisation de ces circuits sont de deux sortes. Il en est qui réunissent à certaines périodes déterminées du calendrier lunaire un nombre considérable de personnes partageant une même croyance, donc sur une base autre que celle de la parenté ou du voisinage; c'est le cas des cérémonies du fanompoan'tsampy (1) en pays Merina, et du fetraomby au lac Alactra, qui se caractérisent par des sacrifices d'animaux et des dons rituels (2). Une autre catégorie de cérémonie, sur laquelle nous insisterons ici, est le famadihana ou « cérémonie de retournement des morts », qui se fait principalement sur la base de la parenté et du voisinage.

Autrefois chaque lignage avait un tombeau unique. De nos jours — comme nous le verrons plus loin — les unités cérémonielles, c'est-à-dire les tombeaux, ont eu tendance à se multiplier. Il en résulte que les famadihana qui ont lieu à intervalles réguliers (3) deviennent de plus en plus nombreux et de plus en plus onéreux. Prises globalement, les dépenses auxquelles donne lieu une telle cérémonie, sont en effet considérables; nous citerons le cas de l'une de celles auxquelles nous avons eu l'occasion d'assister (4): organisée par 3 segments de lignage, elle réunissait près de 2 000 personnes pour lesquelles on avait abattu 4 bœufs et 2 porcs, soit une dépense de 150.000 FMG, à laquelle il faudrait ajouter près d'une tonne de paddy et le paiement d'une troupe de hira gasy (5) soit en tout près de 200 000 FMG. Les trois familles organisatrices inauguraient ainsi un nouveau tombeau (6) qui avait coûté près de 500 000 FMG.

Bien entendu de telles sommes ne sont pas dépensées par des familles restreintes, des ménages dirions-nous. Elles sont réparties par les trois aînés entre les diverses familles restreintes qui composent leurs segments de lignage. Or le nombre de ces familles restreintes ne saurait dépasser la trentaine, dans le cas présent : il en résulte une dépense minimale de 16.600 FMG par unité familiale, en ce qui concerne la construction du tombeau, et de 6 600 FMG pour la cérémonie proprement dite. Compte tenu du revenu rural moyen que nous avons estimé à 36 500 FMG par famille (7), cela représente un investissement, ou plutôt une immobilisation non réalisable très importante qu'atténue difficilement la participation des invités à la cérémonie : 100 à 200 FMG.

<sup>1.</sup> Le fanompoan'tsampy, que l'on traduit par « culte des idoles », prend place aux jours et mois alakaosy et alahamady (signes du Zodiaque).

<sup>2.</sup> Cf. R. CABANES: « Cultes de possession dans la plaine de Tananarive ». Cahiers du Centre d'Etudes des Coutumes, Université de Madagascar. Tananarive, nº IX. 1972 (pp. 33 à 66).

<sup>3.</sup> Tous les 7 ans dans la région où nous avons mené notre enquête. Mais l'intervalle est beaucoup plus court en certains lieux.

<sup>4.</sup> Cf. J. CHARMES: « Processus de stratification sociale... » art. cit. p. 93.

<sup>5.</sup> Chanteurs-danseurs traditionnels.

<sup>6.</sup> Il s'agissait donc d'une nouvelle unité cérémonielle.

<sup>7.</sup> Cf. note 4, p. 112.

Or c'est justement l'existence de ces participations, ainsi que la périodicité relativement courte dans certaines régions (2 ou 3 ans), qui a pu faire écrire que le famadihana était devenu une « affaire commerciale » dont les organisateurs tiraient profit (1).

Bien que cette affirmation ne nous semble pas soutenable, il est nécessaire de souligner la contradiction qui consiste à affirmer d'une part que de telles dépenses cérémonielles sont improductives, d'autre part que ces mêmes cérémonies rapportent un profit, ce qui laisserait supposer qu'elles représentent des activités commerciales (de restauration, ou de spectacle!) rentables. Toute l'ambiguīté du raisonnement vient de l'acceptation dans laquelle on prend le terme de « productivité ». Dans les théories ordinaires que l'on développe sur le « sous-développement », seraient productives les dépenses qui s'effectueraient dans les secteurs prioritaires de l'économie et principalement l'agriculture. Pourtant cette même théorie qui débouche sur la spécialisation internationale est également fondée sur la recherche individuelle du profit que la « main invisible » d'Adam Smith est censée faire coıncider avec le progrès social. La difficulté provient en fait de ce que les critères du progrès et de la productivité ne sont pas universels; surtout, les détours productifs que l'on observe ne se traduisent pas par des résultats immédiats et tangibles, et donc ne prennent pas leur rationalité dans la sphère économique, au niveau de la production, mais bien dans la sphère politicoidéologique (2).

Dès lors, il est hasardeux de s'attaquer à l'improductivité de telles dépenses, d'autant plus que, si effectivement elles se traduisent par un profit, il serait nécessaire de se pencher sur l'utilisation qui est faite du dit profit. D'autant plus encore que l'on peut douter que la mobilisation du surplus qui intervient au sein des lignages, à l'occasion des fêtes du famadihana, se ferait tout aussi bien si n'existait pas une telle institution traditionnelle. Les sommes accumulées de cette manière seraient alors de simples dépenses de consommation individuelles (au lieu d'être collectives) au sein des ménages et il est douteux — du moins si l'on en juge d'après les résultats des expériences coopératives — qu'une quelconque institution économique collective puisse parvenir à mobiliser productivement un tel surplus.

Et tandis que l'idéologie du développement vilipende les dépenses improductives des famadihana, on ignore délibérément la construction coûteuse des églises ou des temples, et le poids du denier du culte, tout aussi lourd que celui des circuits cérémoniels traditionnels puisque l'un est annuel alors que les autres sont pluri-annuels. Lors de notre enquête sur les hauts plateaux malgaches, voici les chiffres que nous avions relevés pour un flangonana (paroisse) de 500 baptisés, soit approximativement 120 familles :

- denier du culte : 250 000 FMG;
- œuvres du diocèse : 5 000 FMG :
- œuvres du séminaire : 5 000 FMG ;
- l'écolage des enfants, jusqu'alors compris dans le denier du culte, devient payant pour les classes de 7° et 8°: 200 FMG par mois et par enfant (la plupart des élèves doublent ou triplent ces classes);
- participation à l'achat d'une automobile pour que Monsieur le Curé puisse venir plus souvent ;
  - quêtes diverses et petits travaux fournis gratuitement;
- d'autre part, pour nourrir les trois instituteurs catéchistes, la paroisse doit fournir 80 zinga de paddy, soit près de 260 kg par mois, et cultiver sous forme d'entraide deux terrains de cultures sèches sur un demi ha à peu près.

RAJAOSON: « Contribution à l'étude du famadihana sur les Hauts Plateaux de Madagascar ». Thèse de 3° cycle. EPHE Paris 1969.

<sup>2.</sup> C'est ce que nous essaierons de démontrer p. 131 et s.

En réalité, on ne volt l'ostentation et l'improductivité que dans la religion traditionnelle, non dans la religion importée. Or cette remarque n'est pas purement formelle :
la violence des attaques contre les coutumes et la tradition, qui se cache derrière le
voile de l'idéologie du développement, a un sens plus fondamental que celui qu'elle
laisse apparaître, puisqu'elle tolère — et cela, de manière non incidente — des
comportements à propos desquels elle fustige les structures traditionnelles. Il y a donc
une signification cachée à une telle attitude. Mais avant de tenter d'y accéder (1), bornonsnous ici à souligner qu'on a ainsi justifié les politiques les plus dévastatrices, tout en
affirmant parallèlement la nécessité de conserver les identités nationales ou ethniques.
Cette contradiction a bien été relevée par A. Meister; mais pour cet auteur, c'est là un
processus inéluctable, le « développement » étant synonyme de « destruction du
passé » (2):

« ...s'agissant du développement, c'est-à-dire de nouveaux modes d'utilisation des ressources humaines et matérielles, on ne peut se dissimuler que la construction d'une économie et d'une société modernes passe dans une très large mesure par la destruction des cadres de vie, des loyautés et des valeurs traditionnelles. En d'autres termes, les richesses humaines, les charmes, les particularismes, les coutumes, la bonhomie, tout cet ensemble de choses qui peuvent attacher au passé et dont nous constatons la disparition graduelle sous les coups du modernisme, tout cet ensemble de choses et de « bonnes choses » sont le prix à payer pour la modernisation, la rançon d'une plus grande aisance matérielle. Ce prix du « progrès » est impliqué par la notion même de développement et cela quand bien même certains espèrent faire ce développement dans la fidélité à leur passé. Nouveauté et fidélité ne semblent pouvoir être conciliables, et même la simple consommation de la nouveauté — qui passe bien souvent pour du développement — est déjà infidélité et donc menace et même destruction du passé ».

Voilà donc décrit sous forme sentimentale, les épiphénomènes accompagnant le processus de transition des sociétés péri-capitalistes à la société capitaliste : si ce tableau ne nous avance guère dans l'analyse du processus de transition, il n'en constitue pas moins une perception particulièrement réaliste de certains phénomènes dont il s'agit de percer l'essence.

Cette « consommation de la nouveauté » qui est « menace et même destruction du passé » (3), on peut l'observer quotidiennement de la part d'individus membres de ces sociétés en voie de destructuration, que ce soit au niveau alimentaire ou vestimentaire, au niveau de la construction des habitations, ou dans tout autre domaine. La littérature traitant du Tiers-Monde ne manque pas de descriptions de ces objets dispendieux et inutiles, parce qu'inutilisables (4); mais n'envisageant les dépenses que sous leur angle économique, elle ne peut se donner les moyens d'en comprendre la rationalité cachée.

Et même lorsque cette perception économique débouche éventuellement sur un constat de rentabilité, c'est pour aussitôt déplorer l'orientation socialement néfaste de ces dépenses.

#### 4.1.2. Les dépenses productives.

Elles existent en effet, si l'on se place d'un point de vue individuel : c'est dans le secteur tertiaire (commerce, services) qu'on en relève les exemples les plus fréquents et les plus significatifs. Si les investissements dans l'immobilier sont surtout le fait de

<sup>1.</sup> Cf. p. 137 infra.

<sup>2.</sup> A. MEISTER: « Participation, animation et développement à partir d'une étude rurale en Argentine ». Anthropos. 1969 p. XIV.

<sup>3.</sup> Remarquons que c'est la thèse que nous voulons soutenir : l'argent et plus généralement la marchandise, en devenant éléments de reproduction des structures traditionnelles, transforment ces mêmes structures en éléments de reproduction du mode de production capitaliste.

<sup>4.</sup> Une famille d'un village où nous avons enquêté avait acheté un harmonium grâce à l'indemnité touchée par l'un de ses membres, victime d'un accident de la circulation

citadins (1), il apparaît qu'une petite bourgeoisie rurale parvient à placer son épargne dans le secteur des transports (achats de taxi-brousse) ou du commerce. Or, dans le cadre d'une politique nationale de « malgachisation », ce dernier secteur est d'un intérêt stratégique primordial, puisqu'il est traditionnellement le monopole des Chinois, sur les Hauts Plateaux malgaches (2). Encore convient-il d'être prudent dans ces affirmations: la petite épicerie malgache apparaît et survit en l'absence de toute concurrence chinoise. Elle s'insère donc là où manquent des mailles du réseau chinois, mais elle reste dominée par celui-ci. De même certains petits marchands ambulants de la région de Manjakandriana ont pu, de par leurs activités saisonnières répétées sur un grand nombre d'années, acquérir des magasins de tissus dans certaines villes côtières (Tamatave, Diégo Suarez, etc... et bien sûr Tananarive), s'implantant ainsi dans un réseau commercial monopolisé par les Pakistanais. Certes, il ne s'agit pas là d'une tendance mais plutôt d'une esquisse de tendance, et c'est sans doute dans ce secteur que se placera de plus en plus à l'avenir l'épargne nationale. La raison en est que pour des placements relativement faibles, la rentabilité est élevée ; d'ailleurs, même pour des niveaux de placements plus élevés, ce sont ces mêmes secteurs qui semblent se caractériser par un degré de rentabilité relativement plus élevé : transports et immobilier sont les secteurs privilégiés où se place l'épargne de la bourgeoisie urbaine et bureaucratique; et cela, pas seulement à Madagascar (3).

Or ces investissements dans le tertiaire ne trouvent pas grè auprès des planificateurs et théoriciens du développement, parce qu'ils n'ont guère d'effets d'entraînement en amont et en aval et se traduisent donc par une faible croissance du produit national, tout au moins en produit matériel. A vrai dire, si un quelconque organisme de collecte permettait de draîner cette petité épargne vers le secteur industriel, il ne pourrait offrir qu'une rémunération moindre que celle qui est retirée du secteur tertiaire, tout en ne favorisant pas — au contraire — le développement de « l'entreprenariat ». Le secteur industriel reste en effet un monopole métropolitain en raison de son extraversion même. En réalité, il faut admettre que le secteur tertiaire offre les opportunités qui favorisent le développement de l'esprit d'entreprise, tout en permettant une accélération de l'accumulation individuelle (4).

Lorsque exceptionnellement (c'est-à-dire lorsque les conditions locales sont exceptionnellement favorables: tel est le cas de la riziculture au lac Alaotra) on recense des investissements privés dans l'agriculture, on nie leur rentabilité économique: il est vrai que près d'un tiers des tracteurs achetés à crédit dans cette riche région rizicole ont été récupérés par les vendeurs en raison du non paiement des traites.

Mais si l'on faisait une étude de rentabilité sérieuse, on serait sans doute étonné des résultats: nous avons déjà montré par ailleurs (5) que cette rentabilité ne pouvait être estimée à partir d'une rémunération monétaire fictive et du nombre d'heures de travail effectuées par le tracteur, mais bien plutôt à partir de la reconstitution des clientèles d'obligés qui se trouvent dans l'obligation de rémunérer en nature l'heure de travail au tracteur à un taux que le cycle soudure-usure accélère rapidement: mais

<sup>1.</sup> La construction de maisons « luxueuses » à la campagne ne présentant pas le même caractère de rentabilité économique immédiate.

<sup>2.</sup> Sur la côte Ouest, ce monopole est entre les mains de Pakistanais. Mais ce n'est guère que sur les plateaux que l'on peut percevoir certains signes d'évolution dans le sens d'une reprise en mains par des nationaux de ce type d'activités.

<sup>3.</sup> Le même phénomène a été souligné par Samir AMIN en Côte d'Ivoire. Cf. Samir AMIN : « Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire ». Editions de Minuit. 1967.

<sup>4.</sup> Même s'il faut déplorer que la somme de ces « accumulations individuelles » est inférieure à une accumulation qui serait le fait d'un capitalisme d'Etat, et à fortiori d'un capitalisme international, pour un montant d'épargne utilisée donné.

<sup>5.</sup> Cf. supra p. 119 et articles cités sur la SOMALAC.

les critères occidentaux de rentabilité ne permettent pas de tenir compte de ces phénomènes occultes (1) et amènent à la conclusion habituelle qu'il s'agit de dépenses ostentatoires (2).

Rappelons enfin, pour mémoire, que ces dépenses productives collectives que constitue l'épargne collectée par divers systèmes coopératifs ou pré-coopératifs sont bien souvent stérilisées en raison du danger qu'elles représentent pour certains intérêts en place : ainsi les rentiers fonciers et les propriétaires de tracteurs ont-ils rendu complètement improductive l'épargne collective draînée par les Associations d'Intérêt Rural (AIR) du lac Alaotra (3).

Cet inventaire des modes d'utilisation du surplus, que nous venons de dresser, va nous permettre de mieux comprendre les modalités de la transiton aux rapports marchands, objet de notre propos.

#### 4.2. Les trois stades de la transition.

Le processus de transformation sociale à travers lequel la valeur d'échange en vient à dominer la valeur d'usage, à travers lequel donc se généralise la marchandise, passe par trois stades principaux:

- le stade de la neutralisation,
- le stade de l'absorption,
- le stade de la dissolution.

C'est surtout sur ce dernier stade que nous insisterons ici, car il caractérise à notre avis les sociétés que nous avons étudiées. D'autre part, c'est à ce dernier stade que la marchandise a réellement pénétré toutes les sphères de la vie sociale et que s'effectue donc la transition à l'économie marchande. Il s'agit alors de formations sociales où dominent les rapports marchands, tandis que dans les deux premiers stades ces mêmes rapports sont dominés au sein des modes de production traditionnels.

#### 4.2.1. Le stade de la neutralisation.

Historiquement, ce stade ne se constate guère que lorsque le mode de production capitaliste impose sa domination par la force, c'est-à-dire sous la forme coloniale. Il peut néanmoins en rester des vestiges çà et là : sociétés provisoirement épargnées par la marchandise (et qui jouent actuellement le rôle de réserves), parce que situées à l'écart des courants d'échange, non favorablement « dotées en facteurs », ou encore ayant fait preuve de récalcitrance. A l'origine, le surplus de la colonie est prélevé sous la forme du travail forcé qui sert à construire les infrastructures de communication (routes, chemin de fer...) nécessaires à l'établissement d'une colonisation agricole européenne prospère. Une fois ce premier niveau atteint, le travail forcé procure aux colons titulaires de concessions, la main-d'œuvre nécessitée par l'économie de plantation.

Lorsque enfin la colonisation entre dans sa phase « civilisée », le travail forcé disparaît : seul demeure l'impôt qui, dans un cadre « libéral » joue le rôle de fournisseur de produits vivriers pour les villes. Mais à ce stade, les effets délétères de la préemption du surplus sont étroitement circonscrits et neutralisés : le surplus fourni par la paysannerie sous forme de travail ou de produit vivrier ne dépasse en aucun cas le montant nécessaire au paiement de l'impôt. Certes la sous-évaluation systématique

<sup>1.</sup> Selon ces critères, il faut 5 000 heures de travail correspondant à peu près au travail de 850 ha pour amortir un tracteur, compte tenu de conditions particulièrement défavorables (Cf. KWANKAI Léon : « Le potentiel économique de la région du Lac Alaotra ». Mémoire de l'IUT - Gestion Tananarive). Avec le cinquième de ces normes, les tracteurs du Lac Alaotra sont rentabilisés.

<sup>2.</sup> Cet aspect n'est pas absent, mais il n'est pas principal.

<sup>3.</sup> La SOMALAC elle-même semble avoir bénéficié de cette « stérilisation », puisqu'elle pouvait utiliser les fonds ainsi collectés sans avoir à les rémunérer : ce fut d'ailleurs l'un des reproches les plus durs adressés par les paysans à la SOMALAC, en 1972.

de la force de travail ou des produits vivriers permet à l'administration coloniale de réaliser un surplus non négligeable, mais du point de vue des communautés lignagères ou villageoises, la circonscription de ce surplus est socialement respectée, et parfois même spatialement visible, lorsqu'elle prend la forme d'un champ réservé au paiement de l'impôt (éventuellement collectif). A ce stade donc, il y a réellement neutralisation, parce qu'il n'est pas possible à des individus de créer et d'utiliser un surplus à des fins personnelles, en dehors du surplus créé par la collectivité et utilisé par elle ou par ses représentants à des fins socialement réglementées, par exemple l'accumulation de biens de prestige destinés au contrôle des femmes par les aînés.

Or, c'est cette faculté même d'accumulation individuelle qui va apparaître à l'état de potentialité au stade suivant, et qui, au stade ultime, assurera la dissolution définitive des structures traditionnelles, sous l'effet de la généralisation de la marchandise.

#### 4.2.2. Le stade de l'absorption.

Ce stade se caractérise par une intensification de la circulation monétaire, sans qu'il résulte de cette intensification une modification au niveau de la structure sociale et de l'attribution du pouvoir. Sous les effets conjugués de l'alourdissement de la charge fiscale et de la surcharge démographique, la quête de l'argent ne peut rester cantonnée à son niveau antérieur : la multiplication des besoins monétaires et vivriers (amplifiés par la soudure) se traduit (1) par un accroissement plus que proportionnel de la vente de la force de travail disponible (2) en raison des caractéristiques de l'emploi salarié offert à cette force de travail : l'éloignement des lieux où s'offrent des opportunités de travail et le temps minimum d'embauche font que les gains en viennent petit à petit à dépasser les besoins ; ainsi les migrants Antandroy originaires du Sud de Madagascar qui vont travailler comme salariés à la SOSUMAV (3), y restent-ils plusieurs années (4) ; d'autre part le nombre des migrants potentiels (c'est-à-dire des paysans en voie de prolétarisation) étant de plus en plus grand, les opportunités de travail doivent être recherchées de plus en plus loin (5).

Il y a donc désormais possibilité d'accumulation individuelle, même si cette accumulation n'est pas recherchée pour elle-même, ni encore pour soi-même. Certes, le surplus ainsi dégagé (c'est-à-dire la part des gains non consacrée à la satisfaction des besoins nécessaires, cause de la migration) est dans la plupart des cas, investi dans l'achat de biens de prestige, notamment de bœufs chez les Antandroy. Mais la prégnance de l'idéologie traditionnelle et surtout du pouvoir politique traditionnel est telle qu'il ne saurait être question pour les migrants d'user de ces biens de prestige pour mettre en cause un pouvoir fondé justement sur le monopole de ces mêmes biens. D'ailleurs, en dehors de tous ses autres signes distinctifs, ce pouvoir reste un attribut de l'ancienneté, et la force de travail intégrée dans les biens de prestige issus de la migration vient alimenter les circuits cérémoniels des chefferies traditionnelles qui peuvent ainsi se faire concurrence sur une échelle beaucoup plus large. A cette étape donc, c'est l'appartenance à un groupe et le désir de voir ce groupe supplanter les autres en prestige et en pouvoir - au moins sur le plan de la lutte ostentatoire que se livrent les chefs traditionnels entre eux - qui demeurent le moteur principal de l'accumulation. Toute velléité d'ambition personnelle se trouve ainsi canalisée dans des circuits collectifs où se reconnaît chaque dépendant dans la personne du chef. L'accumulation collective au niveau du groupe, somme d'accumulations individuelles, loin de jouer un rôle

<sup>1.</sup> Cela, malgré la vente d'une partie — insuffisante — de la production vivrière sur le marché.

<sup>2.</sup> Il n'y a pas là contradiction — au contraire — avec la forme a-typique de la courbe d'offre de travail, forme ordinaire dans de semblables contextes. Cf. J. CHARMES : «Théories, politiques et planifications du développement ». A paraître.

<sup>3.</sup> Société Sucrière de la Mahavavy (Nord-Ouest de Madagascar).

<sup>4.</sup> Il semble que la durée de telles migrations ait tendance à augmenter.

<sup>5.</sup> Sauf dans les cas où les offres d'emplois se font plus nombreuses. Ainsi les emplois saisonniers au Lac Alaotra exigent-ils des recrutements de plus en plus lointains.

destructurant, alimente au contraire les circuits de reproduction sociale du groupe, confortant le pouvoir des chefs sur leurs communautés, se traduisant simplement par des variations de prééminence entre groupes, à l'échelle ethnique. Mais l'inflation des circuits cérémoniels ainsi provoquée, et surtout la production directe par les dépendants des biens de prestige, instruments de la reproduction sociale du pouvoir, introduisent dans les mécanismes de reproduction sociale des germes de contestation et finalement des possibilités qui deviendront nécessités de transformation.

Cette étape qualitative décisive ainsi réalisée, qui consiste en l'introduction de facteurs de dissolution à l'état potentiel dans la société traditionnelle, il ne reste plus à ces germes de dissolution qu'à prospérer: et c'est cette dernière étape quantitative que nous pouvons observer actuellement dans les deux sociétés que nous avons étudiées.

#### 4.2.3. Le stade de la dissolution.

Il s'agit maintenant de savoir pourquoi le surplus accumulé selon des voies individuelles mais utilisé jusqu'à présent à des fins collectives (c'est-à-dire en fait, comme nous l'avons vu, au renforcement du pouvoir traditionnel) voit progressivement s'individualiser son utilisation. Car si dans la phase précédente l'ostentation joue déjà comme moteur de l'accumulation, ce moteur ne pourra donner toute sa puissance qu'avec le développement de l'intérêt personnel et de l'utilisation privée du surplus, caractéristiques du stade de la dissolution que nous étudions maintenant : autrement dit, l'individu participe désormais à l'accumulation pour lui-même, mais l'accumulation n'est pas encore devenue un but en soi : c'est l'ostentation qui en demeure le but ultime puisque, l'idéologie traditionnelle étant encore dominante (bien que sur son déclin), le pouvoir ne se mesure qu'à l'aune ancestrale.

Or, au fur et à mesure que le pouvoir traditionnel se vide de tout contenu réel sur un rythme proportionnel à celui de la croissance de son affirmation purement extérieure et superficielle (c'est-à-dire de l'inflation ostentatoire), de plus en plus nombreux se font ses prétendants : ces trois phénomènes — vacuité du pouvoir traditionnel, ostentation et concurrence — sont en fait intimement liés.

#### • Le changement du substrat du pouvoir traditionnel.

L'affirmation de la vacuité du pouvoir traditionnel est en apparente contradiction avec l'exposé que nous avons fait précédemment (1). En réalité, sans être indispensables, les attributs du pouvoir traditionnel constituent un avantage certain dans le processus d'accumulation à l'œuvre, particulièrement dans le processus de constitution de la propriété foncière. Et au cours de ce processus de reconversion, ce sont ses fondements mêmes que le pouvoir traditionnel modifie; ce faisant, il crée sa propre contestation, et se crée de nouveaux assujettis. En effet, la quête de l'argent n'étant plus seulement une obligation fiscale et somme toute marginale, mais s'étant transmuée en une nécessité de la reproduction physique (2), les descendants-dépendants qui s'en vont chercher fortune à l'extérieur de la communauté n'acceptent plus spontanément de fournir à leurs aînés les moyens de l'accumulation (qui sont aussi ceux de leur propre prolétarisation), du fait que leur conditionnement idéologique, désormais en inadéquation avec la pratique du pouvoir par les aînés, ne joue plus dans le sens de la reproduction sociale, mais bien dans le sens de la désintégration de cette société. Inversement, la concentration de la propriété foncière et la prolétarisation conséquente que nous avons analysées plus haut, livrent entre les mains d'un pouvoir reconverti des clientèles de paysans sans terre, entièrement assujettis à leurs propriétaires, du fait de leur conditionnement économique (3) et idéologique. Ce double conditionnement est en adéquation avec la nouvelle pratique du pouvoir et joue dans le sens de l'instauration d'une idéologie paternaliste, remplaçant l'ancienne idéologie lignagère et communautaire, c'est-à-dire

<sup>1.</sup> Cf. p. 113 et s. supra.

<sup>2.</sup> Sous l'effet du déséquilibre artificiel croissant entre population et ressources.

<sup>3.</sup> Ils ne possèdent que leur seule force de travail.

en fin de compte dans le sens de la consolidation des nouveaux rapports sociaux de production.

En réalité donc, le pouvoir traditionnel ne se maintient que dans sa forme extérieure : son substrat par contre s'est complètement modifié. Mais même la forme extérieure — idéologique — a changé de nature : l'idéologie paternaliste, qui préside, nous l'avons vu, aux rapports de métayage, est en fait la reproduction très exactement semblable de l'idéologie lignagère ou communautaire, mais qui s'appliquerait non plus à des relations de parenté, mais à des relations de cientèle, ou plutôt d'étrangers que des conditions économiques objectives et particulières rendent complémentaires les uns des autres : ainsi le dépendant qui a quitté son lignage et la terre de ses ancêtres pour aller chercher fortune ailleurs, et qui refuse au bout d'un certain temps de reproduire sa dépendance à l'égard de son aîné, peut très bien entrer dans de nouvelles dépendances à l'extérieur (1); dépendances qu'il acceptera et assimilera même, par et dans l'idéologie lignagère transmuée en idéologie paternaliste.

Nous verrons, en conclusion de ce texte pourquoi et comment le pouvoir traditionnel, vidé de son contenu, se maintient en tant que pure forme; c'est ce maintien même qui est à la fois cause et effet de l'union dialectique entre ostentation et concurrence pour le pouvoir, union par essence inflationniste et donc destructurante.

#### • Ostentation et concurrence, opérateurs de la transition.

L'ostentation est un phénomène qui a été observé dans de multiples sociétés traditionnelles : en ce sens, le terme « d'économie d'oblation » est peut-être plus adéquat dans la mesure où il permet de mieux qualifier un phénomène qui s'est profondément transformé, et qui est très différent de celui auquel nous nous référons dans ce texte, ou encore de celui qu'a étudié Veblen (2) pour la bourgeoisie industrielle américaine de la fin du XIX° siècle. Car s'il y a une filiation certaine entre des phénomènes désormais aussi différents, cette transformation s'est opérée selon une ligne d'individualisation croissante.

Des cérémonies qui, autrefois, constituaient des occasions privilégiées d'affirmation de la cohésion communautaire ou lignagère, dont les effets étaient donc restructurants à l'égard du groupe de référence, ont eu tendance depuis quelques années (3) à se multiplier par scissiparité (4), donc à exercer des effets destructurants à l'égard de l'ancien groupe de référence. Une telle évolution s'explique de manière contradictoire :

- d'une part, il y a dévalorisation du pouvoir traditionnel du fait d'une circulation monétaire plus intense qui permet à un plus grand nombre d'en acquérir les attributs, du tait également que ce même pouvoir n'est plus ressenti comme facteur de cohésion, mais comme facteur de dissolution (ce qu'il est effectivement, puisqu'il a changé de substrat).
- d'autre part, ce même pouvoir traditionnel, dévalorisé dans son essence, est revalorisé dans son apparence, c'est-à-dire idéologiquement, puisque chacun du moins tous ceux qui sont en mesure de rivaliser pour lui essaye de s'en annexer les attributs, sinon les prérogatives (ces dernières s'étant dissoutes dans le processus de transition). Le maintien et l'importance de ces survivances sont en effet absolument nécessaires pour mener jusqu'à son terme le processus de transition.

<sup>1.</sup> C'est le cas des Merina qui se font métayers en Alaotra par exemple.

<sup>2.</sup> Cf. nº spécial de la revue Tiers Monde, IX, 33 ; janv. mars 1968, consacré à l'économie ostentatoire.

Th. VEBLEN: « Théorie de la classe de loisir ». NRF. Gallimard 1970.

<sup>3.</sup> C'est-à-dire, selon nous, depuis l'entrée dans la phase de dissolution.

<sup>4.</sup> Cf. par exemple: E. FAUROUX: « Les transformations d'une communauté villageoise malgache: Ambohidranandriana - Vakinankaratra », ORSTOM - Tananarive. 1970. multigr., tome II, p. 244 et s.

Il y a donc à la fois contestation du pouvoir des aînés (des chefs de lignage), et tentative de reproduction de ce même pouvoir par les contestataires, mais cette fois-ci à leur bénéfice.

Si peut s'expliquer ainsi le rôle que continue à jouer l'ostentation, comme phénomène superficiel, il reste à savoir qui sont les nouveaux prétendants qui entrent en concurrence avec les dépositaires du pouvoir traditionnel.

Nous avons vu que, à partir de la phase de la dissolution, les « cadets » — tout au moins ceux qui quittent la groupe et ne sont plus dans la dépendance économique directe de leurs aînés — ont tendance à s'émanciper et à refuser l'octroi d'un travail non payé réclamé par leurs aînés. Mais ces cadets ne sauraient prétendre reproduire à leur profit un pouvoir qui reste lié à l'ancienneté. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est entrer dans des réseaux de clientèles où leur pouvoir ne sera pas seulement lié à l'âge (1), mais sera aussi lié à la richesse accumulée par eux. Au niveau des jeunes générations, c'est donc l'ostentation individuelle qui demeure primordiale (maisons luxueuses notamment, mais aussi bétail, qui est un objet de consommation collective).

Qui sont donc ces chefs de réseaux de clientèles ? Il y a d'abord évidemment les anciens chefs de lignage reconvertis qui ont perdu une partie de leurs descendants contestataires, mais ont gagné par contre d'autres dépendants prolétarisés, devenus clients par l'octroi de terres en métayage, notamment. Mais il y a également des Anciens, non aînés, qui ont pu entraîner dans leur mouvance une partie au moins de leur descendance, et qui cherchent à se créer une clientèle complémentaire par la conquête des pouvoirs autres que traditionnels : ces pouvoirs, parfois recherchés avec beaucoup d'acharnement sont principalement d'ordre politico-administratif et religieux (2).

Par pouvoirs politico-administratifs, nous entendons notamment les fonctions électives de maires et conseillers des communes rurales (3) et d'autre part la fonction de secrétaire du parti (4). Ces postes-clés sont donc essentiellement politiques: mais parce que les notables qui les occupent sont en fait à la charnière des relations entre la masse et l'administration lointaine et omnipotente (5), ces postes constituent des fonctions-clés qui permettent souvent la constitution de clientèles d'obligés : obligés deviennent en effet les citoyens qui font appel à la médiation du maire pour régler un problème administratif. Ce phénomène joue à plein et de manière caricaturale dans la région du lac Alaotra. Les dispositifs mis en œuvre pour l'application de la réforme agraire y prévoyaient en effet que l'avis des maires des communes rurales devait être pris en compte pour décider de l'attribution des lots à de nouveaux attributaires - anciens paysans sans terre. Le fondement de cette idée venait de ce que les maires ruraux étaient censés, de par la connaissance qu'ils avalent de leurs concitoyens-administrés, pouvoir distinguer les nécessiteux véritables, et parmi eux, ceux qui seraient capables d'exploiter de manière viable leur lot de 4 ha. Mais entre une telle image idéale et la réalité, il y a un pas qui ne peut pas ne pas avoir été pris en compte (6); d'une manière générale, on peut dire que ces fonctions permettent à leurs détenteurs de se constituer en rentiers fonciers; et même si cette affirmation apparaît contradictoire, nous dirons qu'à plus forte raison dans le cadre d'une législation de réforme agraire, ce risque était évident puisque c'est toujours avec des « hommes de paille » que les réformes agraires

<sup>1.</sup> Même s'il demeure limité de ce fait.

<sup>2.</sup> Les pouvoirs d'ordre technique (vétérinaires, vulgarisateurs), ou culturel (instituteurs), en raison de la qualification qu'ils demandent, ne peuvent être recherchés par les Anciens.

<sup>3.</sup> En 1973, les communes rurales ont été remplacées par les fokonolona, structures communautaires traditionnelles. Il semble que dans nombre de cas, les notables communaux se soient reconvertis assez facilement au sein de ces nouvelles structures.

<sup>4.</sup> Le parti Social Démocrate (P.S.D.) avant 1972, qui sans être un parti unique, en avait tout au moins la plupart des caractéristiques.

<sup>5.</sup> Du moins est-ce ainsi qu'elle est perçue, bien souvent à juste titre.

<sup>6.</sup> Ou alors, il y aurait lieu de s'inquiéter de la manière dont les modalités de l'action ont été définies et décidées.

Jont vidées de leur contenu. Que s'est-il passé en effet? Du fait de leur participation aux réunions préalables à la redistribution des terres, les maires ruraux ont pu faire passer prioritaires certains de leurs obligés, ou du moins des personnes qui deviendraient leurs obligées, de ce fait même: obligation qui se traduit par le don d'une partie de la récolte (1). Les paysans sans terre demandeurs étaient en effet classés selon un ordre de priorité qui était fonction de critères objectifs (tels que: l'ancienneté d'établissement dans la région, l'importance du matériel d'exploitation à disposition, etc...) et de critères subjectifs, notamment l'avis des maires de communes rurales. On comprend bien que dans l'optique démocratique (idéologique) de l'intervention, les critères subjectifs étaient supposés devoir contrebalancer les critères objectifs, ces derniers défavorisant nettement la couche la plus prolétarisée des paysans sans terre (2): le résultat de l'opération a été un endettement accéléré de certains attributaires qui devaient s'acquitter d'une double redevance: celle due à la SOMALAC et celle due à leur protecteur. Par ce système, les relations de dépendance se sont maintenues. mais au profit d'une nouvelle couche de notables.

C'est sur un mode bien différent que joue le pouvoir que nous avons qualifié de religieux.

Dans ce domaine, tout comme dans la sphère politico-administrative, il existe des fonctions recherchées par les candidats au pouvoir; mais alors que dans la sphère politico-administrative, ces fonctions sont des lieux focaux d'accumulation et d'enrichissement, dans la sphère religieuse, elles ne sont que des occasions de prestige; être secrétaire de la paroisse, ne permet pas au titulaire de créer des relations de dépendance particulières : cela lui permet seulement de conforter le cas échéant ses pouvoirs dans les autres sphères: si l'élu local est aussi secrétaire de la paroisse, il y a là une confirmation de son caractère prestigieux et quasiment inné de chef. Mais, plus que par les fonctions qu'elles offrent, c'est par les occasions qu'elles créent d'extérioriser le pouvoir et le prestige des notabilités, que les manifestations cultuelles sont prisées (3). Les cérémonies dominicales, à l'Eglise ou au Temple, se caractérisent dans la plupart des cas, par une mise aux enchères publiques du prestige de chacun : qu'il s'agisse de véritables ventes aux enchères ou de simples quêtes, les résultats en sont proclamés officiellement et toute la communauté des croyants sait combien a donné chacun des notables : la hiérarchie notabiliaire est ainsi affirmée, confirmée, confortée ou au contraire contestée par l'importance relative des dons et la ferveur des acclamations (4).

La multiplication des champs de luttes concurrentielles pour l'accession au pouvoir est ainsi devenue un facteur de désintégration de la société traditionnelle et d'intégration des pouvoirs et idéologies dits « modernes ». Dans la mesure où le pouvoir traditionnel se présente désormais comme un phénomène essentiellement superficiel, les nouveaux champs de pouvoir peuvent donner accès à cette superficialité: pour les notables reconvertis, il est donc important d'y être présents, ne serait-ce que pour éviter que certains « arrivistes » n'en fassent des plate-formes de contestation du pouvoir des ainés, comme cela arrive inévitablement, bien que sous une forme moins brutale et plus subtile: un tel processus est inévitable puisque, pour se créer des obligés, il faut bien les débaucher parmi les clientèles des autres notables.

D'autre part, l'occupation de ces champs de pouvoir nouveaux est également recherchée en vue de la neutralisation : ce n'est sans doute pas un pur hasard s'il se

<sup>1.</sup> La reconnaissance de dettes est la forme que prend généralement ce genre d'obligation.

<sup>2.</sup> Il ressort de tout ceci qu'une réforme agraire doit prendre en compte tous les aspects de la réalité socio-économique, faute de quoi elle est vouée à l'échec. Cf. sur ce sujet nos articles sur la SOMALAC, notamment : « Idéologie, pratique et résultats de la réforme agraire » (à paraître).

<sup>3.</sup> Incidemment, nous remarquerons ici que certains phénomènes que nous allons décrire étaient encore observables jusqu'il y a quelques années, dans certaines paroisses du Massif Central, et sans doute ailleurs également.

<sup>4.</sup> Cf. J. CHARMES : «Les effets d'une action de vulgarisation...» op. cit. tome II, p. 160 et s.

trouve des secrétaires de paroisses qui soient aussi des devins, c'est-à-dire les dépositaires ultimes des croyances religieuses ancestrales.

Or, souvent, pour n'avoir pas voulu occuper ces places très tôt, les notables traditionnels se les sont laissé ravir à bon compte par leurs contestataires : et ceux-ci, de marginaux qu'ils étaient, sont devenus de véritables concurrents : il n'y a pas lieu, dans ces conditions, de s'étonner des transformations subles par les systèmes démocratiques occidentaux transposés dans de telles sociétés : ils ne peuvent que déboucher sur le népotisme et le clientélisme (1).

De l'intégration de ces nouvelles sphères de pouvoir, résulte un double phénomène estentatoire :

- d'une part une ostentation individuelle: s'agissant d'un pouvoir moderne, son postulant doit se distinguer de ses semblables et assimiler des habitudes perçues comme fondements de ce pouvoir: habitudes relevant du mode de vie superficiel, au niveau de l'habitation, des usages vestimentaires et culinaires, etc...
- d'autre part une ostentation communautaire, nécessaire à la création de clientèles soumises économiquement, mais aussi idéologiquement par des liens de type paternaliste : d'où la multiplication des tombeaux et unités cérémonielles.

L'importance des dépenses ainsi engagées débouche sur une accumulation croissante, issue de la ponction du surtravail sur les clientèles d'obligés. Cette ponction résulte de la nécessité de l'ostentation, mais l'ostentation même en arrive à avoir pour but l'élargissement des clientèles, c'est-à-dire la ponction du surtravail. Le processus de dissolution est ainsi à l'œuvre, et le moment n'est plus très éloigné où l'accumulation va supplanter l'ostentation comme moteur de l'activité de cette bourgeoisie rurale.

Si en définitive la concentration de la terre et de la richesse est un signe moderne de la notabilité, le signe traditionnel auquel chacun se référera en fait est plutôt le tombeau, ou encore la magnificence des cérémonies : en d'autres termes, il s'agit de la présence plus ou moins grande du notable dans la sphère de l'ostentation, qui dépend finalement du stade d'accumulation auquel le notable sera lui-même parvenu.

Tout au long de ce texte, nous avons essayé de montrer la genèse de ces deux processus, contradictoires et inséparables à la fois (2), que sont l'accumulation et l'ostentation : les germes de déliquescence introduits par le biais de la marchandise dans les sociétés étudiées ont abouti à deux résultats, au stade actuel :

- d'une part l'inéluctabilité de l'éclatement des structures lignagères, corrélatif à une individualisation croissante, elle-même condition d'une concurrence et donc d'une concentration de la richesse et d'une prolétarisation de larges masses : la multiplication des unités cérémonielles consacre cet éclatement tout en accélérant le processus de concentration et de prolétarisation (3).
- d'autre part, le renforcement de l'idéologie de la parenté qui s'explique par le fait que la magnificence ostentatoire signe et condition du pouvoir est proportionnelle à l'importance de la dépendance. Dépendance qui est à l'origine une descendance : le renforcement idéologique constaté tend en définitive à préserver la structure lignagère de l'éclatement mais en raison des processus de destructuration à l'œuvre dans ces sociétés, cette préservation des structures lignagères ne sera obtenue qu'au prix de la prolétarisation des lignages au profit de leurs chefs ou, du moins, de ceux qui auront conquis une telle position dominante.

Le critère du pouvoir restant toujours l'importance de la dépendance, celle-ci dépend en effet en dernier ressort, du degré de réussite qu'ont réalisé les dominants dans la transformation de leur descendance-dépendance en clientèle d'obligés.

<sup>1.</sup> En était-il d'ailleurs autrement à l'origine, même en Occident ?

<sup>2.</sup> Car ils représentent les deux aspects d'une réalité ambivalente.

<sup>3.</sup> Il est courant de remarquer que le développement des circuits cérémoniels se traduit par une multiplication des transactions foncières.

#### V. CONCLUSION

C'est précisément dans l'histoire de ce passage des relations de parenté aux relations de clientèle (1) que réside le mystère de la transition à l'économie marchande et en dernière analyse aux rapports de production capitalistes, le mystère également des phénomènes contradictoires et ambivalents qui sont liés à cette transition.

Et c'est sur cette ambivalence généralisée (2) que nous voudrions revenir en guise de conclusion.

Au terme de cette étude, il est remarquable de constater que les quelques conclusions que nous avons pu formuler au cours de ce texte rejoignent une remarque faite par Christian Palloix dans un ouvrage qui traite de problèmes étroitement liés à ceux que nous avons abordés, mais dans une démarche qui est juste à l'antipode de la nôtre puisqu'elle se base sur l'étude des rapports de production internationaux (3):

\* ...nous sommes à même de différencier radicalement l'action des rapports de production capitalistes dominants dans la combinaison des modes de production au sein de la formation sociale avancée et la formation sociale capitaliste dominée et exploitée: alors que, dans la première, les rapports de production capitalistes dominants aboutissent à l'abolition-dissolution des anciens rapports, dans la seconde, ils ont un effet tout autre, qui est celui de la consolidation-dissolution. En effet, dans ce dernier type de formation sociale, le rapport de production capitaliste est le plus souvent formel — d'où l'importance de l'activité spéculative fondée sur le capital-argent et non pas le capital fixe — visant à l'appropriation du surtravail à partir de la sphère de circulation — tout comme le capitalisme marchand à son origine — sur la base de l'ancien mode de production: effet de consolidation. Sur la base de l'ancien mode de production se superpose un mode d'appropriation, qui ne touche en rien la base première, et qui peut prendre l'apparence de rapports féodaux. Néanmoins, ce mode d'appropriation a des effets secondaires de dissolution, au niveau de la prolétarisation lente des agents du mode de production dominé. »

C'est précisément le flou maintenu autour du passage de la consolidation à la dissolution qui explique toutes les mésinterprétations de phénomènes ambivalents tels que l'ostentation. Et nous allons tenter de l'éclairer en présentant une formulation systématique, autrement dit une formalisation de nos conclusions, qui pourrait servir d'hypothèse d'interprétation (ou de lecture) de cet article.

Le moyen par lequel les structures traditionnelles (et notamment l'entraide, la prestation lignagère, la propriété communautaire de la terre..., en d'autres termes les rapports de production lignagers) deviennent vecteurs de pénétration et de consolidation des rapports de production marchands, est de nature superstructurelle, et principalement idéologique. Il n'y a rien là que de très normal : l'idée que les individus se font de leurs relations au sein du mode de production (4) est plus importante pour eux que la réalité même de ces rapports. C'est pourquoi en définitive, toute transition d'un mode de production à un autre ne peut se faire que par et dans la conformité idéologique : conformité idéologique purement superficielle — nous l'avons vu — puisqu'elle ne correspond plus aux rapports de production qui lui donnaient tout son sens, mais néanmoins fondamentale puisqu'elle continue à fonder la logique des actes des individus qui s'y soumettent. La nécessité de ces survivances idéologiques pose néanmoins problèmes :

— une contradiction logique que nous venons d'expliciter : comment une idéologie qui prend sa racine et donc n'existe que pour le développement d'un mode de

<sup>1.</sup> Histoire que nous avons essayé de tracer dans ce texte, au moins dans ses grandes lignes.

<sup>2.</sup> Dont nous tenterons la conceptualisation dans : « Sociétés de transition, ambivalence des concepts et connaissance statistique ». A paraître.

<sup>3.</sup> Cf. Ch. PALLOIX : « L'économie mondiale capitaliste ». Tome I, le stade concurrentiel. Maspero 1971. Citation pp. 78-79 (souligné par nous).

<sup>4.</sup> C'est-à-dire l'idée que la classe dominante leur donne de ces relations.

production donné, pousse ce développement jusqu'au bout, c'est-à-dire assure sa destructuration en son passage ultérieur à un nouveau mode de production.

- une contradiction politique: si la transition implique obligatoirement la survivance idéologique (au moins jusqu'à un certain point) du mode de production antérieur, pourquoi la politique coloniale, puis la politique du développement, se sont-elles attaquées avec tant d'acharnement aux structures traditionnelles, à la tradition d'une manière générale (sous la forme théorique des « blocages socio-culturels »). La raison en est peut-être (1) que le placement de la contradiction (entre les deux modes de production en contact asymétrique) à ce niveau, a permis une consolidation de la superstructure idéologique nécessaire pour pousser jusqu'au bout la phase d'absorption (2), c'est-àdire pour développer au maximum les forces productives capables d'être intégrées par le mode de production antérieur. C'est alors que les fondations idéologiques sont devenues germes de dissolution. Et au centre de ce processus de dissolution, se trouve l'ostentation qui n'est autre qu'une accumulation de prestige légitimante : l'investissement social qu'elle représente se traduit dans la phase finale, par un développement des forces productives et une transformation des rapports de production: modifications de la base économique qui se traduiront à leur tour par une évolution dans la sphère idéologique, notamment dans la finalité et la forme de l'ostentation, et peuvent finalement déboucher sur une accumulation productive.

<sup>1.</sup> Mais nous ne prétendons pas apporter une réponse définitive à cette question. C'est en tout cas un rôle objectif auquel ont abouti ces politiques.

Sur la fonction jouée par la méconnaissance systématique des sociétés rurales dominées, cf. J. CHARMES : « Théories, politiques et planifications du développement ». § 1. A paraître.

<sup>2.</sup> On ne peut pas ici ne pas faire référence à la « traditionnalisation » des cultes chrétiens qui, pour se développer, ont dû intégrer des éléments de paganisme et s'imbriquer dans le système traditionnel.

# Les Sakalava du Menabe<sup>(1)</sup> et la colonisation de la vallée de la Tsiribihina

B. Schlemmer

# I PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA VALLÉE DE LA TSIRIBIHINA

La vallée de la Tsiribihina s'inscrit, tant dans le paysage que dans le temps, comme une unité assez homogène, comme une micro-région bien différenciée de sa périphérie.

Pour le géographe, elle constitue l'une des vallées alluviales qui se succèdent de proche en proche dans cette partie de la côte occidentale malgache, vallées caractérisées — sous le nom de « zone des deltas et des balboho (2) » par une homologie des sols (argilo-sableux), des climats (tropical-sec) et des régimes hydrauliques (réseaux vastes et complexes, dont les crues tout à fait remarquables assurent l'apport en eau indispensable à la fertilisation des sols).

Pour l'historien, elle représente le cœur du Menabe, le royaume constitué à la fin du XVIIIe début du XVIIIe siècle par les conquérants maroseraña : au moment où l'occupation française vint mettre un terme à la souveraineté maroseraña, la vallée de la Tsiribihina constituait le dernier bastion de l'indépendance sakalava. Au sud, la région de Morondava, depuis la première moitié du XIXe siècle, était déjà colonisée par la puissance merina, l'ethnie dominante des Hauts-Plateaux. Il en était de même à l'est ; et quant au nord, la région du Manambolo et de Maintirano, il n'y eut jamais là une occupation très importante du sol.

Pour l'économiste, sa spécificité repose sur un type de mise en valeur agricole alliant, sur de vastes concessions consacrées aux cultures d'exportation, un mode d'exploitation coloniale avec des rendements particulièrement médiocres, et, sur l'espace restant abandonné aux « indigènes », un mode d'exploitation quasi-traditionnel

<sup>1.</sup> Prononcer Menabé.

<sup>2.</sup> Baiboho : sols alluvionnaires, saisonnièrement inondés, constituant les terres les plus riches dans l'Ouest malgache.

— élevage bovin et cultures vivrières (riziculture principalement) — auxquelles s'ajoutent les cultures destinées à la vente (haricots, lentilles ou pois du Cap), essentiellement consacrée au paiement de l'impôt (1).

Pour le sociologue, enfin, elle se caractérise par une étonnante « division du travail », qui s'opère entre — semble-t-il en première analyse — divers groupes ethniques (Sakalava originaires, Betsileo des Hauts-Plateaux, Korao, gens du sud-est, Bara et Tandroy venus de l'extrême sud...), en fonction des rapports sociaux de production : dans les concessions européennes, on ne trouvera pratiquement pas de Sakalava, ni métayers, ni encore moins salariés; et, comme salariés, on ne trouvera guère que des Korao et, notamment, pratiquement pas de Betsileo (2); tandis que dans le secteur de production indigène, où le salariat est pratiquement inexistant, les Korao se regroupent entre eux dans un même village, au lieu que les Betsileo cherchent à devenir Sakalava (d'abord en s'engageant comme métayers de ceux-ci, pour pouvoir ensuite nouer des alliances avec eux, parentales ou autres); quant aux gens du sud, Bara ou Tandroy, généralement itinérants — soit vivant sur le pays d'éphémères cultures de maïs sur brûlis, soit s'engageant temporairement sur les concessions européennes, — leur insertion est toujours celle de migrants temporaires, et ce, quelle que soit la durée réelle de la migration.

# II. CARACTÉRISTIQUES DE LA PACIFICATION FRANÇAISE DANS LE MENABE (3)

Sur la pacification, nous reprenons en la résumant notre contribution à la publication collective sur l'Ouest malgache : « Conquête et colonisation du Menabe : une analyse de la politique Gallieni », à paraître.

« La question de la prise de possession effective de cette partie de la Colonie (...) dont il paraissait à peu près impossible de tirer jamais profit (...) se posait uniquement pour la sécurité des provinces centrales et de la zone bordant immédiatement le littoral (4). »

La campagne commença en 1897, après que l'on se fut solidement assuré de l'occupation des Hauts-Plateaux. Dès le départ, ce qui était envisagé pour la côte ouest était une forme de gouvernement indirect : une alliance avec les chefs traditionnels devait permettre de tenir le pays, en y investissant un nombre minimum de personnel administratif importé.

Les premières opérations militaires rendirent immédiatement ce projet irréalisable, au moins dans l'immédiat : le roi du Menabe, Toera, fut attiré dans un guet-apens et

<sup>1.</sup> Les régions limitrophes se caractérisent très schématiquement ainsi : au Nord, l'économie coloniale est inexistante, l'économie indigène seule représentée; à l'Est, l'économie coloniale est quasi seule représentée, et l'économie indigène quasi inexistante; et au Sud, économie coloniale et économie « de développement » — celle-ci contrôlée par une administration omni-présente — se disputent la main-d'œuvre indigène, recrutée parmi ceux qui n'ont plus accès à la terre, une terre entièrement appropriée, dans les formes légales du droit foncier. (Sur la région de Morondava, au sud, voir la thèse de E. FAUROUX : « La formation sociale sakalava dans les rapports marchands », ORSTOM, Paris 1975, 405 p. ronéo; sur le Betsiriry, à l'Est, voir la thèse de J.P. RAISON, en préparation).

<sup>2.</sup> A moins que leur degré d'instruction — les Hauts Plateaux sont très sensiblement mieux scolarisés que le reste de l'île — ne leur procurent l'un des rares postes d'ouvriers qualifiés.

<sup>3.</sup> La conquête française et l'installation de la colonisation précède, dans notre plan, l'exposition de la société sakalava dans le Menabe pré-colonial. Ceci afin de saisir dans une présentation plus continue les transformations opérées par l'impact immédiat de la colonisation, ainsi que l'articulation qui se développera alors avec la politique commerciale et la commercialisation de l'économie, articulation caractérisant le procès de transformation en cours.

<sup>4.</sup> GALLIENI, *Instructions et arrêtés du 14 juin 1904*, Imprimerie Officielle de Tananarive, Archives Nationales Malgaches, Affaires Politiques, dossier D. 459.

tué. Cette monumentale erreur politique — condamnée par Gallieni — entraîna évidemment le soulèvement général du pays. Les troupes françaises furent donc contraintes à mener une véritable guerre de « pacification », face à une guérilla efficace. Et à administrer les régions qu'elles pouvaient tenir.

Pourtant, dès que se dessinera, au bout de deux ans, un mouvement de reddition parmi les principaux chefs rebelles, Gallieni reprendra son idée de « faire des chefs de véritables fonctionnaires (1) », avec toujours le même but : « Ils devront être chargés de la police de leur territoire, qu'ils feront certainement dans de meilleures conditions que nous-mêmes, avec l'aide de partisans armés. Cette organisation devra avoir pour conséquence la suppression d'une majeure partie des postes actuellement fournie par les troupes régulières (2). »

Une vaste et minutieuse enquête ethnologique fut menée, dans l'idée que la connaissance « de l'histoire du Menabe et de la formation de l'ancien royaume de Toera fixera les idées, éclairera les droits des compétiteurs et donnera les meilleurs bases pour la détermination du Protectorat en vue (3) ». En 1904, le Protectorat intérieur du Menabe était créé.

Mais ce qui compte ici, ce n'est pas cette forme juridique de gouvernement, le protectorat — à cet égard, les espoirs de Gallieni s'avéreront totalement illusoires. Le protectorat en tant que tel importe peu, et ne durera guère; et une autre politique aurait-elle été suivie, que la conquête du Menabe ne s'en serait pas trouvée remise en cause !

Ce qui compte, c'est d'avoir compris qu'une conquête radicale, qui se fût poursuivie jusqu'à l'assimilation totale, par la force des armes aurait eu à vaîncre une population révoltée contre elle et, de ce fait, regroupée autour de ses chefs traditionnels. La soumission de ceux-ci n'était que soumission à la force : elle n'impliquait nul ralliement, et la présence armée restait ainsi longtemps indispensable. Or, la puissance de la monarchie maroserana n'était pas telle que sa destruction constituât un préalable nécessaire au maintien --- pacifique --- de la présence française. Au contraire, en raffermissant le Menabe traditionnel, en manifestant avec ostentation que l'on n'avait nullement l'intention de porter atteinte à son organisation sociale et politique, on trouvait un leurre efficace : la pacification cessait d'être un euphémisme - rétablissement de l'ordre/réduction de la rébellion — pour prendre son sens large; à savoir (4), pour les prétendants au trône, la conviction que la guerre pour la succession était désormais close, la puissance occupante ayant tranché; pour les clans nobles, le sentiment que la guerre contre l'occupant était non seulement vaine, mais inutile, les nouveaux conquérants ne portant pas atteinte, dans l'ordre traditionnel, à leur position de dominants; pour le peuple, la certitude que le temps des guerres intestines prenait fin, retrouvant la liberté dont il jouissait ordinairement en temps de paix.

Aínsi, la conquête du Menabe ne fut entreprise — du moins directement — que pour s'assurer le contrôle politique du pays. Mais la destruction de l'organisation sociale sakalava — où l'individu n'existe que comme membre de sa communauté — n'eût-elle pas constitué, en contraignant des individus, désormais atomisés, à se vendre sur le marché du travail, un préalable nécessaire à la réussite de la colonisation ?

<sup>1.</sup> GALLIENI. Lettre nº 3021 B du 3 mai 1900 au Commandant du Territoire Sakalava. Archives Nationales, Dépôt des archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence, dossier Madagascar, Gouvernement Général, 2 D 189.

<sup>2.</sup> Ibid.

<sup>3. «</sup> Rapport du Cap. GRAMONT sur l'organisation du Menabe en Protectorat Intérieur au profit de Kamamy, fils de Tæra », Arch. Nat. Malg. Aff. Po. D 459.

<sup>4.</sup> Cf. infra, et B.S., ibid.

#### III. L'IMPLANTATION COLONIALE

#### A) La mise en place d'une agriculture marchande sakalava

La colonisation proprement dite ne s'installa en effet que lentement dans la région de Belo-sur-Tsiribihina, tout d'abord sous la forme d'une exploitation directe des palétuviers, puis sous celle de la commercialisation du pois du Cap. L'appropriation des terres par les étrangers, en vue de leur exploitation minière, agricole ou forestière, et l'installation d'un réseau commercial, tant européen que pakistanais (dont les agences se fixeront à Belo même), c'est-à-dire en fin de compte, la mise en place du système colonial qui restera la caractéristique de cette partie de l'île, ne suivit que très progressivement. Les raisons de cette lenteur tiennent à l'effet d'attraction qu'exerçait sur les nouveaux colons la région voisine de Morondava-Mahabo.

La pacification française y avait été conduite de la même façon, mais cette région offrait par ailleurs bien plus d'attraits; avant la colonisation française, elle avait déjà connu la colonisation merina qui avait créé là toute une infrastructure — installations portuaires, bureaux de douane, routes... —, alors qu'à Belo, tout était à faire. De plus, en libérant les esclaves makoa, la royauté merina avait libéré une force de travail contrainte à s'employer au développement de l'agriculture, puisque aussi bien ils ne possédaient pas de bœufs (1); alors qu'à Belo, toute l'économie reposait encore sur l'élevage. Enfin la pacification, même relative, qu'assuraient les armées du pouvoir merina avait permis une immigration de populations venues des plateaux et de la côte sud et sud-est, augmentant encore le développement de l'agriculture permanente, et offrant une force de travail moins homogène, moins enracinée, donc plus maniable; alors qu'à Belo, ces mêmes migrants s'étaient vu interdire l'accès de la Tsiribihina par les troupes indépendantes de Toera, celles-là mêmes qui donnèrent tant de mal aux militaires français. La colonisation, toute disposée qu'elle fût à exploiter le pays, craignait d'investir.

L'administration française se voyait donc attribuer le rôle Ingrat de préparer les bases d'une colonisation productive (2) : maintenir l'ordre, stabiliser la population, favoriser l'immigration, et, en utilisant les prestations de travail obligatoire, créer ou améliorer les routes qui constitueraient le réseau nécessaire aux collecteurs et aux maisons de commerce de Morondava puis de Belo.

Même au niveau commercial, d'ailleurs, la prudence restait de règle et, à une exception près, toutes les maisons que l'on retrouvera plus tard à Belo préféraient encore être domiciliées à Morondava, y compris l'importante Compagnie Lyonnaise de Madagascar. La colonisation revêtait donc encore, surtout, la forme d'une affaire d'import-export.

Elle se consacra bientôt, presque exclusivement, à la culture à la fois la plus rentable et la mieux adaptée aux conditions d'alors (3), le pois du Cap. En effet, contrairement à celles de la plupart des autres produits d'exportation, qui ne se développeront que par la suite, la culture du pois du Cap ne modifiait pas les pratiques culturales des paysans, puisqu'elle n'imposera d'abord ni techniques différentes, ni outillage nouveau, ni l'instauration d'un nouveau type de rapports sociaux de production. Elle était, d'ailleurs, déjà connue sur place, et fut très vite généralisée, provoquant dans la région un afflux de migrants des Hauts-Plateaux, trop peuplés, du sud-est et du sud, déshérités. Une occupation du sol encore très lâche, laissant de grandes surfaces cultivables sur lesquelles les droits fonciers étaient précis, certes, mais souples, permit de surcroît aux nouveaux arrivants de s'intégrer au pays sans trop de difficultés, puisqu'ils ne bouleversaient

<sup>1.</sup> Cf. infra.

<sup>2.</sup> Elle disposait pour cela d'un arsenal de mesures diverses : fiscalité multiple, prestations de travail obligatoire, corvées villageoises, réquisitions, cultures obligatoires... mais finalement, la seule qui se révéla relativement, à la fois efficace, peu coûteuse et applicable, résidait dans l'impôt de capitation.

<sup>3.</sup> Le palétuvier a été laissé à l'abandon après la première guerre mondiale.

pas le système de production des «originaires» (1). Parallèlement, ils y développèrent la culture du riz, et, bientôt, Belo pu exporter les produits de son sol.

La production de pois du Cap crût donc rapidement, passant (pour la province de Morondava) d'un peu plus de 2 000 tonnes en 1914, à près de 15 000 en 1920 ; mais, alors que la récolte de 1919 était payée 1 000 francs la tonne par les acheteurs extérieurs, le prix tomba de près de moitié en 1920, Jusqu'à 512 francs la tonne. Cette chute des cours à l'exportation était due au fait que l'Angleterre, ayant constitué d'importants stocks de cette denrée au cours de la guerre, commença à les écouler à la fin des hostilités, s'assurant ainsi un quasi monopole. Cette situation s'aggravait encore au niveau du producteur paysan : la précédente et rapide augmentation de prix de son produit l'avait incité à investir tout son travail dans cette culture ; or, en 1920, son offre se trouvait excéder largement la demande.

L'agriculture de marché était bien ancrée, les habitants connaissaient désormais — et par expérience — les lois de son économie.

#### B) La colonisation agricole

Jusqu'à la chute des cours du pois du Cap, l'accaparement des terres par la colonisation constitue un phénomène à la fois massif, par l'ampleur des terrains ainsi confisqués, et faible, par le nombre restreint de sociétés ou de colons concernés : en 1922, on ne comptera que trois entreprises agricoles domiciliées à Belo-sur-Tsiribihina; à cette date, nous avons trouvé ces commentaires de l'autorité administrative les concernant :

- La Compagnie Foncière et Minière de Madagascar (actuellement Société d'Entreprise Industrielle) y avait immatriculé 20 776 ha de forêt, sur les 100 000 qui lui avaient été attribués à titre gratuit par le Gouverneur général Gallieni; « Aucun commencement d'exploitation à ce jour » note sobrement le Chef de Province (2).
- La Société « La Grande IIe », à laquelle Gallieni avait également attribué 100 000 ha à titre gratuit, avait déjà immatriculé 10 810 ha, sur lesquels elle employait 250 métayers environ : « Cette société, qui dispose de terrains considérables n'a mis en valeur jusqu'à ce jour que 440 ha. Chercherait à vendre à des Indiens ».
- Un colon européen possédait un titre d'occupation provisoire portant sur 420 ha :
   M. Marchand cultive par voie de métayage ; n'a jusqu'ici obtenu que de médiocres résultats ».

Ces notations marquent bien la caractéristique essentielle de ce tye de colonisation : on se contente de profiter brutalement du rapport de forces instauré pour confisquer à son profit de vastes superficies, sur lesquelles aucun investissement productif n'est consenti : l'exploitation consistait simplement à extorquer, sans rien modifier au niveau de développement des forces productives, une part de la production villageoise, les indigènes se trouvant pris dans la zone appropriée n'ayant le choix qu'entre l'émigration ou l'acceptation du statut de métayer qui leur était ainsi imposé. Les « rapports économiques annuels » rédigés par les responsables administratifs, comprenaient une rubrique intitulée « emploi d'outillage et de méthodes agricoles perfectionnés », rubrique sous laquelle on trouve régulièrement ce genre de commentaire : « Nous regrettons de n'avoir à signaler aucun progrès sous ce rapport. Le métayage, étant la méthode d'exploitation courante, ne donne lieu à aucune amélioration

<sup>1.</sup> En particulier, ceux des Betsileo arrivés à cette époque, qui cherchèrent à s'intégrer à tout prix dans la société sakalava en s'assimilant, avec une ostentation destinée à impressionner celle-ci, toutes ses coutumes et son mode de vie, ont plus ou moins réussi aujourd'hui à faire oublier leur origine étrangère.

<sup>2.</sup> Cette citation, comme les suivantes, provient des dossiers intitulés : « Etat des Sociétés représentées dans la Circonscription Administrative », « Etat des Entreprises agricoles, industrielles et commerciales non constituées en Sociétés » et « Etat des grandes concessions ». Nous les citons in extenso (cf. Arch. Nat. Malg., Compagnies et Sociétés, 14).

culturale de la part des concessionnaires, qui se contentent de récolter sans produire le moindre effort pécuniaire (1) ».

L'arsenal des mesures administratives prises pour contraindre la population à la production ne suffisent pas, et la colonisation est obligée de chercher sa force de travail dans la population immigrée, soit recrutant localement parmi ceux que le boom du pois du Cap avait attirés dans la région, soit même allant sur place, de l'autre côté de l'île, pour y engager une main-d'œuvre toujours défectueuse. Quant aux Sakalava, « seuls ceux appartenant à des villages enclos dans les concessions européennes acceptent (2), pour ne pas quitter la terre où reposent leurs ancêtres, de travailler comme métayers en donnant soit une part de leurs récoltes, soit un pourcentage sur leurs troupeaux (3) ».

Quoique l'essor du pois du Cap ait déjà créé un important mouvement d'immatriculation de terres par la colonisation, dans la région voisine de Morondava (mais la chute des cours retint l'extension du phénomène), il faudra attendre la seconde guerre mondiale pour voir la colonisation s'implanter réellement dans la région de Belo-sur-Tsiribihina! Et encore faut-il préciser qu'à de très rares exceptions près, le colonat continuera à pratiquer le même type d'exploitation que celui décrit ci-dessus. Seules, les sociétés qui, attirées par le second boom économique que représenta alors l'exploitation tabacole, autour des années 45-50, vinrent s'implanter dans la région ou se constituèrent sur place à cette occasion, commencèrent véritablement une colonisation productive, avec le minimum d'investissement technologique et financier que cela impliquait. Le minimum cependant, car pendant ces quelques années, de telles fortunes s'échafaudaient, et si rapidement, que l'on préférait, par exemple, transporter le tabac de la concession à Belo, voire à Majunga, en avion, plutôt que de construire des silos et des pistes dignes de ce nom !

La suppression du travail obligatoire (1945) accentua encore l'importance de la population immigrée, et lorsque la chute progressive du cours du Maryland impose une reconversion aux tabacs bruns... et à une gestion plus saine des exploitations, les investissements de capitaux constants n'avaient toujours pas été consentis, et le problème se retrouva posé dans les mêmes termes : toute la production reposait sur l'exploitation accrue d'une force de travail quasi nue, qu'on ne pouvait toujours pas trouver sur place, sans aucun moyen direct de contraindre la population locale à vendre la sienne.

Ainsi, trouvant toujours — de plus en plus malaisément, mais toujours et ailleurs — la force de travail nécessaire à son mode d'exploitation, la colonisation n'eut jamais la nécessité vitale d'arracher les Sakalava à leur mode de production (4): les bases concrètes sur lesquelles reposait celui-ci — la terre, les bœufs et les hommes (5) — n'ont pas été détruites par l'implantation coloniale.

<sup>1.</sup> Arch. Nat. Dep. des Arch. d'Outre-Mer, 2 D 60, Province de Belo-sur-Tsiribihina, année 1928, rapport économique.

<sup>2.</sup> Et encore n'est-ce pas toujours le cas. B.S.

<sup>3.</sup> Ibid. Rapport politique.

<sup>4.</sup> Cette nécessité, elle l'éprouve aujourd'hui, mais le rapport de forces politique ne lui permet plus désormais de prendre les mesures de coercition drastiques qui lui auraient permis d'y répondre.

<sup>5.</sup> Cf. infra. L'accaparement des terres est certes colossal (cf. infra, tableau n° l), mais la densité de population est telle (de 4 à 6 habitants au km2, selon les statistiques) que — contrairement à la région de Morondava — le problème du simple droit à la terre constitue un aspect réellement mineur du problème foncier pour les Sakalava de cette région.

# IV. LA REPRODUCTON DU SYSTÈME SAKALAVA DANS LE MENABE PRÉ-COLONIAL (1)

La société sakalava se caractérise par deux grands ordres de fait : d'une part, l'organisation de la parenté, l'organisation clanique et lignagère — déterminée dans une large mesure par les techniques de production existantes, centrées sur le bœuf ; d'autre part, l'organisation socio-politique — principalement déterminée par le fait même de la conquête, par la marque de l'assujettissement au groupe envahisseur, les Maroseraña, et centrée sur l'institution royale.

# A) Organisation de la parenté et reproduction économique

L'élevage extensif des bœufs constitue le mode de production dominant. Il s'articule avec d'autres types de production — de la prédation à l'agriculture permanente — mais, seule la possession d'un troupeau nombreux permet une accumulation en richesse et en prestige. Les autres activités sont alors subordonnées à l'élevage — soit qu'elles soient le fait de groupes ethniques minoritaires politiquement dominés, — soit qu'elles soient le complément secondaire de l'élevage, à savoir les cultures itinérantes sur les brûlis forestiers et les activités de cueillette ou de chasse compatibles avec les déplacements du troupeau. La terre, c'est d'abord la terre de parcours. Perçue comme « donnée », comme condition « naturelle » de la production, elle est, de tous les biens, le moins rare. Aussi, un territoire est-il le bien de la communauté qui l'occupe. Mais elle ne l'occupera que si elle en est capable, c'est-à-dire si sa dimension, le nombre d'hommes qui la compose, lui permet de le défendre contre les razzias — mode principal d'accroissement des richesses en bœufs et en esclaves.

La richesse d'un tel groupe dépendra donc de l'importance de son cheptel et de sa capacité à défendre et à nourrir celui-ci. La reproduction et l'élargissement du capital bovin implique que lui soit toujours assuré un territoire assez vaste pour le nourrir, et un nombre d'hommes suffisant pour le défendre; c'est-à-dire finalement que soit assurée la reproduction (élargie) et le contrôle des hommes.

L'organisation des rapports de parenté apparaît donc comme l'une des bases du système, en ce qu'elle édicte les règles qui rattachent et subordonnent chaque individu à telle communauté. Elle ordonne les rapports — civils — liant entre eux les divers groupes territoriaux : des interdits de mariage viennent assurer la circulation des femmes, c'est-à-dire des procréatrices, garantissant ainsi qu'aucun clan ne s'élargira indûment, par lui-même (par ses propres femmes) et au dépens des autres.

Au sein du lignage, le pouvoir est détenu par le mpitoka, rôle dévolu, dans la génération aînée, à l'aîné de la branche aînée. Maître de la vie cérémoniale, ses décisions prennent un caractère sacré. Mais, responsable de la vie du groupe — de l'importance du troupeau, de l'échange des femmes, du nombre des esclaves — son pouvoir se voyait limité par le phénomène de segmentation du lignage : dès lors que le chef de lignage ne dispose pas (ou plus) des moyens de coercition suffisants, soit pour contraindre tous les membres du groupe à rester sur le territoire, soit pour conquérir les nouveaux territoires rendus nécessaires par l'élargissement du groupe, que son pouvoir soit contesté ou qu'il ne puisse plus répondre aux contraintes démographiques, rien ne peut empêcher que certains quittent le lignage, aillent hors de l'espace qu'il contrôle, pour dresser ailleurs un nouveau parc à bœufs, un nouveau lignage. Tôt ou tard, la segmentation se produit.

<sup>1.</sup> Je reprends ici ce que j'ai pu avancer in : E. FAUROUX et B. SCHLEMMER, Aperçus sur la société sakalava pré-coloniale, étudiée dans le royaume du Menabe, contribution commune à la publication collective sur l'ouest malgache, à paraître ; B. SCHLEMMER, Communautés rurales et cadres politiques - les Sakalava du Menabe, Contribution à la publication collective sur le thème de la communauté rurale, à paraître dans la collection Travaux et Documents de l'ORSTOM. Mais, pour une analyse approfondie et détaillée de la formation économique et sociale sakalava dans la période pré-coloniale, se reporter à la thèse de E. FAUROUX, op. cit.

Mais la segmentation des lignages, à son tour, était limitée par la nécessité impérieuse pour le prétendant au départ, de contrôler un nombre d'hommes déjà assez important. Car un groupe trop faible n'a ni assez d'esclaves, ni assez de bœufs, pour pouvoir ni se défendre, ni même assurer sa propre reproduction, en tant que groupe — incapable qu'il est d'offrir la contre-partie nécessaire à l'obtention de femmes.

# B) Organisation politique et reproduction de la domination maroseraña (1)

Le royaume du Menabe, on l'a dit, est le fait d'un groupe conquérant, les Maroseraña, venus du sud-est. Ils trouvèrent devant eux une population qu'ils eurent à se soumettre ou à se rallier: ils surent se rallier ceux qu'ils se soumirent. L'on commettrait un contre-sens en s'expliquant la permenance de la domination maroseraña par l'emploi permanent de la force. Si le niveau des forces productives des groupes conquérants et des groupes autochtones était sensiblement égal, si donc c'est encore l'homme qui reste le principal facteur de production, et le contrôle des hommes la condition première de l'accumulation, la seule supériorité des armes permet (alors) — et, seule, la supériorité des armes le permet — une première articulation immédiate, assurant à ses détenteurs une position déterminante : par l'exploitation des groupes qu'ils se soumettront, par l'instauration et le maintien de rapport sociaux liant désormais des dominants — ceux qui possèdent le privilège de la force — et des dominés — les populations qui leur sont assujetties.

Mais cette supériorité des armes permet encore une seconde articulation, suivant le procès de reproduction élargie de l'articulation précédente, où la création artificielle d'un monopole économique — ici, celui du commerce — leur assurera — et sans que la domination des populations conquises reposât désormais uniquement sur la force — à eux seuls la puissance, la richesse et la gloire. En d'autres termes, le nombre d'hommes que contrôlait le roi, supériorité immédiate, lui permit d'établir sa domination sur des populations soumises ou ralliées. Cette domination, reposant encore uniquement sur des moyens de coercition physiques, lui permet alors tout à la fois de consolider les moyens physiques de cette domination, par le contrôle du commerce des armes, et de consolider encore sa domination en se donnant de nouveaux moyens : le monopole des échanges avec l'extérieur. Dès lors, le rapport de forces, désormais qualitatif, ne repose plus seulement sur la force nue; la reproduction de la domination est assurée par le jeu de la domination économique, sans que soit nécessairement rappelée l'origine de la domination première (2).

Bien au contraire, c'est à une réelle intégration des dominés à l'intérieur même du système que tendait la politique sakalava : pour acquérir l'adhésion des nouvelles populations soumises au système de valeurs chargé de justifier la monarchie, toute l'ancienne superstructure idéologique — cérémonies, institutions, etc. — était respectée, maintenue, et tout à la fois transformée, déviée par l'apport de nouvelles institutions, de nouvelles cérémonies, d'une nouvelle idéologie qui venait soit s'ajouter à elles, soit

<sup>1.</sup> Sur l'histoire de la conquête et de l'expansion maroseraña au-delà du Menabe, cf. J. LOMBARD, La royauté Sakalava, ORSTOM, 1973, 154 p. multigr.

<sup>2.</sup> Encore faut-il préciser que nous ne raisonnons ici que par rapport aux seules populations incluses dans le territoire contrôlé par le roi. Mais l'emploi permanent de la force contre l'extérieur demeurera la caractéristique constante de la royauté sakalava, et fera sa perte. Car le monopole du commerce implique le renouvellement permanent des marchandises à échanger et donc implique, dans les conditions de la production qui étaient celles des sakalava, le renouvellement permanent des razzias, chez des populations soit de plus en plus pillées, soit de plus en plus lointaines.

s'y Intégrer pour les complèter sans les détruire, soit les dévier de leur sens originel (1). Toutes visant à fonder dans le sacré la place déterminée que chacun occupait dans le royaume, à réactualiser en permanence les rapports politiques, mais vécus comme rapports idéologiques et issus des rapports de forces constitutifs du royaume.

La révolution que provoqua la conquête consista donc essentiellement en l'imposition d'une hiérarchie stricte qui exprimait et fixait ce rapport de forces. La société était divisée verticalement, avec, à sa tête, le mpañito, monarque absolu, personnage sacré, différent, par nature, du commun des mortels. Seul à pouvoir - de par sa nature surhumaine - pratiquer le valia-longo, le « mariage parmi les proches » (union avec la fille du frère ou de la sœur de son père), seul à pouvoir - de par son statut s'arroger la possession de tous les bœufs non marqués (2), il était naturellement à la tête du clan le plus puissant, du troupeau le plus fourni. En outre, c'est le roi luimême qui fixe et fonde la hiérarchie : pour lui, il n'existe que des sujets dans son royaume; c'est-à-dire des individus, en opposition avec le système lignager pour lequel chacun n'existe que comme membre de sa communauté. Ainsi est-ce désormais tel ou tel individu que le suzerain va récompenser pour tel ou tel service qu'il lui aura rendu. Il lui attribuera alors un nom de clan, une marque d'oreilles pour ses bœufs, et une fonction précise dans son service; celle-ci, comme la marque d'oreille et l'appartenance clanique, restera héréditaire. Mais le monarque peut aussi punir qui lui déplaît par la confiscation de bœufs, des femmes, la réduction à l'esclavage ou la mort.

«Le clan royal constitue donc le sommet de la pyramide des richesses et du prestige (3) », le *mpañito* en étant tout à la fois la tête et le fondement. Au-dessous de lui, les *vohitsy-mañan'ila*, les nobles, c'est-à-dire les membres des clans qui avaient participé avec lui à la conquête, et de ceux qui s'étaient ralliés (ainsi que ceux, par la suite, que le *mpañito* anoblira en récompense de leurs services); enfin, les *vohitsy*, les sujets constituant le peuple, ou «hommes libres», par opposition aux esclaves. Ces derniers comprenaient, outre ceux que les hasards de la guerre ou des razzias avaient réduits à cet état, toute une population d'origine africaine, les Makoa.

Pour défendre leurs privilèges auprès du roi, les grands clans sakalava désignaient chacun celui qui devait les représenter, le masondrano (littéralement : « l'œil dans la maison »). Ces masondrano étaient les conseillers du roi et ils avaient tous théoriquement — l'idéologie qui préside à cette institution étant que, grâce à elle, chaque

<sup>1.</sup> La cérémonie royale par excellence est le fitampoha : le culte rendu aux dady (reliques de ses ancêtres royaux), réaffirme le caractère sacré du souverain régnant. Les ossements sont baignés dans la Tsiribihina et toute la communauté du Menabe vient faire acte d'allégeance. Chaque clan, à cette occasion, dispose d'une fonction assignée selon son rang dans le déroulement de la cérémonie, laquelle devient ainsi la représentation de la hiérarchie socio-politique du royaume.

Mais le culte des ancêtres royaux, qui marque, lors du fitampoha, l'appartenance de tous au même ensemble politique, ne se limite pas à cette seule cérémonie : il vient se combiner au culte que rend, en toutes circonstances, chaque lignage à ses propres ancêtres, mêlés dans la même prière. Ainsi, toute référence au sacré, à quelque niveau que ce soit, est référence au caractère sacré de la monarchie.

Egalement, au bilo, cérémonie de guérison — le malade est un possédé, la possession, ici, une maladie — à laquelle se trouve, intimement mêlée, une représentation de l'ordre hiérarchique, sacré et profane du royaume (et c'est alors la dynastie qui s'arroge l'efficacité thérapeutique du bilo), vient s'ajouter le tromba, cérémonie de possession proprement royale : le tromba est un possédé — le possédé n'est pas un malade, la possession est, le plus souvent consciemment recherchée — par la bouche duquel un roi défunt, édicte ses propres ordres. L'exécution de ces ordres permettait de remanifester la soumission due au pouvoir traditionnel, c'est-à-dire de réaffirmer celui-ci, de confirmer le pouvoir du souverain régnant et, par voie de conséquence et tout à la fois, les privilèges des clans dominants dont le fondement était en sa personne.

<sup>2.</sup> Tous les bœufs appropriés par tel ou tel clan étaient marqués d'un signe d'appartenance clanique sous forme d'une découpe, spécifique à chaque clan, effectuée sur ses oreilles. Cf *intra*.

<sup>3.</sup> E. FAUROUX, Les rapports de production sakalava et leur évolution sous l'influence coloniale, ORSTOM, 1974 (41 p. multigr.), p. 8.

cian est représenté et associé aux prises de décisions — le même pouvoir. En fait, si certains se voyaient ramenés au rôle de simples porte-parole (auprès de leur clan) des volontés royales, d'autres réussissaient à prendre une part déterminante dans la vie politique de la cour. Ce pouvoir venait en quelque sorte doubler le pouvoir du mpitoka. Et comme cette fonction appartenait de droit à l'aîné de la branche aînée, les masondrano seront toujours choisis parmi les prétendants de la branche cadette : ainsi sera réduite la tentation, toujours à craindre de ces derniers, de segmenter le lignage. Couverts, par leur représentant, du côté du seul pouvoir qui les domine, les clans nobles, assurés de la pérennité de leur domination, jouissaient dès lors, à l'intérieur de leur propre territoire, en toute indépendance, de leurs privilèges.

# V. L'AUTONOMIE RELATIVE DE L'INSTANCE POLITIQUE

Les rapports de dominants à dominés qui se sont instaurés à la suite de la conquête du Menabe par les Maroseraña accrurent l'importance attribuée au sol. Les envahisseurs se parèrent du titre de tompontany (« maîtres de la terre ») par opposition aux zanatany (« enfants de la terre » : autochtones (1). C'était qu'en développant les techniques de l'élevage, c'est-à-dire la possibilité d'accroître son troupeau et donc la nécessité d'étendre son pâturage, ils donnaient à la notion d'espace contrôlé une précision que renforçait encore la main-mise sur les villages qui s'y trouvaient situés.

Que le *mpañito* soit maître du sol, il s'agit là d'une fonction plus politique que réellement économique. Certes, elle entraîne, pour ceux qui l'occupent, des prestations en nature ou en travail en sa faveur, mais leur importance n'est pas considérable. En effet, « les principales formes d'accumulation au niveau du groupe monarchique étaient de trois sortes :

- 1) la plus importante concernait les biens de prestiges destinés à la circulation cérémonielle (essentiellement les bœufs), jouant un rôle déterminant dans la reproduction du groupe et de sa structure politique. Or cette accumulation était alimentée par les prises de guerre et le partage inégalitaire qu'assurait le droit régalien ;
- 2) une autre partie du butin accumulé servait d'intermédiaire aux échanges de la traite : la plus grande partie des esclaves capturés, une partie des troupeaux, certains produits agricoles ou de cueillette permettaient ainsi l'approvisionnement royal en armes et en munitions (2).
- 3) Enfin, le rol recevait, sous forme de prémices agricoles et de corvées diverses, un certain nombre de prestations prélevées sur les sujets de façon très inégalitaire. D'une part, chaque clan était appelé à verser un tribut ou à fournir des corvées de nature tout à fait spécifique (il s'agissait pour l'un d'approvisionner en poissons de mer la table royale, pour d'autres il fallait participer à la construction des cases de la Cour...). D'autre part, ces prestations ne concernaient réellement que les groupes vivant à proximité de la Cour ou dans les régions traversées par le souverain lors de ses déplacements (3).
- « La fonction essentielle de ces prestations était de permettre l'entretien d'une cour et d'une armée, c'est-à-dire d'une force répressive destinée à reproduire la domination politique de la monarchie maroseraña, en assurant d'abord le renouvellement

<sup>1.</sup> Pour l'analyse approfondie du couple d'opposition tompontany - zanatany, cf. S. CHAZAN, Etude de l'évolution des formes d'organisation sociale et de leurs conséquences sur le régime foncier dans la région de Morondava-Mahabo, Tananarive, 143 p. multrigr.

<sup>2.</sup> Il existait par ailleurs une sorte de thésaurisation ostentatoire pratiquée par les souverains, accumulant dans leurs palais divers objets hétéroclites et insolites destinés à asseoir leur prestige aux yeux de leurs sujets et de leurs visiteurs. Il s'agissait presque toujours des cadeaux offerts par les traitants au début de chaque campagne d'échange.

<sup>3.</sup> Et encore faut-il remarquer que l'idéologie élevait certaines de ces charges serviles en charges honorifiques (B.S.).

des biens susceptibles d'être échangés (1) ». Il est clair, dans ces conditions, que c'est le commerce et le butin nécessaire pour l'alimenter qui constituaient les véritables bases du pouvoir, sans qu'il fût obligatoirement fait appel à une extorsion importante d'un sur-travail aux populations du royaume.

Ainsi, la conquête une fois consolidée, et hors des expéditions entreprises à l'extérieur, le maintien de la discipline militaire qui, jusque-là, s'imposait aux Sakalava, perdit de sa nécessité. Et, sans oser contester le pouvoir du roi, les chefs des clans les plus puissants firent de leur fahitra (parc à bœufs) de petits « fiefs » (faritany) plus ou moins indépendants. Certes, il n'existe, en théorie, nul faritany qui ne fût attribué à son mpanjaka (litt.: détenteur du pouvoir) par le mpanjaka-be (détenteur du pouvoir suprême, i.e.: le mpañito). D'autant que c'est par l'intermédiaire de ces « roitelets » locaux que les prestations parvenaient au roi. Mais, leur allégeance ainsi formellement reconnue, ils restaient bien maîtres chez eux, et libres d'y mener leur propre politique, laquelle consistait essentiellement à étendre leur domaine ; c'est-à-dire à voler les femmes et les bœufs, voire même, au cours de razzias plus importantes, des hommes qu'ils réduisaient en esclavage. Mais ces razzias créaient un climat d'insécurité telle qu'à l'accroissement du « fief » en extension territoriale, d'abord recherchée pour des raisons de prestige, s'opposa bientôt, pour des raisons de sécurité, l'importance du « fief » en force armée : le nombre des hommes qu'il faut contrôler limite l'ampleur de l'espace convoité.

Quant au peuple, au vohitsy, de toutes façons, que les temps soient pour lui ceux où les clans nobles se regroupent autour du roi pour pouvoir porter l'attaque à l'extérieur, ou que ce soient ceux des luttes intestines avec les risques de razzias qu'elles impliquent pour les habitants du « fief » dont il dépend, sa sécurité personnelle n'est jamais assurée. Il dépend corps et biens de la puissance de son mpanjaka. Bien que la jouissance des terrains de parcours lui soit assurée, puisqu'elle est, de fait, considérée comme un droit public, en fait l'appartenance au sol compte bien moins, pour lui, que l'appartenance à tel ou tel seigneur qui y assure — efficacement ou non — la tranquillité.

Ainsi, du fait que les « hommes libres » devaient nécessairement se soumettre à des relations de clientèle avec un seigneur, l'appartenance lignagère et l'appartenance à un groupe local donné cessèrent d'être absolument corrélatives; de sorte que, si, pour les clans nobles, leur volonté de puissance suffisait à préserver l'unité de leur lignage, pour les «hommes libres», au contraire, l'affaiblissement des pouvoirs du mpitoka et les aléas politiques multipliaient les segmentations de lignage. Mais, rappelons-le, ce qui leur importait n'était pas tant de voir limiter l'exploitation dont ils étaient l'objet de la part de leur seigneur, que de voir ce dernier assurer la simple sécurité dans son territoire, condition suffisante à la reproduction de sa domination, mais aussi condition nécessaire à leur propre reproduction. S'ils versaient une part de surplus, c'était donc comme prix des services que celui-ci leur reversait à son tour: essentiellement leur défense. Il s'agissait donc du paiement d'un des termes de l'échange, dont la communauté retirait indirectement un bénéfice. Si exploitation il y avait, c'était dans la mesure où le dit terme excédait sa contre-partie. Mais l'exploitation n'était pas nue, masquée qu'elle était par la fonction manifeste des seigneurs (même si cette fonction ne consistait finalement qu'à résoudre les problèmes que, seule, leur existence leur statut de dominants — posait : ce que, seuls, bien entendu, ils étaient à même de faire!). A part cela, la communauté villageoise, ainsi regroupée -- regroupant plusieurs lignages — et dûment protégée, vivait pour et par elle-même. L'assise du pouvoir ne reposait pas sur l'exploitation de ces communautés rurales. La faible densité de la population, combinée avec le faible niveau de développement des forces productives, excluait d'ailleurs la possibilité d'instaurer une politique de grands travaux - hydrauliques en particulier - dont le surproduit qu'ils auraient permis de dégager aurait servi à la conservaton et la reproduction de la classe dominante. De fait, le faible surplus prélevé ne servait jamais à faire vivre le suzerain, mais à marquer simplement la légitimité de

<sup>1.</sup> E. FAUROUX, ibid., p. 9.

son pouvoir, en le défrayant des dépenses auxquelles le condamnait son prestige : cérémonies diverses, fêtes officielles ou publiques, constructions ou entretien de ses résidences et des tombeaux de sa lignée.

# VI. L'IMPACT DE LA COLONISATION SUR L'ORGANISATION SOCIO-POLITIQUE

Non seulement la pacification, en interdisant la poursuite des razzias, supprimait les bases de la domination des clans nobles ; mais elle leur rendit même *immédiatement* nécessaire une reconversion de cette domination sur d'autres bases : en effet, si le statut de ces clans dominants fut nominalement préservé, la pacification française, en assumant elle-même — et combien plus efficacement ! — leur rôle de garants de la sécurité de leurs dépendants, rendit vaine leur principale fonction.

L'organisation antérieure était, du coup, vidée de son sens. Leur prélèvement d'une part du surproduit que les dominés avaient été contraints jusque-là de leur fournir fut ressentie désormais comme la marque d'une exploitation pure et simple, dont la base politique ne correspondait plus à rien dans la nouvelle réalité, dont l'idéologie ne reposait plus sur rien.

Dès lors, dans la mesure où elles ne seront pas perçues comme totalement liées à l'ancienne domination maroseraña (ce qui était le cas pour la plupart d'entre elles, les cérémonies directement politiques n'affectant que rarement le village), les formes non politiques de l'organisation sociale vont subsister. Elles ne se modifieront que lentement, sous l'action des transformations économiques qui vont affecter la région. Mais celles qui constituaient le fondement idéologique du royaume, par contre, ne sont conservées que par les clans nobles. Durant toute la première période de cette transformation, ils en maintinrent en vie le rituel avec une sorte d'exacerbation, multipliant les cérémonies, les enrichiseant par le sacrifice d'un nombre de bœufs, jusqu'alors jamais atteint, avec, parallèlement, une croissance extrême des manifestations de tromba (1).

La mise en question des clans dominants avait été en effet très rapidement évidente, et pas seulement par la désaffection politique de leurs anciens dépendants, mais directement, dans leur supériorité économique elle-même.

C'est que leur libération avait soudain confronté les anciens esclaves à un système de production où ils ne se trouvaient pas de place. N'ayant pas accès à la possession des bœufs, fondement de la richesse dans tout le système économique maroseraña, ils furent donc les premiers, soit à se consacrer exclusivement à l'agriculture permanente, développant la culture du riz qui n'avait jamais été jusqu'alors qu'embryonnaire, soit à s'engager comme salariés sur les plantations européennes (parallèlement, ce furent les premiers à se christianiser). Désormais nantis de revenus monétaires, ils opposaient à l'économie pastorale un autre système réduisant celle-là à un domaine de plus en plus idéologique. Et c'est sur ce terrain-là — où subsistait encore l'ancienne inégalité — que les clans nobles acceptèrent tout d'abord de se battre : l'exagération qu'ils donnèrent à leur vie cérémonielle s'explique donc par le besoin qu'ils ressentaient de maintenir leur ancienne domination dans l'exercice des seuls rapports sociaux où ils se savaient encore les maîtres. S'obstiner ainsi à l'intérieur d'un système condamné,

<sup>1.</sup> Cf. note p. 163. Si la diversité des formes qu'a prises la pacification et la diversité des types de colonisation économique qui se sont instaurés après elle a suscité une même diversité dans les réactions qu'ont eues vis-à-vis d'elles les différentes régions de Madagascar, les rapports politiques entre colonisés et colonisateurs furent bientôt identiques dans toute l'île.

La multiplication des phénomènes « tromba » se propagea rapidement de l'Ouest à l'Est de la Colonie, conservant la même signification profonde — le refus de l'ordre nouveau — mais en s'adaptant aux diverses situations locales. (Cf. G. ALTHABE, Oppression et libération dans l'imaginaire, Maspero, Paris, 1970).

c'était être vaincu d'avance : ils y consumaient leur capital en bœufs, sans moyen de le reproduire, et l'on rencontre aujourd'hui quelques authentiques chefs sakalava, réduits au rôle de métayers sur leurs anciens domaines, au profit de leurs anciens esclaves qui en acquirent les titres de propriété!

Mais la plupart ne tardèrent pas à percevoir et ce qui constituait l'enjeu de la lutte, et la disproportion des armes en présence. Ils se rappelèrent alors qu'ils disposaient encore d'un pouvoir bien plus efficace: ils étaient tompontany, les «maîtres de la terre» (1). Les dépenses cérémonielles furent réduites, les cérémonies reléguées au rôle secondaire de témoignage, rituel et symbolique, du rang de son organisateur—rôle non négligeable, cependant, qui fait que les grands troupeaux demeurent l'apanage des nobles, et leur permettent, à eux seuls, d'affirmer par leurs cérémonies, leurs droits de tompontany.

Signe de leur position sociale, instrument de prestige, outil cérémoniel, le bœuf, s'il en constitue toujours la marque, n'en a pas moins cessé de constituer la base principale de la richesse; il n'est plus qu'un moyen de l'acquérir, ou une conséquence seconde de cette acquisition : l'accent est désormais mis sur l'appropriation de la terre.

Les chefs sakalava affirmèrent avoir des droits de propriétaires sur les terres de leur ancien « fief », et transformèrent alors en métayers ceux qui n'étaient auparavant que des protégés, et en redevances légales ce qui n'était auparavant que la contrepartie de leur protection. Pour échapper dès lors à cette oppression nouvelle de leurs seigneurs, qui avaient ainsi trouvé le moyen de ressaisir leur domination, des villages entiers se mirent à émigrer. Emigrations rendues d'autant plus nécessaires que, lorsqu'il faisait immatriculer sa terre, le mpanjaka en devenait très légalement le propriétaire : il avait donc le droit colonial pour lui, à l'encontre de tous ceux qui le cultivaient. Il fallut tout le poids de l'autorité de tutelle pour stopper ce mouvement, et contraindre à la production ceux qui ne savaient comment échapper à cette forme nouvelle d'exploitation.

Tant du côté sakalava que du côté colon tout se joue donc sur l'appropriation des terres. Encore convient-il de rappeler que dès le départ — alors que la colonisation, on l'a vu, n'ose encore s'implanter — la physionomie générale de la carte de la répartition foncière est déjà donnée : près des deux tiers de toutes les terres qui, en 1972, se trouveront légalement appropriées, le sont déjà dès 1912, accordées à titre gratuit par la France à deux sociétés de colonisation (2). Et le plus grave était que, par sa localisation, cet accaparement portait gravement préjudice à l'économie indigène.

Les Sakalava étaient ainsi brutalement mis devant la réalité d'un rapport de forces tel qu'ils la comprirent comme irrémissible : ils ne firent pratiquement jamais (3) opposition aux demandes d'immatriculation de terres présentées par une société coloniale. Et il ne leur vint pas tout de suite à l'esprit que, renonçant au processus inopérant de l'opposition légale faite aux immatriculations requises, ils pouvaient prendre les devants et sauvegarder leurs intérêts en demandant pour eux-mêmes un titre d'immatriculation. Il faudra attendre que le premier d'entre eux, le mpañito Kamamy, osât se faire reconnaître, en 1931, ce droit par une administration qui lui était tout à fait complaisante, pour que le mouvement s'amorce.

Dès lors les anciens chefs d'abord, puis d'autres Sakalava, demandèrent à bénéficier de la nouvelle loi locale portant réglementation de la propriété foncière, loi du 9 mars 1896; elle stipulait que ceux qui occupaient et cultivaient une terre depuis une époque remontant au-delà de 1896 pouvaient en demander l'immatriculation, et que la propriété qui leur serait ainsi reconnue demeurerait inviolable.

<sup>1.</sup> Ce n'est pas ici le lieu de développer ce point qui mérite une analyse approfondie. Cf. S. CHAZAN op. cit.

<sup>2.</sup> Cf. supra, et tableau 1, infra.

<sup>3.</sup> En tout et pour tout, trois oppositions ont été présentées. Elles furent toutes trois rejetées.

TABLEAU I: Etat des immatriculations (1968)

	1	2	3	1	2	3
Sté coloniales	8	55 140	86,9	) 20	60 992	96,2
Colons	21	5 852	9,3	29		
Famille Kamamy	5	96	0,1		1 948	2,8
Notables sakalava	33	770	1,2	100		
Autres Sakalava	62	597	1	135		
Immigrés	35	485	0,5	)		

#### LÉGENDE:

- 1 Nombre de détenteurs de titres d'immatriculation
- 2 Surface immatriculée (en hectares)
- 3. Pourcentage de la superficie immatriculée par rapport à la superficie totale immatriculée (62 457 ha)
- N.B. : Il faut préciser que sur les 60 992 ha immatriculés par la colonisation, 40 000 sont totalement laissés à l'abandon !
  - Il n'en va évidemment pas de même pour les parcelles malgaches.

La colonisation disposait ainsi d'un nouveau registre pour y jouer sa politique indigènes : accorder en tout ou partie, ou refuser, les titres fonciers requis par tel ou tel; c'est-à-dire finalement confirmer ou retirer le droit, jusque-là traditionnellement reconnu, à la terre. Ainsi, à Kamamy, on accorda, à raison d'une immatriculation nouvelle chaque année, jusqu'à 679 ha (il est vrai que celui-ci avait vu un peu grand : en 1935, toutes ces terres se trouvaient hypothéquées et, en 1940, il dut finalement se résigner à les vendre toutes). Aux autres chefs, la politique française cherchant tout à la fois à se les concilier, sans leur permettre de retrouver le pouvoir et la puissance qu'ils détenaient encore au temps du royaume, on accorda ou on limita les faveurs cas par cas, en fonction des services rendus. Mais pour les indigènes qui ne bénéficiaient, ni dans l'ordre traditionnel, ni dans l'ordre colonial, du statut de notable, l'immatriculation de leurs propriétés était une entreprise difficile, et l'administration usait à leur égard d'un tout autre langage (1).

<sup>1.</sup> Cf. les archives du Service des Domaines de Morondava. On y trouve ce genre d'argument, présenté par l'Etat français pour faire opposition à la demande d'immatriculation présentée par un Sakalava : « ...attendu qu'il est invraisemblable qu'en 1896, un malgache ait pu mettre en valeur une si grande superficie, alors qu'il est de notoriété qu'à cette époque il ne cultivait que ce qui était nécessaire à sa subsistance (...), en conséquence... », etc. (Dossier T 359 cx).

TABLEAU II: Modes d'immatriculation et annulations prononcées

#### a) nombre

	Achat	Adjudication	Immatri- culation directe	Ventes sous conditions résolutoires	Annulations
Sociétés coloniales	20		13	11	
Colons	22	7		32	4
Karany (commer- çants pakistanais)	23	12		24	16
Famille Kamamy	1		6	12	
Notables sakalava	6		8	31	2
Autres Sakalava		-	17	68	12
Immigrés	5	4	4	42	3

# b) Pourcentage

	Achat	Adjudication	Immatri- culation directe	Ventes sous conditions résolutoires	Annulations
Sociétés coloniales	45,5	-	29,5	25	
Colons	36	11,5		52,5	10,2
Karany	39	20,3		40,7	44,5
Famille Kamamy	5,2		31,6	63,2	
Notables sakalava	7,1		19,1	73,8	6,4
Autres Sakalava			20	80	17,7
Immigrés	9	7,3	7,3	76,4	6,5

Le tableau ci-dessus illustre bien cette différence. Pour le comprendre, il faut savoir que l'immatriculation directe ne pouvait être prononcée que pour un terrain directement attribué par l'Etat, ou si le droit de propriété du requérant lui était pleinement reconnu, parce qu'il pouvait faire la preuve qu'il cultivait déjà (lui-même ou sa famille) cette terre avant 1896 (et de cela, les simples témoignages n'apportaient pas la preuve !). C'est cette difficulté qui explique que, dans nos colonnes, le chiffre le plus élevé corresponde aux immatriculations prononcées par suite de vente sous conditions résolutoires, laquelle implique — comme les ventes par adjudication — qu'à l'expiration d'une période de cinq ans, une commission vienne constater la mise en valeur effective du fonds en question, faute de laquelle une mesure d'annulation était aussitôt prononcée. Enfin, il faut signaler que lorsque le requérant est un fonctionnaire, le terrain pour

lequel il demande une immatriculation est obligatoirement mis en vente aux enchères publiques; il ne pourra obtenir le titre qu'il sollicite que par adjudication et si nul n'a proposé un prix supérieur au sien.

Outre le pourcentage extraordinairement faible des immatriculations directes accordées (à ceux que l'administration elle-même appelait pourtant les autochtones)! on constate, si l'on compare les données de ce tableau II à celles de la colonne 2 du tableau I, ce résultat paradoxal: plus la surface des terres demandées en immatriculation est réduite, plus il est, apparemment, difficile de la mettre en valeur! Quant au nombre relativement élevé des annulations qui ont frappé les immatriculations sollicitées par les Karany, il s'explique du fait que les Sakalava ne perçoivent pas la puissance de ceux-ci comme étant de même nature que celle des Européens : installés sur place bien avant la colonisation, ils sont ressentis comme des privilégiés, toujours, comme des exploiteurs, parfois, mais jamais comme des dominants dont le pouvoir apparaît comme justifié par leur force; d'où les multiples plaintes — parfois suivies d'effets — élevées à leur encontre.

Cette tendance à demander l'immatriculation de sa terre n'acquiert pas encore, chez le commun des Sakalava, une ampleur bien considérable, puisque actuellement, le nombre de ceux qui, parmi eux, détiennent des titres de propriété ne représente pas le double de celui de leurs notables qui sont dans le même cas (cf. tableau I), alors qu'évidemment, la proportion des premiers par rapport aux seconds est dans la réalité, de beaucoup supérieure. Mais la réserve montrée par le Sakalava vis-à-vis de cette façon de faire reconnaître sa propriété ne s'explique pas seulement par les difficultés qu'y opposait l'administration: faire immatriculier une terre à son nom, en effet, revenait à faire preuve de méfiance envers sa communauté. Sur les 62 Sakalava -- non notables — détenteurs de titres fonciers mentionnés dans le tableau précité. 30 le sont pour un domaine de plus de 7 ha, dont 12 pour un de plus de 10 ha, et, parmi eux, 4 pour un de 25 à 100 ha. On ne relève que 15 titres de propriétés concernant des superficies inférieures à 4 ha. Ces dimensions sont trop considérables, vu ce qu'on observe dans le pays, pour s'appliquer à des domaines appartenant à des individus sakalava : il ne peut s'agir que de biens collectifs, tany lova, dont l'aîné demande l'immatriculation à son nom, mais - au moins l'affirme-t-il toujours au départ - pour le bénéfice et l'usage de sa famille toute entière. Quitte, par la suite, à profiter du principe d'universalité du droit colonial pour recourir aux mêmes pratiques que les anciens mpanjaka : faire travailler sa terre par ses dépendants.

# VII. LES TRANSFORMATIONS SOCIALES ET L'ARTICULATION ACTUELLE

Ainsi, toutes les bases sur lesquelles reposait l'organisation politique étant détruites, une nouvelle classe dominante apparaît, reposant désormais sur la rente foncière, et composée aussi bien des anciens *mpanjaka* qui surent effectuer la reconversion — transformant leurs anciens droits, politiques, sur la terre, en droit économique, légalisé par le colonisateur — que des anciens dominés qui surent les imiter. Mais le procès de production des Sakalava est encore aux mains des Sakalava: du fait de l'autonomie relative de l'instance politique, dans la formation sakalava pré-coloniale, par rapport au mode de production lignager, l'éclatement de l'un n'a guère eu d'incidence sur le fonctionnement de l'autre; et cette organisation lignagère sut tout d'abord intégrer à son propre mode de production les cultures vivrières destinées au marché, que la domination coloniale imposa immédiatement.

La nouvelle classe, elle, n'est qu'émergente, et l'impact immédiat de sa colonisation, ce fut la découverte, par le Sakalava, de sa libération personnelle : grâce à la pacification et aux nouvelles lois, la possibilité de vivre hors de toute dépendance d'un quelconque mpanjaka lui ouvrait l'accès direct à la terre, sans plus besoin de médiateur ; et grâce à l'économie de marché, la possibilité de subsister en vendant sa récolte ouvrait la voie à la dissolution des lignages et du pouvoir des mpitoka. On assiste alors à une individualisation croissante des unités de production, du lignage à la famille élémentaire.

En ce qui concerne le droit foncier, on l'a déjà suggéré, la distinction autrefois fondamentale entre bien lova et biens fila disparaît. « Le premier devoir d'une génération consiste à transmettre à celle qui la suit l'intégralité du patrimoine reçu, et si possible augmenté. Les biens, notamment les terres, même réparties, ce qui d'ailleurs est presque toujours le cas, restent sous le contrôle de l'aîné et des co-propriétaires. Les attributaires n'en ont que l'usage et ne peuvent disposer que de leurs biens fila. Entre ces deux catégories de biens, la différence est ressentie davantage comme une différence de nature que comme une différence de degré. Lorsque cette distinction s'affaiblit dans l'esprit des gens, c'est le signe de l'affaiblissement des structures traditionnelles (1) ». Malgré les nombreuses interviews que nous avons conduites, cette distinction, nous n'avons jamais réussi à la retrouver, tant s'en faut ! Pour ce qui est des tany lova, tous les informateurs répondent : « c'est la terre que j'hérite de mon père » ; quant aux tany fila, pour les uns ce sont les baibohos, pour d'autres, les terrains accordés par l'administration ou encore les parcelles défrichées...

C'est que les règles de dévolution, qui maintenaient l'unité du lignage en accordant à l'aîné tous les biens lignagers, tendent à l'heure actuelle vers un partage de plus en plus égalitaire des biens, y compris les terres, entre tous les héritiers — la part de l'aîné cessant même parfois d'être en rien supérieure à celle des cadets. Il est vrai que les sœurs qui ont quitté le lignage sont encore considérées comme n'ayant pas besoin des terres de leur père ou, si elles en héritent, leurs fils, eux, n'en hériteront pas, si bien que ces terres resteront, en fin de compte, dans le lignage. Mais cette règle tend aussi vers la désuétude.

Au niveau foncier, la famille élémentaire tend donc à remplacer totalement le lignage; ce n'est que lorsqu'on n'a pas de terre que l'on se rappelle à sa parenté.

Au niveau des règles de l'organisation sociale, également, la monétarisation de l'économie et l'appropriation privée des moyens de production font d'abord sentir leurs effets par une individualisation croissante des comportements. Le mariage n'est plus compris comme le moyen d'assurer la reproduction du lignage : c'est désormais une affaire décidée par les futurs époux eux-mêmes. Et, échappant désormais au pouvoir de son *mpitoka* paternel, assurée de la possession d'un terrain qui lui soit propre, la femme comprend très rapidement quel intérêt il y a pour elle à multiplier les unions : à trente ans, une Salakava s'est déjà mariée cinq fois en moyenne, huit si elle est belle..., le mariage étant pour elle le moyen de se constituer un capital, en accumulant les dons de ses maris successifs : lits de fer, machine à coudre, voire une parcelle de terrain (2).

La reproduction du système se fait donc en se dégradant toujours davantage, alimentant toujours davantage la production de l'économie de marché : que ce soit pour se marier, pour acquérir son indépendance, ou simplement pour survivre, l'articulation avec l'économie mise en place par la domination capitaliste conduit sans cesse le Sakalava à atomiser son organisation sociale, comme à consacrer aux cultures de rapport une part croissante de sa production.

Mais cette transformation s'opère d'autant plus lentement que non seulement les seuls mécanismes opératoires sont ceux de la domination « naturelle » du mode de production capitaliste dans son articulation avec le système sakalava, mais que l'autonomie relative de ce dernier se trouve nourrie par une idéologie de refus des rapports de production capitaliste, idéologie confortée par une particularité de l'articulation en question : si cette autonomie, on l'a vu, est effective au niveau du procès de production et des rapports de production, l'articulation rend pourtant les échanges nécessaires entre la production sakalava et la production capitaliste — ne serait-ce que, d'un côté,

<sup>1.</sup> P. OTTINO, Les économies paysannes malgaches du Bas-Mangoky, Ed. Berger-Levrauit, 1963, p. 53.

<sup>2.</sup> Pour une région dont le type d'articulation avec une colonisation de même nature, mais quantitativement plus présente, a porté la société sakalava à développer ce phénomène à un point encore beaucoup plus élevé, cf. R. WAAST, Les concubins de Soalala, in *Cahiers du Centre d'Etudes des Coutumes*, n° 10, 1974, pp. 7-45.

pour le ravitaillement en riz des travailleurs immigrés des concessions tabacoles, et, de l'autre, pour assurer aux Sakalava le revenu monétaire qui leur est désormais indispensable. Or, cette articulation réelle est pourtant masquée, passant presque entièrement par l'intermédiaire des commerçants pakistanais, les Karany : ceux-ci, intégrés sur place bien avant l'arrivée de la colonisation, ne sont pas perçus au même titre que les Européens comme des dominants. Contrôlant localement les échanges commerciaux qu'exige l'articulation avec l'économie coloniale, leur politique consiste alors à profiter de cette insertion dans le système sakalava dont ils jouent à adopter la logique : participant aux cérémonies qui lui donnent son sens, offrant les bœufs qu'elles nécessitent, faisant tout ce qui s'impose pour acquérir le statut de « parent » (leur réussite à cet égard est officiellement consacrée lorsqu'ils parviennent à devenir « frères de sang » d'un chef influent). Ainsi intégrés, et jouant des contradictions que ce système présente avec celui de l'économie dominante, ils finissent par s'assurer l'absolu contrôle de l'économie villageoise, grâce à un système de prêts-sur-parole dont les taux usuraires (dépassant facilement 100 %) assurent le renouvellement (1).

Lorsqu'au début de la colonisation se développa la culture du pois du Cap, puis celle de la lentille dans les années 40, ils s'acquirent le monopole de la collecte de ces produits de rapport. Parallèlement, ils introduisirent la pratique d'un certain genre de métayage : éprouvant combien les Sakalava — et, au début, tout aussi fortement les autres immigrés — répugnaient au salariat, l'un des Karany trouva comment les amener à travailler sur sa concession ; il achetait pour cela des bœufs dans le Manambolo et les échangeait contre la récolte! Le métayage, sous cette forme, tout d'abord, puis sous d'autres plus classiques, se propagea rapidement mais, sauf exception, les Sakalava, eux, ne le pratiquent qu'entre eux, à l'intérieur de leur propre domaine : il constitue à leurs yeux un moyen d'acquérir un revenu monétaire, sans entrer dans des rapports de production monétaire.

Ainsi est maintenue l'illusion d'une barrière entre un domaine sakalava et une domination directe du capitalisme, illusion dont se nourrit l'idéologie sakalava.

« Si l'on ne peut juger un individu d'après ce qu'il pense de lui-même, on ne peut pas non plus juger une semblable époque de révolution sur la conscience qu'elle a d'elle-même; il faut, tout au contraire, expliquer cette conscience par les contradictions de la vie matérielle, par le conflit qui existe entre les forces productives sociales et les conditions de production (2). »

Ainsi, cette idéologie du « refus » sakalava n'est-elle que la conséquence de la capacité qu'a provisoirement conservée un système économique de se reproduire, dans la phase actuelle de son procès d'articulation avec le capitalisme. Cette articulation, on l'a vu, ne fut rendue possible que parce que d'autres systèmes, où se déroulent d'autres procès d'articulation, ont nourri la région en travailleurs immigrés :

A) Soit que ces systèmes aient pu admettre la migration, celle-ci n'affectant pas leur capacité de se reproduire; c'est le cas notamment pour la vague de migrants Betsileo durant le boom du pois du Cap : les départs étaient provisoires et permettaient d'acquérir le numéraire nécessité par la fiscalité imposée, le prix de l'impôt étant compensé par le prix de vente des produits qu'offrait le pays d'accueil. Mais lorsque

<sup>1.</sup> Sur l'analyse de la domination karany, cf. P. OTTINO, op. cit. Précisons toutefois que nos propres travaux nous ont amené à dénoncer l'idée, jusqu'ici fort répandue, selon laquelle les Karany exerceraient un contrôle quasi-absolu sur le commerce local. Certes, comme nous l'avons dit, ils ont le monopole de la collecte des produits locaux, et le nombre des revendants qu'ils ont sur place permet cette politique de prêts sur la récolte sur pied, que décrit si bien OTTINO. Mais, tant par le nombre des clients qu'elles se partagent entre elles que par le montant des ventes qu'elles effectuent, c'est bien aux quelques sociétés d'import-export européennes — la Compagnie Lyonnaise de Madagascar en tête, à qui, seule, se rapportent 27 % des transactions enregistrées — qu'appartient véritablement le pouvoir. Cette légende d'un monopole commercial karany ne s'est imposée que du fait de leur nombre et du réseau qui, de Majunga, les soutient, sur une place que par ailleurs ignorent les grands courants commerciaux.

<sup>2.</sup> K. MARX, Contribution à la critique de l'économie politique, ed. Costes, 1954, p. 30.

le marché du travail s'est stabilisé, la circulation monétaire se ralentit et ce type d'émigration perdit toute efficacité, toute crédibilité aux yeux des Betsileo. D'autant qu'aujourd'hui, les contradictions se sont accentuées dans les sociétés rurales des Hauts-plateaux malgaches entre la persistance d'un mode de production lignager et l'aggravation de sa domination par le capitalisme marchand (1): en pays betsileo, la terre se fait tellement rare que le système ne peut plus réintégrer les migrants; faute d'espoir de retour, les départs ne se font plus.

Seuls ceux qui n'ont plus aucun accès à la terre sont contraints à l'exil. Dès lors, il s'agit pour eux de jouer la « tradition » — que l'on crée en l'opposant à la domination refusée. Et ceux-là feront tout pour nier leur déracinement : refusant le salariat, évitant de travailler sur les concessions, ils chercheront — allant jusqu'à oublier leurs origines — à s'insérer dans la société sakalava (2), perçue comme pareillement « traditionnelle », puisque « refusant » pareillement la même domination.

B) Soit que ces systèmes aient pu intégrer la migration, celle-ci participant alors à leur propre reproduction; c'était le cas notamment des systèmes korao: l'argent, gagné au pays d'immigration, est immédiatement transformé en bœufs, et ceux-ci ramenés au pays d'origine, immédiatement transformés en denrées de fêtes. Loin de participer à la logique du marché, on l'a niée en réactualisant avec force sa propre logique. Là encore, l'émigration ne saurait être que temporaire; en tant que telle, elle accepte de se soumettre aux rapports de production capitaliste, ceux-ci ne constituant alors pour elle qu'un moyen nécessaire et provisoire, le temps d'accumuler le capital en bœufs indispensable pour s'assurer un retour triomphal.

Mais là encore, le développement du procès d'articulation aggrave les contradictions: pour intégrer l'argent gagné à l'extérieur, la société korao impose à ses migrants des dépenses croissantes, s'impose une inflation qu'elle ne contrôle plus. Et, menacée par les luttes de prestige que ces dépenses somptuaires occasionnent, elle est contrainte à envoyer de plus en plus de jeunes se faire salarier de plus en plus longtemps. Au point que, parfois, l'exploitation capitaliste — par le salariat ou par le marché — leur paraissant moindre que l'exploitation de leur propre mode de production, ils choisissent soit le salariat sur place, soit l'émigration définitive, mais alors pour acquérir ailleurs leur propre terre.

Ainsi, pour des raisons différentes, mais dans un cas comme dans l'autre, la source qui alimentait en forces de travail le secteur de production capitaliste à Belosur-Tsitihibina se tarit. D'ores et déjà, la colonisation, sur place, est condamnée à l'échec.

<sup>1.</sup> Cf. E. FAUROUX : Les transformations d'une communauté villageoise malgache, ORSTOM 1970, trois tomes multigr.

<sup>2.</sup> Dans les zones d'accueil où l'absence de population originaire les prive de médiateur pour l'accès à la terre, les prive d'un cadre « traditionnel » où s'insérer, les Betsileo ne peuvent plus qu'affirmer jusqu'à l'absurde le caractère temporaire de leur émigration. Cf. le travail qu'effectue actuellement L. DUBOURDIEU sur le COMEMA; ainsi que M. DELENNE, Deux terroirs dans les terres neuves du Moyen-ouest malgache, in Etudes Rurales n° 37-38-39, pp. 409-448.

# Reproduction sociale ou changement en polynésie orientale

Le cas tahitien

Claude Robineau

La connaissance que nous avons de certaines économies africaines permet la construction de modèles socio-économiques qui analysent la reproduction des milieux ruraux. Ces modèles décrivent le phénomène, repèrent ses facteurs, en analysent les résultats; ils permettent d'évaluer la validité du concept quant à ses propriétés explicatives de la situation socio-économique. Notre démarche consiste, à partir de ces modèles et d'un exposé des données spécifiques, à procéder à une analyse de la situation polynésienne. Pour des raisons tenant à cette spécificité, notre analyse sera historique, différents modèles de reproduction pouvant être élaborés. En conclusion, nous nous interrogerons sur la portée du concept et son caractère opératoire pour l'explicitation de la situation en Polynésie orientale.

#### Un modèle de reproduction

Partons d'un modèle dans lequel le système de production, non pénétré par le mode capitaliste de production et intégré à lui mais seulement assujetti par le système des échanges et de l'argent, crée un surplus dont l'accumulation sécrète ou renforce une stratification sociale du milieu rural qui, à son tour, favorise la formation du surplus; dans ce modèle, la formation du surplus entraîne la production (par accumulation et stratification sociale) de rapports qui favorisent la formation du surplus et la reproduction de ces rapports. Nous prendrons pour exemple deux régions où nous avons personnellement travaillé.

1. Dans le Nord de la République populaire du Congo, la région de Souanké (1), siège d'une production cacaoyère autochtone, se trouve techniquement et politiquement, donc économiquement, isolée de son débouché normal (Pointe-Noire, 1 700 km

<sup>1.</sup> Recherche effectuée entre 1963 et 1965 en République populaire du Congo (Préfecture de la Shangha, Sous-Préfecture de Souanké). Les aspects historiques ont été publiés in ROBINEAU 1967 et l'étude d'ensemble (Anthropologie sociale) in ROBINEAU 1971.

- + 2 à 3 ruptures de charge intermédiaires) dans le cadre de l'Etat national. La part du producteur se trouve amputée du coût exorbitant du transport puisque le cacao n'est acheté qu'au cours mondial, rendu à Pointe-Noire. Inversement, les marchandises arrivant à Souanké sont grevées de ce coût de transport de sorte que le producteur paie, dans ses échanges avec l'extérieur cacao contre produits manufacturés, deux fois un coût de transport évalué en 1963-64 aux deux-tiers de la valeur du produit payé au producteur : encore le prix payé à la production rendue Pointe-Noire suivait-il le cours mondial des produits primaires et donc se trouvait-il progressivement dévalué par rapport aux produits manufacturés auxquels aspiraient les Congolais. Cela signifiait, en termes de produits manufacturés, que le producteur disposait seulement du tiers du prix du cacao qui lui était payé pour se les procurer. Mais en fait, l'isolement géographique de Souanké faisait que les paysans vivaient largement en autosubsistance du fait de l'absence de marchandises disponibles sur leur marché et du fait que l'argent disponible passait dans les circuits cérémoniels. A l'augmentation des revenus cacaoyers correspondait l'accroissement du taux des dots. L'argent donnait accès aux femmes et à l'accroissement de la descendance, permettait la mise en valeur de plus de cacaoyères, donc donnait à la fois le prestige en même temps que se recréaient les conditions de l'accumulation. Dans le cadre d'une exploitation capitaliste qui se situait à l'exportation du produit de base, le passage des revenus du cacao dans les circuits cérémoniels permettait la reproduction du milieu rural de Souanké.
- 2. Aux Comores, l'île d'Anjouan (1) présente un autre modèle. La société coloniale résultait de la superposition, à une société autochtone stratifiée en nobles / propriétaires / dépendants et construite sur l'opposition ville / plat pays, de formations économiques européennes disposant d'un domaine propre et coiffées symboliquement par une poignée d'agents de la puissance coloniale. Coexistaient donc, chacun dans son domaine, deux systèmes de production différents :
- en région de propriété comorienne, un système d'exploitation mixte (métayage et salariat) dont les bénéfices tirés des produits d'exportation (coprah, vanille, girofle) allaient à la bourgeoisie terrienne de la capitale;
- en région de domaines de colonisation, un système d'exploitation le plus souvent direct (salariat), aux mains de firmes européennes, produisant du sisal et des plantes à parfums.

Dans l'un et l'autre système, la terre était travaillée par des dépendants (descendants d'esclaves amenés d'Afrique par les principautés arabes au XVIIIe siècle et aussi, en plein XIXe, par des colons européens), qui avaient des terres à eux seulement dans les zones les moins fertiles (des réserves arrachées aux propriétaires comoriens ou européens dans les «hauts») et percevaient des salaires de misère leur permettant en 1960-1961 à peine d'acheter le riz importé de Madagascar nécessaire à leur survie. Le travail de ces malheureux se décomposait en un travail de survie (cultures vivrières familiales + travail métayer ou salarié correspondant à la rémunération monétaire perçue — salaire ou part de récolte —) et un surtravail qui permettait :

- soit l'entretien de la bourgeoisie terrienne de la capitale et des autres villes;
- soit l'obtention par les firmes européennes d'une production supplémentaire, venant s'ajouter à celle qu'elles auraient dû seulement recevoir du fait du travail auxquelles elles étaient en droit de s'attendre en échange des salaires qu'elles versaient.
- Il y avait donc là formation et captation d'un surplus dont la destination était la suivante :
- dans le système de production de la bourgeoisie autochtone, le surplus servait à entretenir cette bourgeoisie, à construire des maisons, éduquer les enfants, constituer des dots, en bref :

<sup>1.</sup> Recherche effectuée de 1960 à 1962 (ROBINEAU 1963 et 1966).

- a) pour une part, à constituer une élite moderne pouvant perpétuer l'exploitation de la propriété (et des dépendants), développer le commerce et accéder à la fonction publique et aux fonctions politiques ;
- b) pour une part, à nourrir des circuits cérémoniels visant à conforter la puissance et le prestige de cette élite, entretenir et conforter la puissance de la religion dominante.
- dans le système de production domanial des firmes européennes, le surplus servait à rentabiliser ces entreprises, c'est-à-dire, en bout de chaîne, à rémunérer des actionnaires européens et, aux stades intermédiaires, à payer bon prix les services productifs nécessaires rendus par d'autres firmes européennes (achat de matériel de production, transports...).

Il est clair que le fonctionnement de l'un ou l'autre système reposait sur la soumission des dépendants. A l'égard de la bourgeoisie terrienne, ces dépendants économiques étaient aussi des dépendants culturels et intellectuels, tous adhérant à une religion révélée tenue en mains par les notables de la ville; vis-à-vis des formations économiques européennes, l'ordre colonial permettait de réprimer toute atteinte à leur encontre, mais il faut voir, aussi, que cet ordre confortait la domination de la bourgeoisie terrienne : car le clivage colonisateurs / colonisé pouvait oblitérer aux yeux des dépendants le clivage bourgeois / dépendants du fait de l'identité de leur situation dans la domination coloniale.

# La Polynésie orientale

Il s'agit d'un ensemble d'archipels formés soit d'îles hautes, soit d'atolls qui, à l'exception des îles Cook, au Sud-Ouest, ont été placés depuis le milieu du XIXe siècle sous administration française. Dans cet ensemble d'une centaine de milliers d'habitants, les îles de la Société dont Papeete est le centre constituent la partie essentielle (72 % de la population en 1946, 84,3 % en 1971); mis à part quelques atolls inhabités, il s'agit d'un chapelet d'îles hautes réparties en deux groupes, îles du Vent (Tahiti et Moorea) et îles Sous-le-Vent; dans ce sous-ensemble, Tahiti est lui-même prédominant (66,5 % de la population du Territoire) et ce qu'il est convenu d'appeler l'agglomération de Papeete représente 54,3 %.

Les îles de la Société forment une unité linguistique : on y parle le tahitien et une unité historique : constituant avant les Européens une certaine unité sociale, elles virent venir au même moment les premiers découvreurs et navigateurs européens puis les premiers missionnaires et se constituèrent en Etats selon les mêmes principes et au même moment; puis au milieu du XIXe siècle, les interventions politiques européennes (franco-anglaises) les subjuguèrent directement (Tahiti) ou indirectement (îles Sous-le-Vent). Ces îles forment aussi une unité religieuse : le protestantisme de la London Missionary Society puis des Missions évangéliques de Paris. Actuellement, il y a pluralisme culturel : l'installation en grand nombre d'Européens (Angloaméricains puis Français) à partir du milieu du XIXe siècle et la venue postérieure de vagues successives d'Européens (après les deux premières guerres mondiales, avec les expériences atomiques) ont créé une population de métis (les Demis, ta'ata afa popa'a ou ta'ata afa maohi selon l'interlocuteur) qui forme un groupe charnière entre les Tahitiens et les Européens; en outre, des Chinois de Canton, originellement venus comme main-d'œuvre (1) puis reconvertis dans le commerce de détail et l'agriculture maraîchère, constituent un groupe démographiquement et économiquement dynamique. Demis et Chinois constituent la force catholique des îles de la Société.

Au triple point de vue politique, économique, social, Tahiti est une société coloniale en développement :

<sup>1.</sup> Vers les années 1860, une plantation de coton et de canne à sucre fut créée sur la côte Sud de Tahiti avec de la main-d'œuvre chinoise venue de Canton. La plantation ayant péricilité, cette main-d'œuvre se reconvertit dans le commerce et l'agriculture.

- à la base, les *ta'ata maohi* (littéralement les indigènes), les Polynésiens formant 68 % de la population (1), parlant presque exclusivement le tahitien, cultivateurs, pêcheurs, ouvriers et depuis peu, petits fonctionnaires depuis le progrès de la scolarisation; cependant, les progrès scolaires restent très lents par suite de l'inadaptation de l'enseignement et de retards scolaires cumulatifs;
- au-dessus, bilingues, voire trilingues (avec l'anglais), les Demis, dont les valeurs économiques sont plus proches de celles des Européens ou des Chinois que de celles des Polynésiens. Mais les différences de fortune et d'éducation en font une société en réduction (entre le petit Demi proche des cultivateurs polynésiens et le grand bourgeois qui a résidence à Cannes et fréquente les cercles parisiens). Ils constituent l'essentiel de la fonction publique;
- à part, les Chinois, qui constituent également, à présent, une micro-société, tant est ouvert l'éventail des situations économiques et dont la caractéristique de groupe au vu des cent dernières années écoulées est une incontestable réussite;
- enfin, les *Popa'a* (Européens), hauts fonctionnaires, cadres supérieurs du commerce et de l'industrie (dans les branches non occupées par les Chinols) ne connaissant pas la langue du pays et se considérant à l'exception d'un petit noyau comme de passage.

Une caractéristique de Tahiti est que les unions matrimoniales mixtes (officielles ou non) tendent à tahitianiser culturellement et aussi économiquement les descendants d'étrangers. De ce fait, à moins que la propriété ne se transfère d'étranger en étranger, la terre tend à revenir au bout de quelques générations dans la communauté tahitienne. Donc, s'il n'y a pas dans les deux ou trois générations à venir d'introduction nouvelle de sang étranger, la descendance d'un étranger installé dans le pays tend à devenir dans le plus grand nombre des cas, d'abord demie, puis ensuite polynésienne. Evidemment, la stratification sociale et les considérations de classe et de milieu créent des exceptions à ce principe, soit que quelques familles popa'a tendent à se cantonner en milieu popa'a, soit que des familles de moyens ou grands Demis tendent à s'allier dans leur milieu avec des Popa'a ou des Demis.

Une autre caractéristique est la distance qui sépare réciproquement Tahitiens et Chinois. Chez les Polynésiens, c'est une compensation à la nécessité économique de recourir, dans le contexte technique et politique actuel, aux commerçants et entrepreneurs chinois du fait de la place qu'ils occupent dans l'économie actuelle du Territoire.

A l'orée de l'autonomie politique ou de l'Indépendance, il y a une volonté d'affirmation de la tahitianité, sensible chez les Demis que leurs intérêts économiques ne lient pas trop fortement à l'extérieur du Territoire, qui capte les aspirations profondes, même si elles sont peu exprimées, de la masse polynésienne et qui peut prendre, du fait des frustrations longuement ressenties et exacerbées par la dépendance actuelle et les formes désinvoltes qu'elle revêt, un aspect xénophobe s'exprimant à l'égard des étrangers, Farani (Français) d'abord, des popa'a (Blancs) en général, et aussi des Tinito (Chinois) si omniprésents.

Il est évident que cette situation culturelle complexe et les tensions qu'elle manifeste découlent de l'histoire.

Le Tahiti actuel résulte, à l'origine, d'une subjugation radicale exercée par les Européens au triple point de vue technique, religieux et économique dans un premier temps, social, culturel et politique dans un second. Que la rupture n'ait pas été aussi brutale qu'on l'avait dit tout d'abord, que la présence missionnaire se soit accommodée d'une certaine souveraineté tahitienne, que les phénomènes d'adaptation aient tenu une grande place, rien n'est plus certain. Cependant, subjugation il y a eu et il y a encore. Dans ces conditions, il est difficile de parler brutalement de

<sup>1. 75</sup> % de la population du Territoire. Des lles comme Moorea ou les îles Sous-le-Vent sont plus polynésiennes, à 88 et 85 % respectivement.

reproduction, à moins d'en examiner le contenu à l'intérieur des systèmes sociaux qui se sont succédé aux îles de la Société.

Définir ces systèmes est une opération intellectuelle qui ne peut avoir de valeur que si elle prend en compte les différents niveaux de conscience que les gens peuvent avoir des événements :

- 1. il y a d'abord la conscience des intéressés, le peuple polynésien subissant l'intrusion des Européens, puis l'adaptation au monde technique, économique et politique dominant, puis encore les changements brutaux et récents résultant du triple impact du déblocage de la Polynésie (par la radio et l'avion), de la vague touristique américano-européenne et de l'organisation des expériences nucléaires;
- 2. ensuite, celle des observateurs et témoins étrangers au pays : les premiers navigateurs, les missionnaires, les premiers négociants; pour la période récente, les étrangers au pays qui s'y trouvent depuis une vingtaine d'années;
- 3. la conscience de ceux qui ont étudié, décrit, analysé l'évolution tahitienne : géographes, historiens et, plus près de nous, sociologues.

Dans le cas de ces deux premières catégories, l'évolution tahitienne n'est pas vue comme une séquence de périodes; les événements majeurs sont perçus comme des points dans le cours du temps; les ruptures du temps correspondent à des moments d'intenses changements, plus exactement, des moments au cours desquels il semble que l'intensité des changements soit (ou ait été) considérable. D'abord, le temps présent : les Tahitiens opposent le présent au passé ; le présent est nouveau, moderne, neuf, le passé est traditionnel mais ce passé ne semble pas avoir connu de rupture générale : il y a une économie traditionnelle qui semble avoir existé de tous temps - seulement des ruptures dans certains domaines : religieux, politique. Les observateurs et les chercheurs confirment cette rupture entre le présent et le passé et on peut valablement opposer un système présent au(x) système(s) passé(s); mais ce passé paraît lui-même sujet à clivages et les sources faisant état de la pensée autochtone aussi bien que des observations des témoins opposent la société après l'arrivée des premiers Européens et des Missionnaires à la société ancienne ; le traditionnel pour les Tahitiens d'aujourd'hui est un mélange d'ancien (d'avant les Européens) et de reconstruit (à la suite de la chute de l'organisation politico-religieuse autochtone). On peut donc légitimement distinguer un système ancien et, entre ce dernier et le système actuel, un système intermédiaire, traditionnel à l'égard de celui-ci, moderniste à l'égard de celui-là. Le problème de la reproduction de la société tahitienne est ainsi renvoyé à la question de la reproduction à l'intérieur de chacun des systèmes et à la transition entre ces systèmes.

# LE SYSTÈME ANCIEN

On a seulement une vision « archéologique » et non historique de l'ancienne société tahitienne, c'est-à-dire que nous ne pouvons faire, faute de disposer d'un corpus de datations, qu'une lecture synchronique des informations que les sources nous livrent. De ce fait, il y a un risque certain à opérer des reconstructions et des reconstitutions susceptibles d'amalgamer inconsciemment des faits décalés dans le temps, se rapportant à des systèmes différents, voire en position séquentielle les uns par rapport aux autres. Aussi ne peut-on décrire le système ancien que de façon très prudente, en prenant les sources et en les confrontant aux travaux déjà élaborés par les auteurs.

## Structure sociale

On peut estimer, sans grande chance d'erreur, que les îles de la Société constituaient un ensemble de formations lignagères, organisées par emboîtements successifs, établissant entre segments placés au même niveau des rapports de réciprocité et entre segments en rapport de subordination un système de tribut et de redistribution.

On a employé pour décrire ces lignages les termes de clan conique ou de ramage (1). En Polynésie orientale, la parenté est indifférenciée de sorte que tout individu se rattache potentiellement à une infinité de lignages, mais réellement, il ne se rattache qu'à un tout petit nombre du fait de l'intervention d'un facteur structural supplémentaire, la résidence : très schématiquement, on peut exprimer ceci en disant que l'individu se rattache à celui des deux lignages paternel ou maternel qui correspond à sa résidence (2).

L'ancienne société tahitienne étaît apparemment une société à ordres '(3) composée très schématiquement des ari'i (chefs), ra'atira (propriétaires fonciers et aussi chefs inférieurs), manahune (gens du commun, plèbe, esclaves) (4). On a voulu voir dans les ari'i (Les Hui ari'i) une couche culturelle s'installant sur le littoral, se superposant à des populations (Manahune) primitivement installées et les refoulant dans les vallées et les montagnes de l'intérieur des îles (5). Il est de fait que cette dichotomie de l'habitat ari'i = littoral / manahune = intérieur a été constatée et qu'elle entraînait des échanges de subordination (tribut-redistribution) fondés aussi sur la complémentarité écologique existante littoral + lagon  $\longleftrightarrow$  intérieur; on a pu aussi opposer le gouvernement des ari'i (Te Hau ari'i) à celui des manahune (Te Hau manahune) traduit par les Missionnaires : « le gouvernement républicain » (6), faisant ainsi plus référence à une formation sociale elle-même qu'à l'un de ses segments. Mais il faut voir aussi que nous ne connaissons de l'ancienne société tahitienne :

- ou bien que ce que les *ari'i* nous en ont dit et leurs propos ne peuvent pas ne pas reflèter leur idéologie de classe (7);
- ou bien que ce que les étrangers nous en ont dit, qui, eux-mêmes, étaient essentiellement en contact avec les *ari'i*, donc devaient observer davantage le mode de vie *ari'i* et mieux connaître leur pensée que ce que concernait les autres ordres de la société (8);

De ce fait, nous savons très peu des manahune qui, bien plus nombreux que les ari'i, constituaient évidemment la base économique de la société : formaient-ils des communautés paysannes ? Etaient-ils intégrés dans un système d'économie domaniale aux mains des ra'atira et de leurs supérieurs ari'i ? Un fait pencherait en fonction de la première hypothèse, c'est que les missionnaires n'eurent aucun mal à constituer des communautés structurées sur la base des divisions territoriales existantes : donc que des formes communautaires territoriales, villageoises ou à habitat dispersé, existaient déià, prêtes à s'exprimer en groupements cultuels et

<sup>1.</sup> SAHLINS, 1958, p. 139-140 et 1968, p. 24-25 et 49-50. C'est Raymond Firth (FIRTH, 1936) qui, le premier a utilisé le mot ramage pour décrire l'organisation lignagère polynésienne. M. Sahlins décrit le ramage comme un groupe de descendance non-exogame, intérieurement stratifié et unilinéaire (en Polynésie, patrilinéaire - dixit SAHLINS (1958, p. 140). Paul OTTINO (1972) a montré le caractère indifférencié de la parenté et le rattachement potentiel des individus à l'une ou l'autre des lignées qui les définissent.

<sup>2.</sup> OTTINO, 1972. Etude en profondeur d'un atoll appartenant à l'aire culturelle tahitienne montrant comment se faisait autrefois, et se fait, à présent, l'affiliation des personnes à un lignage déterminé du fait de la résidence socialement reconnue de ces personnes : le lien cognatique, la résidence et les droits actualisés sur la terre constituent les facteurs qui déterminent la consistance des grandes unités parentales situées au-dessus de la maisonnée.

<sup>3.</sup> Description volontairement très simplifiée pour ne retenir que l'essentiel qui nous occupe du point de vue économique. Bien des points seront discutés dans un travail à venir.

<sup>4.</sup> On utilise ici le grand ouvrage de D. OLIVER sur l'ancienne société tahitienne, paru en 1974 et notamment, le volume 2 consacré aux relations sociales. Voir particulièrement le chapitre 18 p. 749 et suivantes avec le tableau récapitulatif 18.1 p. 750-751.

<sup>5.</sup> HANDY, 1930, p. 16.

<sup>6.</sup> DAVIES, 1961, p. 136.

<sup>7.</sup> Arii Taimai (ADAMS, 1964) et Marau Taaroa (MARAU 1971).

<sup>8.</sup> Maximo RODRIGUEZ (1930), James MORRISON (1966). J. GARANGER souligne, également, le fait que les premiers informateurs de la vie des anciens Tahitiens répondaient aux questions qu'on leur posait, questions « orientées » du fait de l'ethno-centrisme, conscient ou inconscient, qui prévalait chez les Européens à cette époque (communication personnelle).

économiques. D'un autre côté, ce que nous savons de l'organisation territoriale ancienne, projection spatiale de la structure lignagère à emboîtements successifs, va à l'encontre de cette vue : parallèlement à la hiérarchie des lignages, correspondait une hiérarchie des terres détenues chacune par un chef de lignage ayant, dans sa mouvance, les différents chefs de sous-lignages qui détenaient, chacun à leur tour, une subdivision de la terre de leur chef (1).

Dans cette structure donc, point de communautés territoriales en tant que telles, mais seulement, dans un cadre territorial déterminé, de communes subordinations à des chefs. Mais là encore, ce que nous savons vient des *ari'i* et les concerne principalement : ce qui est vrai pour les *ari'i* vivant sur le littoral l'était-il pour des *manahune* de l'intérieur ?

Dans cette société qui historiquement est celle de la seconde moitié du XVIIIe d'où datent les premières relations que l'on possède, il est possible que nous ayons eu affaire à une structure plus complexe :

- que le système lignager à emboîtements successifs ait seulement ou plutôt prévalu chez les ari'i, donc le système de réciprocité et redistribution;
- qu'un système communautaire prévalait chez les manahune avec tribut au profit des chefs (donc des ari'i).
- après l'écroulement de l'ancienne structure politico-religieuse consacrée symboliquement par la défaite en 1815 des forces traditionnalistes et authentiquement polynésiennes, ce qu'on percevrait jusqu'à aujourd'hui des valeurs anciennes serait un mélange, confondu dans la pratique et dans la mémoire des Tahitiens, de ces deux systèmes.

## Marae, chefferies et communautés

La structure ari'i était dans ses sommets, avons-nous dit, une structure politicoreligieuse. Cela signifie que la société ancienne était organisée en une hiérarchie
de chefferies subordonnées les unes aux autres par la prééminence religieuse, les
alliances matrimoniales entre ari'i, les effets des guerres. La base des droits des
grands-chefs est la généalogie; celle-ci n'est pas intangible (2) mais est remaniée
pour traduire le droit au pouvoir, l'idéologie de tel groupe : ainsi en va-t-il de la
querelle des Pomare et des Teva, qui s'est transmise jusqu'à nous depuis les temps
anciens à travers le XIXe siècle et l'enjeu, plus symbolique que réel, que constituait
la royauté de type européen constituée après 1815. La généalogie est accrochée à
un marae, emplacement doté d'une construction en pierres appelée ahu élevée en
l'occurrence sur l'ordre du fondateur de la généalogie et consacrée à un dieu.

De la religion des anciens Tahitiens nous connaissons deux choses :

- un « panthéon » de dieux qui n'est pas étranger à ce que les premiers navigateurs européens pétris d'hellénisme aient vu les Polynésiens à l'image des Grecs (3) ;
- des lieux de culte (marae) sur lesquels on honore le (ou les) dieu(x), on leur sacrifie, par lesquels on se reconnaît aussi dépendre du chef dont l'ancêtre a fondé le marae ou dont ce marae se trouve dans la mouvance.

Tout chef a un marae, l'allégeance au chef des chefs subordonnés se manifeste par la reconnaissance, par ces derniers, de son marae (4). Un nouveau marae est fondé

<sup>1.</sup> Dans la belle synthèse qu'il présente des anciennes structures sociales et religieuses B. GERARD (1974 p. 219-220) a reconstitué une hiérarchie des terres d'après leur terminologie et la correspondance avec leurs détenteurs.

<sup>2.</sup> B. GERARD, 1974, p. 213 et note infra-paginale 4 concernant la réorganisation effectuée a posteriori des récits généalogiques des familles ari'i les plus importantes par les intéressés Teva ou Pomare.

<sup>3.</sup> MORRISON (1966, p. 140) fait référence aux Anciens Grecs à propos des Polynésiens.

<sup>4.</sup> Le chef inférieur envoie des produits, en sacrifice, sur le *marae*, de son supérieur (cf. ADAMS, p. 126 à propos de Moorea).

à partir d'une pierre prélevée sur un « marae-souche » ; de sorte que le fondateur manifeste ainsi sa dépendance à l'égard du marae-souche et de son titulaire : on a donc en quelque sorte des généalogies de marae qui expliquent pour leur part le réseau des hiérarchies politiques (1).

Le marae a une autre fonction : il est établi sur une terre, qui comme lui, et comme toutes les terres d'ailleurs, a un nom (différent du sien); cette terre est connue, a des limites (respectées); le marae constitue la preuve tangible des droits de la lignée de son fondateur sur cette terre; toute marae semble donc se rapporter à un territoire qui peut être une terre familiale, un district ou une portion de district, voire une île entière, selon le rôle social imparti au marae (2). Tout chef avait au moins deux territoires : celui sur lequel il régnait et le sien propre; plus exactement : deux ou plusieurs du fait que plus le chef avait une place élevée dans la hiérarchie, plus il détenaît de droits sur des terres de plus en plus étendues. Prenons par exemple Marama, chef suprême de Moorea (3), un peu avant l'arrivée des premiers Européens :

- il a (ou prétend avoir) tout Moorea sous son autorité et, par sa mère, a le plus prestigieux marae de l'île : Nuurua;
- il est le grand chef des districts au sein de Moorea qu'il a par héritage de son père, donc a le *mara*e de celui-ci, *Marae Tefano*;
- il est le chef de son propre district, Moruu, situé à l'intérieur des terres d'héritage paternel;
  - il possède enfin ses propres terres à l'intérieur de son district.

Grosso modo, l'on peut considérer qu'il y avait vers la fin du XVIIIe siècle des ari'i nui (chefs suprêmes, paramount chiefs des auteurs anglo-saxons) à Tahiti, Moorea et aux îles Sous-le-Vent à Raiatea, Bora-Bora et Huahine (4).

#### Structure économique ancienne

Si l'on considère que les terres (et les lagons qui étaient appropriés comme les terres) étaient la base de la production, que les marae étaient des lieux importants d'offrandes pouvant rythmer le rythme de la production à l'occasion des festivités que les cérémonies occasionnaient, que tout chef était un point de collecte et de redistribution, on a une vue à peu près complète de la structure des économies insulaires.

Deux points seulement sont à ajouter à ce tableau.

- 1. Comment la production allait-elle physiquement de la terre au chef ? (à celui de rang le plus inférieur puisque des inférieurs aux supérieurs le tribut montait, puis par des redistributions cérémonielles redescendait). Sur les propres terres du chef près de sa demeure, pas de problèmes, par la famille et les serviteurs ; ailleurs, dans la montagne par exemple, nous retrouvons le problème non résolu des communautés paysannes qui se pose selon l'alternative suivante :
- ou bien des communautés établies sur les terres concédées en bloc par les chefs fournissaient un tribut :

<sup>1.</sup> Cf. par exemple le récit de Tati SALMON (1951) utilisé par B. GERARD (1974).

<sup>2.</sup> Il y avait différentes catégories de *marae*, en particulier familiaux, de districts, d'ari'i, etc. Cf. TEUIRA Henry (1928); dans la traduction française de 1962, cf. p. 126 et suivantes.

<sup>3.</sup> Chef suprême de Moorea : Ari'i nui i Eimeo, Eimeo ou mieux, Aimeho, étant l'ancien nom de Moorea. Marama était le nom de la famille régnante de Moorea, originaire de Haapiti, et des titulaires du rang d'ari'i nui d'Eimo. Le Marama dont il est question est Teriivao-i-te-rai-Taputapuatea-I-Faatoai (TERII-VAHINE-TE-TAUO-O-TE-RAI, 1970, p. 398 et travail personnel en cours d'élaboration).

<sup>4.</sup> NEWBURY (1967, p. 8) donne, en note, la liste des principales chefferies des îles de la Société.

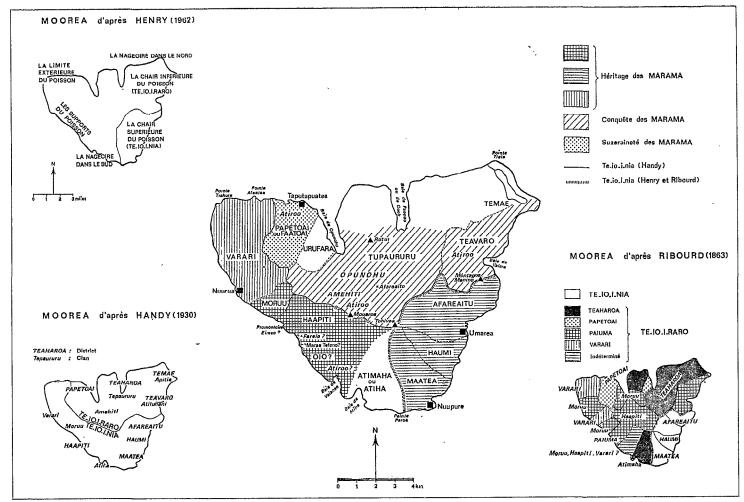


Fig. 1 Moorea ancien

- ou bien des maisonnées sans liens entre elles exploitaient les terres qui leur étaient individuellement concédées.
- 2. Il y avait des relations inter-insulaires. Les grands chefs faisaient venir des produits rares (plumes de frégate, perles, nacre, bois de tamanu des atolls (Tuamotu) (1). Des liens institutionnels semblent avoir uni par le biais des marae les grandes chefferies : ce sont les « alliances » avec réunions d'ensemble impliquant nécessairement des transferts de produits, non seulement pour la subsistance des participants, mais aussi à titre cérémoniel :
- à travers les alliances matrimoniales des ari'i (et donc les échanges de présents), Bora-Bora était unie à Raiatea (au sein des îles Sous-le-Vent), à Rarotonga (îles Cook), à Te-Aotearoa (la Nouvelle-Zélande), aux Tuamotu, à Tahiti et à Oahu (Hawaii);
- un autre récit de voyages de Te Fatu, dieu de l'Océan, montre un champ de relations aussi étendu incluant, outre l'ensemble des Sous-le-Vent, les îles Australes et Rotuma (au Nord-Ouest de Fidji);
- avec son marae fondamental Vaiotaha d'où procédaient les autres marae dont Vaearai de Raiatea, Bora-Bora était au centre d'une alliance de pays (incluant donc des rapports économiques) qui se recentra plus tard à Raiatea, Vaearai changeant son nom en Taputapuatea, qui devint le pôle de deux alliances parallèles appelées les Pays-clairs-de-l'alliance-amicale avec Bora-Bora et les Pays-sombres-de-l'alliance-amicale avec Tahiti (2). Plus tard encore, Taputapuatea devint le centre d'un nouveau culte, celui d'Oro, fils de Taaroa, dieu suprême des Tahitiens, culte qui se répandit aux îles du Vent avec la fondation de marae Taputapuatea juniors à Tautira, Punaauia (Tahiti) et Papetoai (Moorea).
- A peu près à ce moment, se développa aussi une formation nouvelle, les Arioi voyageant d'îles en îles à travers l'archipel de la Société, se livrant à des festivités et vivant sur le pays d'accueil à la manière des chefs établis, c'est-à-dire, sur la base du tribut-redistribution.

## Le surplus

Se pose, à présent, la question du surplus. Pour faire vivre les ari'i, les prêtres servant les marae, les Arioi, la formation d'un surplus était nécessaire. L'ancienne civilisation tahitienne était basée sur la cueillette, la culture irriguée ou sur brûlis, la pêche, l'élevage de quelques animaux et, pour l'outillage ou certains édifices, l'utilisation de la pierre. La poterie et le fer étalent inconnus. En dehors des chefs et des prêtres, les spécialistes étaient des guérisseurs, des artisans constructeurs de pirogues, des sculpteurs et des pêcheurs. Pour leurs produits ou leurs services, ces gens-là recevaient donc une part du surplus. Le surplus était constitué par de la nourriture dont la conservation n'était pas illimitée : noix de coco, fruits de l'arbre à pain, cochons, poulets et que l'on conservait en vue des fêtes et cérémonies par le système du rahui : c'était la mise en défens de récolter d'un sous-district, d'un district ou même d'un groupe de districts en vue d'un événement devant intervenir dans un laps de temps de l'ordre d'un à plusieurs mois ; la population concernée allait alors vivre dans la montagne en dehors de la zone mise en rahui : au lieu que la demeure des chefs accumule les produits à la manière des royautés orientales ou africaines, on protégeait le capital de production de toute perception de produits; l'accumulation se faisait sur pied et non dans les greniers.

Le surplus était évidemment le moteur de toute l'économie et de toute la structure sociale qui lui était étroitement imbriquée : sans surplus, il n'y avait plus ni chefs, ni prêtres, ni spécialistes. A la fin du XVIIIe siècle, il semble qu'on en

<sup>1.</sup> MORRISON, 1966, p. 166.

<sup>2.</sup> Cf. Teuira HENRY, 1962, p. 129; Tati SALMON, 1951 et B. GERARD, 1974, p. 215. Toutefois, D. OLIVER récuse formellement la vraisemblance des grandes liaisons océaniques d'ordre politico-religieux (OLIVER, 1974, p. 909-910).

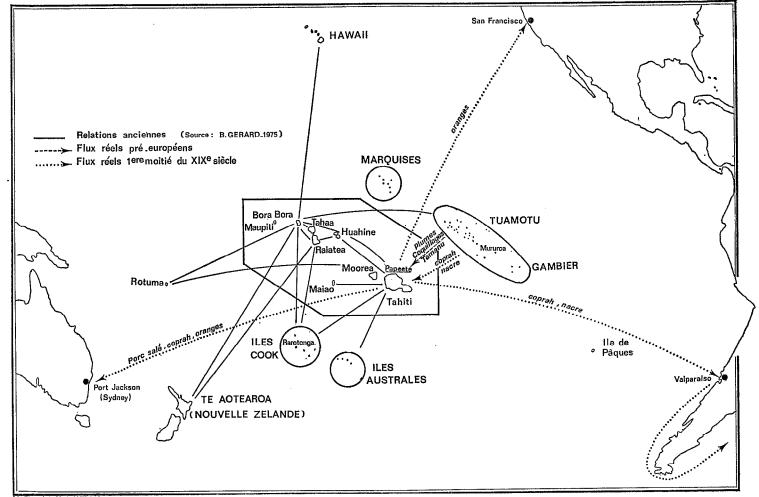


Fig. 2 Relations économiques de Tahiti (Croquis élaboré par déformation de la carte du Pacifique)

était arrivé à un point où le développement technologique était insuffisant pour satisfaire le dynamisme de cette société : son organisation sociale diversifiée lui permettait de supporter une croissance démographique plus considérable, par comparaison avec des pays étrangers présentant un développement des institutions à peu près identique, de l'ordre du million d'habitants. Or, il semble bien que le Tahiti de la fin du XVIIIe siècle ait connu une crise de surpopulation : certaines notations comme la possession d'un même arbre à pain par plusieurs familles; l'état de guerres généralisées et l'insistance des chefs à avoir des armes à feu ; la « destruction du district » consécutive à la défaite de son chef, expression qui revient sous la plume des premiers missionnaires et met l'accent sur la destruction des forces vives (hommes, capital et productions de l'adversaire). Corrélativement, il y a l'extraordinaire engouement pour les objets en fer : clous, couteaux, haches et herminettes (avec les chapardages inévitables à bord des bateaux), objets susceptibles de multiplier de façon considérable la productivité.

C'est précisément, malgré la crise terrible qui va secouer cette société, la rapidité de l'adaptation (la construction de l'Etat moderne, le développement du commerce par les autochtones, l'adaptation quasi-automatique des rapports pré-marchands — tributs aux chefs par exemple — à l'économie marchande qui fait comprendre qu'en définitive, l'ancienne société tahitienne butait, par suite de ses limites technologiques, sur la possibilité de développer le surplus nécessaire à sa croissance.

# LA TRANSITION

L'arrivée des Européens puis la régularité des contacts maritimes, missionnaires, commerciaux et politiques qui s'établissent progressivement entre l'Europe et ses dépendances et Tahiti à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle permettent de lever l'obstacle technologique qui limitait la constitution du surplus. Non seulement l'outillage en fer permet d'accélérer, de développer et de révolutionner la construction des maisons et des navires, mais encore « l'ouverture » de Tahiti en fait un marché de production pour les besoins européens, qu'il s'agisse d'huile de coco qui permet de satisfaire la demande naissante en corps gras de l'économie industrielle, de porc salé pour les colonies anglo-saxonnes d'Australie ou de vivres frais pour les baleiniers qui se mettent à relâcher de plus en plus nombreux dans l'archipel.

#### Bouleversement social

#### a. L'effondrement

Seulement, l'impact européen a, d'abord, pour effet de modifier la structure socioéconomique qui prévalait à Tahiti, et ce de plusieurs façons :

- dépopulation par les armes à feu, l'alcool et, plus que tout peut-être, l'introduction de nouveaux germes de maladies importés par les Européens lors de leurs visites, d'où les hécatombes de population à l'occasion de fièvres, grippes, rougeoles, maladies vénériennes, variole, etc. Tahiti tombe ainsi à quelque 7 000 habitants en 1860 (1); il y en avait 8 700 en 1829 mais la diminution est bien plus ancienne encore : elle a dû commencer dès le passage de Wallis, Bougainville et Cook à partir des années 1770;
- effondrement de l'ancienne religion et avec elle de l'ancienne formation ari'i. Cet effondrement est à mettre en rapport avec, d'une part, le déclin brutal de la population, les guerres incessantes dont la dynamique est accélérée par l'usage jusque-là inconnu des armes à feu, le jeu des quelques Européens présents (mutins, fugitifs, marins, missionnaires) à la technologie toute puissante; d'autre part, avec le prestige que confère aux Européens et à leurs dieux cette technologie, et aussi les

<sup>1.</sup> Mac ARTHUR, 1968, p. 261.

effets extrêmement réussis d'adaptation de quelques Tahitiens aux comportements européens dont les étrangers — qui sont le plus souvent choyés, adoptés... — sont le vivant modèle. Le dieu chrétien supplante les dieux maori ; les Pomare font leur fortune — se taillent leur royaume — dans les ruines de l'ancienne stratification sociale ;

— puis, très rapidement, en quelques années c'est la période de réaction, Tahiti entre en convulsions.

#### b. La réaction

- 1. Plus d'ancienne religion, plus de stratification sociale, plus d'obligations ancestrales strictes et les missionnaires n'ont que la ressource de faire élaborer, par le pouvoir civil, de dérisoires codes de lois pour suppléer au vide créé chez les individus par la disparition de l'éthique ancienne. Ces codes, que les missionnaires pressent leurs royaux élèves d'édicter, vont être essentiellement des instruments de pouvoir entre les mains de ces derniers (les « maîtres » auront des surprises !). Ils n'empêcheront, en revanche, ni la violence, ni l'alcoolisme, ni l'anarchie.
- 2. Plus d'ancienne société; donc, au-dessus des communautés de paroisses et sous-paroisses organisées par les missionnaires et plus au-dessus encore, des chefferies réorganisées en fiefs royaux, le roi seulement : Tahiti est une sorte de monarchie constitutionnelle dont le conseil des grands chefs (les ari'i ralliés à Pomare et les protégés installés par celui-ci dans les chefferies vacantes) est le parlement (1). Vienne le grand homme à disparaître (en 1821) et le trône à passer à une enfant, et c'est l'oligarchie des grands chefs qui va gouverner Tahiti, tandis que les Européens vont peser de plus en plus sur le cours des affaires à la faveur d'incidents, de conflits religieux, d'entreprises commerciales - en bref, utiliser la diplomatie de la canonnière : les temps en sont venus. Lorsque la pagaille sera comble, les grands chefs penseront à appeler les Français mais ces derniers n'auront pas eu besoin d'entendre leur appel, ils étaient depuis des années aux aguets (2); l'Amiral français annexera donc Tahiti et ne reculera que parce que Paris, qui a d'autres chats à fouetter que de livrer bataille pour Tahiti, ne suit pas : c'est le « protectorat » qui est, en réalité, un gouvernement direct à deux têtes : l'officier de marine-gouverneur et la Reine de Tahiti.
- 3. Ce qui a miné la nouvelle société, suscité des conflits internes, mis à l'épreuve le nouvel Etat et incité pour finir les chefs à recourir à l'extérieur pour conjurer l'affaiblissement de l'autorité, c'est la crise religieuse qui éclate quelque dix ans après la victoire des novateurs sur la tradition et dure une bonne dizaine d'années. Le mouvement Mamaia (3) est une conséquence de l'évangélisation, et, paradoxalement, de la soudaineté de sa victoire; vers 1826, des fidèles inspirés se mettent à militer pour une Eglise tahitienne; frappés par l'intolérance que manifeste l'Eglise officielle à l'égard des coutumes ancestrales, ils prêchent pour l'intégration de ces coutumes dans la nouvelle Eglise; alors les missionnaires et les grands chefs dont le pouvoir repose sur le nouvel Etat prennent peur : les uns excommunient, les autres punissent, de sorte que « l'hérésie visionnaire » se répand dans l'ensemble des îles de la Société; les Jeunes, la Reine lui sont favorables, tandis que les cours de justice condamnent; sur les clivages qui se créent localement entre partisans et adversaires de la Mamaia, se

<sup>1.</sup> Dans un article séduisant récemment publié dans la revue Ethnology l'anthropologue Allan Hanson comparant les évolutions respectives de Tahiti, de Samoa et des îles Cook conclut que loin d'affaiblir l'organisation politique, la conversion au christianisme favorisa son évolution (HANSON, 1973, p. 11). Cela signifie aussi que, par suite de l'intervention d'un facteur extérieur (la conversion), la société tahitienne fit, dans son organisation politique, un « saut qualitatif » qui la fit passer du « cercle vicieux des rivalités entre chefs... à un gouvernement centralisateur puissant et étendu » (HANSON, 1973, traduit par B. JAUNEZ, 1974, p. 373).

<sup>2.</sup> Comme les Britanniques aux approches de la Nouvelle-Zélande, les Américains dans les parages d'Hawaii.

<sup>3.</sup> Cf. GUNSON, 1962.

greffent d'autres clivages, des oppositions historiques de districts antagonistes, des conflits de personnes. Des îles ont versé en grande partie dans la Mamaia (Maupiti, Bora-Bora), d'autres se sont partagées, Tahiti ou Moorea par exemple. Il semble que les grands chefs, mis à part l'entourage de la Reine Pomare IV, aient été plutôt adversaires : les contingents qui ont formé à Tahiti la Mamaia et participé à la révolte générale de 1829-1832 (1) ont été fournis par les raatira et les manahune (2), c'est-à-dire, en grande partie, les plus démunis des habitants, ceux qui n'avaient à perdre ni rang social, ni fonction politique, ni affaire marchande, pour lesquels la prohibition des coutumes paraissait plus insupportable qu'à d'autres parce qu'ils n'avaient pas à mettre en balance les avantages que leur procurait la nouvelle structure socio-économique.

## Gestation économique

Cette première moitié du XIXe siècle, moment de bouleversement social et politique, est aussi une période de gestation économíque. Dès le début du siècle, alors que l'ancienne structure socio-politique est encore en place, se dessine la demande pour le porc salé pour les nouvelles colonies anglo-saxonnes d'Australie, payée en alcooi, armes à feu et munitions, outils en fer (3); les porcs sont obtenus par les chefs (par tribut traditionnel) qui les monnayent auprès des Blancs; la guerre, la « destruction » des districts qui lui est consécutive, éventuellement limitent les possibilités d'offre, de sorte que les missionnaires servent de relais aux navires pour les livraisons à venir. Jusqu'à la victoire sur les forces traditionalistes (1815), il ne semble pas que l'argent ait pénétré à Tahiti; en revanche, une dizaine d'années après, les missionnaires notent que les vêtements sont faits en cotonnades importées, une partie de l'habitat (au moins) est faite de maisons en bois à la mode européenne, donc supposant l'usage d'outils en ter et de clous. Les baleiniers vont devenir de plus en plus nombreux, relâchant pour obtenir des vivres frais et les payant peu vraisemblablement en outils et quincaillerie qu'ils ne se souciaient pas d'embarquer avec eux mais en argent sans doute et aussi en alcool : l'importance de l'alcoolisme, qui semble être considérable dans les années 1830, leur est, en grande partie, due ; venant de Nouvelle-Angleterre ou d'Europe par le Cap Horn, ils amènent avec eux des pièces d'argent américaines dont la déformation du nom générique : dollar donnera la future unité de compte tahitienne, le tara.

Parallèlement, à partir de 1815, se développe le commerce du coprah. La Mission de Londres, pour subvenir à ses dépenses (entretien des missionnaires, achat d'une imprimerie et de papier) se fait payer par les fidèles en huile de coprah; elle fait construire et lance un bateau pour ses relations avec la Nouvelle-Galles du Sud; des artisans européens viennent pour la fabrication de sucre et de cotonnades à partir de plantations locales auxquelles elle se propose de donner une impulsion. Sur ce modèle, le roi Pomare II se lance lui-même dans le commerce du coprah avec achat de bateau, et à cette fin, se réserve le monopole du coprah dans ses Etats en utilisant le rahui (4); il tente aussi d'entraîner les chefs suprêmes des îles Sous-le-Vent dans une

<sup>1.</sup> SALMON Ernest, 1964, p. 9.

<sup>2. «</sup> Les (Hui ari'i) soutenus par les lois sévères du code promulgué par Pomare et par celles qu'ils avaient établis depuis, considéraient leur maintien comme la sauvegarde de leur pouvoir tandis que les indigènes, compris autrefois dans les classes des (hui ra'atira) et des (manahune), subissaient avec répugnance les contraintes qu'elles leur imposaient (VINCENDON-DUMOULIN, 1844, p. 744).

<sup>3.</sup> MAUDE, 1959 et 1968. Pour rendre compte de l'importance commerciale prise par Papeete à cette époque dans le Pacifique, H. MAUDE écrit : « Tahiti, metropolis of Polynesia », (MAUDE, 1968, p. 178).

<sup>4.</sup> VICENDON-DUMOULIN et DESGRAZ, 1844, p. 690. Rappelons que le rahui était l'interdiction de récolter édictée par un chef sur une portion de son territoire en vue d'en réserver la production à des fins particulières (fête, cérémonie, etc...). Dans une économie qui, de sociale devient marchande, le rahui est adapté à des fins de monopole. Il s'agit là d'un chaînon dans l'évolution d'une notion autochtone qui va conduire le rahui à devenir aujourd'hui l'interdiction de récolter en dehors des périodes prescrites afin d'obliger les gens à récolter tous ensemble, donc éviter les vols du fait de leur mutuelle surveillance.

affaire semblable qui aurait empêché les Missions de ces îles de faire du commerce, mais il échoue: mais aussi les chefs des Sous-le-Vent ne se sont vraisemblablement pas rangés du côté des Missionnaires sans contre-partie; comme, peu après, il meurt, l'affaire royale disparaît avec lui et la Mission de Tahiti peut reprendre ses affaires.

Dans les années 1830, apparaissent les premiers négociants européens : Moerenhout qui, aux Tuamotu, fait le commerce de la nacre, et dans les îles hautes, celui du coprah et de l'arrow-root; Alexandre Salmon qui, par son mariage avec la princesse Arii Taimai descendante, par son père, de Tati de Papara et par sa mère des Marama de Moorea, entre dans la famille des Teva, rivale des Pomare. Le grand chef Tati, sa belle-fille Atiau Vahine mère d'Arii Taimai sont d'importants exploitants de coprah grâce aux propriétés qu'ils ont dans différents districts de Tahiti et de Moorea (1).

A cette époque, le statut de la tenure foncière n'a pas encore été modifié sauf que l'attribution des chefferies est passée depuis Pomare II entre les mains du pouvoir royal; de la sorte, le tribut qui va des dépendants vers les chefs n'est pas modifié. A cette époque aussi, les districts-paroisses (2) fonctionnent comme des économies communautaires, fournissant prestations de travail ou de produits à l'Eglise et à leurs chefs immédiats. Le surplus traditionnel persiste donc, mais à présent dirigé par ceux qui le captent vers la sphère marchande où il se transforme en argent.

## Nouveaux circuits

On a ainsi affaire à deux circuits différents à l'intersection desquels se situent les grands chefs :

- 1. un circuit vivrier qui est comme une extension de l'autosubsistance des maisonnées aux communautés d'habitat qui sont formées par les districts-paroisses et leurs subdivisions territoriales, les quartiers-groupes de prière; ce circuit en nature, qui règle les échanges réciproques entre maisonnées complémentaires, permet aussi la subsistance des propriétaires et des chefs et grands chefs; à remarquer que les prestations de produits ne sont pas fixées par des proportions comme cela va apparaître pour les cultures de rapport monétaire, coprah et vanille, et que, jusqu'à aujourd'hui. les cultures vivrières ne donneront pas lieu à métavage. Occasionnellement, les maisonnées dépendantes subviennent aux besoins de produits nécessités par les festivités organisées par les chefs et auxquelles elles participent (l'aspect redistributif lié au soutien par le chef de son propre prestige vis-à-vis de ses dépendants). Egalement. les maisonnées et les chefs participent au cycle des festivités qui se déroulent dans le cadre de l'Eglise à l'occasion d'une fête religieuse, d'une tournée de missionnaire, d'une inauguration de temple ou d'école, de la collecte de la contribution, le me (du mois de mai); à cette occasion, invitation des quartiers-groupes ou districtsparoisses voisins, dons des invités, contre-dons des invitants: on débouche sur des apports, d'abord en produits monétarisables, puis en argent.
- 2. un circuit des produits marchands (le coprah, l'arrow-root, puis à la fin du siècle la vanille). Les missionnaires ont donné l'habitude aux tenanciers de payer les prestations qu'ils reçoivent (livres, services du missionnaire) en huile de coprah; les grands chefs, puis, par la vertu de l'exemple, les autres chefs titulaires de terres, ainsi que les propriétaires, font planter des cocotiers par leurs dépendants puis récolter

<sup>1.</sup> Outre M. MAUDE (op. cit.), les meilleures sources sur le développement du négoce et les entreprises économiques des chefs, tels Tati, sont Moerenhout, commerçant belge devenu consul des Etats-Unis puis de France (1837), Vincendon-Dumoulin et Desgraz (1844) et Ernest Salmon, petit-fils d'Alexandre Salmon et premier président de Cour d'Appel.

<sup>2.</sup> Après la défaite des forces traditionalistes en 1815, Pomare II organisa son royaume en se réservant le titre d'ari'i (traduit par roi) et en désignant dans chaque district ou chefferie, à la place des anciens ari'i, un gouverneur (governor, tavana) qui fut, soit un homme de confiance remplaçant le chef passé au camp adverse et depuis défait, soit l'ancien ari'i réinvesti dans sa chefferie comme délégué de Pomare. Par ailleurs, les différents districts de Tahiti et Moorea constituèrent le noyau d'une paroisse pourvue d'un pasteur et, à l'intérieur du district, les divisions de celui-ci (quartiers) formèrent autant de groupes de prière (pupu, amuira'a).

le coprah; les dépendants deviennent gardiens des terres (ti'ai, ti'a'au) pour le compte du propriétaire et, en échange de l'entretien de la cocoteraie et de la récolte des fruits, en perçoivent une part à titre de rémunération; du tribut-redistribution d'antan, l'on est passé à un système de prestation de travail avec rémunération en nature par une part de la récolte; ce système est un embryon de métayage qui va subsister jusqu'à nos jours; un pas décisif sera franchi dans le cadre des vanillères à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui exigent un partage du capital entre le propriétaire et l'exploitant (l'un apportant la terre, l'autre la plantation) et constituent un véritable métayage.

#### Atteinte au statut de la terre

Cette évolution dans les rapports de production fut favorisée par la crise politique qui élimina les chefs francophobes et, dans la foulée de la colonisation nouvelle, provoqua la transformation de la tenure foncière. La guerre d'Indépendance tahitienne (1844-1847) élimina les chefs qui s'étaient levés contre le nouveau gouvernement colonial, ne laissant en place que ceux qui étaient favorables aux Français ou s'étaient ralliés à eux. La guerre fut suivie de la réorganisation plus administrative — plus conforme aux intérêts français — des Etats du Protectorat, réorganisation discutée puis avalisée par les Assemblées législatives de 1848-1851 qui furent les dernières assemblées tahitiennes de chefs et de députés. A l'issue de ces assemblées, les chefs furent confinés à Tahiti et Moorea dans un rôle honorifique ou de rouage administratif sous la coupe des Administrateurs; les Eglises tahitiennes furent officialisées sous la direction spirituelle des Missions évangéliques de Paris; le statut de la terre, enfin, fut bouleversé par l'introduction de la notion de propriété civile individuelle absolue, en vertu de l'application du Code français.

Cette réforme avait pour but de favoriser l'installation de colons français en milieu rural en dégageant des terres disponibles pour la colonisation. Car, étant donné l'exiguïté des tenures foncières, le ferme attachement des Tahitiens à la terre, peut-être aussi le fait que les autorités coloniales françaises n'avaient pas les coudées aussi franches qu'ailleurs (l'apaisement nécessaire après la guerre de l'Indépendance, le statut indépendant — ou condominial franco-anglais — des îles Sous-le-Vent, la surveillance soupçonneuse du Consulat britannique), le gouvernement colonial n'avait pu, comme ailleurs en Afrique ou à Madagascar, réputer à l'Etat les terres dénuées de titre de propriété écrit pour les concéder, ensuite, pour de longues durées, aux colons (1). Il fallut passer par le Code civil et jouer, et auprès des propriétaires reconnus, sur leur allergie à l'acte écrit, et sur la complexité des situations foncières (2).

La législation prescrivait donc l'enregistrement des propriétés sur la base de revendications dont le bien-fondé (rattachement généalogique de l'intéressé à telle terre, voire à tel marae) était reconnu par les conseils de districts, les litiges étant portés devant une Haute-Cour tahitienne. Le cadastrage des parcelles allait de pair; il ne fut réalisé pour Tahiti et Moorea que cinquante à soixante-dix ans plus tard. Il y eut, parfois, des confusions entre le territoire que détenait tel chef du fait de ses fonctions et la terre qu'il possédait de ses ancêtres; certains chefs de districts s'octroyèrent des vallées entières; bien des terres furent « achetées » par des colons en les « payant » en alcool; des testaments, des donations sont éminemment suspects. Ainsi s'expliquent, et la constitution de grands domaines insolites dans ce pays de petite, voire de micro-propriété, et le transfert généralisé, entre les mains de colons ou d'autres Tahitiens, de terres côtières ou de grandes vallées situées en dehors des noyaux villageois. Le plus gros des déclarations de propriétés, des décisions des Conseils de districts ou des décisions de la Haute Cour tahitienne sont datées à partir

<sup>1.</sup> ROBINEAU, 1970, p. 115.

<sup>2.</sup> Cf. l'étude de M. PANOFF sur l'application au statut foncier tahitien du régime du Code civil français (1966) reprise par F. RAVAULT sous le thème de l'origine de la propriété foncière (1972). Les travaux de F. RAVAULT sur Papeari (Tahiti) et Tahaa (îles Sous-le-Vent) doivent être riches d'enseignements à cet égard.

des années 1850, puis de 1870, 1880, 1890. C'est à partir de 1860 que les premiers colons opérèrent.

#### Une nouvelle époque

A cette date en effet, le peuplement de Tahiti est considérablement modifié. Malgré les apports de soldats et marins démobilisés ou la venue de petits fonctionnaires et artisans qui, tous, font souche, la population stagne jusqu'en 1890-1900 : c'est donc que la population tahitienne continue à décroître, ce qui n'est guère étonnant, non seulement du fait de la guerre, mais surtout des épidémies qui continuent d'éclater de temps à autre. Ces apports nouveaux constituent la base de la colonisation : constitution d'un noyau urbain autour du port, de la résidence de la Reine et du gouverneur, création d'entreprises (exploitations agricoles, ateliers, boutiques), création de plantations : les fils des premiers colons essaiment dans les districts ruraux de Tahiti, à Moorea, aux îles Sous-le-Vent. D'où les conséquences sur le système économique.

- La croissance urbaine favorise le développement d'un marché vivrier local (tubercules, fruits, légumes, viande, poisson). Le marché municipal de Papeete est là en germe, avec ses caractéristiques, à la fois de marché pour l'approvisionnement de la cité, et de débouché pour la petite production tahitienne de produits vivriers et de pêche. Le maraîchage chinois va, à la fin du siècle, s'y ajouter. Un circuit vivrier monétaire apparaît à côté des circuits villageois, susceptible de faire vivre un groupe de revendeurs professionnels, donc lié à l'existence d'un surplus. Mais je ne suis pas sûr qu'à l'aube du XXe siècle, ces revendeurs existaient déjà (1).
- Le nouveau système foncier favorise la constitution d'une propriété européenne (demie du fait de la succession des générations) et tahitienne sur laquelle va se développer à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle la cocoteraie. Comme on l'a montré ailleurs (2), un certain nombre de familles européennes, demies et tahitiennes possédantes vont se trouver avantagées du fait des terres qu'elles occupent et du rapport marchand de ces terres. Par rapport à la masse polynésienne et grâce au travail de cette dernière, soit au titre du salariat, soit à titre de ti'a'au (gardien), elles encaisseront un surplus qui permettra :
  - a) d'acquérir de nouvelles terres, convertibles en plantations, donc en surplus;
- b) de donner à leurs enfants une éducation leur permettant d'accéder à des fonctions tertiaires (Administration principalement) qui, combinées à l'exploitation des propriétés possédées, fourniront éventuellement à la génération suivante une assise financière à de plus hautes ambitions économiques ou politiques.

A la fin du siècle, le nouveau visage socio-économique de Tahiti est modelé. Un essai de grande plantation industrielle (3) n'a pu prévaloir et la main-d'œuvre chinoise — importée pour cette affaire comme les Indiens pour les grosses plantations de canne à sucre de Fidji — est à l'origine d'un nouveau vecteur de peuplement qui va se spécialiser dans les créneaux libres de l'économie tahitienne de l'époque (le petit commerce de détail en ville, dans les districts et dans les îles, éventuellement lié à la collecte des produits riches — vanille, café, nacre — plus le maraîchage pour la ville, plus le métayage vanille) et contribue à accentuer le caractère pluri-culturel de la société.

#### Une société coloniale

Tahiti est, à cette époque, une société et une économie coloniales. Société stratifiée en couches culturelles dont l'ordre correspond à une hiérarchie

<sup>1.</sup> Notre étude historique du marché municipal de Papeete n'a pas permis d'élucider ce point. Cf. ROBINEAU, 1974, et Papeete, premier marché de Tahiti. Etude socio-économique, ORSTOM, Travaux et documents, 1975.

<sup>2.</sup> ROBINEAU, 1970. Cette étude de la bourgeoisie terrienne d'un district de Moorea montre, d'une part, la constitution d'un surplus fondé a) sur l'exploitation de la cocoteraie, b) la rente conférée dans le passé par le marché mondial à ce type de spéculation, c) un mode de faire-valoir favorable, et d'autre part, l'utilisation de ce surplus grâce au dynamisme du groupe qui le détient.

<sup>3.</sup> A Atimaono, sur la côte Sud de Tahiti, aire de la main-d'œuvre chinoise (cf. Supra).

des fonctions économiques. Au sommet, le pouvoir de commandement politique, économique, administratif détenu par les popa'a (Blancs), expatriés, appartenant à la haute Administration et au grand commerce (et bientôt à la Compagnie des phosphates); toutefois, ces popa'a du grand commerce sont plus liés au pays que les hauts fonctionnaires qui transitent seulement, et certains font souche, donnant naissance aux très hautes familles demies actuelles. Accidentellement, le pays donne un très haut magistrat colonial (un Teva Salmon qui finira premier président de Cour d'Appel) mais c'est l'exception. En dessous, le pouvoir d'exécution est entre les mains de moyens et petits Blancs et de leurs descendants (Demis): fonctionnaires, petits commerçants spécialisés, artisans; de nombreux chefs de districts sont des Demis. A la base, les cultivateurspêcheurs, la masse polynésienne. L'Eglise protestante tahitienne est pareillement stratifiée, sauf que la strate demie (souvent catholique à cause de la souche paternelle française) est moins présente; en outre, les missionnaires (Européens) qui tiennent les rênes de l'Eglise choisissent les pasteurs dans la masse tahitienne; de la sorte, aujourd'hui, c'est l'Eglise évangélique qui, de toutes les institutions, présente le visage le plus tahitien, le moins étranger au groupe ethnique majoritaire de ce pays. Groupe à part, les Chinois, qui ont un statut de minorité contrôlée (à eux seuls s'applique le principe de l'interdiction d'acquérir de la terre), se sont glissés dans les créneaux libres de l'économie tahitienne de l'époque, d'où ils vont s'étendre dans les secteurs voisins : artisanat et petite industrie, transport terrestre et maritime, avant de s'élancer à l'assaut de la forteresse économique européenne : l'import-export, les travaux publics, l'hôtellerie, les immeubles de rapport, l'industrie.

#### Une économie coloniale

Economiquement, Tahiti (et le reste de la Polynésie sous obédience française) est une collection d'économies villageoises formées de maisonnées se suffisant, pour l'essentiel, à elles-mêmes (sauf pour les produits manufacturés : vêtements, outillage, bois ouvré) et continuant, sous l'égide des chefs ou des pasteurs, la tradition des grandes festivités réciproques placées sous le signe de la coopération (à l'intérieur des communautés), de la compétition (entre communautés) et de la redistribution (entre les chefs et leurs peuples). Dans ces communautés, un chef, un pasteur, une école et la boutique du commerçant chinois ; le missionnaire, le dispensaire et le gendarme sont au chef-lieu (1).

Une partie de la production vivrière tahitienne et de la pêche est, soit échangée au sein du village et à travers le réseau de parenté ou d'amitié qui unit les maisonnées, soit vendue sur place et surtout au marché municipal de Papeete qui a été organisé à partir du milieu du XIXe siècle. Le marché qui approvisionne les fonctionnaires européens et tahitiens, des salariés, les artisans et la population qui vit du commerce, est un des vecteurs qui permettent l'irrigation par l'argent de l'économie tahitienne et la satisfaction de ses besoins en matières premières et marchandises manufacturées importées. Un autre vecteur est constitué par la production du coprah commercialisé par quelques Européens et Demis et dont les revenus qui reviennent aux producteurs vont d'abord aux détenteurs essentiels de la propriété : par le fait même de l'inégal accès à la terre comme moyen de production monétaire, et par le système de faire-valoir indirect (ti'ai, ti'a'au) qui donne à des propriétaires oisifs ou absents un revenu monétaire sans travail, correspondant à la moitié de la récolte, donc du travail de la masse polynésienne. Pour les îles hautes, un autre vecteur est constitué par la production de vanille, commercialisée par les Chinois et très souvent effectuée en métayage, le travail du métayer polynésien ou chinois allant pour plus de 20 % des fruits (car le métayer doit, sur les 80 % restants, amortir et renouveler le capital) au propriétaire européen, demi ou tahitien important. Il conviendra d'ajouter à ce tableau la spéculation du café dont la généralisation dans les vallées, après la première guerre mondiale, en même temps que celle de la cocoteraie à coprah dans les mêmes vallées, contribue à accroître les

Dans la presqu'île de Tahiti (Taiarapu), dans les îles à plusieurs districts (Moorea, Huahine, Raiatea-Tahaa, Bora-Bora).

revenus de la masse tahitienne davantage propriétaire de l'intérieur que des bords de mer et à démocratiser ainsi un peu une économie dont les profits vont d'abord aux possédants.

Quel est ce profit ? L'étude des prix du coprah — écrivions-nous dans l'article déjà cité (1) — fait apparaître dans leur évolution à long terme une forme de surplus qui se dégage des variations des cours. J'avais utilisé pour cela le dollar qui, pour la période qui nous intéresse (1900-1960) n'avait subi, vis-à-vis de l'or et des autres monnaies qu'une dévaluation, celle de 1936 (l'once d'or était passée de 20 à 35 dollars).

Le cours du coprah a subi une hausse continue jusqu'à la fin de la première guerre mondiale (trois fois le prix de 1900); après une première chute, il est remonté jusqu'à la veille de la crise de 1929 (deux-tiers de son maximum de 1918); avec la crise, c'est une baisse sévère dont le minimum se situe en 1941 (un quart du prix de 1918); après 1946, c'est la remontée avec un maximum en 1948 (quatre fois le prix de 1918) et il s'est stabilisé jusqu'en 1960 (deux fois et demie le prix de 1900).

Les calculs que nous avions effectués pour la période 1948-1960 laissaient, en faire-valoir direct au propriétaire non-travailleur (exploitation par main-d'œuvre), un revenu égal à deux fois et demie le salaire de la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation. Mais les prix de vente du coprah n'étaient alors que de deux fois et demie ceux de 1900, alors qu'ils avaient grimpé jusqu'à 12 fois (1948) et que, plus on recule dans le temps, moins la main-d'œuvre était chère et plus le pouvoir d'achat était élevé.

Dans le cas du métayage, la rémunération du travail se trouvait mieux favorisée, mais le faire-valoir indirect laissait entre les mains du propriétaire non-exploitant (donc susceptible de cumuler les revenus de plusieurs exploitations), une somme égale à une fois et demie le salaire de la main-d'œuvre nécessaire. Si l'on admet que le coût de la main-d'œuvre agricole sans qualification représentait dans l'échelle des salaires un minimum, la rente du propriétaire apparaissait bien comme un surplus above subsistence (2), d'autant plus considérable qu'étaient élevés les cours du produit et bas les salaires et les prix sur le marché local. Pour la période 1900-1950 — écrivions-nous —, il faut admettre des rentes se chiffrant à une ou plusieurs années de subsistances exprimées en salaire de manœuvre.

## Terre et surplus

Ainsi s'explique que des années favorables créent chez tout le monde, certes, mais plus encore chez les possédants, un afflux de revenus qui se traduit en construction de maisons (les fameux fare vanira) (3), mais surtout en achats de terres par des Européens, Demis et importants propriétaires tahitiens. A Tahiti, la terre va à la terre, c'est-à-dire à ceux qui en ont. Mais y reste-t-elle ? Car là, peut-être, réside l'aspect le plus fondamental du dynamisme agraire tahitien que l'on considère, souvent, sous l'angle de l'accumulation, beaucoup plus rarement, sous celui de sa répartition à travers les générations.

Il est de fait que, depuis l'arrivée des premiers Européens et surtout depuis l'établissement du Protectorat, on a assisté à plusieurs phénomènes de concentration de la propriété, notamment :

- 1. à partir de 1860 avec la colonisation européenne;
- 2. au début du XX<sup>e</sup> siècle et après la première guerre mondiale : hautes spéculations sur la vanille et remodelage intense de la propriété, afflux, après la guerre, d'Européens;

<sup>1.</sup> ROBINEAU, 1970.

<sup>2.</sup> Sur la définition du surplus et les discussions auxquelles cette définition a donné lieu se reporter à notre article de 1970, notamment p. 111-112 et p. 120

<sup>3.</sup> Demeures en bois, de style « colonial » importé à peu près sûrement des Etats-Unis, et construites comme maisons de famille, avec les hauts revenus tirés de la vanille (vanira).

- 3. après la seconde guerre mondiale;
- 4. depuis 1960, ces deux derniers phénomènes se faisant principalement à l'avantage des Européens.

La concentration s'est faite — par des moyens parfois discutables, ainsi des ventes sur licitations dénoncées par Alain Gerbault — au détriment des parties les plus polynésiennes et les plus pauvres du peuple et au profit, soit d'étrangers au pays (Européens, Américains), soit de la bourgeoisie demie ou tahitienne. Que se passe-t-il ensuite ?

- à la seconde génération, les enfants d'étrangers installés sur place sont devenus demis, et si le statut économique privilégié dont ils disposaient du fait de leur origine va s'effilochant à la suite des générations avec corrélativement intégration économique (activités) et sociale (alliance matrimoniale) en milieu tahitien, la propriété constituée par l'ancêtre étranger, dont la taille va s'amenuisant au fur et à mesure que les ayants droit par héritage se multiplient, redevient polynésienne;
- ou bien il s'agit de propriété tahitienne bourgeoise et, si une fraction des descendants préserve ou améliore son statut économique déjà privilégié, accédant ainsi à ce qu'on peut appeler la grande bourgeoisie, une autre fraction suit le processus décrit précédemment. De ce fait, on peut dire que la propriété concentrée évolue, soit vers son maintien, voire une plus grande concentration, soit vers l'émiettement et la tahitianisation, du fait du dynamisme des lignées de son titulaire.
- Si l'on insiste ici sur l'évolution de la tenure foncière, c'est parce que la terre se trouve être, dans la période coloniale, la pièce maîtresse de la société et de l'économie tahitiennes et que la reproduction sociale est, à cette époque, liée à l'évolution de la propriété :
- dans cette économie coloniale fondée sur la traite des produits primaires, la base de la richesse est la terre génératrice de surplus. Le surplus va à ceux qui ont le plus de terres et ce sont ceux qui perçoivent le surplus le plus considérable qui, d'une part, accèdent par l'école aux plus hautes fonctions dévolues aux Tahitiens, d'autre part, acquièrent le plus de capitaux, c'est-à-dire, à cette époque, de terres ;
- par ailleurs, tout se passe dans l'ensemble de la période considérée comme si, à chaque instant, une frange d'étrangers au pays accédait à la propriété, donc à la richesse essentielle, une autre couche, formée de leurs descendants, se tahitianisait, et une frange de Tahitiens se détachait, par suite de l'amenuisement de son statut, du groupe des possédants dont il faisait partie. Ainsi obtient-on, en dépit des changements notés plus haut, une sorte d'état stable faisant la part des dynamismes perturbateurs et qui explique que, dans l'ensemble, il y a toujours une couche popa'a, toujours une bourgeoisie tahitienne et toujours un peuple pauvre et humble.

Ce n'est pas que des phénomènes de transformation ne soient pas à l'œuvre mais ils n'opèrent pas : l'apparition de faits nouveaux est nécessaire pour servir de catalyseurs.

## Un premier salariat : les phosphates

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'extraction des phosphates de Makatea se développe et donne naissance à une industrie qui, progressivement, va prendre de l'importance au sein du Territoire. Comme toutes les industries coloniales et du fait, et des nécessités technologiques, et de l'absence de qualification du personnel autochtone, sa hiérarchie reflète la hiérarchie socio-économique de la Colonie. Toutefois et du fait des difficultés de recrutement, au début, de la main-d'œuvre polynésienne, elle va avoir un caractère multi-ethnique, souligné par F. Doumenge dont l'étude résume les données essentielles (1); outre ces difficultés et les effets négatifs de conjoncture qui interfèrent ou se complètent, on peut dire que, jusqu'avant la seconde guerre mondiale, la firme

<sup>1.</sup> DOUMENGE, 1966, p. 451-465.

exploitante joue, au plan de l'économie de l'ensemble de la population, un rôle modeste; ce n'est que plus tard, après 1950 et jusqu'à la cessation de l'exploitation, que les effets économiques à Tahiti sont davantage manifestes :

- la presque totalité de la main-d'œuvre est originaire de Polynésie française et la masse des salaires distribués représente 12 à 14 % de la masse salariale globale du Territoire ;
- le niveau des salaires distribués (c'est avant les expériences atomiques) est relativement élevé par rapport aux versements des autres employeurs et contribue à la constitution d'une classe moyenne qui va se développer avec l'installation du Centre atomique. Par ailleurs, la firme est en quelque sorte un collège d'apprentissage sur le tas, d'où vont sortir un certain nombre d'ouvriers professionnels et d'agents de maîtrise tahitiens qui, à la fermeture de l'affaire, viendront dans le secteur industriel à Papeete, seront récupérés dans le cadre de l'industrialisation liée aux expérimentations nucléaires ou, encore, iront former le personnel qualifié pour le Nickel à Nouméa après avoir tâté de l'extraction du manganèse aux Nouvelles-Hébrides : « société ouvrière polynésienne », dit justement F. Doumenge, avec, pourrait-on ajouter, ce caractère privilégié qui s'attache aux classes ouvrières dans les sociétés coloniales peu machinistes;
- les phosphates de Makatea représentent aussi une large part des exportations du Territoire (jusqu'à 40 %) et fournissent (impôts, droits à l'exportation) jusqu'à près d'un quart du budget du Territoire.

Dans l'ensemble, on peut dire que l'extraction phosphatière préfigure la salarisation de l'économie qui intervient en force à partir des années 1960 mais que, jusque-là, elle se surimpose, avec effets de diffusion limités, à une économie tahitienne qui demeure essentiellement agricole et fondée, pour une large part, sur l'auto-subsistance à partir des ressources de la terre et de la mer.

Ce sont le coprah et la vanille qui ont fait, jusqu'en 1960, la fortune de la bourgeoisie tahitienne, non les phosphates aux mains des Européens installés sur place ou de l'extérieur, non la nacre aux mains du commerce européen (en ville) ou chinois (sur les atolls de plonge).

# **DEPUIS LES ANNÉES 1960**

Les phénomènes de transformation : ce sont la poussée démographique d'une part, le vieillissement des structures de production d'autre part.

# Démographie et production

Depuis le début du siècle (et surtout après la fin de la première guerre mondiale, une fois passée la terrible épidémie de grippe espagnole), l'accroissement démographique est constant et rapide et tend à s'accélérer (cf. courbe). Dans les années 1960, l'accroissement naturel tourne autour de 3 % par an (natalité 4 %, mortalité 1 %). Ainsi l'épidémie de rougeole de 1951, bien qu'importante, est peu marquée par les statistiques. Le Territoire, qui a 84 551 habitants en 1962, doit en avoir 174 000 en 1985 (doublement de la population en 21,04 années) (1). A ce train, il est clair que l'économie marchande, qui repose sur les cultures d'exportation, la nacre et les phosphates pour l'obtention de l'argent nécessaire à l'acquisition des biens manufacturés et la formation du surplus sera insuffisante pour remplir ce rôle, d'autant que la tendance attendue de la production marchande en place au début des années 1960 évolue plutôt vers la stagnation, voire la récession :

— on arrive au moment où, dans les dix années à venir, le vieillissement de la cocoteraie va se faire sentir par une baisse sensible de la production (2);

<sup>1.</sup> Cf. FAGES et alii, 1970 et les études de R. CLAIRIN, notamment l'article paru dans Population en 1972.

<sup>2.</sup> Cf. les études de Cl. GAUDILLOT et ses prévisions concernant la baisse de productivité de la cocoteraie. D'où la politique de régénération entreprise sous son égide, abandonnée par la suite.

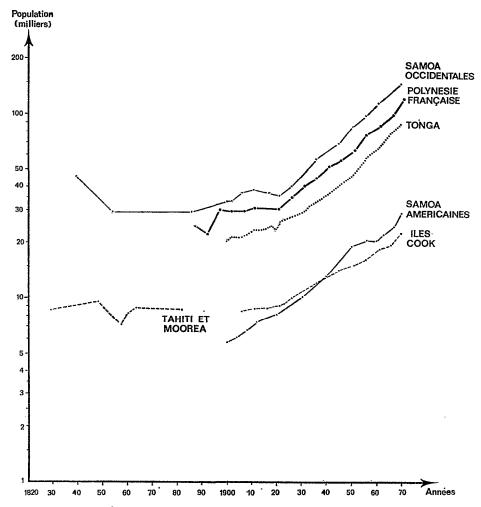


Fig. 3 Évolution de la population de divers territoires et états de polynésie

<sup>—</sup> il y a crise sur le marché de la vanille, passagère sans doute, mais dans le faisceau des spéculations à la disposition de la majeure partie de la population, la vanille joue dans la formation des revenus comme aubaine aussitôt transformée en équipements plus qu'en tant que base économique stable : ce rôle est dévolu au coprah :

<sup>---</sup> les phosphates sont limités à terme : de fait, l'exploitation cessera à l'épuisement du gisement en 1966 ;

<sup>—</sup> l'économie de la nacre, enfin, qui a donné lieu dans le passé à la surexploitation de certains atolls, stagne; d'ailleurs, elle alimente un commerce qui échappe, sitôt finie l'extraction, à la masse polynésienne, hormis ce qui est traité par l'artisanat local.

L'apparition de faits nouveaux : le tourisme et surtout le Centre d'expérimentations nucléaires (CEP).

#### Tournage de films et tourisme

Les progrès des transports aériens dans les années 1950, l'accroissement considérable du niveau de vie dans les pays occidentaux, notamment aux Etats-Unis durant ces mêmes années, le développement des voyages de vacances et l'abaissement des coûts du transport favorisent le développement du tourisme exotique à longue distance et brisent ainsi l'isolement multiséculaire de Tahiti que ne visitaient, jusqu'à présent, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, que quelques bateaux de mois en mois. La venue concomitante des jets et le démarrage du tourisme créent, d'abord, une demande de travail nouvelle et considérable (construction et travaux publics - aéroports, hôtels) qui absorbe la main-d'œuvre disponible (Jeunes) mais ensuite, aussi, en débauche du secteur agricole lorsque celui-ci connaît une crise localisée aigue (exemple de la vanille à Moorea après 1960) (1).

Un autre fait localisé dans le temps et dans ses effets, mais qui est important parce qu'il va servir de répétition à l'évolution ultérieure, est le tournage d'un film : Les Mutinés de la Bounty, par la Metro Goldwyn Mayer (M.G.M.) sur place, à Tahiti, en 1961. Pendant dix mois, 2 000 salariés sont embauchés, soit un quart de la masse des salariés à l'époque; cette main-d'œuvre est payée quatre fois le tarif local. On construit pour loger le personnel extérieur venu sur place, pour jouer les grandes scènes (la reconstitution de l'arrivée de Cook dans la baie de Matavai); les loyers triplent; les cultures vivrières apportées au marché diminuent et leurs prix augmentent (une fraction de la main-d'œuvre agricole est employée au tournage, les salaires de la M.G.M. dispensent d'acquérir les revenus qu'on attend habituellement du marché, donc d'y aller vendre; moins de produits à vendre et davantage de demande — celle des salariés — se résoud par l'augmentation des prix des produits). Tout ceci préfigure exactement ce qui va se passer, mais à plus grande échelle, avec le CEP dans peu d'années.

## Le centre d'expérimentations nucléaires

Le CEP (Centre d'Expérimentations du Pacifique) s'installe en 1964, construit en 1965-66, dépense largement, donc maintient un haut niveau d'emploi polynésien; cela dure jusqu'en 1968, et après, c'est un régime de croisière qui dure jusqu'en 1974, date à partir de laquelle on parle de compression d'emplois, limitation des activités.

La période de constructions militaires (et aussi civiles : publiques — les équipements de base, routes et ports —; privées — les logements pour des milliers de personnes, la rénovation immobilière de Papeete grâce à l'essor que connaît le commerce) (2) entraîne la transformation massive de la population en salariés grâce à l'attrait provoqué par l'élévation brutale des salaires; cette salarisation se fait sentir de moins en moins à mesure que l'on s'éloigne de Papeete; elle touche essentiellement Tahiti et Moorea dont l'agriculture va péricliter; elle détermine au niveau des maisonnées tahitiennes, outre un large recours à la consommation de nourriture importée, une forte propension à s'équiper (habitat, outillage, équipement domestique, transports

<sup>1.</sup> Cf. ROBINEAU in FAGES et alii, 1970, II, p. 55.

<sup>2.</sup> Constructions militaires : aérodromes, ports sur les sites d'expérimentation aux Tuamotu, casernements, ateliers, laboratoires à Papeete.

Constructions civiles publiques : le port de Papeete ; immeubles administratifs ; palais de l'Assemblée et du gouverneur ; Lycée technique ; nouvel hôpital ; écoles ; voirie ; canalisation des rivières de Papeete.

Constructions privées : de nombreux propriétaires tahitiens, demis, européens ont loti dans l'agglomération de Papeete pour le logement des familles de militaires et aussi civiles (à cause du renforcement des services publics et administratifs, enseignants, médecins, etc...). L'afflux de ménages militaires et civils a entraîné le développement du commerce et, dans l'euphorie engendrée dans ce secteur par l'accroissement brutal des salaires, donc de la demande solvable, celui des marges bénéficiaires et des baux commerciaux. Européens, Demis et Chinois qui possèdent les immeubles commerciaux à Papeete les rénovent, passant de la misérable construction en bois au cube de béton.

Individuels); cette salarisation, jointe à l'effet de peuplement à haut niveau de vie qu'occasionne la venue en masse d'expatriés pour le compte du CEP et du Commissariat à l'Energie atomique et à la fréquentation des bâtiments de la Marine nationale, stimule et développe le commerce de détail; celui-ci anticipe, par des marges bénéficiaires considérables et des prix en conséquence, les accroissements de la demande solvable : le commerce augmente ses prix, non parce que les coûts augmentent (prix FOB et frêt), mais parce que les commerçants savent que les consommateurs peuvent payer toujours davantage. Ainsi se développe un processus inflationniste qui rompt l'unité du secteur agricole et décroche les archipels éloignés de la croissance du pôle tahitien :

- Le secteur vivrier tahitien se trouve réduit par la raréfaction de la main-d'œuvre agricole, les avantages comparatifs des salaires administratifs ou industriels, l'abandon de l'auto-subsistance, le recours à la nourriture importée plus facile à préparer et consommer que la nourriture traditionnelle pour des travailleurs employés à longueur de journée; mais par ailleurs, la croissance urbaine contribue à accroître une forte demande de production vivrière commercialisée traditionnelle, tandis que les producteurs cherchent à compenser les effets négatifs de revenus que l'inflation leur inflige par l'augmentation des prix des produits locaux. Cela explique à la fois la cherté des produits locaux et le bon marché des produits importés, deux phénomènes qui vont s'accusant au rythme de l'inflation (1).
- L'agriculture de traite (coprah, vanille, café dans les îles hautes), dont les prix de vente des produits sont basés sur les cours mondiaux, ne suit pas l'inflation locale, en dépit du soutien des prix pratiqués (pour le coprah) par le Gouvernement. Si à Tahiti, puis à Moorea, le coprah tend à disparaître, il demeure la ressource essentielle des îles trop éloignées du pôle tahitien, d'où le décrochage dans le niveau de vie entre ces îles et Tahiti (cf. infra).
- La croissance très rapide (par la salarisation) entraîne aussi des distorsions à l'intérieur du pôle du fait des différences d'accès aux moyens de production (travail salarié, rentes de propriétaire, profit d'artisans). Les fonctionnaires sont payés très largement au-dessus du secteur privé; le personnel qualifié est bien mieux payé que la main-d'œuvre sans qualification et, surtout, dispose d'un emploi permanent à la différence de la main-d'œuvre sans qualification qui est occasionnelle. Les propriétaires en ville et, pour les endroits les plus favorables dans la zone urbaine, bénéficient de la plus-value des terres qu'occasionnent la construction et la croissance urbaine ; ceux du littoral un peu partout à Tahiti sont avantagés sur ceux qui possèdent dans les fonds de vallée. Enfin, la croissance urbaine se fait avec l'absorption d'immigrés des îles et des archipels attirés par la ville, ses possibilités de travail (d'éducation pour les enfants), et surtout, par contraste, du fait de l'immobilisme économique qui prévaut dans leurs lieux d'origine ainsi que la dégradation des revenus qu'entraîne l'inflation tahitienne. D'où l'apparition de véritables bidonvilles qui, bien que discrets et souvent enveloppés de fleurs et novés dans l'exubérante végétation tahitienne, n'en sont pas moins des bidonvilles.

#### Le système économique construit sur le CEP

On a avancé l'année 1968 comme étant celle de la fin de la période d'expansion du CEP. On peut, à cette date, caractériser le système économique tahitien comme un mode de production salarié dont le moteur est un flux administratif, créateur d'une demande solvable principalement assurée en marchandises (nourriture, équipement) et

<sup>1.</sup> Ainsi s'expliquent à la fois l'accroissement considérable de la production vivrière et maraîchère, sensible au marché de Papeete, l'augmentation des prix des produits locaux qui les empêchent dans le choix des consommateurs d'être compétitifs vis-à-vis des denrées importées, le développement spectaculaire des importations (cf. notre étude du Marché de Papeete). Comme dans le même temps, la conjoncture internationale (bas prix), le dépérissement de l'agriculture et la disparition de l'extraction des phosphates réduisent les exportations à peu de choses, la dépendance commerciale devient fantastique.

autres biens (logement, service) par un grand marché d'importation-distribution en expansion et, accessoirement, par un petit marché de produits agricoles commercialisés tendant en principe à se substituer à leurs équivalents importés. L'autosubsistance, les cultures traditionnelles ne sont pas éliminées mais plutôt reléguées dans les zones où l'influence du pôle économique tahitien se fait moins sentir :

- dans les couches les plus humbles de la population, là où le salariat n'est qu'épisodique; par exemple, à Papeete chez les insulaires;
  - dans les régions extérieures les plus isolées du noyau tahitien.

Ce flux administratif se décompose en salaires (de fonctionnaires, d'agents divers et de travailleurs du Gouvernement, de la Marine, de l'Armée, du CEP, du CEA (1) et de leurs offices et filiales), en rentes et loyers payés par ces organismes pour s'implanter et loger leur personnel, et en achats de biens et de services (fournitures, transports, matériaux, carburants, entreprises) aux commerçants et industriels (locaux ou métropolitains installés sur place) suscitant des profits et lorsqu'il s'agit d'entreprises des salaires et éventuellement des rentes de location pour le logement des salariés.

A ce flux administratif qui, directement ou par entreprises interposées, irrigue les salariés tahitiens s'ajoutent des flux secondaires qui, localement, peuvent être importants: le tourisme qui, par exemple, à Moorea ou à Bora-Bora (2) nourrit en salaires plusieurs districts et induit des services qui sont facteurs d'urbanisation (3); à partir de 1969, les migrations de travail à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) en liaison avec l'expansion du nickel (4); à partir de 1974 et du fait de l'augmentation des cours des produits primaires, le coprah dont le ramassage renaît ou s'intensifie à Moorea, aux îles Sous-le-Vent et aux Tuamotu.

### Une économie administrative

Après 1968 et jusqu'en 1974, époque où l'on parle sérieusement du retrait du CEP, l'évolution socio-économique de Tahiti se poursuit mais sans remise en cause de l'économie artificielle (5) qui y prévaut. Seulement, les effets nés de l'installation du CEP sont remplacés, relayés par des flux qui naissent ou croissent et contribuent ainsi à amortir le ralentissement qu'a engendré le CEP en passant à son régime de croisière.

- Le développement du tourisme engendre une phase de constructions dans l'hôtellerie, entraîne l'étoffement des services d'agences, de transport des touristes (vols aériens, cars touristiques, taxis), crée des emplois. Ce tableau n'est pas sans ombres :
- a) il y a emplois, mais aussi, comme vont en témoigner les conflits sociaux de 1974, exploitation de main-d'œuvre (6);
- b) constructions d'hôtels à bungalows dans les îles extérieures, de grandes unités à Papeete, mais aussi, fermeture ou entrée en léthargie de beaucoup d'hôtels de la génération précédente, celle du début des années 1960;

<sup>1.</sup> Commissariat à l'Energie atomique.

<sup>2.</sup> Enquête 1968-1971 à Moorea et 1974 à Bora-Bora. Cf. ROBINEAU in FAGES et alii, II, p. 63-66; communication L'Economie tahitienne et le tourisme au Séminaire sur le Tourisme organisé en mai 1974 par le East-West Center d'Honolulu, Hawaii; dossier Bora-Bora à paraître en co-auteur avec J. GARANGER dans la collection des Dossiers tahitiens publiée par la Société des Océanistes, Paris.

<sup>3.</sup> Cf. ROBINEAU, 1975.

<sup>4.</sup> Les migrants tahitiens en Nouvelle-Calédonie ont fait l'objet d'enquêtes de J. FAGES, géographe ORSTOM à Papeete en 1971 et en 1974. Les retours de revenus à Tahiti semblent très faibles. Cf. FAGES, 1972 et 1975.

<sup>5.</sup> L'installation du C.E.P. a en quelque sorte interrompu le cours de l'économie naturelle de la Polynésie Française. Cf. Etude sur les comptes économiques de la Polynésie française 1960-1969, 1970 p. 14.

<sup>6.</sup> Dès les années 1970, des conflits sociaux ont éclaté, en particulier dans l'hôtellerie, à propos des salaires et de la durée du travail. Ils ont abouti à une condamnation des entre-prises hôtelières attaquées par les syndicats en Conseil d'Arbitrage, début 1975.

- c) Tahiti n'est pas tres bien placé, touristiquement parlant, par rapport à d'autres pays du Pacifique : main-d'œuvre chère, prix élevés, change peu favorable aux touristes, obstacle qu'oppose le Français à une clientèle anglo-saxonne, absence quasi complète d'équipements et d'organisations pour le loisir des touristes ;
- d) du fait de l'extrême dépendance commerciale de Tahiti, de l'absence de propriétaires et de cadres tahitiens dans l'hôtellerie, les agences de voyage, les services de transport, Tahiti perçoit essentiellement les plus bas salaires correspondant à la main-d'œuvre la moins qualifiée et cette situation ne saurait qu'empirer, du fait qu'en économie de profits, les équipements des hôtels et les services touristiques tendent vers une sophistication toujours plus poussée (1).
- l'accroissement du flux administratif civil se poursuit grâce à la politique des grands travaux (2) et l'exécution d'une politique de hauts salaires et d'avantages sociaux (3);
- enfin, un dernier flux est constitué par les migrations de travail sur Nouméa dont on a déjà parlé.

Mais à partir des années 1970, les effets heureux de ces mesures sont contrebattus par l'augmentation des prix qui est due aux pressions extérieures (accroissement des prix mondiaux, répercussion du coût croissant de la main-d'œuvre sur le prix des services internes, à partir de 1974 prix des transports maritimes liés à la hausse du prix du pétrole); de conséquence de l'accroissement de la demande solvable, l'augmentation des prix en devient la cause : Tahiti est ainsi atteint par le phénomène de la spirale des prix et des salaires, mais avec une certaine inexpérience ou inconscience en la matière : les consommateurs n'ont pas été habitués à calculer au plus près ; ni la tradition polynésienne de largesses, ni le désordre des prix dans le passé, ni l'expansion récente née du CEP où les prix couraient après les salaires ne les y incitent. Quant aux commerçants, ils ont toujours eu l'habitude de la plus grande liberté des prix; les conditions et les canaux complexes de l'importation incitent à une certaine anarchie dans ce domaine; enfin, la période récente les a incités à calculer de larges marges commerciales que les difficultés prévisibles, nées de la nouvelle inflation, ne vont certes pas réduire. Ce faisant, l'augmentation des prix qui se dessine et s'accélère dans les années 1970 a pour effet, lorsque lui correspond une augmentation des revenus (salaires), de rouvrir la spirale salaires-prix (grevant les coûts de production et de distribution), et, lorsque cela n'est pas, de placer les consommateurs les plus démunis dans une situation très difficile dont ils ne peuvent se sortir que lorsqu'ils vivent au district (4) en recourant à l'auto-subsistance (5).

## Un surplus de masse

Ceci dit, la seconde moitié des années 1960 (1965-1970) a constitué pour, sinon l'ensemble de la population, du moins la fraction des salarlés permanents et les titulaires (à Tahiti surtout) de rentes de terre ou d'immeubles, une période de croissance qui s'est traduite par un équipement domestique considérable (maisons, voitures,

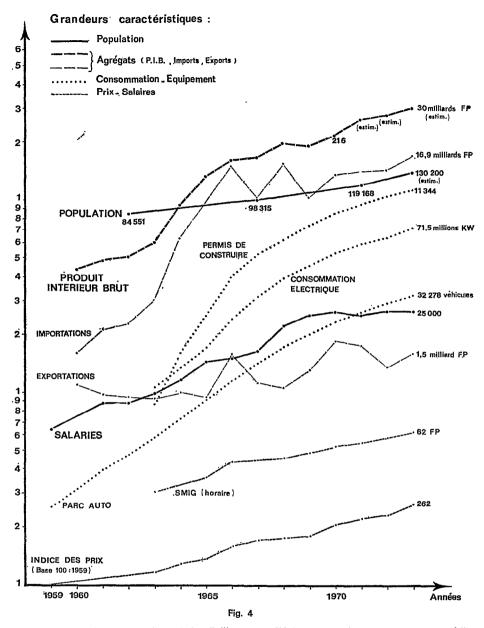
<sup>1.</sup> Cf. ROBINEAU, 1974, L'économie tahitienne et le tourisme, op. cit.

<sup>2.</sup> Voirie (Front de mer, routes et autoroutes de dégagement à l'Est et à l'Ouest de Papeete), extension du port, nouveaux immeubles administratifs, diverses cités d'habitations collectives. Après 1975, on peut entrevoir l'achèvement de la Route des Collines et la construction du barrage hydroélectrique de la Papenoo.

<sup>3.</sup> L'étatisation du personnel administratif territorial a aligné les salaires de ce personnel sur celui des agents expatriés de l'Etat. Par la suite, une convention collective des services publics a permis une hausse considérable des salaires dans les services publics, salaires qui sont indexés sur l'indice du coût de la vie. En outre, un régime de sécurité sociale, comprenant actuellement des prestations familiales, une couverture des accidents du travail des prestations de retraite et une assurance-maladie est progressivement mis en place.

<sup>4.</sup> au district : à la campagne, par opposition à la ville ; c'est un peu l'équivalent français en province. Pour les îles et les archipels extérieurs à Tahiti, l'expression correspondante est : dans les îles (sous-entendu : hors de Papeete et de Tahiti).

<sup>5.</sup> D'où à partir de 1971 et, de plus en plus, ces dernières années, la remise en culture de tarodières, la plantation de champs de manioc, de bananeraies, cela à Tahiti même, jusqu'au bord de la route de ceinture (route littorale faisant le tour de Tahiti-nui).



boats (1), réfrigérateurs, radio, etc.), d'ailleurs accéléré par un large recours au crédit rendu possible du fait de la solvabilité des emprunteurs (2). Parallèlement, cette période de croissance a correspondu, de la part des pouvoirs publics, à une politique d'investissements sociaux en particulier en matière d'éducation et de santé.

boat : de speed-boat. Boat est employé à Tahiti pour désigner une embarcation différente de la pirogue (une coque de plastique, le plus souvent à présent), pourvue d'un moteur hors-bord. Dans le langage courant, les gens utilisent aussi le mot tahitien poti'i.

<sup>2.</sup> De très larges facilités de crédit ont ajouté de nouveaux moyens aux revenus perçus d'où, à présent, bien des consommateurs ont non seulement à supporter les effets de l'augmentation vertigineuse du coût de la vie mais encore, les charges résultant de leur endettement.

Reprenons l'article précité avec l'exemple du village de Maatea à Moorea et de son évolution économique entre 1960 et 1967. Entre ces deux dates, le nombre des salariés est passé de 13 à 69 tandis que celui des cultivateurs-pêcheurs diminue de 77 à 46. Avec une population d'environ 400 habitants distribués dans une soixantaine de maisonnées en 1967, le village était largement conditionné par le salariat (70 %); notre étude de budgets familiaux, qui porte sur plus d'un tiers des maisonnées, fait apparaître un revenu mensuel moyen de 29 206 FP (écarts maxima — 19446 et + 18327) et une consommation mensuelle moyenne de 5 717 FP (écarts — 1105 et + 2231), portant sur les besoins quotidiens en nourritures, boissons, etc. La différence consiste en consommation de biens durables (vêtements 12 %), de services (transport 13 %), d'équipement individuel et domestique (scooter, transistor, fer à repasser, cuisinière, voiture...) et en construction de maisons. Les inventaires de maisonnées sont éloquents :

Sur 36 maisonnées, si l'on trouve seulement un poste de télévision et trois groupes électrogènes (plus celui de la boutique chinoise qui dessert deux autres maisonnées), on en compte 12 qui ont, au moins, un des appareils suivants : magnétophone (9 maisonnées), appareil photo (7), tourne-disques (5); 33 ont un transistor. Cinq maisonnées seulement sont dépourvues de tout véhicule : on compte 21 scooters et vélosolex, 11 véhicules à quatre roues (jeeps, trucks, camionnettes) et 12 moteurs « hors-bord » montés sur pirogues. 14 maisonnées ont des machines à coudre, 12 des réfrigérateurs, 10 des cuisinières à pétrole et butane (1).

La construction des maisons à Maatea est aussi un phénomène éloquent :

Sur 45 maisons (tout le noyau central du village), 32 sont construites sur dalle bétonnée, 17 sont en planches peintes de bois importé, 5 sont en matériau dur, 33 ont une toiture de tôle ondulée. Les autres maisons sont de plus humble facture, en bois non peint, en fibre de bois (« pinex ») ou en bambou tressé avec un toit en palmes de cocotier tressées.

Parmi ces 45 maisons, 3 datent d'avant 1957 et 16 autres datent d'avant 1963. Postérieurement, 26 autres ont été construites et 6 des précédentes ont fait l'objet d'une réfection (toiture notamment).

Maatea a été le lieu d'un équipement massif et rapide : en dix ans, tout l'habitat est pratiquement renouvelé, la mécanisation atteint presque toute la population susceptible d'en bénéficier. Cet équipement, qui répond à diverses motivations (le goût du modernisme, le côtoiement des étrangers, l'attrait du nouveau, le souci de ne pas « faire honte » (mea ha'ama : cela fait honte), résulte de l'emploi de disponibilités monétaires jusque-là inconnues (une aubaine au sens que donne J. Poirier dans son concept d'économie d'aubaine) (2); en outre, il se juxtapose à une consommation quotidienne relativement fruste et qui, pour faire davantage appel aux produits importés, n'est pas plus abondante que par le passé lorsqu'elle était basée sur l'auto-subsistance : le salariat a ainsi permis à la population du village de bénéficier d'un surplus above subsistence transformé en équipement.

Essayons d'examiner l'extension et les limites de ce surplus au niveau du Territoire : l'enquête de budgets familiaux, réalisée en 1967-1968 par la SEDES (3) pour le Ministère des Territoires d'Outre-Mer, nous le permet (4). Cette enquête qui, à l'échelle du Territoire, est la première du genre, donc, et malheureusement, non susceptible de comparaisons dans le temps, fait apparaître :

<sup>1.</sup> Truck : véhicule lourd (camionnette ou camion) recarrossé en bois, selon une facture particulièrement reconnaissable, par les menuisiers locaux.

<sup>2.</sup> POIRIER, 1968, p. 1584.

<sup>3.</sup> Société d'Etudes pour le Développement économique et social.

<sup>4.</sup> Les Budgets familiaux en Polynésie française 1967-1968.

- 1. la disposition par la population d'un revenu monétaire moyen relativement considérable pour l'époque;
- 2. un écart de revenus considérable entre la population d'origine européenne et celle d'origine tahitienne ;
- 3. d'importantes distorsions entre Papeete et Tahiti d'une part, les îles et archipels extérieurs les plus éloignés d'autre part.

Le revenu moyen monétaire annuel par tête est à l'époque de 55 665 FP. Il est de 82 632 F pour la zone urbaine et de 35 113 F pour la zone rurale : au sein de celle-ci, le revenu calculé pour Tahiti et Moorea se situe entre 55 000 et 60 000 F, 49 000 F pour les îles Sous-le-Vent, 36 000 F pour les atolls des Tuamotu et quelque 22 à 23 000 F pour les Marquises et les îles Australes. Eu égard à l'ethnie du chef de ménage, les différences de revenus sont aussi considérables (les Européens expatriés avaient fait l'objet d'une enquête séparée dont les résultats n'ont pas été publiés dans le rapport précité) :

Ethnie	Zone urbaine (F/tête/an)	Zone rurale (F/tête/an)
Polynésiens     Chinois     Demis     Européens fixés	59 676 108 612 120 396 160 356	31 033 34 715 71 666 162 097

Il convient donc de nuancer les enseignements que l'on peut tirer du diagramme présentant quelques grandeurs caractéristiques de l'évolution économique récente du Territoire. Cependant, il ne fait pas de doute que la population tahitienne de l'agglomération de Papeete, de Tahiti, de Moorea a bénéficié d'un certain surplus, ainsi qu'on l'a démontré à propos de Maatea; ailleurs, c'est beaucoup moins probable, ne serait-ce que du fait de la rareté ou de l'intermittence du salariat et que les ressources traditionnelles (cultures d'exportation) se sont trouvées dévaluées par suite de la montée des prix.

Par opposition au système traditionnel (de la fin du XIXe et du début du XXe siècle), on peut regarder le surplus qui s'est formé durant la période considérée comme un surplus de masse liée à la salarisation, celui qui se formait traditionnellement constituant, plutôt, un surplus de classe dépendant de la rente marchande du sol et de sa valorisation par les cultures de rapport pour l'exportation.

Par opposition aussi au système ancien (d'avant l'arrivée des premiers Européens), il s'agit d'un surplus de conjoncture, lié à un phénomène passager, la venue du CEP, le surplus traditionnel comme le surplus ancien étant liés à la structure de la société.

# SURPLUS. REPRODUCTION ET CHANGEMENT

Cet exemple tahitien illustre un certain nombre de concepts et de distinctions se rapportant à l'évolution générale des sociétés :

— dans l'ancien Tahiti, nous avons affaire à une société de rapports personnels où l'argent ne joue aucun rôle; il y a surplus parce qu'il y a stratification de la société et, réciproquement, la stratification est possible parce qu'il y a surplus, les institutions permettant sa formation puis sa captation. C'est un système fermé, peut-être par construction volontaire si l'on admet que les hui ari'i, la strate supérieure, sont venus se superposer historiquement à la population existante et la subjuguer. Le surplus est simplement une pièce du système, voire la traduction physique de cette mécanique sociale fondée sur la stratification et organisée pour se reproduire. Il ne faut certes pas négliger les facteurs dynamiques, les modifications endogènes, l'apparition des arioi,

te oulte d'Oro, mais nous savons finalement si peu sur ces phénomènes que nous ne pouvons voir si (et éventuellement en quoi) ils ont modifié un système premier. Le surplus est en quelque sorte une pièce économique, sans plus, de la reproduction sociale.

- Le système traditionnel est fondé, même si l'auto-subsistance demeure importante (voire prépondérante à la périphérie : îles et archipels éloignés de Papeete), sur la prééminence des rapports marchands. Ce sont ces rapports qui définissent la nouvelle stratification sociale. Le XIXe siècle constitue une période de transition durant laquelle s'élaborent de nouvelles structures, économiques et sociales. L'économie tahitienne devient progressivement coloniale du fait que l'auto-subsistance se rétracte, qu'un marché tahitien des produits manufacturés apparaît (vêtements, matériaux, outillage) et, qu'en contrepartie, des productions de rapport (coprah, nacre, puis vanille, café), correspondant aux besoins des grandes sociétés industrielles d'Europe, d'Amérique du Nord puis d'Australasie, se développent pour les payer. De signe physique de la présence sociale religieuse ou politique, la terre devient facteur de production marchande et, du fait de la simplicité des techniques, facteur essentiel dont la possession commande les profits et, de là, la prépondérance économique et sociale. Le surplus sur le coprah est le moyen, pour une bourgeoisie terrienne dynamique, surtout demie, de former, à la génération suivante, le noyau d'une ou plusieurs classes de fonctionnaires et de professions libérales, capables d'acquérir des responsabilités politiques quand la métropole en octroira l'attribution. Le surplus est ainsi un moteur, un produit de la structure dans une société qui tend de plus en plus à être réglée par les rapports marchands (même si dans les comportements économiques « modernes », l'héritage culturel continue de jouer un grand rôle). Le surplus « marchand » agit en sens contraire de la reproduction sociale, il est le moteur du dynamisme qui permet à l'économie et à la société tahitienne d'être autre chose que la république de communautés patriarcales que la conjugaison de l'écroulement de l'ancienne structure et le modèle biblique des missionnaires laissaient présager : dans les communautés tahitiennes, il y aura des dominants qui iront de l'avant.

La première moitié du XXe siècle constitue la période de stabilisation du nouveau système. On a montré à propos de la terre (et, par conséquent, dans une économie et une société essentiellement fondées sur la terre), comment un double processus de digestion des arrivants européens en Demis et des Demis en Polynésiens permettait, malgré différentes vagues d'arrivées (à la fin du XIXe siècle, après chacune des deux guerres mondiales), de préserver la stratification existante, et par suite, la reproduction des rapports entre classes.

— Le CEP est alors le phénomène perturbateur qui, sans modifier fondamentalement la stratification existante (il l'accuse plutôt, car tous les flux de surplus ne sont pas, tant s'en faut, de la même grosseur pour chacun), bouleverse les données économiques et surtout crée des comportements nouveaux liés à la monétarisation de l'économie domestique (phénomène de classe moyenne). Il préfigure en quelque sorte une évolution anticipée de l'économie tahitienne (1). Le surplus de masse lié au CEP et à ses effets multiplicateurs est donc un phénomène passager qui tend à modifier les rapports de classe, parce qu'il transforme les comportements des masses. Par rapport au système traditionnel, le surplus de masse ainsi dégagé a une signification différente : il n'est pas le moteur que, par des comportements dynamiques, un groupe utilise pour son développement, il est un agent de transformation des comportements économiques de masse.

Ceci étant, on aperçoit les qualités opératoires du phénomène de surplus : il est moteur ou agent de transformation lorsque l'environnement économique ou social se prête à la croissance (groupe dynamique commun dans le cas de la bourgeoisie terrienne du XIX<sup>e</sup> siècle, implantation d'un pôle économique tel celui représenté par le CEP); il est agent de consolidation ou de conservation si aucun autre phénomène

<sup>1.</sup> Etude sur les comptes économiques, op. cit., p. 14.

n'intervient pour susciter la croissance (exemple de l'ancienne économie tahitienne; de la nouvelle société tahitienne stabilisée, « traditionnelle » de la première moitié du XX° siècle). Dans ces deux cas, le surplus est agent de reproduction sociale; dans les deux précédents, il est agent du changement.

Reprenons, à présent, le thème de la reproduction sociale. Par la chaîne surplustribut-redistribution, le système tahitien ancien paraît organisé en vue de la reproduction de la société. Nous disons paraît, car nous ne connaissons pas suffisamment les dynamismes internes qui prévalurent, dans les temps pré-européens, au sein de l'ancienne société tahitienne et, de ce fait, nous devrons nous contenter d'une vue structurale de cette société à un moment donné de son histoire, vers la fin du XVIIIe siècle.

Dans le système traditionnel qui arrive à maturité, nous l'avons vu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup>, la société tahitienne, société coloniale, présente une certaine stabilité. Malgré les arrivées de colons et autres, du fait des appropriations de terre qu'ils opèrent mais aussi de la digestion de ces appropriations par le processus de tahitianisation évoqué, en dépit de la renaissance démographique — brutale — qui se dessine au début de notre siècle, il y a une certaine permanence de la stratification sociale et des rapports entre strates : une fois qu'elle s'est hissée à son propre rang, intermédiaire entre la masse polynésienne et le milieu popa'a, la bourgeoisie terrienne tahitienne et demie demeure en place le temps de deux générations. Il faut attendre les années 1960 pour que les conditions économiques remettent en cause cette bourgeoisie (1).

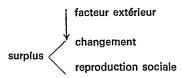
Dans l'évolution tahitienne — que nous arrêtons, pour disposer d'un peu de recul, à l'année 1970, la première moitié du XIXº siècle, d'un côté, les années 1960, de l'autre, sont des périodes de changement :

- au  $XIX^e$ , le surplus ancien se transforme en surplus marchand, une bourgeoisie terrienne se constitue ;
- dans les années 1960, le surplus marchand traditionnel s'éteint au vent de l'explosion créée par le CEP, de l'effondrement des cultures d'exportation et de l'inflation; un surplus de masse, suscité par l'extension du salariat, atteint une grande partie de la population et constitue les bases d'une large classe moyenne.

Ainsi l'on passe, à l'un et l'autre moment, d'une phase de reproduction sociale à une phase de changement par une transformation du surplus sous l'action d'un facteur externe :

- l'insertion dans les rapports marchands mondiaux par la découverte, l'évangélisation et la colonisation :
- l'insertion dans une forme (atténuée) de société de consommation par le salariat résultant de l'impact d'une base atomique.

La liaison entre les phénomènes de surplus, reproduction sociale, changement peut être ainsi représentée :



Sur un plan plus local, limité au cas de Tahiti, l'évolution décrite, en particulier la période transitoire entre l'arrivée des Européens et les années de bouleversement récent, suggère, après une première phase d'intense transformation (changement), une

<sup>1.</sup> Pour une illustration de cette couche sociale, cf RINGON, 1970. G. RINGON a effectué une étude sociale du village d'Afareaitu dans le district du même nom en 1967-1968 et est le premier à avoir utilisé le terme de bourgeoisie terrienne pour décrire le phénomène social rural tahitien.

seconde de stabilisation (reproduction) qui évoque, avec une structure différente, la période ancienne que nous connaissons (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle). On aurait ainsi le schéma suivant :

# Système

-- Fin XVIIIe ....... ancien : reproduction -- XIXe, 1re moitié XXe ...... traditionnel : changement reproduction

- Depuis 1960 .. ...... actuel : changement

Un système socio-économique, alors ouvert en début de période, aurait tendu à la fin, par sa propre dynamique, à se reproduire, en dépit de ses contradictions internes (la crise technologique de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le déclin des structures traditionnelles de production à l'orée des années 1960), jusqu'à intervention d'un facteur externe, le bouleversant et le transformant en un autre système.

#### REFERENCES

- ADAMS Henry, 1964. Mémoires d'Arii Taimai, Paris, Société des Océanistes, publication nº 12.
- ANONYME, 1970, Etudes sur les Comptes économiques de la Polynésie française, 1960-1969, Paris, INSEE.
- CLAIRIN Rémy, 1972, La population de la Polynésie française, Population, Paris, Revue bimestrielle de l'Institut National d'Etudes Démographiques, n° 4-5, juillet-octobre, p. 703-727.
- DAVIES John, 1961, *The History of the Tahitian Mission 1799-1830*, Cambridge University Press, The Hakluyt Society.
- DOUMENGE François, 1966, L'homme dans le Pacifique Sud. Etude géographique, Paris Publication de la Société des Océanistes, nº 19, XVIII + 636 p., cartes, graphiques, photos, index, sélection bibliographique, une carte hors-texte.
- FAGES Jean, 1972, La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie, *Cahiers ORSTOM Sciences humaines*, Paris, volume 9, n° 1, p. 75-86.

  1975, *La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie* en 1974, Papeete, ORSTOM, inédit
- FAGES J., RAVAULT F., RINGON G., ROBINEAU Ci., 1970, Tahiti et Moorea. Etudes sur la société, l'économie et l'utilisation de l'espace. Préface par Gilles SAUTTER; Paris, ORSTOM, Travaux et Documents de l'ORSTOM, nº 4, 183 p., figures, cartes, tables, bibliographie.
- FIRTH Raymond, 1936, We, the Tikopia, London, Georges Allen and Unwin.
- GARANGER José, ROBINEAU Claude (sous presse), Bora-Bora, Paris, Société des Océanistes, Dossiers tahitiens.
- GAUDILLOT Claude, 1960, Programme de développement agricole de la Polynésie française. Rapport technique, Paris, B.D.P.A., Mission d'Inspection dans l'Océan Pacifique, 92 p. + notes, multigraphié, tableaux.
- GERARD Bertrand, 1974, Contribution à l'étude des structures lithiques à caractère religieux 1974, Origine traditionnelle et rôle social des marae aux lles de la Société, Papeete, ORSTOM, multigraphié.
  - 1974, Origine traditionnelle et rôle social des marae aux lles de la Société, *Cahiers ORSTOM. Sciences humaines*, n° 3-4,, p. 211-226.
- GUNSON Niel, WHITE R.G., 1962, An account of the Mamaia or visionary heresy of Tahiti 1826-1841, Journal of the Polynesian Society, 71, p. 209-253. Publié en français en 1963 sous le titre: Histoire de la Mamaia ou hérésie visionnaire de Tahiti 1826-1841, Bulletin de la Société des Etudes Océaniennes, Papeete, nº 143-144, tome XII, (nº 6-7), juin-septembre, p. 233-294.
- HANDY E.S. Craighill, 1930, *History and Culture in the Society Islands*, Honolulu (Hawaii), Bernice P. Bishop Museum, Bulletin 79. Publié à nouveau en 1971, à New York par Kraus Reprint Co.

- HANSON F. Allan, 1973, Political Change in Tahiti and Samoa: an Exercise in experimental anthropology, Ethnology, Pittsburgh, volume XII, n° 1, p. 1-13. Traduit de l'anglais par B. JAUNEZ et publié en 1974 sous le titre: L'évolution politique à Tahiti et aux Samoa. Un exercice d'anthropologie expérimentale in Bulletin de la Société des Etudes océaniennes, Papeete, tome XVI, n° 1, 186, p. 363-376.
- HENRY Teuira, 1928, Ancient Tahiti, Honolulu (Hawaii), Bernice P. Bishop Museum, Bulletin 48 Publié à nouveau en 1971 à New York par Krauss Reprint Co. Traduit en français et publié en 1962 à Paris par la Société des Océanistes, publication n° 1.
- Mac ARTHUR Norma, 1968, Island Populations of the Pacific, Canberra, Australian National University Press.
- MARAU TAAROA, 1971, Mémoires de Marau Taaroa, Paris, Société des Océanistes, publication nº 27.
- MAUDE H.E., 1959, The Tahitian Pork trade 1800-1830, Journal de la Société des Océanistes, Paris, tome XV, nº 15, p. 55-95. Publié à nouveau en anglais in MAUDE H.E., 1968, Of Islands and Men: Studies in the Pacific History, Melbourne, Oxford University Press, p. 178-232.
- MORRISON James, 1966, Journal de James Morrison, Papeete, Société des Etudes océaniennes.
- NEWBURY Colin, 1967, Aspects of cultural change in French Polynesia; The decline of the Ari'i, The Journal of the Polynesian Society, volume 76, no 1, March, p. 7-26, références.
- OLIVER Douglas, 1974, Ancient Tahitian Society Honolulu, The University Press of Hawaii, 3 vol.
- OTTINO Paul, 1972, Rangiroa. Parenté étendue, résidence et terres dans un atoli polynésien, Paris, Cujas.
- PANOFF Michel, 1966, Un demi-siècle de contorsions juridiques en Polynésie française, *The Journal of Pacific History*, Oxford, Oxford University Press, vol. 1, p. 115-128.
- POIRIER Jean, 1968, Problèmes d'Ethnologie économique in Ethnologie générale, volume publié sous la direction de Jean POIRIER, Paris, N.R.F., Encyclopédie de la Pléiade.
- RAVAULT François, 1972, L'origine de la propriété foncière des îles de la Société (Polynésie française) : essai d'interprétation géographique, Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines, Paris, ORSTOM, vol. IX, n° 1, p. 21-24.
- RINGON Gérard, 1970, Mutations et changements sociaux dans un village de la Polynésie française : Afareaitu, Moorea, *Journal de la Société des Océanistes*, Paris, tome XXVI, nº 28, p. 177-234.
- ROBINEAU Claude, 1963, Approche socio-économique d'Anjouan, Cahiers de l'I.S.E.A. Série Humanités : Economie, Ethnologie, Sociologie, n° 139, Série V (n° 6), juillet, p. 63-106.
  - 1966, Société et Economie d'Anjouan (Archipel des Comores), Paris, Mémoires de l'ORSTOM, n° 21.
  - 1967, Contribution à l'histoire du Congo. La domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960), Cahiers d'Etudes africaines, Paris, Mouton, volume VII, n° 26, p. 300-344.
  - 1970, Surplus ou dynamique de groupe. Un exemple polynésien, Cahiers Internationaux de Sociologie, Paris, P.U.F., volume 49, p. 111-132.
  - 1971, Evolution économique et sociale en Afrique centrale. L'exemple de Souanké (République populaire du Congo), Paris, Mémoires de l'ORSTOM, n° 45.
  - 1974, L'économie tahitienne et le tourisme. Communication présentée au Séminaire sur le Tourisme du East-West Center Université d'Hawaii, Honolulu. Mai 1974, Papeete, ORSTOM, 19 p. multigraph., figures, références. Editée en anglais in B.R. FINNEY et K.A. WATSON (Ed.), A new kind of sugar. Tourism in the Pacific, East West Center, Honolulu, p. 61-75.
  - 1974, A propos du marché de Papeete Bulletin de la Société des Etudes Océaniennes, Papeete, tome XV, n°s 11 et 12, n°s 184, 185, p. 346-356.
  - 1974, L'urbanisation en tant que processus de changement rural. Le cas de la Polynésie française : Papeete et Moorea 1960-1970, Cahiers ORSTOM Sciences humaines, vol. XI, nº 3-4, Paris, p. 287-296.
  - 1975, Papeete, premier marché de Tahiti. Etude socio-économique, ORSTOM, Travaux et documents,  $n^{\circ}$  44, 134 p.
- RODRIGUEZ Maximo, 1930, Journal de Maximo Rodriguez, Papeete, Imprimerie du Gouvernement.

- SAHLINS Marshall D., 1958, Social stratification in Polynesia, Seattle, University of Washington
  - 1968, Tribesmen, Englewoods Cliffs (New-Jersey), Prentice-Hall Inc.
- SALMON Ernest, 1964, Alexandre Salmon et sa temme Ariitaimai, Paris, Société des Océanistes, publication nº 11.
- SALMON Tati, 1951, L'histoire de Bora-Bora et la généalogie de notre famille du marae Vaiotaha, Bulletin de la Société des Etudes océaniennes, Papeete, nº 97.
- SEDES, Les Budgets familiaux en Polynésie française 1967-1968, Paris, Ministère d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer, 2 volumes, multigraphiés.
- TERII-VAHINE-TE-TAUO-O-TE-RAI, 1970, Marama, famille puissante et très ancienne des Mers du Sud, Bulletin de la Société des Etudes Océaniennes, Papeete, tome XIV n° 11 et 12, n° 172-173, septembre-décembre, p. 397-400.
- VINCENDON-DUMOULIN, DESGRAZ C., 1844, Iles Taiti. Esquisse historique et géographique..., Paris, Arthus Bertrand éditeur

Les Editions de l'Office de la Recherche Scientifique et Techniqua Outre-Mer tendent à constituer une documentation scientifique de base sur les zones intertropicales et méditerranéennes, les pays qui en font partie et sur les problèmes posés par leur développement.

## CAHIERS ORSTOM (séries périodiques)

- biologie: études consacrées à diverses branches de la biologie végétale et animale: agronomie, biologie ét amélioration des plantes utiles, entomologie agricole, nématologie.
- entomologie médicale et parasitologie: systématique et biologie des arthropodes d'intérêt médical et vétérinaire, parasitologie, épidémiologie des grandes endémies tropicales, méthodes de lutte contre les vecteurs et les nuisances.
- géologie: pétrologie et cycles des éléments (géochimie) hydrogéologie altération et érosion sédimentologie - stratigraphie - orogenèse continentale - métallogenèse - paléogéographie - structure et évolution des fonds océaniques.
- hydrologie: études, méthodes d'observation et d'exploitation des données concernant les cours d'eau intertropicaux et leurs régimes.
- océanographie: hydrologie, physico-chimie, hydrodynamique, écologie, caractérisation des chaines alimentaires, niveaux de production, dynamique des stocks, prospection faunistique (Sud-ouest Pacitique, Canal de Mozambique et environs, Atlantique Tropical Est).
- hydrobiologie: physico-chimie, écologie, caractérisation des chaînes alimentaires, dynamique des stocks, action des insecticides sur la faune (Bassin Tchadien, Côte d'Ivoire).
- pédologie: problèmes soulevés par l'étude des sols: morphologie, caractérisation physico-chimique et minéralogique, classification, relations entre sols et géomorphologie, problèmes liés aux sels, à l'eau, à l'érosion, à la fertilité.
- sciences humaines: études géographiques, sociologiques, économiques, démographiques et ethnologiques.

MÉMOIRES ORSTOM: consacrés aux études approfondies (synthèses régionales, thèses...) dans les diverses disciplines scientifiques (82 titres parus).

ANNALES HYDROLOGIQUES: depuis 1959, deux séries sont consacrées: l'une, aux Etats africains d'expression française et à Madagascar, l'autre aux Territoires et Départements français d'Outre-Mer.

FAUNE TROPICALE: collection d'ouvrages principalement de systématique, pouvant couvrir tous les domaines géographiques où l'ORSTOM exerce ses activités (19 titres parus).

INITIATIONS/DOCUMENTATIONS TECHNIQUES: mises au point et synthèses au niveau, soit de l'enseignement supérieur, soit d'une vulgarisation scientifiquement sûre (27 titres parus).

TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'ORSTOM: cette collection, diverse dans ses aspects et ses possibilités de diffusion, a été conque pour s'adapter à des textes scientifiques ou techniques très variés quant à leur origine, leur nature, leur portée dans le temps ou l'espace, ou par leur degré de spécialisation (48 titres parus).

Les études en matière de géophysique (gravimétrie, sismologie, magnétisme...) sont publiées, ainsi que certaines données (magnétisme) dans, des séries spéciales; GÉOPHYSIQUE et OBSERVATIONS MAGNÉTIQUES.

L'HOMME D'OUTRE-MER: cette collection, exclusivement consacrée aux sciences de l'homme, est réservée à des textes d'auteurs n'appartenant pas à l'ORSTOM, mais dont celui-ci assure la valeur scientifique (co-édition Berger-Levrault) (10 ouvrages parus).

De nombreuses CARTES THÉMATIQUES, accompagnées de NOTICES, sont éditées chaque année, intéressant des domaines scientifiques ou des régions géographiques très variées.

BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET VÉTÉRINAIRE (périodicité mensuelle; ancienne dénomination jusqu'en 1970; Bulletin signalétique d'entomologie médicale et vétérinaire) (XXIIIª année).

O.R.S.T.O.M.

Direction générale

24, rue Bayard - 75008 PARIS

Services Scientifiques Centraux

Service Central de Documentation

70-74 route d'Aulnay - 93140 BONDY

Imp. M. BON - Vesoul © O.R.S.T.O.M. 1977 Dépôt Légal: 1° trimestre 1977 I.S.B.N. 2-7099-0441-1